This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1053

Soc. 20471 e 26.
16

# MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI

# MÉMOIRES

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

# TOURNAI

---

TOME 16

FOREIGN
BODL:LIBR
PERIODICAL

PARIS
LIBRAIRIE INTERNATIONALE CATHOLIQUE
Rue Bonaparte, 66

LEIPZIG
L.-A. KITTLER, COMMISSIONNAIRE
Querstrasse, 34

Vve H. CASTERMAN
ÉDITEUR PONTIFICAL, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ
TOURNAI
1877

# ŒUVRES POSTHUMES

DE

# Mgr LE VICAIRE-GÉNÉRAL VOISIN

PUBLIÉES PAR LES SOINS

**de Monsieur le Chanoine HUGUET**

Vice-Président de la Société Historique

---

Les Archidiacres de Tournai. — Les Epitaphes de la Cathédrale.

Armoiries des évêques de Tournai. — Le Maître-Autel de la Cathédrale.

Vitraux de la chapelle Saint Vincent. — Mgr Delplancq.

---

**PARIS**

LIBRAIRIE INTERNATIONALE CATHOLIQUE

Rue Bonaparte, 66

**LEIPZIG**

L.-A. KITTLER, COMMISSIONNAIRE

Querstrasse, 34

Vve H. CASTERMAN

ÉDITEUR PONTIFICAL, IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

**TOURNAI**

1877

A LA MÉMOIRE

DE

# MONSEIGNEUR VOISIN,

AU PRÊTRE PIEUX, LABORIEUX ET ÉRUDIT,

QUI A BIEN MÉRITÉ DU DIOCÈSE PAR SON ADMINISTRATION;

A L'ARCHÉOLOGUE DISTINGUÉ, A QUI REVIENT

LA PLUS LARGE PART DANS LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE;

A L'AMI, QUI NOUS GUIDA DE SES CONSEILS,

SOUVENIR PIEUX ET AFFECTUEUX.

L. HUGUET, CHAN.

TOURNAI, 29 DÉCEMBRE 1877.

# PRÉAMBULE.

Immédiatement après la mort à jamais regrettable de Mgr Voisin, nous publiâmes sa biographie, sous le titre d'*Esquisse sur sa vie et ses œuvres,* en tête du tome XVI[e] *des Bulletins de la Société Historique;* nous fîmes suivre cet aperçu biographique d'une nomenclature des 132 communications ou opuscules, sortis de sa plume, qui enrichissent notre collection, avec le renvoi aux volumes et aux pages, de manière à en faire une sorte de table de ses travaux et un moyen facile d'y recourir. Il suffit de parcourir cette liste, pour se convaincre que son unique préoccupation, l'objet constant de toutes ses recherches, pendant les trente dernières années de sa vie, fut l'histoire de sa chère Cathédrale, dont la restauration est en grande partie son œuvre. On comprend dès lors l'intérêt, qui s'attachait aux notes manuscrites et aux travaux ébauchés, qu'il laissait en portefeuille, et nous formâmes le projet d'en faire le

dépouillement et de publier tout ce que nous aurions pu recueillir d'utile et d'assez complet.

La famille de notre respectable ami nous communiqua bien volontiers ces documents, et nous nous serions mis aussitôt à l'œuvre, si un changement dans notre position n'était alors intervenu, et, nous privant des loisirs, dont nous jouissions antérieurement, n'eût retardé jusqu'aujourd'hui l'exécution de notre pieux dessein.

Enfin, après cinq années écoulées, il nous est donné de réunir en un volume de nos *Mémoires,* qui sera le XVI^e^, une série de six opuscules, concernant tous l'histoire de la Cathédrale, et qui méritaient sans contredit de voir le jour. Disons quelques mots de chacun d'eux :

1° *Notice sur les Archidiacres.* Mgr Voisin avait été revêtu de cette dignité, avant de devenir doyen du Chapitre : on conçoit dès lors l'occasion et le but pratique des recherches auxquelles il se livra sur cette question, qui a son importance historique. En effet plusieurs savants, trompés par quelques faits isolés, s'étaient trop hâtés de donner, comme une règle constante, la délimination des anciens archidiaconés, calquée sur les limites des anciens *pagi* (1) : or, si cette thèse présente quelque vraisemblance pour l'ancien diocèse de Cambrai, elle ne se vérifie pas pour le vaste

(1) C'est plutôt dans les déliminations des anciens doyennés, qu'on trouverait les traces des anciens *pagi*.

diocèse de Tournai, où il n'y eut à l'origine qu'un seul archidiacre et où le second, celui de Flandre, n'apparaît qu'au XIII^e^ siècle.

Après un aperçu succint sur la nature de cette fonction ecclésiastique et sur ses vicissitudes, notre auteur donne la suite presque complète de ces dignitaires dans notre église, depuis le XI^e^ siècle jusqu'à la suppression du Chapitre en 1797 ; il termine par quelques détails sur les archidiacres, depuis le concordat de 1802.

Pour les archidiacres les plus anciens, c'est dans les chartres, où ils intervenaient comme auteurs ou comme témoins qu'il a dû aller les découvrir ; on comprend par là les recherches qu'a nécessitées ce travail. Nos doyens étant connus et donnés dans le *Gallia Christiana,* il conviendrait aujourd'hui de retrouver la série des *Chantres* de la Cathédrale, et l'on posséderait ainsi une histoire aussi complète que possible des trois premières dignités, les seules à proprement parler, de l'ancien Chapitre.

Nous avons fait suivre le travail de Mgr Voisin de deux lettres, qui lui avaient été adressées sur la matière, et qui nous ont semblé dignes d'intérêt ; la première est de M. le chanoine Dubois, professeur de Droit Canon au séminaire ; la seconde émane du savant M. Van de Put, doyen de Courtrai.

2° *Les Epitaphes de la Cathédrale.* Ce recueil, également précieux, n'a pas coûté à Mgr Voisin les mêmes

peines ni le même travail que le précédent; il se compose de deux parties bien distinctes. *La première* est un inventaire, dressé par le Chapitre, avec la coopération de deux notaires, de toutes les pierres tombales, qui se trouvaient dans les carolles, à la fin du siècle dernier. Il fut fait au moment où elles étaient condamnées à disparaître, pour faire place à un nouveau dallage; l'un de ces notaires compléta le travail, en donnant quelques mois plus tard les inscriptions de la nef et du transept, qui devaient rester en place.

*La seconde* est un extrait du *Manuscrit de Loosy*, aujourd'hui en la possession de M. le comte Stiénon, héritier des MM. Du Pré, où les armoiries accompagnent la plupart des inscriptions. C'est ce qui explique la répétition de quelques-unes de nos épitaphes; il est vraisemblable qu'elles sont données une seconde fois, pour indiquer la source, où l'on pourrait au besoin retrouver les blasons.

Nous avons cru faire chose utile, en donnant à la suite de la table du volume, la série des noms, figurant aux épitaphes, avec indication de la pagination : il suffira de la parcourir, pour trouver sans peine un personnage cherché.

3° *Armoiries des Evêques*. Mgr Voisin avait fait les plus longues et les plus patientes recherches pour rassembler cette collection d'armoiries; il les avait fait dessiner et colorier et les tenait en portefeuille, s'apprêtant à les publier un jour, avec un texte expli-

catif, et peut-être aussi avec une notice biographique sur chacun de nos évêques ; c'est du moins ce que nous font soupçonner quelques notes trop peu nombreuses et trop incomplètes, pour que nous ayons pu en tirer parti. Nous avions donc à composer le texte tout entier, et nous nous sommes borné à l'interprétation des blasons en langage héraldique, après avoir donné préalablement, d'après un auteur estimé, quelques notions sur les sceaux et armoiries des évêques et des chapitres au Moyen Age.

Il est inutile que nous insistions sur l'intérêt tout particulier, qui s'attache à ce document. Il pourra servir à l'administration diocésaine, pour la reconnaissance des sceaux, appendus aux chartres et aux anciennes reliques ; les amateurs d'art Héraldique et d'Histoire Nationale y recourront aussi avec fruit.

Le mérite de cette publication reviendra bien plus à MM. Vasseur qui y ont mis un soin particulier, qu'à nous-même, qui n'avons fait que les guider et les renseigner.

4° *Maître-Autel de la Cathédrale.* Après la pose des vitraux légendaires à l'abside, Mgr Voisin, débarrassé de ce travail de longue haleine qu'avait dû lui coûter cette œuvre si compliquée, n'eut plus qu'une seule pensée et une seule préocupation, *la question des autels.* Non-seulement les verrières étaient réussies, mais elles mettaient admirablement en relief la beauté architecturale du chœur. Malheureusement la vue de ce spec-

tacle ravissant était offusquée par le maître-autel, qui fait devant le chevet l'office malencontreux d'un écran, et d'ailleurs cet autel Louis XIV n'est pas en harmonie avec le style de l'édifice : il était donc condamné à disparaître. La présente étude est une critique sévère, parfois outrée de cet autel (1), au point de vue des règles liturgiques, et sous ce rapport, il faut reconnaître qu'il laisse singulièrement à désirer. Aussi Mgr Voisin ne l'épargne-t-il pas; il le trouve aussi défectueux dans chacune de ses parties que dans son ensemble. La sentence de mort n'est pas prononcée explicitement mais elle est la conséquence du réquisitoire, et c'est le but qu'il cherchait!

Les pièces qui sont données en appendices sont des notes curieuses, concernant les vrais principes liturgiques et archéologiques que l'on doit suivre, dans la construction des autels. Elles seront lues avec plus d'intérêt encore et de profit que la description de l'autel lui-même.

5° *Vitraux de la chapelle S. Vincent.* La description des vitraux de l'abside a été faite par Mgr Voisin lui-même dans un livre plein d'érudition, qui avait paru antérieurement par fragments dans nos Bulletins : il y inséra également l'explication de la verrière de l'Immaculée-Conception de la paroisse, ainsi que la descrip-

(1) C'est ainsi qu'il avance que dans les messes épiscopales, il n'y a pas place sur l'autel pour le canon ou petit missel; on l'y met cependant, quoique peut-être en se gênant un peu.

tion de *la Rose*, due à la plume de M. D'Anstaing. Un ouvrage spécial est consacré aux anciennes verrières restaurées, qui ornent aujourd'hui les absides du transept (1); nous-même avons décrit les verrières, consacrées à la mémoire de Mgr Labis, et nous publierons prochainement celles du haut-chœur ou cleristory et le vitrail restauré de Croy, à la chapelle du Revestiaire.

Restaient les vitraux de la chapelle épiscopale; nous avons trouvé achevée la légende de Saint Vincent; nous y avons ajouté celles de Sainte Geneviève et de Saint Euverte, ainsi que les médaillons, consacrés à la vie de Notre-Seigneur.

La description de notre vitrerie sera donc complète.

6° *Biographie de Mgr Delplancq*. Cet ouvrage est resté inachevé : comme nous ne voulions pas nous substituer à l'estimable auteur et que nous tenions à nous renfermer dans le rôle modeste d'éditeur, nous nous sommes borné à y ajouter quelques faits, qui avaient échappé à Mgr Voisin, ou qui auraient été amenés par la suite de son récit, s'il avait pu le terminer.

Telle est donc la suite et le fond des opuscules qui remplissent ce volume; — en les publiant, nous avons la conscience d'avoir fait une œuvre utile et d'avoir payé un nouveau tribut de filiale affection au plus digne des amis. L. H.

(1) Vitraux de la Cathédrale de Tournai par D'Anstaing et Descamps.

# MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE TOURNAI.


## NOTICE SUR LES ARCHIDIACRES.

M. Piot, sous-archiviste de l'Etat à Bruxelles, a publié, dans *les Annales de la Société d'Emulation* de Bruges, une notice intéressante sur les limites de l'ancien diocèse de Tournai, tel qu'il existait avant 1559; et, à cette occasion, il discute diverses questions, qui ont pour objet le nombre, l'époque de l'érection et la circonscription des archidiaconés de ce diocèse, en même temps que celle de savoir s'il y a quelque relation entre les territoires de ces archidiaconés et les limites des anciens *pagi*.

Le travail, auquel le savant archiviste s'est livré, nous a suggéré l'idée de le compléter, en faisant des recherches dans nos archives. Nous en donnons le résultat, avec la liste chronologique de tous les archidiacres dont nous avons trouvé le nom.

Un mot d'abord sur l'institution des archidiacres.

Au Moyen Age, dit Adrien Grea, dans son *Essai historique sur les archidiacres* (*a*), la juridiction de ce dignitaire touche à tous les points du droit ecclésiastique : il est administrateur du diocèse, collateur des bénéfices, dispensateur de la justice ecclésiastique et civile, et il s'élève jusqu'à menacer d'obscurcir la dignité épiscopale; mais après avoir eu tant d'éclat, toute cette grandeur a aujourd'hui disparu; et de tant de puissance, d'une juridiction si étendue, il ne reste qu'un nom, dernier monument conservé dans l'histoire.

Il n'y avait point d'archidiacre, dit Thomassin, avant le concile de Nicée, et, quand cette dignité ou cet office fut institué dans les églises cathédrales, il n'y en avait qu'un seul : le concile de Mérida le dit très-formellement; il ne pouvait y avoir qu'un premier entre les diacres et entre les prêtres, et c'était celui qu'on appelait archidiacre et archiprêtre. Le concile d'Agde suppose bien qu'il n'y en a qu'un, lorsqu'il lui substitue non pas un autre archidiacre, mais un autre diacre au choix de l'évêque.

Jusqu'au VIII[e] siècle, les attributions de l'archidiacre comprenaient le gouvernement des clercs inférieurs, le soin du temporel, la police de l'église et la direction de l'office divin; il assistait l'évêque dans toute son administration, lui présentait les clercs à l'ordination, surveillait le clergé et le peuple, traduisait les coupables au tribunal de l'évêque et instruisait les procès. Mais bientôt après, son pouvoir s'accroît démesurément; il devient vicaire général dans l'ordre adminis-

(*a*) Cette savante dissertation a été insérée dans le tome III de la troisième série de la bibliothèque des Chartes.

tratif et judiciaire, et il surpasse en puissance et même en honneur tous les autres dignitaires des églises cathédrales.

Le titre lui est conféré par l'évêque; et au titre se joint le mandat. Ce mandat même ne finit pas à la mort de l'évêque, mais il revit sous l'autorité du *presbyterium*.

Pendant tout le cours du XI^e^ siècle, l'archidiacre garde la qualité de vicaire et il continue à en porter le nom; le pouvoir de l'évêque est encore entier et il l'exerce personnellement, toutes les fois qu'il le juge à propos.

Mais dans le XII^e^ siècle, l'usage de la délégation commence à paraître un droit; la juridiction de l'archidiacre, de commise devient indépendante.

L'autorité des archidiacres ayant été acquise par l'usage, elle ne s'établit pas d'une manière uniforme partout et elle dépendit des circonstances locales. En général au XII^e^ siècle, ils installaient les curés, ils prenaient part à la nomination des doyens, et ils installaient les abbés; ils étaient chargés de la surveillance et de la visite des paroisses, des hôpitaux, des léproseries, des monastères et ils avaient l'administration de la justice ecclésiastique, criminelle et gracieuse.

Nous possédons un acte (1) qui nous fait connaître ce qui se passait alors à cet égard dans le diocèse de Tournai. C'est une sentence arbitrale, prononcée la veille de la Saint-Jean de l'an 1266 par

(1) Voir l'Appendice à la fin de l'ouvrage, note 1.

Walter doyen du chapitre, le chanoine Denis de Gand et Nicolas le Mirollier official, choisis par l'évêque Jean Buchiaux et l'archidiacre Pierre d'Harlebeck, pour mettre fin à des conflits de juridiction dans la connaissance des causes civiles, criminelles et toutes autres. Les parties étaient convenues de s'en remettre à l'arbitrage des trois personnes nommées ci-dessus, sous peine de cent livres sterling. Les arbitres statuent que toutes les actions contre les abbayes de Saint-Amand et de Saint-Martin, contre le chapitre de Saint-Pierre de Lille, sont réservées à l'évêque, et que l'archidiacre n'en pourra connaître qu'incidemment, comme dans les cas où l'on s'opposerait au paiement de sommes dues à ce dernier; on excepte encore les causes criminelles, de simonie, d'homicide et les actions qui peuvent entraîner la dégradation, la déposition de l'ordre, la perte d'un bénéfice ou d'une dignité, qu'on réserve à l'évêque.

L'archidiacre ne pourra jeter l'interdit sur aucune église, et il ne connaîtra des causes matrimoniales qu'en cours de visite. Il pourra cependant continuer à Tournai l'instruction des causes commencées de cette manière et les juger.

Après avoir posé d'autres règles pour les causes criminelles intentées civilement, pour les actions en revendication de choses appréciables en argent, on interdit à l'archidiacre d'instruire des procès hors de la ville de Tournai, dans des lieux où l'évêque serait présent; on reconnaît aux parties le droit d'en appeler à l'évêque, ou à son official, mais l'archidiacre et l'official ne pourront jamais engager les plaideurs

à donner la préférence à l'un plutôt qu'à l'autre des deux tribunaux ecclésiastiques de l'archidiacre et de l'official.

Cette sentence ne rétablit pas la paix et l'harmonie entre les deux personnages qui se partageaient l'autorité dans le diocèse; et les choses en vinrent au point qu'on reconnut la nécessité de supprimer le tribunal de l'archidiacre. C'est ce que nous apprend un acte (1) intervenu le 31 août 1336 entre l'évêque André Ghini et l'archidiacre Jean Du Portail. Après avoir constaté l'inefficacité de tous les arrangements pris antérieurement pour vivre en bonne intelligence, et les inconvénients qui résultaient de l'existence de deux tribunaux, ayant en quelque sorte la même juridiction, on convient de supprimer le tribunal de l'archidiacre et de l'unir à celui de l'évêque, en indemnisant le premier par une rente annuelle de deux cent cinquante livres, payable par douzième à la fin de chaque mois. On réserve de plus pour l'archidiacre la troisième partie des émoluments de la cour épiscopale et des comptes, que les doyens rendaient chaque année, après le synode, qui se tenait le mardi de la deuxième semaine après Pâques. On stipule que l'archidiacre n'aura pas le droit d'assister à la reddition de ces comptes, mais qu'il pourra s'en faire donner une copie. Il continuera à faire ses visites, à recevoir ses droits de procuration et de *soignies;* il pourra même employer les peines ecclésiastiques pour les exiger, s'il en est besoin, mais s'il en vient jusqu'à prononcer l'interdit, l'évêque n'en

(1) Voir Append., note 2.

devra pas respecter les rigueurs, s'il est sur les lieux. Le prélat se réserve de faire ou de faire faire les visites que l'instruction des procès rendrait nécessaires. Pour l'archidiacre, il se bornera désormais à constater les méfaits et à les signaler à l'évêque, qui se chargera de poursuivre et de punir les coupables.

On ignore si des difficultés du même genre s'élevèrent entre l'évêque et les archidiacres de Gand et de Bruges. Eloignés de la résidence épiscopale, les conflits devaient être moins à craindre; mais dans tous les cas, comme l'archidiacre de Tournai portait le nom de grand archidiacre, on ne peut supposer que ses collègues d'un rang inférieur auraient eu plus d'autorité que lui dans leur archidiaconé respectif.

Il en est qui soutiennent que le premier moyen qu'on employa, pour affaiblir l'autorité des archidiacres, fut de les multiplier; mais comme cette mesure rendit nécessaire celle de donner à chacun un territoire déterminé, elle fut inefficace. Il en est même qui croient que les divisions territoriales augmentèrent, plutôt qu'elles ne diminuèrent, le pouvoir des archidiacres.

Il est plus certain que l'institution des officialités eut pour but la conservation du pouvoir épiscopal. Les évêques se réservèrent par ce moyen l'exercice de la juridiction contentieuse. C'est ce qu'on peut voir dans Thomassin et dans Fleury, et ce qui s'est fait dans le diocèse de Tournai.

L'officialité de Tournai paraît avoir été établie sous Walter de Marvis; car nous ne possédons aucune pièce, émanée de ce tribunal, avant la promotion de ce prélat.

Les divers changements dont nous avons parlé ayant eu pour cause des abus, que l'on voulait combattre, furent en premier lieu tentés dans les localités où l'on eut le plus à se plaindre des archidiacres, et ils ne se réalisèrent que peu à peu.

Les archidiaconés des diocèses de Cambrai et de Liége, et celui d'Ostrevant du diocèse d'Arras, existaient bien avant que l'on eût fait de semblables divisions dans le diocèse de Tournai. On verra par l'analyse des chartes qui seront citées à l'appui de la chronologie des archidiacres de notre diocèse, qu'il n'y a eu ici un second archidiacre qu'après la séparation du diocèse de Tournai de celui de Noyon. Le second archidiacre ne paraît même avoir été nommé, vers 1157, que pour venir en aide à Evrard, qui était archidiacre tout à la fois de Tournai et de Cambrai, et qui fut promu à l'épiscopat en 1173. Toutefois si la création de l'archidiaconat de Flandre n'a pas eu lieu avant qu'Evrard ne fût évêque, ce fut un des premiers actes de son administration; car dans une charte de l'an 1173, par laquelle il donne à la cathédrale, pour la fondation de son anniversaire, les autels de Berlaere et de Zwyndrecht, près de Termonde et de Gand, et qui porte la signature de l'archidiacre Robert, il est dit que ces autels étaient situés dans l'archidiaconé de celui-ci : ce qui suppose une division faite dans le diocèse.

Toutefois nous ne trouvons la qualification d'archidiacre de Flandre employée pour la première fois que dans une charte de l'évêque Etienne de 1196 et appliquée à Théodoric.

La dernière dénomination d'archidiacre de Flandre se trouve, d'après Jérôme de Winghe, dans un acte de 1262, qu'il avait vu dans un cartulaire de l'évêché.

Le *Liber Decani* fait mention de Denis de Gand, qui serait décédé en 1283, étant archidiacre de Bruges.

Nous avons un document qui a plus d'autorité et qui n'est postérieur à cette date que de peu d'années. C'est une protestation du chapitre contre l'évêque Michel de Waringhien, du vendredi après quasimodo de 1290 et qui porte les signatures suivantes : G. (Gerardus de Grimberga) decanus. H. (Henricus), archidiaconus Tornacensis, Jacobus (Biecdanette) Gandensis in ecclesia Tornacensi archidiocanus, etc. Le décès de Jacques Biecdanette est indiqué dans le *Liber Decani* comme ayant eu lieu en 1294. Le chapitre, dans l'acte de 1290, revendique des droits de juridiction sur ses membres et sur ses suppôts.

Les anciens archidiaconats de Bruges et de Gand n'ont jamais été que des offices. L'archidiacre de Tournai seul était dignitaire du chapitre.

Après l'érection des nouveaux évêchés en 1559, le diocèse fut partagé en 1572 en deux archidiaconés, qui prirent le nom de *Tournai* et de *Flandre*. D'abord l'archidiacre de Tournai seul fut dignitaire, mais celui de Flandre le devint en vertu d'un acte de l'évêque Morillon, du neuf octobre 1584, confirmé par un nonce apostolique, le sept janvier 1598. Cet acte fut confirmé de nouveau par l'évêque François Villain de Gand, le seize juillet 1659, à la condition que le titulaire serait chanoine de Tournai, au moins diacre et docteur ou licencié en théologie ou en droit canonique.

Le partage des diocèses en archidiaconés ne remontant qu'au XI^e^ et au XII^e^ siècle, il ne paraît pas qu'on puisse avec fondement rechercher dans la délimitation de ces divisions, celle des anciens *pagi*; car pour former les archidiaconés, on n'a fait que grouper un certain nombre de doyennés de chrétienté, dont l'érection est beaucoup plus ancienne. C'est ainsi que dans le diocèse de Tournai, l'archidiaconé de Gand comprenait les quatre décanats de Gand, de Roulers, d'Audenarde et de Waes. L'archidiaconé de Bruges était composé des décanats de Bruges, d'Ardenbourg et Oudenbourg, et celui de Tournai avait les décanats de Tournai, de Lille, de Seclin, d'Helchin et de Courtrai. Le nombre des décanats de l'ancien diocèse de Tournai était de douze.

Le plus ancien document, qui nous soit demeuré concernant l'archidiacre du diocèse de Tournai, se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, inscrit au catalogue sous le numéro 10,127 (1). Ce précieux volume a appartenu à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, et il fut donné aux Jésuites par l'abbé Dom Colomban en 1599, comme on le voit par deux notes. Le premier feuillet recto porte en haut le n° 41, et sur le troisième recto, sur la marge en bas on lit : *Liber Sancti Petri Gandavensis ecclesie, servanti benedictio, tollenti maledictio. Qui folium intulerit vel curtaverit anathema sit.*

Cette note paraît être du XII^e^ siècle. Une autre main a ajouté : *Societatis Jesu, ex dono R. D. P. Columbani*

(1) Voir Append., note 3.

*abbatis D. Petri Gandavensis 1599*. A la page 89 verso, on a marqué ce qu'il était d'usage de donner à l'évêque et à l'archidiacre quand ils venaient à l'abbaye, et que celle-ci devait leur donner ce qu'exigeait le droit de zèle ou de procuration. Il est digne de remarquer que les deux personnages sont mis sur le même pied, et que tous deux avaient à leur suite un assez grand nombre de personnes et de chevaux, comme on en peut juger par la quantité des choses qui sont fournies pour leur nourriture. Voici les principaux articles de cette intéressante note qui, au jugement de M. le docteur Nolte, aurait été écrite du huitième au neuvième siècle, et dont on trouvera le texte en entier ci-après (1) :

*Deux setiers de farine,*
*Un porc valant treize deniers,*
*Un porcelet valant six deniers,*
*Quatre très-bons poulets,*
*Vingt œufs,*
*Deux fromages,*
*Six setiers de vin,*
*Huit gallons de bierre,*
*Dix muids d'avoine,*
*Une charrée de foin,*
*Une charrée de paille,*
*Un setier de sel,*
*Une certaine quantité de cire et de savon,*
*Deux charrées de bois,*
*Une once de poivre,*

(1) Voir Append., même note 3.

En outre *des serviteurs et des ustensiles en autant qu'il était nécessaire.*

Cette manière d'exercer l'hospitalité envers certains personnages distingués a été pratiquée pendant tout le Moyen Age, et nous la trouvons encore en usage à Tournai en 1586. Cette année un nonce apostolique, évêque de Verceil, vint faire une visite canonique à Tournai. Il officia le 1er et le 6 de janvier à la cathédrale avec l'archidiacre et le trésorier pour diacre et sous-diacre, et on lui fournit pendant son séjour toutes les choses dont il pouvait avoir besoin pour lui et pour sa suite. Le détail minutieux de tout ce qui lui fut donné se trouve renseigné dans une farde de quittances encore conservée aux archives; et toute cette dépense fut supportée par tiers par l'Evêque, le chapitre et l'abbé de Saint-Martin.

Il est curieux de rapprocher ce qui se pratiquait à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, quand l'archidiacre y était hébergé, avec les règles que l'archevêque de Reims, Hincmar, prescrivait vers la même époque à ses deux archidiacres prêtres, Guntarius et Odelnardus. Nous nous bornerons à donner ici la traduction du titre de chacun des treize chapitres dont se compose ce document, nous en ajouterons le texte original à la fin de cette notice (1).

I. Que les archidiacres ne soient pas trop à charge aux curés, en visitant les paroisses.

II. Que les visites de paroisses ne se fassent pas pour se procurer des vivres, mais dans un but d'instruction.

(1) Voir Append., note 4.

III. Que les archidiacres ne reçoivent pas de présents des curés, pour dissimuler les vices de ceux-ci.

IV. Qu'ils ne demandent rien aux curés, pour l'emporter avec eux à leur retour.

On indique, comme choses qu'ils se garderont de demander aux curés : *fringistas,* des cochons, *pisces,* des poissons, *formaticos,* des fromages, etc.

V. Qu'ils n'exigent pas d'argent des curés ni d'eulogies (*a*), mais qu'ils se contentent de recevoir ce qu'on veut bien leur donner.

VI. Qu'ils n'imposent pas aux curés la charge de nourrir leurs chevaux, ni ceux de leurs amis.

VII. Ils se garderont de réunir ou de diviser des paroisses, et ils feront le recensement de toutes les églises et chapelles qui sont sous leur juridiction.

VIII. Ils ne permettront pas de chapelles castrales, ni la célébration de la messe dans les maisons, sans l'autorisation de l'évêque, et ils mentionneront toutes les chapelles de ce genre dans leurs recensements.

IX. Ils ne se laisseront pas gagner par des présents pour réconcilier des pénitents ni pour abandonner ceux-ci à eux-mêmes après leur réconciliation.

X. De même les relaps après leur pénitence publique.

XI. Ils ne présenteront pas des sujets non idoines pour la réception des ordres, pour en avoir reçu des présents.

XII. Ils observeront de quelle manière les curés se conforment aux statuts qui leur ont été donnés.

(*a*) Mets, viandes qu'on envoyait pour être bénites. (Trévoux.)

XIII. Comment on doit procéder à l'élection d'un doyen, lorsque le titulaire est mort ou est devenu incapable.

M. Piot indique comme ayant été archidiacres dans le diocèse de Tournai en 1026, Etienne et Bernard, qui sont intervenus dans une charte de cette date, de l'Evêque Harduin, publiée à la page 177 du cartulaire de Saint-Bertin par Guerard (Paris, 1841). Par cet acte, Harduin évêque de la cité de Tournai *(Tornacensis civitatis episcopus)* soumet à son autorité les autels de Hettingeem, Adlingeem, Westkerka et Rokashem situés dans son diocèse. *Igitur quæ rogavit (abbas sithiensis) implere volui et coram multo clericorum agmine et coram Stephano et Bernardo archidiaconibus eadem altaria tradidi.* Cette charte a été donnée à Tournai et porte les signatures suivantes : *Signum Harduini episcopi, signum Hugonis, signum Stephani archidiaconi, signum Bernardi archidiaconi, signum Letberti decani, signum Salefridi decani, signum Enerelmi decani, signum Rageneri decani, signum Engelberti, signum Norberti, signum Amolalfi, signum Walfridi.*

Les archidiacres signataires de la charte d'Harduin sont très-probablement ceux de Tournai et de Noyon; et comme elle a été faite à Tournai, on peut présumer que l'archidiacre de ce diocèse l'a signée le premier. Dans cette supposition Etienne aurait été en 1026 archidiacre de Tournai, et Bernard archidiacre de Noyon.

Il est important de ne pas perdre de vue qu'il n'y avait, avant le XII$^{e}$ siècle, qu'un seul archidiacre dans chacun des deux diocèses de Tournai et de Noyon, et

qu'avant 1146, date de leur séparation, la qualification d'archidiacre de Tournai était donnée par opposition à l'archidiacre de Noyon. Peu après, on fit la division territoriale des archidiaconés de Tournai et de Flandre, et les désignations d'archidiacres de Tournai et de Flandre devinrent corrélatives dans ce diocèse. Puis, à la fin du XIII[e] siècle, il ne fut plus question d'archidiacre de Flandre, il fut remplacé par les archidiacres de Bruges et de Gand.

### GUALTER ou WALTER.

On sait que ce nom s'écrit indifféremment de l'une ou de l'autre de ces manières. Il était archidiacre de Tournai en 1090. Dans une charte de cette année de l'évêque Radbod II, concernant les oblations des églises de Tournai, Walter signe avant Henri, doyen du chapitre de Tournai, et Baudri, archidiacre de Noyon, signe après Hériman, doyen du chapitre de ce même diocèse (1).

La signature de l'archidiacre Walter se trouve encore sur les chartes suivantes :

1090. Donation faite par Radbod II, des autels de Templemars et d'Auchy à la cathédrale de Tournai (2).

1091. Erection du chapitre de Bruges par l'évêque Radbod II. *Miræus,* II, p. 956.

1094. Charte de Radbod II pour la restauration de l'abbaye de Saint-Martin à Tournai. *Gallia christiana* tom. III, col. 58, *instrum.* — *Gousset. Actes de la province ecclésiastique de Reims.* II, p. 119.

(1) Voir Append., note 5. (2) Ibid., note 6.

## LAMBERT.

Il succéda probablement immédiatement à Walter.

Nous citerons douze chartes de 1100 à 1112 inclusivement, signées par Lambert archidiacre, sans lui trouver de collègue pour Tournai, ce qui nous paraît suffisant pour prouver qu'il n'y avait à cette époque qu'un seul archidiacre dans le diocèse de Tournai.

1100. Charte de l'Evêque Balderie ou Baudri, pour la donation des autels de Dons et Epain. *Miræus,* II, p. 955.

1101. Charte du même concernant le chapitre de Bruges. *Miræus,* tom. II, p. 956.

1101. Charte du même pour la donation au chapitre de Tournai de l'autel de Wendin (1).

1101. Lambert signe un accord au sujet du moulin du Becherd (2).

1102. Charte de Baudri en faveur de l'abbaye de Mont Saint-Quentin. *Gousset,* II, p. 158.

1103. Charte du même évêque en faveur du chapitre d'Harlebeke. *Legroux, Summa statutorum synodatium LXV.*

1105. Charte du même évêque, confirmation de la donation de l'autel de Landas à l'église de Tournai (3).

1105. Charte de Baudri; approbation de l'érection de l'abbaye de Saint-André près de Bruges. *Legroux,* LXIII.

1107. Charte de Baudri; donation des autels de

(1) Voir Append., note 7.
(2) Ibid., note 8.
(3) Ibid., note 9.

Fretin et de Néchin à la cathédrale de Tournai (1).

1108. Charte de Baudri ; concordat entre le chapitre de Tournai et l'abbaye de Saint-Martin (2).

*Testes idoneos et fideles in quarum presentia datum est annotare curavimus. Fuerunt autem hi : Gerardus noviomensis archidiaconus, Lambertus Tornacensis archidiaconus.*

1112. Charte de Baudri. Il donne au chapitre de Tournai les autels de Flines et de Beverne à certaines conditions, entre lesquelles celle de célébrer son anniversaire et celui de son archidiacre Lambert (3).

Cette année même l'Evêque Baudri mourut, et il eut pour successeur Lambert.

Le clergé de Tournai avait élu Herbert archidiacre de Térouanne, mais Rodulphe archevêque de Reims sacra Lambert pour occuper encore les deux siéges de Tournai et de Noyon. Cousin, *tom. III, p. 187*, donne le texte d'une bulle du pape Paschal, adressée au doyen Gonter et à l'archidiacre Lambert, par laquelle le chapitre était autorisé à se choisir un évêque. Cet historien consacre le chapitre 38e de son troisième livre à rapporter les circonstances de l'élection de Lambert à l'épiscopat ; et il se montre fort sévère envers ce prélat.

On possède de la monnaie frappée par Lambert. Elle fut trouvée, il y a quelques années, en démolissant la chapelle de Saint-Aibert, qui servait d'église à la paroisse du même nom. Cette trouvaille fit reconnaître beaucoup de pièces muettes des évêques de Tournai, et qu'on ne savait à qui attribuer.

(1) Voir Append., note 10.
(2) Ibid., note 11.
(3) Ibid., note 12.

## RADBOD.

Poutrain, dans son *Histoire de Tournai,* page 607, dit que Radbod, le troisième fils de Walter cinquième châtelain de Tournai, fut chanoine et archidiacre de Tournai, qu'il se fit moine de Saint-Amand, et qu'il mourut dans cette abbaye. On ignore combien de temps il exerça les fonctions d'archidiacre. Il a dû succéder à Lambert, mais nous ne trouvons son nom que dans un document de 1122; il a signé, le premier, une charte de l'évêque Lambert, dans laquelle il est dit que l'affaire, dont il y est question, a été traitée devant tout le clergé : *Cum ergo ventum esset ad synodum, in facie totius Tornacensis ecclesiæ acclamante justitiâ,* etc. C'est donc, comme faisant partie du clergé de Tournai, que Radbod a signé cet acte, qui a été publié par MIRÆUS, tom. II, p. 963.

## ROBERT.

Nous connaissons sept documents, dans lesquels Robert est désigné comme archidiacre de Tournai. Cinq sont des chartes de l'évêque Simon, et la manière dont il parle de son archidiacre Robert ne permet pas de supposer qu'il y en avait un second, à cette époque, dans le diocèse de Tournai.

1126. Charte de Simon de Vermandois, évêque de Tournai, par laquelle il fonde l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés à Tournai. *Cousin. Hist. de Tournai,* tom. III, page 196.

Même année. Charte du même Evêque par laquelle

il institue la prébende et l'office du chanoine hospitalier. *Miræus,* tom. II, page 963.

1130. Renauld II, archevêque de Reims, adresse une lettre à Robert, archidiacre de Tournai, pour l'engager à établir des religieux de Saint-Thierry dans ce diocèse. *Luc d'Achery, Spicileg,* tom. III, col. 485. — *Gousset,* II, pag. 206.

1130. Charte de Simon. Donation des autels de Bourghelles, Aix, Vincke, Severne, etc., faite à l'église de Tournai pour former deux prébendes (1).

Même année; confirmation du rachat fait par le chapitre de Tournai de l'autel de Saint-Denis ou Saint-Genois (2).

Charte sans date par laquelle Simon de Vermandois donne aux chanoines de Tournai cinq autels, pour l'anniversaire de son père et de sa mère (3).

1133. Charte d'Absalon, abbé de Saint-Amand. *Cartulaire d'Ourscamp,* page 20. — Robert et Hugues signent en se qualifiant : le premier, archidiacre de Tournai et l'autre, archidiacre de Noyon.

### BONIFACE.

Il a signé une charte de Simon de Vermandois de 1139, mais rien n'indique s'il était archidiacre de Tournai plutôt que de Noyon. *Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp,* page 252.

(1) Voir Append., note 13. (2) Ibid., note 14.
(3) Ibid., note 15.

## EVERARD. — DESIDERIUS.

Le nom d'Everard apparaît pour la première fois dans une charte de Simon de Vermandois de 1145. Douze ans après, nous lui trouvons un collègue nommé Desiderius, Désiré ou Didier; et en 1173, il devient évêque de Tournai. Il fut, pendant un certain nombre d'années, tout à la fois archidiacre de Tournai et de Cambrai. Il a signé un assez grand nombre de documents.

1145. Charte de l'évêque Simon; donation faite à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Près à Tournai, d'un bien appelé *Maeria* (*a*).

1153. Charte de l'évêque Gérard pour la fondation de la Léproserie du Val d'Orcq. *Gall. chr.* tom. III. col. 46. — *Gousset*, II, page 261.

1156. Charte du même évêque concernant l'avouerie de l'église de Tournai. Everard et Desiderius signent comme archidiacres. *Poutrain, Histoire de Tournai. Preuves*, page 17.

1157. Charte de Gérard accordant à l'office du réfectoire de la cathédrale de Tournai les fruits d'une année de la prébende de chaque nouveau chanoine. *Signum Everardi, signum Disderi archidiaconorum.*

1159. Charte de Gérard, évêque, du doyen Gualter, du prévot Liétbert *cum duobus archidiaconis Everardo, Disdero*, etc., concernant les donations faites par Béatrice de Rumes.

1164. Charte du doyen, et du chapitre d'Antoing, signée par Everard archidiacre.

(*a*) D'après Ducange cela pourrait signifier le droit de couper du bois. *Cf. Gloss. au mot* MAERIA.

1169. Charte de Walter évêque. Donation de l'autel de Roubaix pour son anniversaire. *S. Everardi, S. Disderi archidiaconorum.*

1170. Charte d'Everard lui-même, qui s'y appelle archidiacre de Cambrai et de Tournai. Voir le texte de cet acte, à l'appendice (1).

ROBERT II.

1171. Charte de Gualter, évêque de Tournai. Donation de cinq autels à la cathédrale de Tournai. Elle est signée par les archidiacres Everard et Robert.

1171. Charte du même. Donation de l'autel de Bondus, et de trois autres autels à l'église de Tournai. *S. Everardi, Roberti archidiaconorum. Actum Tornaci.*

1173. Charte d'Everard devenu évêque. Donation des autels de Berlaere et de Zwyndreckt près de Gand et de Termonde. C'est dans cet acte qu'on voit pour la première fois, comme nous l'avons dit, des expressions qui supposent une division de territoire en deux archidiaconés. *S. Roberti eorumdem altarium archidiaconi.*

ARNULFUS.

1178. Charte de l'évêque Everard. Donation des autels de Herseaux et de Luigne. *S. Arnulfi archidiaconi. S. Roberti archidiaconi. Actum Tornaci.*

1178. Règlement fait par l'évêque Everard au sujet des distributions à faire aux chanoines de Tournai. *S. Arnulfi archidiaconi.*

(1) Voir Append., note 16.

1179. Charte du même évêque concernant l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés à Tournai avec la signature d'Alnulfe.

GOSSUIN.

1182. Charte du doyen et de tout le chapitre de Tournai concernant l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, portant les signatures de Gossuin et Robert archidiacres.

Même année. Charte d'Everard par laquelle il donne au chapitre de Tournai l'autel de Morselède. *S. Gossuini, archidiaconi. Actum apud Helchin.*

1182. L'évêque Everard donne au chapitre de Tournai l'autel de Huerne pour fonder son anniversaire. *S. Gossuini, Roberti archidiaconorum. Actum Tornaci.*

TERRICUS ou THEODERICUS.

On sait que ce nom s'écrivait de ces deux manières.

1189. Charte d'Everard. Il donne à l'église de Tournai l'autel de Warenghien. *S. Gossuini, Terrici archidiaconorum. Actum Tornaci.*

1196. Charte de l'évêque Etienne sur la foranéité des chanoines. *Signum Gossuini archidiaconi, Signum Theoderici Flandriæ archidiaconi.* C'est la première fois qu'un archidiacre prend cette qualité.

1197. Charte de l'évêque Etienne avec la signature de Gossuin seul, concernant la prébende fondée par Ivon Delvingne.

Même année. Charte du même évêque concernant le maître des écoles et l'hospitalier. *S. Gossuini archidiaconi. S. Theoderici archidiaconi Flandrensis.*

1196. L'évêque Etienne fonde son anniversaire à la cathédrale. *S. Gossuini et Theoderici archidiaconorum. Actum in capitulo Tornacensi.*

1198 (nouveau style 1199.). Deux chartes données à Douai, l'une par l'abbé de Saint-Bertin et l'autre par des membres du clergé d'Arras, la première du 12 et la seconde du 8 mars, portant l'une et l'autre les signatures de Gossuin et de Theoderic archidiacres de Tournai.

Parmi les lettres de l'évêque Etienne, la CCXVIII[e] (324), page 492 et 493 de l'édition de Migne, concerne l'archidiacre Theoderic. Celui-ci s'était rendu caution pour un ami, qui avait emprunté dix livres parisis à un banquier nommé Renaldus. L'archidiacre avait donné des livres en gage pour garantie de cette dette, mais après qu'il eût payé quinze livres pour le capital et les intérêts, il avait bien été libéré de sa solidarité, mais l'usurier refusait de lui rendre ses livres. Etienne écrivit à Odon, évêque de Paris, pour lui demander de faire bonne justice de cet homme d'affaires.

1201. Charte de l'évêque Etienne concernant le fief Delvingne. *S. Gossuini archidiaconi.*

### JEAN.

Il succéda à Gossuin qui était devenu évêque de Tournai, après la mort d'Etienne. Ainsi en moins d'un demi-siècle, trois archidiacres, Lambert, Everard et Gossuin ont occupé le siége épiscopal. On peut en tirer deux conséquences : d'abord l'importance des fonctions d'archidiacre à cette époque, puis les choix heureux

qu'on avait faits pour les remplir dans le diocèse de Tournai.

1205. Accord entre le chapitre de Tournai, et les religieux de l'abbaye de Saint-Martin, à l'intervention des évêques d'Arras et de Tournai, et d'un archidiacre d'Arras. *S. J. (Joannis) et Th. (Theoderic) archidiaconorum.* — La signature qui précède est celle du doyen de l'église de Tournai.

1206. Charte de Gualter doyen de chrétienté d'Audenaerde, portant les signatures qui suivent. *A. decano, J. (Johanne) Archidiacono et T. (Theoderico) Flandrensi archidiacono cum reliquo Tornacensi capitulo.* Cette charte a pour objet l'achat d'une rente par le chanoine Theoderic.

1208. Charte de l'évêque Gossuin *de Domo Kalot. S. Ar. Decani. S. J. (Joannis) et Th. (Theoderici) archidiaconorum.*

1210. Charte d'Agnès de Handart, signée par J. (Jean) archidiacre. *Actum Tornaci.*

### RODOLPHE ou RODULPHE.

Il était archidiacre de Flandre et le successeur de Theoderic.

Nous allons avoir occasion de citer souvent des notes de Jérôme de Winghe. Comme nous ne possédons plus tous les manuscrits, dans lesquels il les a puisées, nous ne ferons que copier ces notes en indiquant par ces trois lettres DWG, qu'elles viennent de lui.

1220. Jean et Rodolphe. *Cartulaire* 51, fol. 5. DWG.

1221. Rodolphe, archidiacre de Flandre. *Cartulaire* 54, fol. 5. Ibid.

1227. Le *liber Decani* donne cette date au décès de l'archidiacre Rodolphe.

### HENRI FALKE.

Il serait mort en 1228, selon Dewinghe, qui cite le *liber decani.*

### WILLELMUS ou GUILLEMUS.

Il était archidiacre de Flandre en 1230, *cartulaire* 54, fol. 25. V° — et en 1234, *liber secundus Episcopi 2 bis.* DWG.

### JEAN ABRAHAM.

Il mourut en 1236. C'est probablement le même archidiacre de Tournai, que celui que nous avons déjà désigné sous le nom de Jean. Il fit en la cathédrale de nombreuses fondations dont on peut voir le détail dans Cousin, tom. IV, page 43.

### NICHOLON ou NICHOLAS DE BRUGES.

Dewinghe le donne comme archidiacre de Flandre, mentionné en 1248, *libro secundo Episcopi*, 24. V°; en 1250 au *cartulaire* 54, fol. 13, V°; en 1251, *libro 2° Episcopi*, 5; en 1262, au *cartulaire de l'évêché* 87, et en 1277, *libro secundo Episcopi*, 2. V°.

Nicolas, archidiacre de Flandre, était présent à la translation des reliques de Saint-Eleuthère dans la châsse où elles sont encore maintenant, en 1247.

*Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, tom. I, page 216.

WILLELMUS DE BIGARDIS.

Il est sur la liste de J. Dewinghe, qui cite le *liber decani*, avec la date de 1257. C'est effectivement celle de la mort de ce personnage au *liber decani*, mais il n'y est fait aucune mention de sa qualité d'archidiacre.

PIERRE D'HARLEBEK.

C'est lui qui eut avec son évêque des difficultés qui furent soumises, en 1266, à un arbitrage. Nous avons fait une analyse de la sentence qui fut alors prononcée, et nous en avons donné le texte (1).

Comme cette charte est datée de la veille de Saint-Jean de l'an 1266, et que Cousin et Legroux fixent la mort de l'évêque Jean Buchiaux, au 25 février de cette année, il y a lieu d'examiner si c'est de ce prélat qu'il s'agit dans cet acte, ou de son successeur Jean d'Enghien.

Nous n'avons aucune raison de douter que l'évêque Jean Buchiaux soit décédé le 25 février; le martyrologe du réfectoire en fait foi. Jean d'Enghien, d'après un manuscrit attribué à Du Chambge, a été élu quelques mois après ; et Cousin donne comme un fait positif, que le sacre de cet évêque a eu lieu le 8 janvier qui a suivi son élection, et qui tombait un dimanche. Comment pourrait-on supposer que Jean d'Enghien,

(1) Voir Append., note 1.

élu probablement vers la fin de mai, aurait eu des difficultés sérieuses avec l'archidiacre de Tournai avant d'être sacré et que les difficultés auraient été aplanies avec la solennité d'un arbitrage, en un mois de temps? La sentence arbitrale suppose évidemment que le mal existait depuis longtemps, et qu'on est heureux de trouver un moyen d'y porter remède. Notre charte doit donc être attribuée à Jean Buchiaux.

On peut du reste expliquer ce que rapporte Cousin, en tenant compte du commencement de l'année à Pâques. Jean Buchiaux est mort le 25 février 1267; c'est en réalité en 1267, nouveau style, et son successeur a été sacré en janvier suivant; c'est donc en 1268, même style. Il y a une autre preuve à l'appui de cette opinion et elle est péremptoire. Le 8 janvier, jour du sacre de Jean d'Enghien, était un dimanche, et il fallait pour cela que la lettre dominicale de l'année fut A; or, 1267 avait pour lettre dominicale B et 1268, qui était bissextile, avait AB. C'est donc en 1268 que la consécration a été faite, et le jugement arbitral, qui devait mettre fin au différend, entre l'évêque et l'archidiacre de Tournai, a été rendu, environ huit mois avant la mort de Jean Buchiaux.

Le décès de Pierre d'Harlebek est marqué au *liber decani* à la date de 1277.

### GILLES DE BEANTO.

Il mourut en 1282; le *liber decani* n'indique pas quel était son archidiaconé.

### DENIS DE GAND.

Il est indiqué au *liber decani* comme archidiacre de Gand. Il mourut en 1283.

### HENRI.

Il était archidiacre de Tournai. *Cartulaire* 52. DWG.

En 1290, il signa avec d'autres membres du Chapitre une protestation contre l'évêque Michel de Warenghien, qui voulait priver le chapitre de la juridiction que ce corps exerçait immédiatement sur ses membres.

### JACQUES BIECDANETTE.

Il était présent au même acte, et il est désigné comme archidiacre de Gand. Il mourut en 1294. *Liber decani.*

### JOANNES DE MURO, ARCHIDIACRE DE GAND.

Il fonda en 1303 une chapellenie à l'autel de Sainte Marie-Madeleine. D'après le *liber decani,* il mourut en 1310.

### JACQUES BIERTAUS, ARCHIDIACRE DE BRUGES.

Nous ne connaissons que l'année de son décès en 1304. *Liber decani.*

BERTRANDUS DE GALLARDO, archidiacre de Gand.

D'après Dewinghe, il était en fonctions en 1330.

Le 16 octobre 1332, Bertrand Gaillard demande et obtient la permission d'aller aux écoles, *ad scolas*, et de faire quinze pèlerinages, parmi lesquels sont indiqués Saint-Maur, Saint-Antoine, Saint-Maxime, Sainte-Marie-Madeleine à la Sainte-Baume; Saint-Victor, Saint-Louis à Marseille; Saint-Gilles en Provence, etc. Il partit le 20 octobre, après avoir nommé pour procureur Pierre de Saint-Paul, et pour receveur de sa prébende, Laurent de Bollandi.

Il était de retour le 29 mars de l'année suivante, et il présenta au chapitre un rescrit du pape qui l'autorisait, moyennant qu'il résidât dans l'un des lieux, où il possédait des bénéfices, à en percevoir les revenus à l'exception des présences.

Le 22 octobre 1333, il obtient de nouveau la permission de s'absenter pour aller à Saint-Jacques en Galice.

Le 3 janvier 1334, Philippe de Chabelliaco prend possession de l'archidiaconat de Gand, vacant par suite de la promotion de Bertrand de Gallardo à l'archidiaconat d'Agen.

PHILIPPE DE CHABELLIACO, archidiacre de Gand.

Comme l'archidiaconat de Gand était devenu vacant en cour de Rome par suite de l'acceptation par Bertrand, de l'archidiaconat d'Agen, Philippe lui fut donné pour successeur par le pape, le 29 janvier 1333.

Philippe de Chabelliaco devint plus tard cardinal

du titre des saints Nérée et Achillée, et fut reçu en cette qualité, le 15 juillet 1339.

### GERALDUS DE ALBASSIACO, archidiacre de Bruges.

Le 8 décembre 1339, il acheta une maison canoniale, dans une séance du chapitre.

Le cinq mars de l'année suivante, il obtint du chapitre la permission de se rendre où il jugera le plus utile pour récupérer la santé ; de plus, la permission d'aller étudier à Paris, à Montpellier ou dans d'autres villes où il y avait une université, et d'y demeurer comme étudiant ; de plus, de faire par dévotion un certain nombre de pèlerinages.

Le 8 novembre 1340, il fait une nouvelle demande, afin de pouvoir continuer les études qu'il avait commencées.

Le 16 mars 1341 Jean de Bachpalmès fut admis en qualité d'archidiacre de Bruges, comme succédant à Gérard de Albassiaco, avec lequel il avait fait une permutation.

### JOANNES MACHARDI DE BACHPALMÈS, archidiacre de Bruges.

Il prit, comme nous venons de le voir, possession en 1341 ; c'est tout ce que nous connaissons de lui.

### JEAN DU PORTAIL, archidiacre de Tournai.

Le 7 août 1335, il obtint la permission, ainsi que son frère Simon, qui était chantre, de faire des pèlerinages à Notre-Dame de Chartes, à Sainte-Radegonde,

à Poitiers, à Marseille et autres lieux, et de suivre des cours d'université. Simon devint doyen du chapitre. Il est d'autant plus étonnant de voir ces deux frères demander de pouvoir fréquenter une université, que Jean avait été élu évêque par le chapitre en 1334 pour remplacer Guillaume de Ventadour.

L'archidiacre Jean eut des discussions, pour l'exercice de ses droits, avec André Ghini. Ils y mirent fin par un accord conclu le 31 août 1336, approuvé par le chapitre le 5 septembre suivant : nous avons donné le texte de cet acte (1), et nous en avons déjà fait connaître la substance à la page 5.

D'après le *liber decani*, la mort de Jean du Portail devrait être fixée à l'année 1356.

### LAURENT TAYA.

M. Piot le donne comme archidiacre de Gand en 1336, sans faire connaître le document dans lequel il a trouvé ce renseignement.

### EBLO DE MODERIO.

Il était archidiacre de Gand, et il mourut en 1343. *Liber decani.*

### BERNARD BOET.

Dewinghe fait trois citations pour prouver qu'il était en fonctions en 1368, 1380 et 1383 *lib. long. act.* — *Liber Secundus episcopi 79. Cartularium Episcopi 53.* V°. Bernard Boet mourut en 1400. *Liber decani.*

(1) Voir Append., note 2.

### JEAN BLANCARDI.

La réception de cet archidiacre de Gand est rappelée comme il suit dans les actes du chapitre : *Eodem anno* (1386) *14 novembris, fuit magister Joannes Blancardi receptus ad archidiaconatum Gandensem et installatus in secunda sede suffectus in stallum sive locum domini archidiaconi Brugensis.*

### JOANNES DERLEKE.

On l'appelait aussi De Brouk.

Dewinghe fait trois citations qui le concernent, se rapportant aux années 1396 et 1414. *Cartulaire M.* 39. *Cartulaire de l'évêque.* 66. Jean Derleke, archidiacre de Gand, mourut en 1419. *Liber decani.*

### GUILLAUME.

Il devint cardinal, dit Dewinghe, le 2 septembre 1414. *Cartulaire Episcopi 64* V°.

### TOUSSAINT MERCIER.

Selon Dewinghe, il a succédé à Guillaume, en payant à celui-ci une pension *(sub pensione) liber secundo Episcopi 65 V°.* Il prêta serment de fidélité en 1428. *ibidem.* 71 et il est fait mention de lui en 1431 au *cartulaire de l'évêque* 82. V°. DWG.

### ÉTIENNE VIVIANI.

Dewinghe fait des citations relatives à cet archidiacre avec l'indication des années 1432, 1439 et 1443. Il est loin d'en faire l'éloge. *Videtur fuisse vir ira plenus et ferox et intricatus debitis. — Fuit condemnatus in emendam eo quod injurias dixisset in pleno capitulo contra præpositum ballivum et Gubernatorem Villæ Tornacensis.*

### GILLES DE SCORNAI.

Il est indiqué au *liber decani*, page 139, avec la qualification d'archidiacre de Bruges, comme occupant la maison canoniale, qui fait le coin de la rue *de la lenterne*, lorsqu'on recopiait le manuscrit. Dewinghe donne à ce fait la date de 1458.

### SUIZY.

Kervyn de Lettenhove rapporte que cet archidiacre de Flandre fut ennobli par Louis XI, et que ses armes étaient de gueules à trois fasces d'or. *Etudes sur Froissart*, chapitre III. Il faut donc placer Suizy entre les années 1461 et 1483.

### GILLES L'APOSTOLE, ARCHIDIACRE DE BRUGES.

On voyait autrefois son épitaphe à la cathédrale dans les carolles. Il était docteur en droit canon, et il mourut le 3 juillet 1504, dans un âge probablement assez avancé, car son nom est mentionné à la date de 1474 au *protocole* E, fol. 216, DWG. Son épitaphe était à la

cathédrale, par terre, devant la chapelle de Notre-Dame Flamande.

### PAUL DE LANDAS, archidiacre de Bruges.

Il succéda à Gilles l'Apostole, étant sous-diacre, en juillet 1504. *Lib, actorum. Registre de Michel Leclere. Protocole* H. fol. 67. V°. *Cartulaire de l'évêque* 82. V°. DWG.

### THÉODORIC DE LESDEMAY.

Il était archidiacre en 1477. Le 8 août de cette année, l'un des Ambassadeurs de la Duchesse Marie de Bourgogne logea chez lui ; on trouve son nom sur un acte d'élection de supérieure du béguinage, dressé en 1496. Dewinghe fait encore les citations suivantes. 1500. *Cartulaire* L. *fol.* 5, V° ; 1501-1504 *lib. act.* 10 mars, *idem*, *liber act.* 2 septembre.

### PIERRE COTREL.

Il était archidiacre de Bruges. Tous nos historiens se sont occupés de ce personnage, qui s'est illustré aussi bien par les importantes fonctions qu'il a remplies dans le diocèse, que par les fondations pieuses qu'il a faites et qui existent encore. Il exerça les fonctions de vicaire-général sous quatre évêques, il fit son jubilé de cinquante années de canonicat en 1539, et il mourut le 25 mai 1545. Son tombeau mutilé se voit encore dans une des chapelles des carolles, du côté du nord. Il assista aux synodes diocésains de 1509 et de 1520, en qualité d'archidiacre

de Bruges. Il fit partie de la députation que le chapitre et le magistrat de Tournai envoyèrent à l'empereur Maximilien et à la reine d'Angleterre, qui étaient à Lannoy et qui faisaient peu à peu approcher leur armée de Tournai.

### BALTHAZAR DE CORDES.

Il mourut, d'après Dewinghe, avant 1529. Il cite trois endroits du protocole E de l'évêché, où il est question de cet archidiacre, qui exerçait cette fonction tout à la fois dans les diocèses de Tournai et de Cambrai : *fol.* 130 *verso,* 1514, *fol.* 179 *verso,* 1519, *fol.* 184, 1514.

Dans le même protocole, *fol.* 209, se trouve un acte dans lequel Balthazar de Cordes se qualifie comme il suit : *B. de Cordes artium magister et utriusque juris doctor, canonicus ecclesiarum Tornacensis et Cameracensis et in Tornacensi Gandensis et in Cameracensi Valencensis archidiaconus officialisque Tornacensis.*

### JACQUES DUBIEZ.

Dewinghe dit avoir trouvé le nom de cet archidiacre dans une taxe des bénéfices, faite du temps de Charles-Quint, et dans les notes du chanoine de Villers de *Nerviis*, avec la date du 25 février 1537.

### JACQUES DONGNIES, ARCHIDIACRE DE GAND.

Ce fut le dernier titulaire de cet archidiaconé, avant qu'il ne fut érigé en diocèse, en 1559.

Il est mentionné plusieurs fois dans le *liber optionum*. Ce manuscrit ne remonte malheureusement qu'à l'année 1557. L'archidiacre de Gand, Dongnies, y fait une option le 23 novembre 1557 ; il mourut en 1577.

### JACQUES ROBERT.

Dernier archidiacre de Tournai, avant la division de ce diocèse. Il était en fonction en 1557 et il mourut dans le mois de février 1572. *Liber optionum*.

### GASPAR TOLEMARE.

Dernier archidiacre de Bruges. Nous trouvons aussi son nom dans le *Liber optionum* en 1557. Il mourut le 24 février 1566.

Nous arrivons maintenant à l'époque où le diocèse de Tournai, diminué de ce qu'on en prit, pour former les diocèses de Bruges et de Gand, n'eut plus que deux archidiaconés, qui reprirent les noms, abandonnés au XIV^e^ siècle, d'archidiaconés de Tournai et de Flandre.

Comme on peut mettre plus d'ordre dans la nomenclature de ces archidiacres, nous donnerons d'abord la liste des archidiacres de Tournai, nommés aussi *majeurs*, et puis celle des archidiacres de Flandre.

# I

## ARCHIDIACRES DE TOURNAI OU MAJEURS.

### JEAN DE LE PRÉE.

Il exerça les fonctions d'archidiacre de Tournai depuis le 4 mars 1572 jusqu'à sa mort, le 1er avril 1577. Il eut pour successeur :

### JEAN COTTREAU.

Jean Cottreau fut reçu le 21 juin 1577 et il mourut en 1592.

### MICHEL DE NAVE.

Il est plus souvent appelé *Naveus*. Les bourses d'études et de métier, ainsi que les dots, qu'il a fondées en faveur de sa famille et des pauvres, ont jusqu'à nos jours perpétué sa mémoire et ont rendu son nom populaire. Il naquit près de Huy. Il fut successivement professeur à l'université de Louvain, chanoine d'Arras et de Tournai. Nommé archidiacre majeur en 1592, il devint official et vicaire-général en 1606 et il mourut en 1620. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Traité des apparitions de l'Archange saint Michel*, en latin, imprimé à Douai en 1632. Sanderus lui attribue beaucoup de connaissances; M. Le Maistre d'Anstaing

a consacré une note biographique à Michel Naveus. *Recherches sur l'église cathédrale de Tournai,* tom. II, page 318.

### JEAN BOUCHER.

Lorsque Jean Boucher succéda à Naveus en 1620, il était déjà chanoine de Tournai depuis 1597. Né à Paris en 1550, il fut obligé, pour des raisons politiques, de se réfugier en Belgique. Il fut recteur de l'université de Paris et curé de Saint-Benoît. Les notices, qui ont été publiées sur ce personnage dans les bulletins de notre Société, nous dispensent d'entrer ici dans de plus longs détails. Il mourut le 22 février 1646, presque centenaire. M. Lecouvet s'est aussi occupé de Jean Boucher dans *le Messager des sciences et des arts de Gand.*

### GASPAR VAN LAURETIN.

Il était natif de Bruxelles et prévôt d'Arras. Son épitaphe fait connaître qu'il exerça pendant quelques années, dans le diocèse de ce nom, les fonctions de vicaire capitulaire pendant la vacance du siége épiscopal et qu'il fut obligé de se réfugier en pays étranger, à cause de la fidélité qu'il garda au roi. Il ne fut que peu de temps archidiacre de Tournai. Reçu le 6 septembre 1647, il mourut le 11 octobre 1649.

### ANDRÉ CATULLE.

Catulle faisait depuis longtemps partie du Chapitre de Tournai lorsqu'il fut nommé archidiacre. Il avait

été reçu chanoine le 2 décembre 1620. Il assista au synode de 1649 comme archidiacre, et à celui de 1660 en double qualité d'archidiacre et de vicaire général. Il mourut le 27 septembre 1667. Il était natif de Néchin *(a)*. M. Lecouvet a publié dans *le Messager des sciences et des arts* de Gand une bonne notice sur André Catulle, dans laquelle on trouvera la liste de tous les ouvrages de cet archidiacre.

### IGNACE-AUGUSTIN VAN GROBBENDONCQ.

Reçu comme chanoine le 18 novembre 1647, il succéda à André Catulle comme archidiacre de Tournai. Il assista aux synodes diocésains de 1664 et de 1665, et fut ensuite promu à la dignité épiscopale. Sacré dans la chapelle des carmélites d'Anvers le 12 mai 1669, il occupa le siége de Namur plus de dix ans; il fut ensuite transféré à Gand, mais son épiscopat n'y dura que cinq mois, étant mort à l'âge de 55 ans, le 31 mai 1680.

### SIMON RIBEIRA ou plutôt DE REYBERAN.

Il fut reçu le 18 décembre 1669, et cette date coïncidant avec le départ de Van Grobbendoncq, il y a tout lieu de croire qu'il lui succéda immédiatement. Reyberan assista au synode de 1673, et comme il résigna son bénéfice entre les mains de l'évêque, la date de sa

(*a*) Il faut lire Helchin, contrairement à l'assertion de Lecouvet. Nous avons donné dans nos Bulletins son acte baptistère et deux vers de Catulle, où il célèbre Helchin, sa douce patrie.

mort n'est pas marquée dans le nécrologe du Chapitre. Son successeur doit avoir été

### GILLES DE BRABANT.

Né, dans la province de Namur, d'une famille distinguée, il fut reçu comme chanoine le 3 février 1659, mais il ne devint archidiacre majeur qu'après la mort de Reyberan. Il assista aux synodes de 1677, 1678, 1690 et 1692, et mourut le 27 avril 1694. Gilles de Brabant était un personnage fort distingué; il doit être mis au nombre des bienfaiteurs de la cathédrale et de ceux qui ont travaillé le plus efficacement à répandre l'instruction et le goût des lettres. Les nombreuses fondations de bourses d'études, dont il avait confié l'administration au Chapitre, en sont la preuve.

### LOUIS-HERMAND SCUDERY.

Il avait été reçu chanoine, un an avant la mort de Gilles de Brabant, le 30 septembre 1693, et il fut son successeur. Il mourut à Paris le 24 novembre 1705. Son épitaphe, qu'on voyait autrefois à la cathédrale, sur la clôture de marbre du chœur, portait qu'il fut le dernier de son nom.

### ALEXANDRE LEVAILLANT DE LA BASSARDERIE.

Il fit partie du Chapitre, pendant plus de soixante ans. Il y fit son entrée le 5 juillet 1695, devint archidiacre en 1705, et doyen le 16 avril 1727. La Société historique a déjà eu à s'occuper de ce personnage, qui

a laissé des manuscrits et qui mériterait bien d'avoir sa petite histoire. Espérons qu'on la lui fera. D'assez nombreux papiers, qui lui ont appartenu, se trouvent au château de Merlin chez son parent, M. Levaillant de Jollain.

### GUILLAUME FERDINAND DE LA WOESTINE.

De la Woestine, marquis de Beulaer, licencié en droit civil et canonique, naquit à Ypres le 9 mai 1666. Il fut reçu comme chanoine, et probablement aussi comme archidiacre le 7 novembre 1725. Il joignit aux fonctions d'archidiacre majeur celles de vicaire-général de l'évêque. Il mourut le 11 mai 1735; *canus meritis* porte son épitaphe, *ætate floridus, repentè sed non improvisè.*

### LÉONARD DE CONINCK.

Il succéda très-probablement immédiatement à De la Woestine en 1735. Ce personnage est beaucoup plus connu comme official, dont il exerça très-longtemps la charge. Ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits, ont permis de faire sa biographie, qui a été imprimée dans le X^e^ volume de nos Mémoires. De Coninck fut aussi hospitalier, et mourut le 28 septembre 1761; mais on peut croire qu'il avait été remplacé, bien avant sa mort, comme grand archidiacre.

### THOMAS O'DAILLY DE FINITERRÆ.

Chanoine depuis le 3 mai 1748 : nous n'avons pu constater quand il commença à être archidiacre de Tournai.

Hoverlant fait un grand éloge de ses qualités, et il rapporte qu'on voulut le nommer doyen à la mort d'Alexandre de la Bassarderie, mais qu'Odailly refusa cette dignité. Il fut témoin de la suppression du Chapitre en 1797, fit partie du nouveau, dont il fut nommé chanoine titulaire le 21 juin 1804, et il mourut en juin 1810.

---

## II

## ARCHIDIACRES DE FLANDRE.

### MAXIMILIEN MANARE.

Maximilien Manare était Tournaisien. Il occupa successivement diverses positions qui prouvent que l'on avait reconnu son mérite. Nommé archidiacre de Flandre, en même temps que Robert archidiacre de Tournai, ils prirent possession de leur dignité respective, tous les deux, le 4 mars 1572. Le 6 février 1576, le roi le nomma doyen du Chapitre, et six ans après il quitta Tournai pour aller à Lille, où il avait obtenu la prévôté du Chapitre de Saint-Pierre, le 17 septembre 1584. Il avait commencé à faire partie du Chapitre de Tournai le 6 février 1557.

## JACQUES LAURENT.

Jacques Laurent naquit à Frasnes-lez-Buissenal vers 1520. Il était fils de Guillaume et de Jeanne Vincquière. Il fit probablement ses humanités à Frasnes, où il y avait, d'ancienne date, une école latine, qui fut réorganisée en 1575, et il passa de là à Louvain où il fut proclamé septième de la première ligne, le 27 mars 1539. Il obtint le grade de licencié, et nous le voyons figurer plusieurs fois, soit comme objectant *(tentator)* soit comme examinateur dans les épreuves qui précèdent les promotions. C'est ainsi qu'en 1547 il était *tentator* en même temps que son compatriote, Nicolas Deleuze, était examinateur. Il le fut encore en 1548; et en 1550 il fut examinateur avec Nicolas Deleuze. Cette même année, il fut nommé régent du collége du Faucon en remplacement de Nicolas Jupille, qui avait résigné ses fonctions. Il occupa cette position jusque et y compris l'année scolaire 1555. Un acte de la faculté du 22 octobre de cette année fait connaître que le collége du Faucon racheta plusieurs objets à l'usage des étudiants, objets appartenant au régent Laurent, qui venait de quitter le collége.

Deux ans après, son grade de licencié lui permit d'aspirer à un canonicat de l'église cathédrale de Tournai : il l'obtint et il en prit possession le 14 juin 1557.

Nous le voyons aller recevoir du magistrat de Tournai, le 10 février 1567, des argenteries et des valeurs, qu'on avait volées pendant le pillage de l'église. Il fut sans doute envoyé par le chapitre à cette fin.

Le 9 juillet de la même année, il fut député par le

chapitre, avec le doyen et le chantre, pour assister à l'assemblée des états du baillage. Il en fut de même le 6 août 1568, le 30 mars 1569 et le 21 juin 1570.

Le 29 août 1575 Jacques Laurent et le chancelier sont députés pour assister à l'assemblée des Etats pour aviser aux moyens de se libérer du paiement du centième denier, par voie de rachat. Ils firent leur rapport le 5 septembre suivant, et on convint d'établir une taxe au bonnier de terre, payable moitié par le propriétaire. On fit, comme de coutume en pareille circonstance, des lettres de non-préjudice.

Le 9 décembre 1575 Jacques Laurent et le chancelier furent de nouveau députés pour aller le lendemain à l'assemblée des Etats.

Après la nomination de Maximilien Manare par le Roi à la dignité de doyen, l'évêque Pintaflour, qui avait apprécié le mérite de Jacques Laurent, fit choix de ce dernier pour archidiacre de Flandre.

En 1586 le chapitre donna une grande marque de confiance à Jacques Laurent. L'Evêque Morillon mourut dans la nuit du 26-27 mars, après avoir gouverné le diocèse pendant environ trois ans et demi; et les deux archidiacres Laurent et Cottreau furent élus vicaires-généraux capitulaires.

Jacques Laurent montra beaucoup de zèle pour la défense des intérêts de la religion, pendant les troubles, qui affligèrent tout particulièrement la ville de Tournai, vers la fin du XVI$^{e}$ siècle. Nous en avons la preuve dans les fondations qu'il institua, pour satisfaire au vœu qu'avait exprimé Philippe II, de perpétuer le souvenir de la prise de Tournai le 30 novembre 1581. A cette

fin Jacques Laurent fit orner un autel, qu'on dédia à saint André, y fit célébrer solennellement chaque année la fête du saint Apôtre et il fonda deux hospices, auxquels il donna le nom du même saint. Voici comment Cousin, qui était son contemporain, s'exprime à ce sujet : « Or pour rendre grâce à Dieu et à l'Apôtre saint André (à la feste duquel l'appointement a été fait) de ce que la ville a été rendue au Roi catholique, et ce sans avoir esté avec grande effusion de sang et ruine d'icelle prinse d'assaut, pillée, brûlée ou destruite, l'on en a instituée une procession générale devant l'autel saint André, que Maître Jacques Laurent, chanoine archidiacre de Flandres, a fait, à ses despins, orner en la commémoration du dit Apôtre, lequel autel on nommait auparavant de Saint George, de Sainte Marguerite, ou de Saint Jean l'Evangéliste, et à faute de moyen avait été sans embellissement depuis le sac de l'église environ vingt-huit ou trente ans. Le même chanoine a fait à même occasion et honneur solenniser le jour de saint André en fête qu'on appelle triple. »

L'autel de saint André fut consacré dans l'année qui suivit le décès de Jacques Laurent, le 26 novembre 1595; l'archidiacre était mort le 19 janvier 1594. Cousin rapporte ce fait et dit ensuite quelques mots des fondations faites par Jacques Laurent : « Le 26 novembre l'an ensuivant fut dédié, en l'église cathédrale de Tournai, l'autel de saint Jean, sainte Marguerite, ou saint George, que Maître Jacques Laurent chanoine et archidiacre de Flandre avait par les exécuteurs de son testament fait refaire et orner en l'honneur de saint André et saint Jacques Apôtres. Car il mourut

le 19 janvier l'an 1594 ayant reçu le saint Sacrement. Il a fondé une messe tous les jours audit autel, et deux hopitaux de saint André en la Ville de Tournai pour pauvres gens recreus ou recrants, qui ne peuvent plus fournir à la peine, un pour douze hommes, situé auprès des Frères Mineurs, et l'autre, pour douze femmes auprès du monastère d'Arcte-vie : et a laissé tous ses biens en usages pieux. Son corps est inhumé vis-à-vis l'autel susdit. »

Outre les fondations, dont nous avons déjà parlé, Jacques Laurent en fit beaucoup d'autres, dont il laissa le soin à ses exécuteurs testamentaires le doyen Laurent Malcot, le trésorier Charles Ladeuze, l'hôterier Martin Chastillon.

Il fit beaucoup de bien aux pauvres choraux, nommés primetiers. Selon qu'il l'avait ordonné, ses exécuteurs testamentaires achetèrent, près de la chapelle Saint Pierre actuellement démolie, une maison pour ces étudiants, qui vivaient cependant en grande partie de secours, et ils l'approprièrent à leur usage. C'est cette maison qui a donné son nom à la rue qu'on appelle encore aujourd'hui des *primetiers*.

Les fondations de bourses de Jacques Laurent existent encore; il en avait confié l'administration à un membre du Chapitre, mais elle lui a été enlevée.

## JEAN LESCAILLET.

Il fut, pendant un certain temps, curé de la paroisse de Saint-Quentin à Tournai, et il devint ensuite chanoine de la cathédrale. Le 15 juin 1584, eut lieu son

entrée au Chapitre, et il fut nommé archidiacre de Flandre le 21 janvier 1595. Il conserva cette dignité jusqu'au 23 janvier 1624, date de sa mort.

### GHISLAIN DE NÉDONCHEL.

Il fut nommé archidiacre de Flandre le 14 février 1624 par l'évêque Maximilien Villain de Gand, en remplacement de Jean Lescaillet, étant déjà chanoine depuis le 19 juin 1599. Il mourut le 14 juillet 1636.

### JEAN ERNEST NIEULANT.

Il assista comme archidiacre de Flandre aux synodes diocésains de 1648 et de 1649. Il succéda, sans doute immédiatement, à Ghislain de Nédonchel. Nieulant mourut le 21 juillet 1650.

### PHILIPPE DE BOULOGNE.

Il était archidiacre de Flandre, lorsqu'on tint les synodes de 1663 et de 1664, mais il n'y assista pas. On mentionne son absence dans les actes; il était présent au synode de 1665, et il assistait aussi au synode de 1673, mais comme doyen du Chapitre. Il avait été promu à cette dignité le 10 juillet 1671. Il n'en remplit pas longtemps les fonctions, car il mourut le 5 novembre 1674.

### GILLES DE BRABANT.

Il fut archidiacre de Flandre avant de le devenir de Tournai; nous en avons la preuve dans les actes du

synode de 1673 où il figure en qualité d'archidiacre de Flandre.

### PIERRE MASUREEL.

Son épitaphe nous apprend qu'il était de Gand et licencié en droit civil et canonique.

Il assista, étant archidiacre de Flandre, aux synodes de 1677 et de 1688, et sa nomination eut très-probablement lieu quand Gilles de Brabant fut promu à l'archidiaconat de Tournai. Il avait été reçu chanoine le 21 janvier 1641. Il résigna à Bauduin Saladin, mais sans doute son canonicat seulement, et celui-ci prit possession du bénéfice résigné le 11 mars 1682. Masureel mourut le 5 septembre 1690.

### LOUIS MEERSMANS.

Il mourut le 4 novembre 1690, la veille du décès de celui qui avait occupé l'archidiaconat de Flandre avant lui et qui l'avait abandonné en 1682 par résignation. Meersmans était Brabançon, il a fondé des bourses d'études qui existent encore. Il avait été reçu chanoine le 22 juin 1673.

### FRANÇOIS LEBRUN.

Il fit présenter au Chapitre, le 16 juin 1691, deux lettres de Louis XIV, par lesquelles ce monarque le nommait, par la première, chanoine de Tournai, et par la seconde archidiacre de Flandre en remplacement de Louis Meersmans. François Lebrun était né dans un faubourg de Noyon. Il était docteur en théologie

de la faculté de Paris, et membre de la Sorbonne, *Socius Sorbonicus*. Il ne conserva cette position que jusqu'en 1693. Après la mort du doyen Gennaro l'évêque Caillebot de la Salle parvint à faire présenter Lebrun au roi pour le décanat; et, quoique le dernier des trois candidats présentés sur la liste du Chapitre, il fut nommé par Louis XIV. Contrairement à ce que dit M. Le Maistre d'Anstaing de ce personnage, François Lebrun fit beaucoup de mal dans le diocèse de Tournai, dont toute l'administration lui fut en quelque sorte confiée, pendant quelques années. Il avait été le précepteur de François Caillebot et son répétiteur pendant qu'il suivait les cours de la Sorbonne; et, lorsque ce prélat abandonna la cour, où il était aumônier, pour venir résider à Tournai, il prit son maître avec lui.

Le doyen Alexandre de la Bassarderie nous a laissé des notes de sa main sur cette triste époque, qui nous apprennent des particularités curieuses. François Lebrun, dit-il, vicaire-général, ancien précepteur de Caillebot de la Salle, ne fut pas plutôt arrivé à Tournai qu'il pratiqua des intelligences avec les chefs des Jansénistes des Pays-Bas, Ernest Rutdhaus chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles, qui avait été secrétaire de M. Arnauld, chef des Jansénistes de France, et avec M. Duforet chanoine et chantre de la collégiale de Lille, chef des Jansénistes de Lille et des pays voisins. Ce vicaire-général, abusant de l'autorité de cet évêque, qu'il avait pour ainsi dire élevé dès sa tendre jeunesse, l'endoctrina au Jansénisme, sans que le prélat s'en aperçût. Après que Lebrun eût fait des visites dans les

huit synodes des décanats de chrétienté, il fit faire par son évêque une ordonnance, qui obligeait les curés à se rendre, pendant les grandes vacances, au Séminaire épiscopal, pour y faire une retraite de huit jours. Cette mesure avait déjà été prise par l'évêque Gilbert de Choyseul, aussitôt après l'établissement d'un séminaire dans la ville de Tournai et elle était de nature à produire beaucoup de bien, pour retremper le clergé dans l'esprit ecclésiastique. Elle fut d'autant plus efficace, sous ce dernier prélat, qu'il assistait lui-même à ces retraites, et qu'il prenait part aux conférences sur les cas de conscience et de discipline ecclésiastique; mais ces réunions prirent un tout autre caractère sous l'évêque Caillebot de la Salle. Lebrun y était très-assidu, et il profitait de cette occasion pour fomenter la cabale Jansénistique dans le diocèse. Il y réussissait d'autant mieux, qu'il avait placé à la tête du séminaire un président et deux professeurs, imbus de ses principes et de ses erreurs.

Louis XIV fut informé de ce qui se passait à Tournai, et il fut effrayé d'apprendre que ce diocèse était dirigé par un évêque, un vicaire-général et trois professeurs du séminaire entachés de Jansénisme. Il est vrai qu'on attribuait tout au vicaire-général Lebrun, mais on put voir combien l'évêque était personnellement favorable à cette hérésie, quand il *appela*, avec trois autres évêques seulement, au futur concile général de la condamnation des erreurs de Quesnel par la bulle *Unigenitus*.

Le Roi craignant que le mal, qu'on lui avait signalé à Tournai, ne fît des ravages dans d'autres villes des

Pays-Bas, au préjudice du bien de l'Etat, engagea M. le Marquis de la Salle, Gentilhomme de sa chambre, frère de Caillebot, à déterminer celui-ci à se démettre de l'évêché de Tournai. On y parvint, et le roi nomma l'évêque de Tournai démissionnaire, abbé de Tournon dans le diocèse de Meaux. Caillebot se retira dans l'abbaye de Rebais en Brie, qu'il possédait déjà auparavant, avec une pension de quarante mille livres.

Le roi nomma ensuite à l'évêché de Tournai en 1703, Marcel de Coëtlogon, évêque de Saint-Brieuc, fort savant théologien, très-pieux, âgé de 68 ans, de très-saine doctrine et connu comme très-opposé au jansénisme, avec ordre de se rendre à Tournai, pour combattre cette secte, et faire maison nette au séminaire, en y plaçant d'autres professeurs. Mais le bon évêque, retenu par une maladie, ne vint prendre possession que deux ans après de son évêché, qui demeura pendant tout ce temps en régale. Il ne vint à Tournai qu'en août 1706. Quant à François Lebrun, il avait été exilé par lettre de cachet. Le président du séminaire eut aussi son congé, et les deux professeurs, ainsi que l'official du diocèse, furent démissionnés.

L'évêque Coëtlogon nomma Alexandre de la Bassarderie vicaire-général, et il confia la présidence de son séminaire à M. Allard, prêtre séculier et licencié en théologie. Pour y assurer l'orthodoxie de l'enseignement, et le purger du jansénisme, il y nomma deux jésuites pour professeurs, qui continuant de résider au noviciat, venaient chaque jour donner leurs leçons l'un le matin, l'autre le soir. Le président fut chargé

des conférences, des leçons d'Ecriture sainte et de la discipline de l'établissement.

Le diocèse de Tournai fut entièrement renouvelé par l'évêque Coëtlogon, qui ne l'administra cependant que pendant neuf mois, car il mourut en avril 1707.

Les remèdes apportés au triste état, où était alors le diocèse de Tournai, ne furent pas aussi efficaces que semble le dire le doyen de la Bassarderie. Les menées de Lebrun produisirent leurs effets après son départ; on en a la preuve dans les attaques violentes, dont les jésuites professeurs au séminaire furent l'objet. Il y a bon nombre de ces libelles qui ont été livrés à l'impression et qu'il serait utile de rechercher.

### LOUIS-ANNA AUBERY.

Il prit possession le 21 juin 1694. Il paraît avoir été, ainsi que Scudery, appelé à Tournai par Lebrun. Il résigna son canonicat le 26 mai 1706; et comme archidiacre il fut remplacé par

### JEAN-BAPTISTE DELFOSSE.

Celui-ci prit possession le même jour, 26 mai 1706, comme chanoine, mais sa nomination à l'archidiaconat de Flandre a été postérieure, car on voit par le registre des distributions de 1706 que cette année l'archidiacre de Flandre n'a rien reçu; mais Delfosse figure au registre de 1707. Il résigna son canonicat à d'Affrenguy le 3 août 1735, et il mourut le 11 juin 1761.

### CHARLES-FRANÇOIS-ARMAN DE GROSS.

Le comte de Gross succéda à Delfosse, il avait été reçu chanoine le 28 mai 1734. On voit par son épitaphe qu'il était né à Turin. Il mourut le 27 octobre 1770, à l'âge de 74 ans.

### ANTOINE-FRANÇOIS DE COLOMA.

Il fut le dernier archidiacre de Flandre et il s'éteignit pour ainsi dire avec le chapitre, étant mort le 1er janvier 1796. Il fit partie de ce corps presque pendant trois quarts de siècle : il avait été reçu chanoine le 28 novembre 1738.

---

## XIXe SIÈCLE.

### RECONSTITUTION DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE TOURNAI.

Le Chapitre de Tournai eut, à la fin du siècle dernier, le sort de toutes les institutions religieuses. Il résista cependant aux premières secousses de l'ébranlement général, qu'imprimait à toute la société la démagogie révolutionnaire : les offices canoniques se continuèrent jusqu'en décembre 1797. Des forcenés, étant alors parvenus à se faire ouvrir un soir les portes de la cathédrale, s'emparèrent de l'édifice et ils empêchèrent l'accès du chœur. On ne cessa cependant presque pas un jour de célébrer la messe dans l'église et l'on avait à cet effet dressé un autel vis-à-vis du jubé, en face de la grande nef. Il est certain

que la procession du mois de septembre ne fut jamais omise; elle avait lieu dans l'intérieur du temple.

Mais le chapitre était dispersé et il fut canoniquement supprimé par le cardinal Caprara au moment où, après le concordat intervenu entre Pie VII et Napoléon I, ce légat apostolique en rétablit un nouveau.

Le cardinal Caprara dans l'acte d'érection du nouveau chapitre institua des dignitaires, sans en désigner ni le nom ni le nombre.

Mgr Hirn ne nomma le 16 octobre 1803 que des chanoines; le chapitre naquit donc acéphale; mais en 1804 il nomma verbalement le chanoine DUVIVIER *archidiacre* qui, seul dignitaire, exerça les fonctions de doyen.

Il est qualifié dans le décret du 16 octobre 1803 : *prêtre, licencié en droit canon, ancien chanoine gradué de la métropole de Malines.*

Le décanat ne fut rétabli que le 20 décembre 1830 par Mgr Delplancq, qui le confère, le même jour, à M. Duvivier.

L'archidiaconat demeura alors vacant jusqu'en 1834. Ce fut M. CHARLES-CONSTANT DE DAM qui y fut promu, et la première fois qu'il signa en prenant le titre d'archidiacre fut le 19 mars de cette année, en attestant la prestation du serment de M. Ancion.

M. Duvivier mourut le 25 janvier 1834 et il fut remplacé comme doyen par Mgr Pierre-Joseph Godefroy, élu par le chapitre le 22 mai, confirmé par Mgr Delplancq le 2 juin et installé le 27 juillet 1834.

Mgr Godefroy mourut le 3 avril 1837 et il eut pour successeur M. l'archidiacre De Dam, qui remplit les

fonctions décanales jusqu'au 10 avril 1853, époque de son décès.

M. le vicaire-général Descamps devint doyen du chapitre le 25 mars 1855.

A ce moment le décanat était donc demeuré vacant à peu près pendant deux années et l'archidiacqnat l'était depuis 1838.

Sous la même date du 25 mars 1855, Mgr Labis rétablit les archidiaconats au nombre de deux, comme ils étaient dans l'ancien chapitre, et les deux premiers titulaires furent M. SIMON-XAVIER LANTHOINE, décédé le 6 novembre 1861, et M. CHARLES-JOSEPH VOISIN. Leur nomination fut aussi datée du 25 mars 1855.

Celui-ci, à la mort de M. Lanthoine, devint premier archidiacre, et pour second, Mgr Labis nomma M. JEAN-BAPTISTE-HENRI PONCEAU, qui fut installé le 12 septembre 1862.

A la mort de M. le vicaire-général Descamps, en 1866, on lui donna pour successeur comme doyen, le vicaire-général Voisin, dont l'installation se fit le 8 novembre de cette année.

M. le vicaire-général PONCEAU devint premier archidiacre et M. FERDINAND-AUGUSTE GILLY, chanoine titulaire depuis 1837, fut nommé second archidiacre. Il fut installé le 8 novembre 1866. Il mourut le 17 mai 1876.

En 1872, à la mort de Mgr Voisin, Mgr Ponceau le remplaça comme doyen, et M. GILLY devint premier archidiacre, et M. JEAN-BAPTISTE BLERVACQ fut nommé deuxième archidiacre. A la date, où nous

éditons cette notice, 15 juin 1877, M. Gilly n'a pas été remplacé, et M. BLERVACQ demeure seul titulaire de l'archidiaconat.

---

# ADDITION.

*Lettres de M. Van de Putte et de M. N*** à Mgr Voisin sur la question des archidiacres.*

Nous avons cru utile d'insérer, à la fin du travail de Mgr Voisin, deux lettres, l'une de M. Van de Putte, l'autre de M. N*** en réponse à des renseignements, qu'il leur avait demandés sur la question des archidiacres. Elles complètent et corroborent les données de la curieuse notice qui précède.

## I.

### LETTRE DE M. VAN DE PUTTE.

Courtrai, le 26 mai 1871.

Monseigneur,

Je voudrais vous seconder de toutes mes forces dans la question des archidiacres de Tournai, Bruges et Gand. Cette question des pouvoirs et attributions des

archidiacres m'a toujours paru si obscure, que je n'y vois pas encore clair. Je me fais donc à moi ces questions :

1° Les archidiacres de nos contrées ont-ils été d'institution laïque, reconnus ensuite par les évêques? Il est certain qu'il y a eu, dans certaines contrées, des archidiacres laïques; Charlemagne dans ses capitulaires prescrit : « ut archidiaconi non sint laïci. » Cependant après cette époque, il y a encore des personnes laïques, investies de l'archidiaconé.

2° Les archidiacres ont-ils été établis ou nommés par les évêques? Je crois qu'en Flandre les évêques seuls les ont nommés. Les *archidiaconi abbatam* étaient des délégués des abbés de monastères, remplaçant l'abbé dans certaine circonscription.

Je laisse là cette question générale, que je pourrais développer, pour dire ce que j'ai rencontré sur les archidiaconés de nos provinces.

Dans une bulle sans date du pape Alexandre III (1159-1181), il est défendu aux archidiacres et autres officiers des évêques (archidiaconis et ministralibus Episcoporum) d'interdire les chapelains et les églises de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, et de les frapper de toute autre peine, sans l'intervention de la justice (absque ordine judiciario). Est-ce l'intervention de l'official? cette pièce est imprimée dans le *cartulaire de Saint-Pierre à Gand*, p. 153.

La pièce la plus ancienne, que je connaisse, mentionnant un archidiacre de Tournai, est de 994. Radbode, Evêque de Tournai, donne l'autel de Vladsloo, près Dixmude à Saint-Pierre à Gand. Il ne parle pas

des droits de l'archidiacre Gelbertus, qui figure dans cette pièce comme témoin.

En 1046, l'évêque Baudouin reçoit la donation de l'église d'Oostbourg, cédée à Saint-Pierre par le comte Baudouin, « *assensu Tornacensis ecclesiæ,* » y est-il dit. *Folcard, archidiacre,* signe comme témoin.

En 1111, Boldric, év. de Tournai, confirme toutes les possessions de Saint-Pierre, situées dans son évêché : « *Lamberti archidiaconi, nostrorumque clericorum assensu,* »..... *et altaria episcopales consuetudines Episcopo et ejus ministris sicut antea persolvant.* »

1121. S. Rodberti, archidiaconi, dans une charte de Lambert év. de Tournai, où il est dit : « *Concilio et assensu nostri archidiaconi.* » *Cart. de Saint-Bavon, à Gand,* p. 26.

1123. Charte de l'évêque Simon. « *Nostrique archidiaconi Roberti clericorumque nostrorum assensu* » *(Cart. Saint-Bavon).* Il est encore dit dans cette charte : *Singulis annis Episcopo Tornacenci, sive eorum ministris pontificalia jura atque Synodalia persolvatis.*

1125. Le même év. Simon : *Nostrique archidiaconi Roberti clericorumque nostrorum assensu* (Ibidem).

1125. Burchardus Ep. *(a)* dit : *Neque capitularis conventus archidiaconi (Joannis) sui aut decani (jura?) observare contemnat.* (Ibid).

1129. Burchardus epus, dit : *Salvo jure nostro ac ministrorum nostrorum.*

Vers 1155, Gérard de Villers, év. dit seulement : *Salvo jure episcopali in omnibus.* Deux archidiacres Evrard et Désiré sont témoins de cette charte.

(*a*) Evêque de Cambrai de 1115 à 1131.

1159. Même Evêque et même archidiacre, sans mention d'autre droit que celui de l'Evêque.

1169. Gautier, év., *testes* les archidiacres Evrard et Robert.

1170. Gautier év., archidiacre *Robinus. (a)* A la fin de la charte il est dit : *Anno consecrationis nostræ* V°.

1177. Le même évêque. Archidiacre Arnould. Il n'est fait nulle mention des droits de l'archidiacre dans les dernières chartes.

Mai 1223. Décision de *l'official* de Tournai contre le desservant de l'église d'Oostbourg, au sujet de dîmes de terres novales. Il est probable que l'archidiacre est mis hors droit, en vertu de la Bulle d'Alexandre III.

A commencer de 1239, l'év. de Tournai délègue souvent ses doyens de la chrétienté pour l'exécution de ses actes. Les archidiacres ne figurent plus, pas même comme témoins, dans une infinité d'actes. Les doyens exerçaient une juridiction inférieure à celle des archidiacres. Ils authentiquaient des actes publics, les copiaient en forme de *vidimus*. Les *taxationes duodecim decanatuum diœcesis Tornacencis*, à l'évêché à Gand, doivent contenir des données curieuses, sur les droits des archidiacres et des doyens. Item la *Summa statutorum synodalium*, etc., imprimée à Lille 1726.

Il existe aux archives de la villes de Bruges des actes originaux intitulés : *Van den Sind*, (du synode). Il doit y avoir dans ces actes des données sur les

(*a*) A moins qu'il ne s'agisse d'un archidiacre de Cambrai, il y a erreur de nom ; Robinus ne figure pas dans notre série.

archidiacres de Flandre. Je ne sais comment vous pourrez vous renseigner dans ce dépôt.

Vous aurez remarqué, Monseigneur, dans les notes ci-dessus que les évêques, dans les concessions qu'ils font, surtout au XII[e] siècle, se servent d'une expression qui indique les droits des archidiacres et même de certains membres du clergé, p. e. : « nostrique archidiaconi clericorumque nostrorum ASSENSU. » Plus tard cette expression disparaît, on voit l'official primer sur l'archidiacre et même certains doyens exercer certains droits, qu'ils semblent ne pas avoir exercé antérieurement.

Vous trouverez l'origine et les motifs de ces changements dans les cartulaires de vos évêques, si le temps et les hommes les ont respectés. Il y a à l'évêché de Bruges le cartulaire de Térouane; de Tournai, on ne possède rien.

A ces quelques notes se réduisent, Monseigneur, tout ce que je sais sur vos archidiacres, c'est peu de chose, qui indique plus de volonté que de savoir.

Je vous réitère, Monseigneur, l'assurance de mon respect et de mes meilleurs sentiments.

VAN DE PUTTE.

## II.

### LETTRE DE M. N***.

Thomassin expose bien les principales variations de la discipline au sujet de l'origine, du nombre et des pouvoirs des archidiacres.

Il a soin de faire remarquer qu'il existait *une grande diversité* entre les archidiacres des différentes églises, suivant les pouvoirs différents qu'ils avaient reçus des évêques et que la coutume avait confirmés.

Cette remarque doit s'appliquer à tout ce qui concerne les archidiacres, considérés en particulier, existant dans telle ou telle église : les temps de l'introduction et de la cessation de cette fonction sont différents; l'étendue de leurs pouvoirs est différente, la corrélation entre le territoire des archidiaconés et le territoire des *pagi* civils, est tellement différente, qu'il est vrai de dire que cette corrélation n'était pas *de droit* nulle part, mais quelquefois seulement un simple *fait* d'occasion et assez rare.

Cette question de corrélation ne peut être posée, pour les temps où il n'y avait qu'un seul archidiacre, car alors le territoire juridictionnel de cet archidiacre était tout le *diocèse* de l'évêque, et la question de corrélation doit se poser entre le diocèse et les pagi, comté, duché, province, pays, canton.

Mais plus tard on divisa les diocèses en plusieurs archidiaconés; l'archidiacre Majeur conservait la cité épiscopale et pays environnants; cet archidiacre majeur était seul en *dignité*, et il était la première dignité après l'évêque.

Ainsi l'Eglise de Tournai, avant le démembrement fait au XVI$^{e}$ siècle, avait trois archidiacres, celui de Tournai, dit majeur, ou primaire, celui de Gand et celui de Bruges; on voit plusieurs archidiacres de Tournai devenus évêques, on voit les archidiacres de Bruges et de Gand, l'un vicaire, l'autre official de

l'évêque, assister au synode diocésain tenu à Bruges en 1520. Cf. *statuta,* etc., p. 171, Cousin, l. IV, p. 508. Après le démembrement, il n'y eut plus que deux archidiacres, celui de *Tournai* et celui de *Flandre.* « L'Evêque a deux chanoines qui sont ses archi» diacres, dit Cousin, l. III, p. 175, à savoir l'archi» diacre qui est constitué en dignité, et l'archidiacre » de Flandre, pour les villes de Courtrai, Comines, et » autres lieux du diocèse. »

L'Eglise de *Cambrai,* après le démembrement, conserva quatre archidiacres, celui de *Cambrésis,* ou Majeur, et ceux de *Brabant,* de *Hainaut* et de *Valenciennes.*

Le diocèse de *Liége,* avait sept archidiaconés, sans y comprendre celui de la ville épiscopale, qui était attaché à la dignité de *Grand-Prévot* de l'église cathédrale, savoir, les archidiaconés de *Condroz,* de *Hainaut,* de *Famenne,* de *Campine,* de *Brabant,* de *Hesbaie,* et d'*Ardenne.*

Je crois inutile de faire remarquer que tous ces archidiacres étaient des chanoines, vicaires-généraux, officiaux, doyens de chapitre, résidant dans la ville épiscopale, et non pas dans les archidiaconés.

Sur quelles *bases territoriales* étaient constitués les archidiaconés? Uniquement sur les *décanats* de chrétienté, et à Liége, sur les *conciles;* ainsi, les archidiaconés n'avaient pas une base originaire immédiate ou propre : ils empruntaient les limites ou territoires réunis d'un certain nombre de décanats; c'était des *districts ecclésiastiques.*

## CONCLUSION.

Si vous me demandez quel rapport territorial existait entre les archidiaconés, et les *pagi*, provinces, pays, etc.? Je répondrai que ce rapport n'existait pas *de droit*, mais qu'il faut plutôt le rechercher dans les territoires des décanats et des évêchés. — Mais il arrivera quelquefois, *en fait*, que les décanats attachés à un même archidiaconé, sont pris dans un même comté, province, pagus, par exemple, le Condroz, la Hesbaie : ce n'est là qu'un fait accidentel et d'occasion.

A Tournai, il y avait des décanats de langue wallonne, et d'autres de langue flamande; et je crois que c'était là la base de la dénomination des deux archidiaconés.

N***.

# APPENDICE.

NOTE 1. (1) — *Sententia arbitralis inter episcopum et archidiaconum super jurisdictione ipsius archidiaconi et cognitione causarum.* Universis presentes litteras inspecturis W. (Walterus IV) decanus, magister Dyonisius de Gandavo et magister Nicholaus li Mirollier officialis, canonici Tornacenses, salutem in Domino. Noveritis quod cum inter reverendum patrem J. (Joannem) Dei gratia Tornacensem episcopum ex una parte et virum venerabilem P. (Petrum de Harlebeka), archidiaconum Tornacensem ex altera super jurisdictione et cognitione causarum civilium, criminalium et omnium aliarum orta esset discordia, tendem pro bono pacis et concordia tam Dominus episcopus quam archidiaconus predicti super premissis de consensa expresso Capituli Tornacensis in nos tamquam in arbitros seu amicabiles compositores compromiserunt in hunc modum quod quidquid de alto et de basso super premissis arbitrando vel componendo duxerimus ordinandum iidem dominus episcopus et archidiaconus sub pœna centum librarum sterlingorum parti observanti ordinationem nimirum a parte resiliente reddendarum inviolabiliter observabunt, hoc etiam adjecto quod totiens dicta pœna committatur quotiens alterutra partium contra ordinationem venerit antedictam; et licet dicta pœna semel vel pluries commissa fuerit et soluta nihilominus rata et firma predicta ordi-

(1) Cf. pp. 3 et 25.

natio remanebit. Nos vero onere dicti compromissi in nos susceptо, habitis diversis tractatibus cum partibus ante dictis de prudentium virorum consilio inter dictas partes in hunc modum super premissis concorditer ordinamus quod archidiaconus Tornacensis contra monasterium Sancti Amandi in pabula vel contra monasterium Sancti Martini Tornacensis, aut contra ecclesiam Sancti Petri insulentis; item contra prepositos, juratos, scabinos vel rectores civitatis Tornacensis, aut contra prepositos, scabinos sive rectores ville insulensis principaliter non cognoseat sed ineidenter cognoscere poterit contra ipsos si moderationem ad ipsum archidiaconum pertinentem impedirent. Item de causis status sive de causis criminalibus criminaliter intemptatis, vel de symonia, homicidio aut de criminibus quæ degradationem seu depositionem ab ordine vel ammotione a beneficio seu dignitate requiruntur, Tornacensis archidiaconus non cognoscat; Item nullum locum aut ecclesiam ecclesiastico supponat idem archidiaconus interdicto; item de causis matrimonialibus Tornacensis archidiaconus non cognoscat nisi cum fuerit in officio visitationis archidiaconatus sui et tunc de causis matrimonialibus que venerint coram ipso cognoscere poterit, et sive inceptas poterit ibidem vel in civitate Tornacensi post modum terminare. De causis vero pecuniariis sive petatur pecunia mutuata sive res mobiles vel immobiles aut corpora sive jura petantur sive agatur actione in rem sive in personam sive aliud quodlibet petatur quod pecuniarum de jure poterit appellari; et de causis criminalibus civiliter intemptatis aliis a predictis, archidiaconus Tornacensis in civitate Tornacensi cognoscere poterit et easdem causas finaliter terminare et etiam alibi in archidiaconatu suo dum tamen extra civitatem Tornacensem sedem vel tribunal non faciat, nisi ad alium locum transferri contigerit curiam Tornacensem. Nec in presentia Domini episcopi predicti idem archidiaconus extra civitatem predictam de aliqua causa cognoscat et de premissis causis predictos archidiaconus cognoscere poterit prout superius est expressum, salvis revocationibus predicti Domini Episcopi vel ejusdem officialis Tornacensis ad instantiam unius partis coram predicto archidiacono litigantis; Item dictus archidiaconus nullum per se vel per alium inducet ad litigandum coram ipso; Item officialis Tornacensis nullum per se vel paralium inducat ad procurandam

revocationem causarum ab audientia archidiaconi supradicti et hec predicta ordinamus nos arbitri predicti inter partes predictas super premissis sub pena predicta, In aliis autem causis que per presentem ordinationem minime comprehunduntur jus tam Domino Episcopo quam archidiacono predictis salvum remaneat quod habuerunt tempore presentis ordinationis; nec alicui ipsorum quoad possessionem vel proprietatem per easdem ordinationem super iisdem causis decrescat aliquid vel acerescat. Hanc autem presentem ordinationem Dominus Episcopus, archidiaconus et capitulum supradicti approbaverunt expressè promittentes superius ordinata firmiter observare. Et ut premissa omnia et singula perpetuam obtineant firmitatem, predicti Dominus Episcopus, archidiaconus et capitulum et nos arbitri supradicti ordinationem predictam sigillis nostris duximus roborandam. Datum anno Domini M° CC° LX° VI° in vigilia naivitatis beati Joannis Baptiste.

---

Note 2. (1) — *Compositio facta inter episcopum et archidiaconum Tornacensem.*

Universis presentes litteras inspecturis Andreas *(Ghini)* Dei gratia episcopus Tornacensis et Joannes *(Du Portail)* Archidiaconus ecclesie Tornacensis salutem in Domino cum noticia veritatis. Cum inter predecessores nostros ratione episcopatus nostri ex una parte et dicti archidiaconatus ex altera, diu est ac orta fuerit materia contentionis super diversitate curiarum et jurisdictionum predictorum super pluribus juribus archidiaconalibus pluresque tractatus et processus varii habiti fuerint inter nos et predecessores nostros qui nullum effectum stabilem habuerunt, nos habita super hoc deliberatione pluries cum gentibus nostris et peritis aliis, pacem et tranquillitatem zelantes et utilitatem dicte ecclesie affectantes, attendentes inter cetera quod propter varietatem seu diversitatem curiarum et jurisdictionum nostrarum bonum justitiæ in parte diœcesis nostre dictum archidiaconum tangente, sicut magnarum rerum experientia docet, multipliciter perturbatur ac etiam impeditur necnon evidentem utilitatem nostre ecclesie Tornacensis totiusque episcopatus et

(1) Cf. pp. 5 et 30.

archidiaconatus predictorum pro bono pacis et tranquillitate et concordia inter nos et successores nostros nominibus quibus supra, de consensu expresso capituli Tornacensis ordinationem in perpetuum valituram inter nos fecimus et inivimus, facimus et inimus etiam expresse concordavimus et concordamus in modum qui sequitur et in forma : videlicet quod curia archidiaconalis cum jurisdictionis exercitio et emolumento ad archidiaconum jure suo archidiaconali spectante ratione dicte curie jurisdictionis et exercitii predictorum uniatur de cetero curie episcopali Tornacensi et in eam totaliter transfundatur ita quod remaneat sola episcopalis curia Tornacensis, archidiaconali, ut dictum est, penitus sublata et pro emolumento sigilli curie predicte archidiaconalis necnon pro tertia parte succressuum beneficiorum quam quidem tertiam partem nos archidiaconus predictus dicebamus ad nos pertinere, cujus contrarium asserebamus nos episcopus et predecessores nostri, si jus aliquod sibi competeret in succressibus antedictis, nos episcopus in presenti et successores nostri qui pro tempore fuerint reddemus et reddent archidiacono qui nunc est et illis qui pro tempore fuerint quolibet anno in perpetuum ducentas quinquaginta libras turonenses monete currentis singulis annis in singulis terminis quibus solutio dicte pecunie dicto archidiacono fuerit facienda Tornaci videlicet in fine cujuslibet mensis prout mensis in Kalendario computatur, viginti libras, sexdecim solidos, octo denarios dicte monete cujus summe solucio incipiet in fine mensis septembris anno Domini MCCCXXX sexto et in ejusdem mensis principio fiet ut dictum est unio prelibata et fiet dicta solucio quocumque casu fortuito guerrarum vel alio non obstante futuris temporibus contingente et licet emolumentum sigilli nostre curie Tornacensis propter unionem predictam ad modum consuetum augmentaretur non propter hoc augmentabitur in aliquo dicta summa. Item actum est et expresse concordatum inter nos, nominibus quibus supra, quod nos archidiaconus predictus et qui fuerit pro tempore in emolumentis curie Tornacensis predicte sic ut premittitur propter unionem predictam augmentate videlicet in legibus, emendis et registris ac in compotis decanorum prenominatis infra metas archidiaconatus predicti habebimus tertiam partem. Item actum est et expresse concordatum nominibus quibus supra quod nos archidiaconus prenominatus

et qui pro tempore fuerit post compota que fieri consueverunt anno quolibet post synodum que teneri et fieri solet feria secunda post *Misericordia Domini* per nos vel per procuratorem habentem ad hoc speciale mandatum poterimus petere copiam dictorum compotorum ex quantum nos tangere poterunt et nostram porcionem quam habemus et habere debemus in emolumentis compotorum predictorum; et nos episcopus prenominatus seu qui pro tempore fuerint aut eorum gentes dictam copiam archidiacono et ejus successoribus et eorum procuratoribus dare et tradere debebimus et trademus seu tradi faciemus; non tamen dictis compotis quando fient dictus archidiaconus aut successores sui eorumve procuratores intererunt et jurabunt gentes nostre et illorum qui pro tempore fuerint administrationem negotiorum in quibus dictus archidiaconus participat habentes nobis aut a nobis deputati in presentia archidiaconi qui pro tempore fuerit vel ejus procuratoris si interesse voluerit quod bene et fideliter episcopalia negotia procurabunt et jura aliorum, specialiter archidiaconi, nobis scienter non applicabunt immo ea eisdem fideliter conservabunt. Item nos archidiaconus Tornacensis predictus et qui fuerint pro tempore visitabimus et procurationes recipiemus et sumpniatas sicut prius, inobedientes nobis in solutione predictorum compellemus excommunicando personas que si per octo dies in excommunicatione persisterent animo indurato, tunc ipsarum personarum altaria interdicere poterimus, quodque tamen interdictum ubi nos episcopus aut successores nostri qui pro tempore fuerint voluerint celebrare seu coram iis facere celebrari aut alia officia episcopalia exercere, libere poterunt relaxare, quamdiu dumtaxat presentes erimus. Sane autem ubi super premissis compulsionibus propter oppositionem partis vel alia de causa legitima cause cognitio super hac requireretur aut dubium emergeret, Nos episcopus predictus ad requestam partis seu qui pro tempore fuerint vel gentes nostre facientes eidem seu fieri mandabimus super hoc justicie complementum. Visitando etiam inquiremus de maleficiis et excessibus sine quacumque figura judicii et ea fideliter referemus Reverendo in Christo patri Domino A. (Andreæ Ghini). Dei gratia episcopo Tornacensi et illis qui pro tempore fuerint seu gentibus suis nec in aliquo cognoscemus super his emolumentumve recipiemus per manum nostram sed per manum dicti Reverendi patris; sic de

aliis registris, legibus et emendis nec componemus. Que omnia et singula predicta nos partes predicte pro nobis et successoribus nostris promisimus et etiam promittimus bona fide fideliter observare et etiam integre adimplere nec in aliquo casu contraire in futuro sub pœna centum librarum parti parenti a parte non parente solvendarum et applicendarum tociens quociens pars non parens in aliquo contrairet et nihilominus consentimus quod non obstante exactione pœne hujus pluries commisse et exacta presens ordinatio perpetuo robur obtineat firmitatem et a nobis nostrisque successoribus inviolabiliter observetur non obstantibus pactionibus ordinationibus, conventionibus et aliis quibuscumque per que presenti ordinationi posset in aliquo contraire et nos episcopus et archidiaconus predicti bona episcopatus et archidiaconatus predictorum obligamus specialiter et expresse ad omnia et singula supradicta servanda. Ut ergo presens ordinatio debitam imperpetuum obtineat firmitatem presentem paginam propter hoc sic confectam sigillorum nostrorum fecimus appensione muniri, datum ultima die mensis Augusti Anno Domini MCCCXXX sexto.

*Confirmatio capituli Tornacensis.*

Universis presentes litteras inspecturis decanus et capitulum ecclesie Tornacensis salutem in domino sempiternam. Notum facimus quod nos omnia et singula contenta in litteris quibus nostre sunt annexe ob causas in ipsis litteris contentas rata et grata habentes ipsa quantum ad nos spectat et pertinet laudamus et approbamus ac presentis scripti patrocinio confirmamus. In cujus rei testificationum sigillum dicte ecclesie Tornacensis presentibus litteris duximus apponendum. Datum in capitulo ipsius ecclesie die quinta mensis Septembris anno Domini MCCCXXX sexto.

---

Note 3. (1) — *Manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles*, n° 10,127 et suiv. Sur le premier feuillet recto sur la marge du haut est marqué n° 41.

Au troisième feuillet recto sur la marge du bas, on lit en abrégé : Liber Sancti Petri Gandavensis ecclesie. Servanti bene-

(1) Cf. pp. 9 et 10.

dictio, tollenti maledictio. Qui folium intulierit vel curtaverit anathema sit.

Cette note paraît être du XII[e] siècle.

Une autre main a ajouté :

Societatis Jesu ex dono R. D. P. Columbani abbatis D. Petri Gandavensis, 1599.

On lit à la page 89 verso :

De servitio Domini episcopi et archidiaconi.
De una matrice deila modium I, *(a)*
De farina sextarios II,
De cruda ad modium leodicensi, *(b)*
Porcum unum valentem denarios XIII,
Porcellum valentem denarios VI,
Pullos III optimos,
Ova XX,
Caseos II,
Vinum Sextarios VI,
Sicera aqueareos VIII,
Annona modios X,
Carrada I de feno,
Altera carrada de stramine,
De sale sextarium I,
De cera ctenr. II,
Carradas II de ligno,
De sapone ctenr. I,
Piper unciam I,
Servientes et ustensilia usque ad sufficienter.

Cette note, au jugement de M. le docteur Nolte, a été écrite entre le VIII[e] et le IX[e] siècle.

Une main un peu moins ancienne a ajouté ce qui suit :

Propter tante flagitia et tantas nequitias inhonestas, prohibeo tibi ministerium Domini. Ex auctoritate Domini Patris et sanctorum canonum ut non habeas licentiam missam celebrandi neque ullum officium ecclesiasticum nisi tantum psalmorum melodia usque ad satisfactionem.

(a) Resté incompris et non traduit, dans le texte à la page 10.

(b) Même remarque que ci-dessus, incompris.

NOTE 4. (1) — I. *Ut non gravent presbyteros quando parochias circumeunt.*

Egregius doctor Gentium discipulis suis dicit : « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi. » (I Cor. 12.) Et vos, quando rusticanas parochias vobis commissas, vel mecum, vel per vos circuitis, sicut et ego, non graves sitis presbyteris in paratis quærendis; neque ducatis superflue vobiscum homines, vel vestros proprios, vel propinquos vestros per quos illos gravetis in cibo et potu et fodro ad caballos. Et providete, et homines vestri, qui vobiscum ibunt, illos dehonorent, vel hominibus illorum graves sint. Nec diu in mansionibus ipsorum presbyterorum immoremini. Et si necessitas evenerit, ut in aliquo loco immorari debeatis, sic disponite victualia vestra per circummanentes presbyteros, ut nemini graves sitis, et non otiosi et infructuosi stipendia ecclesiastica insumatis; sicut nec ego gravis sum presbyteris, per quas parochias circumeo.

II. *Ut parochias non occasione victus, sed instructionis causa circumeant.*

Ut non occasione victus parochias circumeatis, quatenus de aliorum stipendiis viventes vestra stipendia conservetis : Sed verbo et exemplo non solum presbyteros sed et laicos, de vestra bona conversatione et inquisitione secundum ministerium vobis commissum instruatis.

III. *Ne munera a presbyteris accipiunt, ut eorum vitia dissimulent.*

Ut a presbyteris exenia non accipiatis, quatenus illorum mala fama cooperiatur : Sed omnibus verbo et exemplo notum facite, quia plus valet apud vos Dei et proximi dilectio, quam terrenum lucrum acquirendi occasio : plus benignitas quam severitas, plus commonitio quam commotio, plus caritas quam potestas. Erga bonos et bene agentes estote æquales ut fratres : erga pravos estote vitiorum correptores, et fratrum amatores. Similiter et erga alios in vestris ministeriis delinquentes.

IV. *Ne a presbyteris quidquam petant quod secum auferant dum redeunt.*

Quando parochias circuitis, nolite graves esse presbyteris, petentes friskingas, vel pisces, aut formaticos, aut annonam, aut

(1) Cf. p. 11.

alias quaslibet res, ut habeatis quando ad civitatem reversi fueritis, unde quasi fratribus refectionem faciatis, ut salvis stipendiis vestris habeatis unde vos et vestros conducatis.

V. *Ne denarios a presbyteris vel eulogias exigant, sed sponte oblata tantum accipiant.*

Nolite quasi pro aliquo adjutorio ad quamcumque rem denarios apud presbyteros postuletis; neque quando ad synodum, vel pro inquisitione ministerii sui, seu pro chrisma accipienda venerint, eulogias exigatis : sed si cui forte commodum fuerit pro sua voluntate et commoditate aliquid gratis offerre, cum gratiarum actione accipite.

VI. *Ne pascendis suis vel amicorum caballis presbyteros gravent.*

Nolite quasi per precationem caballos vestros, vel amicorum vestrorum, ad pastum presbyteris commendare præsumatis, neque annonam, vel fodrum ab eis exigatis. Ideo enim vobis de facultatibus ecclesiasticis, juxta quod Apostolus de lege dicit: « Non obturabis os bovi trituranti. » (I Tim. 5.) solatium præbeo, ut presbyteros non gravetis.

VII. *Ut parochias rusticanas confundere vel dividere non præsumant, et ut ecclesias omnes, capellasque illis subjectas describant.*

Expresse vobis in nomine Christi præcipio, ut rusticanas parochias pro alicujus amicitia vel petitione, aut pro aliquo præmio, non præsumatis confundere, nec dividere : neque ecclesias illas, quæ ex antiquo presbyteros habere solitæ fuerunt, aliis ecclesiis quasi loco capellarum non subjiciatis. Neque capellas de illis ecclesiis, quibus antiquitus subjectæ fuerunt, ad alias ecclesias subjicere præsumatis. Et per omne ministerium vestrum, unusquisque vestrum describat omnes ecclesias et titulos quæ antiquitus presbyteros habuerunt, et capellas antiquitus illis subjectas; et mihi scripto renuntiate.

VIII. *Ut nulli capellam domi habere, aut missam in domo celebrari sine episcopi licentia concedant : et ut capellas ejusmodi omnes describant.*

Nemo vestrum capellam alicui in domo sua habere concedat sine mea licentia, neque in domo sua missas celebrari concedat sine mea licentia. Et unusquisque vestrum describat per suum ministerium, quicumque capellam extra ecclesiam principalem

habet a tempore Ebonis usque ad tempus meum, et a tempore meo, vel mea, vel alterius licentia factam et in cujuscumque presbyteri parochia quæcumque vel cujuscumque capella sit facta.

IX. *Ne pœnitentes pro munere aliquo ad rcconciliationem adducantur, vel post eam negligantur.*

Sollicite providete, ne vos, vel presbyteri, negligentes pœnitentes pro aliquo munere ad reconciliationem adducatis, vel post reconciliationem eos negligatis, quod simoniacum est.

X. *De relapsis post publicam pœnitentiam.*

Sollicite providete, ut si aliqui post reconciliationem publicam in publicum peccatum ceciderint, ad notitiam meam perferatis, ut sciatis qualiter inde et vos, et presbyteri, agere debeatis.

XI. *Ne ad ordinationem pro aliquo munere adducantur non idonei.*

Sollicite providete de vita et scientia clericorum, quos ad ordinationem adducetis : ne pro aliquo munere tales ad ordinandum introducatis, qui introduci non debent, quoniam simoniacum est.

XII. *Ut videant quomodo capitula sibi data observent presbyteri.*

Sollicite providete, secundum capitula presbyteris a nobis data, de portione ecclesiæ, quid inde in ecclesiis pareat : sed et de matricularíis, et de aliis capitulis presbyteris a nobis datis qualiter ea teneant et conservent.

XIII. *Quomodo eligendus sit decanus in locum defuncti vel inutilis.*

Si decanus in ministerio vestro aut negligens aut inutilis, et incorrigibilis fuerit, vel aliquis eorum obierit, non inconsiderate decanum eligite. Et si ego in propinquo sum, ad me illam electionem referte. Et si ego in lonquinquo sum, decanum illum qui electus est interim constituite, donec ad meam notitiam electio Illa referatur, et mea constitutione confirmetur, aut immutetur.

Note 5. (1) — Tornaci in ecclesia Sancte Dei Genitricis Marie V Kalendas januarii anno Dominice incarnationis MLXXXX, regnante rege Philippo anno trigesimo, Domino Radbodo episcopante anno vigesimo secundo, presentibus his subscriptis testibus, Signum Domini Radbodi episcopi, signum Walteri archidiaconi, signum Henrici decani, signum Herimari noviomensis decani, signum Baldrici archidiaconi, signum Walteri Thesaurarii, signum Guidonis cancellarii, signum Herimanni prepositi, signum Sicheri cantoris, signum Hellini presbyteri, signum Johannis presbyteri, signum Stephani presbyteri, signum Letberti diaconi, signum Tietberti diaconi, signum Balduini diaconi, signum Elberti diaconi, signum Gildulfi subdiaconi, Bernuini, signum Walberti subdiaconorum.

---

Note 6. (2) — *De Creatione novi canonici et donatione duorum altarium Templemars et Alci.* In nomine Sancte et individue Trinitatis, Ego Radbodus Dei gratia Noviomensis seu Tornacensis episcopus mecum retractans saluberrimum esse ecclesiis benefacere et earum beneficia ampliare, cogitavi in ecclesia Sancte Marie Tornacensis unum novum canonicum creare et pro salute mee anime aliorum canonicorum consortio aggregare. Quod et feci. Prebendam enim quam decanus ejusdem ecclesie pro feodo sui decanatus optinebat in manu episcopi esse constitui liberam amplius sicut alias ejusdem ecclesie prebendas ab episcopo canonice tribuendam; hoc autem tam fratrum quam ipsius decani concessione factum est. Nam duo altaria scilicet Templemard et Alci que Balduinus parrochiarum decanus et Amandus quidam ejus propinquus communiter optinebant; ita ecclesie Sancte Marie Tornacensis perpetuo tenenda tradidi ut unum eorum scilicet Alci liberum decanus omnibus ejusdem ecclesie pro feodo cederet; alterum vero scilicet Templemard episcopo sumptus solvens sicut antea post Amandi obitum communioni fratrum in perpetuum remaneret. Quod et ipse persone Balduinus scilicet et Amandus ideo concesserunt, quod Amandus de ea prebenda esset investitus; et factus est indè primus canonicus.

(1) Cf. p. 14. (2) Cf. p. 14.

Quod ut apud posteros firmissimum permaneret testamento hujus scripti et impressione mei sigilli sub anathemate confirmavi. Signum Walteri archidiaconi, signum Henrici decani, signum Herimanni prepositi, signum Sicheri cantoris signum Odardi Scolastici. Signum Hellini, Gonhardi, Johannis, Stephani, Werinboldi, Ilbodi, sacerdotum. Signum Petri, Otberti, Balduini, Letberti, Gilberti, Tietberti, Henrici, item Henrici diaconorum, signum Walcheri custodis cum testimonio subdiaconorum Gildulfi, Lietduini, Tietberti, Raineri, Walberti. Signum Balduini decani signum Gonzelini decani signum Frederici decani, signum Willelmi decani, signum Fulcardi decani, signum Lamberti decani, signum Salefridi decani, signum Hunradi decani, signum Berfridi decani. Actum anno dominice incarnationis MXC indictione XIII regnante rege Philippo anno trigesimo secundo, Domino Radbodo episcopante anno vigesimo tertio, signum Widonis cancellarii.

---

Note 7. (1) — Actum Tornaci anno Dominice incarnationis MCI indictione nona, VIII idus martii Regnante Philippo, Roberto juniore Flandrensium Marchiam optinente, Domino Baldrico episcopante anno tertio his presentibus quorum subscripta sunt nomina. Signum Domini Baldrici episcopi, signum Lamberti archidiaconi, signum Petri decani, signum Gonteri prepositi, signum Hellini presbyteri, signum Henrici presbyteri, signum Balduini cantoris, signum Letberti, signum Guarmundi Scolastici, signum Gotheri Thesaurarii, signum Geldulfi, signum Gerrici, signum Alulfi, signum Letberti, signum Guirrici, signum Adam, signum Gualteri, signum Erbaldi, signum Sicheri, signum Movini, signum Gualteri, signum Guidonis cancellarii.

---

Note 8. (2) — Actum in ecclesia Tornacenci anno Dominice incarnationis MCI tertio Kalendas martii Domino Baldrico episcopo in synodo presidente domno L. (Lamberto) archidiacono et

(1) Cf. p. 15.

(2) Cf. p. 15.

aliis qui scripti sunt intervenientibus et assentientibus Petro decano, Herimanno preposito, Balduino cantore, Sichero, Hellino, Johanne, Letberto, Gontero, Letberto, Gerrico, Guirrico, Adam, Gualtero, Gothero, Letduino, Erbaldo, Sichero, Gualtero, Movino; Abbatibus domno O. Sancti Martini, domno H. Sancti Amandi, domno A. Hasnoniense, domno A. Aquicinstense, Amalrico Cisoniense. Decanis canonicis Islensibus, Brugensibus, Sicliniensibus; laicis domno Guerardo, Festrado advocato, Theoderico preposito.

---

Note 9. (1) — Signum domini Baldrici episcopi, signum Lamberti archidiaconi, signum Amalrici Decani, signum Goteri Tornacensis decani, signum Gonteri prepositi, signum Balduini cantoris, signum Letberti, signum Geldulfi, Actum ab incarnatione Domini MCV indictione XIII$^{e}$ Regnante rege Philippo, episcopante domno Bardrico, signum Guidonis cancellarii.

---

Note 10. (2) — Signum domni Baldrici episcopi, signum Lamberti archidiaconi, signum Goteri decani, signum Gonteri prepositi, signum Balduini cantoris, signum Letberti, signum Geldulfi, signum Tietberti, signum Alulfi. Actum anno Dominice incarnationis MCVII indictione XV regnante rege Philippo, episcopante domno Baldrico, Roberto juniore Flandrensium marchiam obtenente, signum Guidonis cancellarii.

---

Note 11. (3) — Testes idoneos et fideles in quorum presentia datum est annotare procuravimus. Fuerunt autem hi : Gerardus noviomensis archidiaconus, Lambertus Tornacensis archidiaconus, Henricus abbas de Monte Sancti Quintini, Bovo Sancti Amandi abbas, Goterus Tornacensis ecclesie decanus, Gonterus prepositus, Amalricus cisoniensis custos, Amalricus Islensis

(1) Cf. p. 15. (2) Cf. p. 16. (3) Cf. p. 16.

decanus, Letaldus, Henricus canonici, Gislendus Peronensis decanus, Milo custos, Hugo, Lambertus canonici, Henricus Tornacensis decanus, Letbertus, Geldulfus, Gualterus, Gerricus, Movinus, Adam Guido Noviomensis cancellarius, Magister Fulcherus, Bernerius, Gontherus, Desiderius, Radulfus canonici.

Ego Baldricus Dei gratia Noviomensium atque Tornacensium episcopus interfui et hoc predictum constitutum confirmavi et ut in memoriam teneatur scripto et mee humilitatis sigillo signari feci. Actum apud Capi in ecclesia Sancti Medardi gloriosi confessaris et episcopi XVI Kalendas augusti indictione prima incarnationis Dominice anno MCVIII, pontificatus autem Domini Paschalis II pape IX.

---

Note 12. (1) — Signum Goteri decani, signum Lamberti archidiaconi, signum Gonteri prepositi, signum Balduini cantoris, signum Henrici decani, signum Berneri capellani, signum Radulfi, signum Gerrici, signum Letberti, signum Erbaldi, signum Guiberti, signum Gualteri, signum Movini. Actum anno Dominice incarnationis MCXII episcopante domno Baldrico indictione quinta.

---

Note 13. (2) — De Borguele et de Ais et de Vincthe et de Severne et aliis redditibus. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Symon Dei gratia Tornacensium et Noviomensium episcopus dilecto fratri Gotero Tornacensis ecclesie decano sibi et successuris fratribus in perpetuum. Quum pervigili paterne sollicitudinis intentione subditorum necessitatibus nos oportet ex debito subvenire et ut in domo Dei ecclesiastici ordinis dignitas stabilis perseveret, ad id prosequendum ac confirmandum tota mentis instantia curam debemus efficaciter adhibere. Debemus etiam benivole Deo servientium petitionibus aurem inclinare quatenus si quid boni petierint incunctanter valeant impetrare. Noverint siquidem presentes et futuri, te, frater Gontere, Tornacensis ecclesie decanum cum ceteris ecclesie fratribus

(1) Cf. p. 16. (2) Cf. p. 18.

a nobis postulasse ut altaria de Borguele et de Ais et de Vincthe et de Severne que Movinus sub personatu tenebat eidem ecclesie ac fratribus in perpetuum concederemus, tali tamen conditione ut de redditibus predictorum altarium et de terra quam predictus Movinus in villa que dicitur Hersel censualiter tenet a Sancto Bavone et de terra quam tenet juxta Bafliires duo presbiteri in ecclesia beate Marie substituantur, qui electione capituli a decano dona illarum canonicarum suscipiant et nulli illas nisi sacerdotes habeant. Nos vero tuam et Movini clerici nostri petitionem suscipiendam perpendentes assensu Roberti archidiaconi nostri concessimus et sacerdotes inibi subtituendos in perpetuum confirmavimus. Presbiteri autem qui predictis altaribus deservierint Synodalia jura persolvant. Si quis igitur ea que nostra stabilivit auctoritas pro nihilo ducere atque violare temptaverit ammonitus si non resipuerit nostri officii auctoritate anatbematis vinculo irretitus et a participatione corporis et sanguinis Christi separatus cum diabolo et augelis ejus sententiam damnationis accipiat. Hec autem tam rationabiliter facta presentis pagine subscriptione adnotari curavimus et sigilli nostri impressione subsignavimus hisque testibus idoneis corroboravimus. Signum Symonis episcopi. Signum Roberti archidiaconi. Signum Goteri decani. Signum Theoderici prepositi. Signum Hugonis cancellarii. S. Movini cantoris.

---

Note 14. (1) — *De ecclesia Sancti Dionisii sive Sancti Genesii.* In nomine Sancte et individue Trinitatis Patris et Filii et Spiritus Sancti, Ego Symon Dei gratia Tornacensis seu Noviomensis episcopus tam futuris quam presentibus in perpetuum. Nos qui ecclesie preesse debemus sanctorum auctoritatibus patrum instruimur ut et justis desideriis assensum facilem prebeamus et injustis refragemur adprime debeamus. Quapropter canonicorum Sancte Dei Genitricis Marie Tornacensis ecclesie piis precibus non irrationabiliter annuentes ecclesiam Sancti Dionisii quam ipsi de manibus laïcorum quibus olim distributa fuerat retraxerant in usus fratrum concessimus preter illam partem

(1) Cf. p. 18.

quam tenet advocatus. Ita tamen ut episcopalia jura singulis annis ab ipsis canonicis persolvantur. Ut autem hec traditio nostrorum assensu clericorum facta inviolabilis et firma permaneat auctoritate pontificali precipimus et hujus violatores anathemate feriendos judicamus, nostrique sigilli impressione corroboramus. Actum anno Dominice incarnationis MCXXX. Signum Roberti archidiaconi, signum Goteri decani, signum Theoderici prepositi, signum Maineri presbiteri, signum Gualteri cantoris, signum Movini, signum Letberti, signum Gualteri, signum Balduini, signum Herdbrandi. Ego Hugo cancellarius subscripsi.

---

Note 15. (1) — De quinque altaribus Landast, Ere, Willem Blandan, Ham. Symon Dei gratia Tornacensium atque noviomensium episcopus universis catholice fidei cultoribus beatitudinis eterne gloriam quam promissit Deus se diligentibus. Sanctorum patrum dictis, karissimi, docemur et exemplis unumquemque suo in ordine pastorali preditum dignitate res ecclesiasticas sibi commissas custodire et cum omni caritatis studio multiplicare atque illud omne quod Sancte matri ecclesie devotio fidelium consulerit litterarum apicibus commendare, sicque pontificali auctoritate confirmatum presentium et futurorum memorie tradere debere. Sciant igitur presentes et futuri fideles me consilio et assensu R. (Roberti) archidiaconi nostrorumque Clericorum quinque altaria de Landast, de Ere, de Willem, de Blandan, de Ham canonicis Sancte Marie Tornacensis pro peccatorum meorum remissione et pro anniversaria transitus mei patris ac matris mee commemoratione salvo episcopali jure, debito videlicet sicut antea censu, concessisse et dedisse. Ut ergo privilegii hujus testamentum ratum et inconvulsum in perpetuum maneat, clericis nostris assentientibus manu propria firmavi et sigilli mei signo corroboravi. Signum R. (Roberti) archidiaconi, signum Goteri decani, S. Theoderici custodis et prepositi S. Walteri cantoris, S. Gualteri Scolastici, S. Movini, S. Gerrici, S. Gualteri, S. Mainardi, signum Letberti, S. Sicheri, S. Herbrandi, S. Ascrici.

(1) Cf. p. 18.

NOTE 16. (1) — *De decima Alexandri de Wames.*

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

E. *(Everardus)* Dei gratia Cameracensis et Tornacensis archidiaconus presentibus et futuris in posterum. Ea que presenti cartule inserimus et nostris diebus et nobis sunt acta presentibus. Alexander de Stencherche partim vendidit partim in elemosinam dedit ecclesie sancti Nicholai de Pratis, quidquid decime habebat in territorio de Wamies, assentiente Petronilla conjuge sua ex cujus parte ipsam decimam obtinebat, assentiente et quadam sorore conjugis sue, Juano quoque ipsius Alexandri filio cum Lituerda conjuge sua Nicholai Chaech filia que prefatam decimam in dotem acceperat. Et quia eadem decima de Nicholao de Blaton in Nicholaum de Peruweez et de Nicholao de Peruweez in Alexandrum gradatim feodali lege descendebat et absque eorum consensu actio hee rata esse non poterat uterque Nicholaus interfuit eamque plena et absoluta concessione firmavit. Ad augmentum quoque firmitatis ego qui decimam ipsam de manu laica emancipatam manu mea recepi, eamque mox in jus ecclesie Sancti Nicholai legitima sanctione transfudi. Ego inquam et Nicholaus de Peruweez fidejùssores hujus rei et contra omnem calumpniam defensores sumus constituti, hoc presens representat pagina sigilli nostri imagine testiumque idoneorum sufficienti robore communita. S. Everardi archidiaconi, S. Theoderici decani de Condeit, S. Gonteri presbiteri de Bavenies, S. Magistri Henrici de Condeit, S. Nicholai de Peruweez, S. Nicholai de Blaton, S. Nicholai de Antonio, S. Gualteri de Audummeis. In fine autem hujus scedule annectendum censuimus quod Nicholaus de Blaton coram subscriptis testibus recognovit quod omnem decimam, quam et ipse habebat apud Wamies ecclesie Sancti Nicholai de Pratris contulit in persolutionem elemosine quam Sicherus frater suus in vita sua eidem ecclesie assignavit. Actum anno Domini millesimo centesimo septuagesimo.

(1) Cf. p. 20.

LES

# ÉPITAPHES DE LA CATHÉDRALE.

LES

# ÉPITAPHES DE LA CATHÉDRALE.

Lorsque la commission, nommée par la Députation Permanente du Conseil Provincial du Hainaut, pour diriger les travaux de restauration à la cathédrale de Tournay, se mit à l'œuvre en 1841, elle trouva à l'intérieur, aux trois entrées principalement, une partie des murs de l'édifice recouverts de pierres sépulcrales, qui avaient fait disparaître un certain nombre d'arcatures, de colonnes et de chapiteaux. Ces pierres étaient anciennement placées dans le pavement de la cathédrale, et c'est bien là qu'elles auraient toujours dû demeurer; mais le chapitre, subissant l'influence du mauvais goût, qui régnait à la fin du siècle dernier, voulut donner à son église un pavement à la mode, en dalles régulières, telles qu'on les emploie dans les vestibules et les antichambres des châteaux et des grands hôtels; et avant de faire procéder à l'enlèvement de tous ces monuments funèbres, qui intéressent tant de familles, il fit relever toutes les inscriptions par les deux notaires Delrue, assistés

par M. le chanoine de Colins-Tarcienne et l'abbé Verduyn, l'un des deux secrétaires du chapitre. Nous possédons le précieux procès-verbal de cette visite de la cathédrale, qui porte la date du 27 juin 1789 et qui renferme le texte ou l'indication de près de deux cents épitaphes.

Comme presque toutes ces lames funèbres ont été replacées par les soins de la commission des travaux, dans les endroits de l'église les plus convenables pour en assurer la conservation, nous croyons que le moment est venu de publier l'acte des notaires Delrue, en y ajoutant des notes, pour faire connaître où se trouvent maintenant ces pierres sépulcrales. Mais comme un travail se complète souvent par un autre, nous nous sommes demandé s'il ne convenait pas de joindre à cette publication celle de toutes les autres inscriptions qui ont paru et qui ont été conservées dans différents manuscrits, dont le plus précieux est possédé par M. Gaston Du Pré (1). On aurait ainsi l'histoire épigraphique de la cathédrale, aussi complète qu'il est encore possible de l'avoir, et on réaliserait partiellement un vœu, qui a été formé bien des fois dans

(1) Ce manuscrit est intitulé : Recueil général de toutes les épitaphes et inscriptions sépulcrales de personnes nobles et distinguées, qui se trouvent dans toutes les églises tant paroissiales que conventuelles de la ville et cité de Tournay : le tout tiré et exactement désigné (sic) tant sur les originaux que sur des anciens livres manuscrits en faisant mention, etc., avec un index des paroisses d'où ils ont été copiés et une table alphabétique des noms de baptême et de familles, avec leurs armoiries désignées et peintes à l'encre de la Chine jusqu'en l'année 1788. En bas de la page se trouvent les armes de Tournay et dessous le mot *De Lossy*. Quand nous citerons cet ouvrage nous le désignerons sous le nom de *Ms De Lossy*.

les séances de la Société Historique, de voir publier toutes les épitaphes des églises de Tournay. La partie la plus importante de ce travail général serait faite, et l'exemple donné ferait espérer qu'il serait imité et continué. Ces considérations nous ont déterminé à comprendre dans notre publication toutes les épitaphes et toutes les inscriptions, connues comme ayant existé dans l'église cathédrale. Quand on fait attention à la date des monuments qu'il y avait en 1789 dans le pavement de la cathédrale, on voit que les dalles s'usaient presque entièrement sur un espace de deux siècles. Il y avait à cette époque très-peu de pierres, remontant à deux cents ans.

Les monuments des Evêques paraissent devoir faire l'objet d'une publication séparée dans laquelle on s'occuperait d'une manière plus spéciale de leur famille et de leurs armoiries. Ce travail a été ébauché par Jérôme de Winghe et se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. Nous l'avons fait copier, et nous avons profité de toutes les occasions, qui se sont présentées, pour le compléter.

# I

# ÉPITAPHES EN 1789.

PROCÈS-VERBAL AUTHENTIQUE.

L'an mil sept-cent quatre-vingt-neuf, le vingt-sept de juin, Nous soussignés, Notaires Royaux de la résidence de la ville et cité de Tournay, nous sommes transportés, à la requisition de Messieurs les doïen et chanoines du vénérable chapitre de l'église Cathédrale de cette dite ville, en ladite église, où étant, avons été introduits par M^re^ De Colins De Tarsienne, chanoine et maître de la fabrique, et M. Martin Verduyn, prêtre, l'un des secrétaires dudit chapitre, dans les carolles de la même église, qui entourent le chœur d'icelle, par la porte de l'autel du glorieux apôtre Saint André, et y étant entrés, avons de suite procédé, accompagnés desdits chanoine et secrétaire, à la vérification, collation, authentication des pierres sépulchrales, posées dans lesdites carolles, en la forme et manière suivante ;

N° 1. *A l'entrée, proche de la porte; il se trouve une grande pierre sépulcrale, en marbre blanc, et carrée-long dont l'inscription est entièrement effacée.*

2. *Vis-à-vis de la chapelle de Sainte-Geneviève* (1), *une épitaphe en marbre blanc, posée en losange avec armoiries contenant l'inscription suivante :*

D. O. M.
Hic Jacet
Venerabilis Dominus Tussanus
Theodorus Dumani Leodiensis
J. Utriusq Doctor
Protonotarius Apostolicus
Hujus Cathedralis Ecclesiæ Canonicus Diaconus
Illust^mi ac Rnd^mi Domini Episcopi Tornacensis
Quondam Vicarius Generalis necnon
Officii Refectorii Magister
Obiit 23a Augusti Anno Domini
1744 Ætatis suæ 58.
Requiescat in Pace.

3. *Ibidem* (2), *semblable épitaphe en marbre blanc et losange, avec armoiries effacées* (3), *contenant :*

Hic jacet perillustris Dominus
Philippus Gaspar De Hennin

(1) Cette pierre est maintenant sur la galerie de la nef.

(2) Dans le pavement du clocher Pontoise.

(3) Le Ms De Lossy donne un écu bandé sans couleurs, mais c'est par erreur, car Hennin-Liétart porte de gueules à la barre d'or.

Liétart ab Alsatiâ
Ex Baronibus De..... *(Folseux)*
J. U. Licentiatus Subdiaconus
Hujus Ecclesiæ 37 Canonicus
Obiit 10 7bris 1697.
Requiescat in Pace.

4. *Vis-à-vis* (1) *de la chapelle des Saints Piat et Remi. Autre en marbre blanc, et carré long avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Carolus Franciscus
Armanus
Ex comitibus De Gros, etc., etc.
Augustæ Taurinorum natus
Ecclesiæ cathedralis canonicus
Et Archidiaconus Flandriæ
Vir Exquisiti ingenii
morum Amœnitate
Ardenti Religionis Studio
ingenti in pauperes liberalitate
Conspicuus
Et in assidua divini Officii
frequentatione
Etiam vitæ periculo indefessus
Ætatis Suæ 74 die 27 mensis Octobris
Anni 1770 Obiit
Bonis omnibus flebilis

(1) Bas-côté de la nef, à droite.

5. *Autre* (1) *en losange avec armoiries effacées* (2) *contenant l'inscription suivante :*

Nobilis Vir
Joannes Bernard
hujus Ædis Canonicus
filius Petri Toparchæ De
Taintegnies Conditur hoc Marmore
Viator Bene Adprecare Vixit
Annos XLIX. Obiit 7 januarii
1647

6. *Vis-à-vis de la chapelle de Saint Lambert* (3). *Autre semblable avec armoiries effacées, avec cette inscription :*

Hic jacet Venerabilis ac R^dus
D^us Jacobus Thienpont
Presbiter J. U. L. nuper præpositus
Rotnacensis ac Demum hujus Ecclesiæ Canonicus.
Pietate Officiis Divinis assiduitate præclarus
Obiit 27 julii 1671 Ætatis Suæ 73
Orate pro Eo

7. *Ibidem* (4). *Autre en carré-long avec armoiries contenant :*

D. O. M.
Hic jacet

(1) A la galerie de la nef.

(2) Ecu avec une épée en pal traversant un anneau, accosté de deux étoiles. *Ms de Lossy.*

(3) A la galerie de la nef.

(4) Dans le pavement de la chapelle de la Passion, ancien revestiaire.

R^dus et Nobilis Dominus D^us
Anselmus Hespel
insulensis hujus Ecclesiæ
Canonicus sacerdos
Juris utriusque Licentiatus.
Vir fuit in vita
Pius et Pacificus
Dum Clausit Extremum
29^a 9^bris 1733
Annos natus 66
Precare lector ut æterna
Requiescat in Pace.

8. *Ibidem* (1). *Autre semblable avec armoiries* (2) *contenant :*

in Memoriam
Venerabilis admodum Viri
Gabrielis Josephi David Leodiensis
Domini in Generet J. U. L.
Et quondam Sindici, in cæmeterio
juxta ipsius Votum Sepulti,
Hic Vir
Pietate insignis recti tenax
in pauperes munificus
Cunctis Status sui Officiis
Assiduo perfunctus, Chori Exemplar
in deliberando Sagacissimus

(1) Dans l'ancien revestiaire.

(2) Cet écu porte un lion jouant de la lyre ; c'est le prophète-roi métamorphosé en lion.

inter Capituli Conventum
Subita morte Correptus Obiit
Die decima Januarii 1763
Annos natus Septuaginta Duos
Requiescat in Pace.
Amen.

9. *Vis-à-vis l'entrée collatérale du chœur* (1). *Autre en marbre et losange avec armoiries* (2) *contenant :*

R^dus ac Vener. D^us
Franciscus De Bargibant
hujus Sacræ ædis Canonicus
Hic Jàcet
Qui Candore, fide, et officiis
Longiori Vita Dignus
Ad meliorem Vocatus est. Hoc *ut sit*
*Votis fave, Viator. Obiit 27. junii 1655*
Ætatis XLIIII

10. *Ibid.* (3) *Autre semblable sans armoiries contenant :*

D. O. M.
Hîc Situs est
Reverendus admodum ac amplissimus Vir
Franciscus Le Brun noviomensis
Doctor Sorbonicus
hujus Ecclesiæ Cathedralis

(1) A la galerie de la nef.
(2) Ecu à une rose, au chef chargé de trois étoiles : *Ms de Lossy.*
(3) A la galerie de la nef.

Canonicus Et Archidiaconus Flandriæ
primum, Deinde Decanus, Diœcesis Tornacensis
per annos Duodecim Vicarius Generalis,
Conciliorum Et Sanctorum patrum
Studiosissimus, ingenii Acumen, memoriæ Vis
Eloquendi facultas, omnibus mirabilem, Sed
Æternâ memoriâ dignum Effecêre
Obiit XVJ Kal. augusti MDCCX.
Ætatis LXIX...
Mercedem plenam in cœlo metat
Sic deum lector adprecare.
Requiescat in pace. (1)

11. *Ibid.* (2) *Autre semblable avec armoiries* (3), *contenant :*

Perillustris Dominus
Adrianus Lamoraldus
Villani Ex Gandavo
Comitum isenghemiorum

(1) Cette épitaphe a été faite par un janséniste. Lebrun vint à Tournai avec Caillebot de la Salle, dont il avait été précepteur. Nommé par son évêque, doyen du chapitre et vicaire-général, il chercha à faire partager ses opinions théologiques par le clergé du diocèse. Il tint des synodes dans les huit décanats ; il fit nommer un président du séminaire janséniste comme lui ; il réunissait comme Choyseul les curés au séminaire pour leur faire faire des retraites et profitait de cette circonstance pour leur insinuer les doctrines du jansénisme. Les choses finirent par aller si mal que Louis XIV, instruit de ce qui se passait, força l'évêque à prendre sa retraite et fit adresser des lettres de cachet à Lebrun et au président du séminaire pour les éloigner du diocèse de Tournai. Ces détails nous ont été conservés par des notes du Doyen Alexandre Le Vaillant de la Bassardrie.

(2) Cette pierre ne se retrouve plus.

(3) Ecu de sable au chef d'argent.

illus. ac Rev. Episcoporum
Maximiliani Et Francisci
Nepos Frater
Toparcha Des Obeaux
hujus Ecclesiæ canonicus cancellarius
Ac deinde Thesaurarius
incertum nobis (1) *an nobilitatu* an virtute præstantior
Hîc Situs est.
Adsitam S^ti^ Martini Capellam
Marmore Clausit exterius
Variè Ornavit interius
hujus Ecclesiæ altaribus ornandis consilium reliquit
Vixit annos LXIIII, menses III, dies XXVI,
Ab humanis
ad æterna migravit
Anno MDCLIX December XV
Adprecare Viator

12. *Vis-à-vis de la chapelle de la Sainte Croix* (2). *Autre pierre sépulcrale semblable avec armoiries, contenant :*

Hic jacet
Prænobilis ac Venerabilis Dominus
Franciscus Marianus
Ex Vicecomitibus
De Vooght
Bruxellensis
J. U. L.

(1) Le mot *nobis* ne se trouve pas dans le Ms de Lossy.
(2) A la galerie de la nef.

Per decem Et Octo Annos hujus
perillustris Ecclesiæ cathedralis
Canonicus Sacerdos
Obiit 19 X^bris^ 1741
Ætatis suæ 41
Apprecare Viator ut
quantocius æterna
Requiescat in pace.

13. *Ibidem* (1). *Autre semblable avec armoiries contenant :*

Reverendus Admodum Dominus
D^us^ Eustachius De Froidmont patria Leodiensis
Sacræ Theologiæ Licentiatus
Cathedralis hujus Ecclesiæ Decanus et canonicus
Hïc jacet
Eum Christiana pietas, Prudentia
Lenitasque in regendo reddidit Omnibus amabilem
catholicæ fidei Zelus Et Liberalitas
Testamento immortalem
Quisquis hæc legis viator
Deum Lauda, piisque Defuncti manibus bene apprecare
Relicto magno sui desiderio
Obiit anno Ætatis Suæ LVII
Die Pentecostes MDCLXXI

14. *Autre semblable* (2) *avec armoiries et légende*

(1) Dans la salle du clocher Saint-Jean.
(2) Aujourd'hui également salle du clocher Saint Jean.

*suivante :* Heri mihi, tibi hodie. Eccl. 38. *Posée vis-à-vis de la chapelle de S...* (1) *contenant :*

Ivit in domum æternitatis (Eccl. 18)
Reverendus ac Venerabilis Dominus
Petrus Franciscus Brunas
hujus ædis per annos 44 Canonicus Et Sacerdos
Juris utriusque Licentiatus
indefessus verbi Divini præco
in officiis Divinis sedulitate et in Egenos
Liberalitate præclarus.
Obiit 5 julii 1702 ætatis 73
hæc Cogita Et apprecare :
nescitis horam. (Math. 25)

15. *Vis-à-vis le premier confessionnal occupé par le Père Delis* (2). *Autre pierre sépulcrale en bleu, et carrée longue représentant un prêtre habillé pour célébrer la messe avec inscription suivante :*

*Au bas :* Cy gist Vénérable Personne
Monsieur Maître Pierre Du Wielle
chanoine de cette église
qui trepassa le 11e jour de may
XVcLXXII. Priez Dieu pour son âme

16. *Vis-à-vis* (3) *le confessionnal suivant de M. le*

(1) D'après le *Ms de Lossy*, dans les carolles à gauche, près de la porte du chœur.

(2) Dans le pavement de l'ancien revestiaire.

(3) En entrant dans les carolles à main gauche. *Ms de Lossy*.

*Doyen.* (1) *Autre en marbre blanc et carré long avec armoiries* (2) *contenant :*

D. O. M.
hic Jacet
Venerabilis vir et Nobilis Dominus
Jacobus Antonius
hippolitus d'Haffrenghes
insulensis presbiter hujus
Ecclesiæ Cathedralis per annos
26 canonicus, candore morum
Et pietate spectabilis, obiit
11ª junii anno 1761 natus annis 71
Requiescat in pace.

17. *Semblable* (3) *en losange, avec armoiries, contenant :*

Nobilis ac Reverendus
Dnus Loe Van Meere
J. utr. Lic. Ecclesiæ canonicus hic situs est
Anno 1662 XX Octobris
Cui Lector Bene Apprecare.

18. *Semblable pierre* (4) *avec armoiries effacées contenant :*

. . . . . .

(1) Aujourd'hui à l'ancien revestiaire.

(2) D'azur à la fasce d'or accosté en chef de trois étoiles et en pointe d'une merlette de même.

(3) Au clocher Saint Jean.

(4) Au clocher Saint Jean.

. . . . . .

. . . . . .

hujus ædis Canon. Diaconus
Qui ut æternùm Viveret
mortalitatem Exuit
VIII id. maii MDCLV
ætatis XXXVIII ann.
Adprecare Lector.

19. *Entre ledit confessionnal et la chapelle de Flamengies* (1), *autre en marbre blanc et carré long avec armoiries et huit quartiers de chaque côté ; à l'un De la Woestine, De Heurne, Melun, De Flechin, De Froibreze, De Salonne, Cobergher, et Franquart ; de l'autre côté : Melun, Montmorenci, Arremberg, Croy, De Gand, Merode, Sarminto et de Luna ; avec l'inscription suivante :*

Guillelmus Ferdinandus
De la Woestine,
Ex marchionibus De Becelaer,
patritius yprensis,
J. U. L.
hujus Ecclesiæ cathedralis canonicus
Et Archidiaconus major,
Tornacensis Diœcesis
Vicarius Generalis,
meritis, ætate Floridus
repente non improvise
Sublatus

(1) Au transept ; derrière le calvaire.

Anno MDCCXXXV die 23 decembris
natus . . . . . .
ut fuit egressus mortali è Corpore Velox
Sic animæ ad cœlos sit celer introitus

20. *Attenante à la précédente* (1), *semblable pierre en marbre blanc, et carrée longue avec armoiries, et huit quartiers de chaque côté; à l'un ceux De Gand, Varennes, Wisocq, Jausse de Mastaing Stavele, Cuinghem, Mamisme, et Gavre; à l'autre ceux De Lannoy, Berghes, Du Chatel, Cottrel Carouble Billemont, Ligne et Renty* (2), *avec cette inscription :*

Siste, quisquis ades,
Et pie memento prænobilis
Ac Celsi Domini
D[i] Francisci Gilberti
Villani a Gandavo
Canonici hîc quiescentis, quem
illustravit prosapia supremis
Saxonum Ducibus et isenghenmiorum
Principibus deducta, honoravit
Marchionatus in Hem et Sailly,
Decoravit Toparchia De Forest,
Et ornavit benigna humanitas,
mansuetudo in omnes.

(1) Au transept, derrière le calvaire.

(2) D'après le nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, tome I, p. 789, l'ordre de ces quartiers devrait être comme il suit : à dextre Gand, Jauche, Wissocq, Flechin, Varennes, Haynin, Lannoy et Cottrel; et à senestre : Lannoy, Cottrel, Duchastel, Averhout, Berghes, Longueval, d'Aubermont, et Lacornhuse.

Annum ætatis 50 agens
fato Lethali raptus est
3ª Januarii 1727.
precare transiens ut immortali
Gaudeat honore.
Requiescat in pace.

21. *Vis-à-vis* (1) *de la chapelle de Flamengies, autre en bleu et carré long, contenant :*

ici Gist Messire Nicolas
Du fief dénommé Evêque
D'arras, Chanoine Ceans
Prévot de l'Eglise Collegᵉ
De Maubeuge, lequel après
avoir exercé l'estat
De Conseiller au grand Conseil
Du Roy L'espace d'environ
Vingt ans, Et
Eté appelé au Conseil
D'etat de flandres près
la personne du Roy s'est
remis en la résidence de
cette Eglise, d'où étant
Evoqué au Conseil privé
en ce pays après plusieurs
travaux a fini ses jours
Le 21 octobre 1651.
priez Dieu pour son âme.

(1) Cette grande pierre est dressée contre le mur à gauche au grand portail.

22. *En face de la porte de la chapelle de Flamengies* (1), *autre pierre en carré long et marbre blanc avec armoiries et attributs d'Evêque, contenant :*

Sub hoc marmore jacet
illustris^mus ac Rev^mus Dominus
D. Jacobus Augustinus Odailly
Episcopus Feniborensis
hujus Ecclesiæ thesaurarius et quondam canonicus
qui annum ætatis decurrens 83
Extremum Clausit Diem 20 aug. 1749.
In hibernia natus, pro fide catholica
A patrio solo exulavit
ad Episcopalem dignitatem Evectus
canonicatum et thesaurarii dignitatem
in hac Ecclesia obtinuit.
Gregem sibi commissum cum vitæ discrimine
non semel visitavit,
in Tornacensi et Cameracensi diœcesibus
Episcopalia munia sæpius exercuit
quasi reparans in Externis
quod suis præstare
non poterat.
R. I. P.

23. *Ibid.* (2) *Autre pierre semblable contenant l'inscription suivante avec armoiries* (3) :

(1) A l'ancien revestiaire.

(2) Dans le pavement de la chapelle de la Passion, ancien revestiaire.

(3) D'azur à une croix d'or cantonnée de douze étoiles de même. Devise : *Dirige quem signant.* Il nous reste une quantité considérable de manuscrits

D. O. M.
hîc Jacet
Amplissimus Dominus
Waucquier
Canonicus Presbiter ac Penitentiarius,
Librorum Curiosus amator
immensam coacervavit Bibliothecam;
in excipiendis confessionibus,
monialibusque dirigendis indefessus
Annos natus 72 obiit 22 augusti 1761.
Apprecare lector ut quantocius æterna
Requiescat in Pace.

24. *Ibid.* (1) *Autre semblable aux précédentes, mais en losange avec armoiries contenant ce qui suit :*

illustris
D. Philippus de Jausse de Mastaing
Toparcha d'Hemelverdeghem,
hujus Ecclesiæ canonicus,
in primo vitæ splendore raptus
hic Jacet
Obiit anno . . . . . 1611 (2).
. . . . . 12
Adprecare Viator.

du chanoine Waucquier; ils portent au commencement l'empreinte de ses armoiries avec sa devise et dessous : D. D. WAUCQUIER; on lui doit la conservation de précieux documents et il mériterait bien qu'on signalât dans une notice biographique, les services qu'il a rendus au diocèse et aux lettres.

(1) A la galerie de la nef.

(2) Erreur : Jausse mourut le premier décembre 1641.

25. *Ibid. Autre, de même que la précédente, contenant :*

illustris dominus
D. maximilianus Ignatius
De Gomiecourt
Ereneup... *(Erleneurtii)* Toparcha
hujus ædis Canonicus
*genus, ætatem,* spem
*arundinea omnia*
*Tumulo huic intulit....*
Vixit annos XXVII Dies *XVII.*
Obiit *Kalendis octobris* 166 *(1652).*
*Qui legis* Viator Adprecare (1).

26. *Ibidem* (2). *Autre en marbre et carré-long, contenant :*

Venerabilis et Reverendus vir
Joannes Baptista Stratius
Herentacius
Protonotarius Apostolicus
Ser^mæ^ Isabelle Belg^rum^ Principi
A Sacris oratorii
hujus Ecclesiæ Canonicus
Et Decanus
hîc Situs Est;
qui, ut Dignitate, sic Virtute

(1) Cette épitaphe a été complétée d'après le Ms de Lossy. On l'y trouve surmontée d'un écu d'argent à la bande de sable, timbré d'une couronne de comte.

(2) Cette pierre est dressée au grand portail, derrière le bénitier, à droite.

tam in divinis Officiis
Singulari Sedulitate
Et in Christum Crucifixum
memorandâ pietate
per annos unum et triginta
Eidem huic Ecclesiæ præluxit
Atque passionis Dominicæ
Officio instituto
Eâque bonorum suorum hærede
ex asse relictâ
5 Kal. maïas anno MDCLIX ætat LXVII
Extinctus est.
ut immortali luce æternum fulgeat
Lector adprecare.

27. *Ibidem* (1). *Autre avec armoiries et huit quartiers de chaque côté; à l'un les Blasons de Mérode, Salm, Longueval, de Lalaing, Carondelet, Croy, Tessart, Ligne, Arremberg; à l'autre ceux De Jausse-Mastaing, Croix, Estourmel, Sainte-Aldegonde, Mérode de Midelbourg, Noyelles, Lacquenghien et Dongnies; avec l'inscription suivante :*

D. O. M.
hîc Jacet
Illustris Dominus
Philippus Felix ex Comitibus De Merode
hujus Ecclesiæ canonicus Clericus
morum innocentiâ, animi mansuetudine
Singulari in pauperes munificentiâ

(1) Cette pierre est contre la muraille dans la basse nef à droite.

Conspicuus
immaturâ morte Correptus
Obiit die 30 Octobris anno 1766
annos natus 30.
Requiescat in pace.

28. *En face* (1) *de l'épitaphe de M. Pierre Cuvelier entre ladite chapelle et le confessionnal de M. le Pénitencier, autre avec armoiries* (2), *contenant :*

D. O. M.
hîc Jacet
Reverendus admodum ac Amplissimus
Dominus
Franciscus Havet, J. V. L.
hujus Ecclesiæ per annos 30
Canonicus Scolastes.
Virum commendabant pietas, amor
pacis, lenitas animi et benignitas;
in regenda Divi Petri parœcia zelum
prudentem, in scholasteria vigilantiam
in gerendo Officialis et fere
perpetuò judicis ad causas munere
justiciam et æquitatem ostendit;
choro maximâ sedulitate interfuit;
omnibus charus magnum sui desiderium
relinquens obiit 25 9bris 1730
ætatis suæ 65

(1) Dans le pavement du clocher Pontoise.
(2) Ecu chargé de trois havets : armes parlantes.

orate ut æternâ.
Requiescat in pace.

29. *Autre* (1), *en losange avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
hîc Jacet Dominus Dyonisius Pillot
Presbiter, sacræ facultatis Parisiensis
Doctor Theologus, hujus Ecclesiæ
Canonicus, et pœnitentiarius, vir pietate,
Scientia, morum probitate
Compicuus, vita functus est
Anno Domini 1712 die 22 martii
Ætatis suæ 72.
Orate pro eo.

30. *Ibidem* (2). *Autre semblable avec armoiries* (3), *contenant :*

Gaspar Van Lauretin
Bruxel^sis^ prepositus Atrebat.
Ob Servatam Sanctè Regi fidem
A Gallis Pulsus
Duaci primum Sedis Vacantis aliquot annis
Vicarius,
Post archidiaconus Et Can. Torn.
A Rege Catholico renunciatus
mox maturo funere Extinctus

(1) Au clocher Saint Jean.

(2) A la galerie de la nef.

(3) Ecu, coupé d'argent et d'azur, avec trois roses en chef et trois en pointe à un écu en abyme d'argent à deux fasces de sable et trois merlettes en chef de même.

Die XI 8bris MDCXLVIII.
hîc situs est.

31. *Ibidem* (1). *Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Illustris ac Revendissimus
Dominus
Maximilianus Villani a Gandavo
hujus ædis canonicus et cancellarius
Pietate spectabilis
hoc marmore tegitur
Vixit annos XLVII
Decessit IX Kal. octobris 1656
Adprecare qui legis.

32. *Vis-à-vis le confessionnal de M. le Pénitencier, autre en carré-long avec armoiries et l'inscription suivante :*

D. O. M.
Et piæ memoriæ Reverendi
ac Amplissimi Domini Ludovici
Francisci Alberti Havet
Sacræ Theologiæ Licentiati et hujus
Ecclesiæ cathedralis per viginti
tres annos canonici, qui diuturnis
Languoribus constanter toleratis,
totius fratris sui familiæ vere
pater, diem clausit extremum
mensis martii die 26 anni 1768

(1) A la galerie de la nef.

natus annis 55. Humatus est
in claustro. adprecare viator
ut æterna quantocius
Requiescat in pace.

33. *Ibidem* (1). *Autre en losange avec armoiries et inscription suivante :*

Reverd^us^ Admodum D^us^
Petrus Masurel
Gandensis Pb^r^ J. V. Licentiatus
Canonicus hujus Ecclesiæ
Et archidiaconus flandriæ.
Obiit officialis 26 maij 1685
ætatis suæ LXXVIII R. I. P.

34. *Ibidem* (2). *Autre semblable avec armoiries effacées, contenant :*

Perillust D. Ludovicus Adrianus de Croij
ex Comitibus de Solre, Toparcha de Cauroy
Brimeu stirpe indole et virtute ad summa factus,
Cum vixisset hujus ædis canonicus
per annos XIX Cameraci immaturo fato abreptus est,
pridie cal, octobris a° MDLXXII ætatis XXXI
in pauperes etiam post mortem munificus est.
Fortunam metire quamlubet, Viator,
mors meta est
Perpende, et mortuo æternam quietem
Apprecare.

(1) A la galerie de la nef.
(2) Au clocher Pontoise.

35. *Ibidem* (1). *Autre en carré-long avec armoiries, contenant ce qui suit :*

D. O. M.
Hîc jacet
Reverendus et amplissimus Dominus
Joannes Baptista Derasse
Tornacensis, in jure Canonico Licentiatus,
qui officio pastoris in Sanctæ Mariæ
Magdalenæ per Viginti quinque annos et
Demum pœnitentiarii in hâc Ecclesiâ per
tredecim zelo indefessus functus,
fundatâ in suâ parochiâ missâ
hebdomadariâ et scholâ erudiendis
Egenis, obiit Septuagenarius 26 8$^{bris}$ 1774.
Requiescat in pace.

36. *Vis-à-vis* (2) *l'autre confessionnal et les épitaphes de MM. Simon Grenu et Leclercq, autre avec doubles armoiries, en losange, avec l'inscription suivante :*

*De Mamets de Trammecourt.*
hîc jacet Nobilis ac Venerabilis
Dominus
Maximilianus Franciscus De Mamets
Mailliet, juris utriusque Licentiatus ac Sacræ Theologiæ
Doctor per quatuor annos
hujus Ecclesiæ Canonicus Theologus, qui
Virtutibus ecclesiasticis ornatus

(1) Aujourd'hui à l'ancien revestiaire.
(2) A la galerie de la nef.

Et munitus Ecclesiæ
Sacramentis obiit 30 junii
1710 ætatis suæ 42.
Requiescat in pace.

37. *Ibidem* (1). *Autre en carré-long avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Ici repose le corps de Noble
Et Venerable personne Messire
Antoine François Galbart
Seigneur Du Frenoy
natif de Bethune en Artois
Licencié en Théologie
Chanoine clerq de cette Cathédrale
L'espace de 47 ans qui consumé
par les douleurs aigues d'une
Longue et presque continuelle
maladie qu'il a souffert avec
une patience vraiment chrétienne
paya enfin le tribut à la nature
Le 8e octobre 1754
Dans la 77e année de son âge
Priez Dieu pour son âme.

38. *Vis-à-vis* (2) *de la chapelle de Saint-Antoine, autre en losange sans armoiries, qui contient :*

R. R. D. D.
Radulphus Major

(1) Dans l'ancien revestiaire.
(2) A la sacristie de la chapelle de Saint Louis.

XXII X^bris 1437
Et Guillelmus Major
3 aprilis 1438
Requiescant in Pace.

39. *Vis-à-vis* (1) *la porte par laquelle on va au Chapitre, autre en carré-long avec armoiries et l'inscription suivante :*

D. O. M.
hîc Jacet
Reverendus ac amplissimus
Dominus Gabriel
Antoine Havet
Sacerdos Capellania
altarum Sedium viginti
annorum serio in hâc
Cathedrali occupatâ
Capitularium suffragio
in canonicum Scholastem
adscitus obiit Sexta Junii
1738 anno ætatis 53
Adprecare Viator ut æternâ
Requiescat in pace.

40. *Autre* (2) *en losange avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
hîc Jacet
Ampliss. ac Consultissimus Dominus Judocus

(1) A la chapelle Saint Louis.
(2) Cette pierre est tombée en morceaux et n'a pu être replacée.

Schiets Presbiter Bruxell[is] J. V. L.
acadeniæ Lovaniæ quondam inter promotos
primus, hujus cathedralis Ecclesiæ canonicus, qui
Sacramentis Ecclesiæ præmunitus
Extremum diem obiit in Domino 16 februarii 1731.

41. *Vis-à-vis* (1) *l'entrée collatérale du chœur du côté de Mgr l'Evêque, autre en carré-long avec armoiries et huit quartiers de chaque côté; à l'un, ceux De Damman, La Kethulle, Wallerouck, Sblock Cambry Dassonville, Cambry, Dubois dit D'autrive; de l'autre, Boiselle, Dombourg, Bourgeois, Starolis Turchy, Delange, holanliedt, avec cette inscription :*

D. O. M.
In ambitu hujus Chori
Sepulti sunt
Perillustres ac Venerabiles D. D.
hujus Ecclesiæ canonici
D. Carolus ignatius Bertinus Damman presbyter
annos natus 53. obiit 26[a] 8[bris] 1695
D. Augustinus Wolphardus Damman presbyter
prius per sex annos Ecclesiæ Collegiate Cortracensis
Decanus octogenario major obiit 29 7[bris] 1752
D. Augustinus ignatius Damman Diaconus
annos 46 natus obiit 5 julii 1723
D. Philippus Augustinus Eug[us] Damman presbyter
annos natus . . . . . obiit,
Ad altare Sacelli Parochialis hujus Ecclesiæ
tumulatus est D. Philibertus ignatius Damman

(1) Dans le pavement de l'ancien revestiaire.

Equestris ordinis et cœlebs septuagenarius
15ª 7bris 1746.
Gloria quos gentis nomenque evexit avorum
Voto fac æternâ pace fruantur, Amen.

42. *Ibidem* (1). *Autre en losange.*

D. O. M.
hîc Jacet
D. Joannes Fabarshorst
Mosætrajectinus Sacerdos
ac Sacræ Theologiæ Doctor,
Qui cathedralis hujus Ecclesiæ Canonicus
Variis perfunctis muniis
Candore animæ, mansuetudine, pietate,
Cæterisq id genus virtutibus ornatus
Obiit
anno MDCCXLII, *XXVIII* die novembris
amicorum quidem oculis sublatus
Sed eorundem precibus
Etiam superstes
Requiescat in Pace.

43. *Autre* (2) *en carré-long avec armoiries parlantes, contenant :*

Hîc Jacet
Revdus admodum ac amplissimus Dus
Dus Ægidius Le Leu
J. V. L. hujus Ecclesiæ canonicus

(1) A la galerie de la nef.
(2) A la chapelle de Saint Louis.

Necnon Vicarius Generalis.
Vir erat
Legum et rerum gerendarum peritus
Sagax, potens judicio consilio.
Acutissimos dolores diu pati
Scius, frangi queri nescius,
Fide stabilis erectus Spe
Charitate fervidus,
Spiritu magno vidit ultima,
Pauperes scripsit hæredes.
Obiit XXVIII Januarii MDCCXXIX
Annos natus 86.
Requiescat in Pace.

44. *Ibidem* (1). *Autre semblable avec armoiries et huit quartiers de chaque côté; à l'un, ceux de D'Ive proche Bavay, La Hamaide, Bievre, Cordes, Wattripont, Auxi Warelles, Oyembrughe, Enghien; et de l'autre côté, ceux de Béthune, Cottrel, Havrech, Flechin, Herin, Lafosse, Graulthybert, avec l'inscription suivante :*

D. O. M.
Pax æterna piis manibus
Perillustris Domini Domini
Philippi Joseph Divé
Duodeviginti annorum spatio
Hujus ædis Canonici Clerici
Ex antiquis Ostichiorum
Baronibus et Bavacensium

(1) A l'ancien revestiaire.

Comitibus oriundi
Mortalitatis exuvias persolvit
Die 24 Junii 1721
Annos natus quadraginta novem,
Tu viator nihil perenne
In rebus humanis attendens
In cœlo perennè vivat apprecare.
Requiescat in pace.

45. *Ibidem* (1). *Autre semblable avec armoiries, et l'inscription suivante :*

D. O. M.
Maria hyacinthus
Comes De Baillet
J. V. Licentiatus
In hac cathedrali canonicus Sacerdos
Patrem habuit
Magni Concilii Mechliniæ
Dein Privati Bruxellis Caput et Præsidem;
Innatam morum puritatem
Constanter aluit,
Demidiato quo vixit sæculo
Fractam hilaris sustinuit valetudinem,
Pro animæ refrigerio
Eadem vota demus
Quæ ipsemet in Extremis obtulit :
Bonitatem fecisti cum servo tuo.
Obiit
XIX aprilis 1756

(1) Dans le pavement de l'ancien revestiaire.

46. *Vis-à-vis* (1) *la chapelle de Saint Jean-Baptiste, autre en losange avec armoiries effacées, contenant :*

Hîc sitæ sunt mortales exuviæ
Reverendi Domini Balduini Saladin
J. V. Licentiati (2) quem virtutes ecclesiasticæ
Et morales, ex capellano ad canonicatum
Hujus ædis evexere; quantum fuerit Ecclesiæ
Decori, et Christi passioni addictus mansolæum
Vicinum viventis ære extructum edocet.
Christianæ consuluit saluti anniversarium
Fundando et pauperes orphanos ex asse
Hæredes reliquendo anni ætatis fuere
63, capellanîæ 28, canonic. 16. . . . .
Obiit 1ª 7bris 16 . . . . . .
. . . . . apprecare.

47. *Ibidem. Autre en losange avec armoiries, qui sont entièrement effacées ainsi que l'inscription.*

48. *Vis-à-vis la porte du revestiaire. Autre semblable en losange avec des armoiries. Le tout entièrement effacé, sauf ces mots :* Hîc prope.....

49. *Ibidem* (3). *Autre en carré-long avec armoiries, contenant l'inscription suivante :*

D. O. M.
Hîc jacet

(1) A la galerie de la nef.
(2) *Licenttati ;* sur la pierre ce mot est abrégé : *licent.*
(3) Dans l'ancien revestiaire.

Prænobilis ac amplissimus Dominus
Joannes Waepenaert
Ex Overmere Teneramundanus
Presbiter J. V. L. et hujus
Ecclesiæ per 30 annos Canonicus
Qui omnimoda conformitate
Animam suam creatori suo
Reddidit 28ª 7bris 1761
Ætatis suæ 69.
Requiescat in pace.

50. *Vis-à-vis la chapelle des Saints-Anges Gardiens. Autre de même avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet
Rdus ac amplissimus Dominus
Antonius Neerincx
Gandensis
Sacerdos juris utriusque
Licentiatus
Ex canonico Ecclesiæ Cathedralis
Sti Bavonis assumptus in
Canonicum dein in cantorem
Hujus Ecclesiæ, obiit 6ª
Martii 1761, ætatis suæ 70.
Requiescat in pace.

51. *Vis-à-vis de la chapelle de tous les Saints, il se trouve deux grandes pierres sépulcrales en bleu, dont les inscriptions sont entièrement effacées.*

Et aiant achevé ladite vérification un peu plus haut de la chapelle de tous les Saints, Nous Notaires, sommes sortis des susdites carolles par la porte près de l'autel Sainte Anne. En conséquence avons dressé, signé et accordé le présent acte pour servir et valoir à nosdits seigneurs dudit Chapitre, Nobles et particuliers, auxquels il pourra toucher et regarder.

Donné audit Tournay les jour, mois et an que dessus :

L'abbé De Colins Tarsienne, Ch^ne^ de Tournay.

A. Werduyn, Secrét.

L.-F.-J. De Lerue.
P.-F.-J. De Lerue.

*

# II

## ÉTAT ACTUEL DES ÉPITAPHES (1)

**Recueil de toutes les pierres sépulcrales actuelles, dont les caractères ne sont point entièrement effacés, posées dans la grande nef de la cathédrale ainsi que dans les deux nefs collatérales.**

1. *Dans la petite nef, attenant à la paroisse de Notre-Dame. Une pierre sépulcrale en marbre bleu et losange, contenant l'inscription suivante :*

D. O. M.
Sistite viatores et precamini ut citius in pace
Dormiant et requiescant germani fratres
Stephanus Ludovicus et Antonius Josephus Monnier,
Amandinates primus altarum sedium Capellanus
Diem ultimum clausit 8 maii 1770 annos natus 69.
Alter ex altarum sedium Capellaniâ ac Phonasco
Hujus ædis per quinque fere lustra ad
Sacerdotium majoris altaris promotus
E vita decessit . . . . . .
Ætatis suæ . . . . . .

(1) Le mot *actuel* se rapporte à la date du 9 septembre 1789 : c'est la deuxième partie du Manuscrit Delerue. La Révolution a bouleversé cet ordre, et beaucoup de ces pierres ont disparu. (L. H.)

2. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet Magister
Stephanus Dumont
Presbiter origine Tornacensis
Qui obiit in domo emeritorum
Hujus cathedralis, ætatis
Suæ 45, die prima aprilis
Anni MDCXCI.
Requiescat in pace.

3. *Ibidem. Autre en carré-long, contenant :*

D. O. M.
En attendant
La résurrection repose au
Cimetière ouvert le corps
De Mr Philippe
Joseph Thiefry
Prêtre et chapelain
Des hautes formes ci
Devant directeur des
Verdelots agé de 72
Ans décédé le 21 de
Janvier 1776
Réquiescat in Pace

4. *Ibidem. Autre partie en carré, partie en rond, contenant :*

Icy gist Mr Adrien Delahaye pre et chapelain des Hautes Formes propre neveu à Messire Jacques Laurent

Chanoine et archidiacre de Flandre en cette
Eglise, décédé le 22 d'aout 1630,
Lequel a fondé un obit par an en la chapelle de
S^t^ Michel auquel se trouveront huit
Plus proches de ses parents et
Recevront comme les chapelains
Une miche et deux gros.
Priez Dieu pour le
Repos de son
Ame.

5. *Autre en carré-long, contenant :*

Apprecare lector
Reverendo Domino Magistro Gaspari
Derasse Sacerdoti Sacellæ Sanctæ
Catherinæ ad ecclesiam S^ti^ Piati
Hujus civitatis, translati rectori
Quondam per annos 47 parochiæ de
Templovia in dorso maris vigilantissimo
Pastori, quo onere laborîbus et ætate
Exhaustus, deposito in gremio hujus
Cathedralis, cui a primâ ætate
Addictus fuerat, placide et pie,
Ut vixerat obdormivit; ut autem
Quæ sunt Dei Deo redderet, ecclesiam
Pauperes studiosos et artium tyrones
Supremis tabulis ex asse hæredes
Instituit obiit ætatis suæ 75
Anno MDCXCIII mensis
Februarii decimâ octavâ.
Requiescat in pace.

6. *Ibidem. Autre en losange, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet
Reverendus Dominus Magister
Grabriel Joseph Vanmelle
Presbiter capellanus altarum sedium
Necnon hujus ecclesiæ cathedralis
Secretarius per 14 annos qui de
Omnibus benè meritus obdormivit
In Domino 24 februarii 1720
Ætatis suæ 38.
Requiescat in Pace.

7. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet Reverend. Dominus
Joannes Blauwet
Presbiter ex antiquis altarum hujus
Ecclesiæ sedium capellanis qui
Tanta assiduitate tantaque in pauperes
Pollebat charitate ut iis bona fere
Erogaverit omnia, obiit die 3 februarii
Anno domini 1711 ætatis suæ 78
Sacerdotii 53, capellaniæ possessionis
42. Quare pius lector rogatur
Ut animæ illius memor sit
Ut quantocius æterna.
Requiescat in Pace.

8. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
Antonius Gabriel
Josephus Colle
Presbiter altarum Sedium
Hujus ecclesiæ capellanus.
Obiit 10 aprilis 1753
Ætatis suæ 55. Pio defuncto
Apprecare Viator ut
Quantocius
Requiescat in Pace

9. *Ibidem. Autre pareille, contenant :*

D. O. M.
Ici repose le corps de Maitre
Ferdinand Joseph Desfontaines
Pretre chapelain d'hautes formes
De cette cathédrale
Et Venier (?) du Chapitre
Décédé le 4 février 1748,
Agé de 35 ans.
Priez lecteur
Qu'il repose en Paix

10. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet
Magister Henricus Vincentius Matmans
Sácerdos hujus cathedralis capellanus altarum

Et per annos... piæ fundationis de Montifautrector,
Directorque animarum apud moniales arctæ vitæ
Per 16. Obiit 12 januarii 1745 annos 58 natus.
Apprecare Lector ut quantocius
Requiescat in pace

11. *Ibidem. Semblable pierre avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Hîc situs est
Magister Josephus Alexander Thery
Hujus cathedralis per annos 14
Altarum Sedium Sacellanus, obiit 3
Martii 1737, ætatis 48,
Sacerdotii vero 19.
Requiescat in pace.

12. *Ibidem. Autre semblable sans armoiries, contenant :*

Sub Dio
In aperto cæmeterio
De suo voto ex sui contemptu
Pedibus teritur
Magister Franciscus Delcoutte
Patria binchieusis, ordine Sacerdos,
Hac quidem in ecclesia cathedrali
Majoris altaris sacerdotum senior,
Vixit
Pacificus et misericors
Diligens ac devotus
Diuturnos acutosque dolores

Bene patiens
Jisque, ut spes est, purgatus
Moritur
4 junii 1747,
Et suo 65.
In pace sit locus ejus.

13. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Sepulture
De Mr Jean Monnier prêtre
Et chapelain des hautes formes, natif
De . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Requiescat in pace.

14. *Ibidem. Trois semblables entièrement effacées.*

15. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
R Dus ac Magister Vincentius Lebon
Hujus ecclesiæ cap. dec. coll. S. Crucis Camer canonicus
Qui vitæ integritate et morum suavitate oibus carus
Vere sibi nomen Boni adeptus est,
Decessit 1 novembris 1670 ætat. 45.
Lector bene apprecare

16. *Ibidem. Autre pareille en partie effacée, où on ne peut lire que :*

Vivere desiit... aprilis 1722.
Succurre Viator.

17. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Icy gisent Maistre Gabriel
Desrucq et Gabriel Delvaux
Tous deux chapelains des hautes
Formes de cette cathédrale.
Le premier décédé le 26 de
Novembre 1655, et le dernier
Le 11 de juin 1701.
Requiescant in Pace.

18. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
Reverendus Dominus
J^nes^ Baptista Cornillot
Presbiter et capellanus altarum
Sedium hujus ecclesiæ qui
Obiit 8 martii anno Domini
1720, ætatis suæ 45
Requiescat in pace.

19. *Ibidem. Autre pareille, contenant :*

Pie Lector
Succurre precibus tuis R^dum^

Aug..... qui cum esset in hac
Majoris altaris Sacerdos . . . . .
In divinis officiis. . . . . .
Obiit 25 julii 16. . . . . .
Ætatis suæ 51 cujus corpus
Tegitur.
Requiescat in pace.

20. *Ibidem. Autre contenant :*

Hîc situs est
Magister Gaspar Godin Sacerdos
Insulensis qui in administrandis
Sacramentis peste grassante indefessus
Ac in divinis officiis assiduus
Obdormivit in domino 17 8bris
1707 sexagenario major.
Pie Lector bone.
Apprecare
Requiescat in pace.

21. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc situs est
D. Guillelmus J. Baclan
Altarum Sedium capellanus
Qui ut æternum viveret
Mortalitatem exuit
26 junii 1715,
Ætatis 39,
Requiescat in pace.

22. *Dans la petite nef à gauche, dite de Saint-Louis. Autre pierre sépulcrale, contenant :*

Hîc jacet
R. D. Laurentius Gailliet
Hujus ædis
Majoris altaris Sacerdos
Obiit 20 martii 1697,
Ætatis suæ 69
Orate. . . . .

23. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
Magister Franciscus Jos. Bonnier
Insulensis, hujus ecclesiæ magnus Vicarius per annos 26
Pietate, morum gravitate, vocis præstantia, in choro
Assiduitate, aliisque virtutibus clarus, pauperes,
Quibus vivens solamen erat, reliquit
Hæredes. Obiit septuagenarius
9 februarii anno 1777.
Requiescat in pace.

24. *Ibidem. Autre pareille, contenant :*

Hîc jacet Magister
Joannes Haron,
Altarum Sedium hujus Ecclesiæ capellanus
Censor. Virtute . . . pius. Solertius, divinis
Officiis assiduus . . . . . in deum.
Maturas cœlo. . . . . sed
Non improvisâ morte . . . . . .

. . . . . aprilis 1710 anno,
Ætatis suæ septuagesimo sexto
Et sacerdotii quinquagesimo tertio.
Requiescat in pace.

25. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
M^ter^ Augustinus Dub,
Avesnas, presbiter
Cathedralis hujus altarum
Sedium capellanus, qui obiit XXV augusti
Anni MDCCXXV.
Ut æternum vivat
Pie lector apprecare.
Requiescat in pace.

26. *Ibidem. Autre, contenant :*

Hîc jacet R^dus^ Dominus
Michael Delemotte
Tornacencis,
Hujus ecclesiæ cathedralis
Per 16 annos capellanus altarum
Sedium, qui obiit 17 octobris 1709,
Ætatis suæ anno 61, sacerdotii 32.
Requiescat in pace.

27. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Sepultus ut resurgat
Hîc jacet situs

Dominus Antonius Vallé
Prius hinc sacerdos
Necnon cathedralis ecclesiæ
Altarum Sedium
Lustra per septem capellanus
Qui annos natus senos et sexaginta
. . . . . debitum
Ultimum solvit quarto nonas X^bris
Ann MDCCVII. Viator
Ut cœlo vivere valeat
Bene apprecare

28. *Ibidem. Autre en carré-long, avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet D^us ac Magister
Jacobus Albertus Laurentius
Bouckaert
Filius D. Jacobi et D. Mariæ
Annæ Derouet conjugum
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

29. *Ibidem. Autre en losange, contenant :*

Hîc jacet
Magister Gaspar Laurent presbiter
Altarum Sedium hujus ecclesiæ
Capellanus senior, vir morum suavitate vitæque

Integritate laudabilis, ætatis
LXV decessit XXIIIJ octobris
MDCCXXXV
Requiescat in pace

30. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
Reverendus Dominus
D. J. Joannes Franciscus Theifry
Presbiter juris utriusque licentiatus,
Hujus ecclesiæ per annos 19
Altarum Sedium capellanus
Obiit 23 aprilis 1710
Ætatis anno 42
Apprecare Viator

31. *Ibidem. Autre en carré-long, contenant :*

Petrus Duhamel
In hac cathedrali
Senior altarum sedium capellanus
Juniores assiduitate chori provocabat.
Post annos vitæ 67, sacerdotii 37,
Novum mundum arte factum
Casu inventum
Mortis suæ causâ detectnm
Habet hunc pro sepulchro locum.
Divi Pauli collegio
Quadriennio docuit,
Familiæ choralium
Septem per lustra præfuit,

Sicut parvulos quos regebat
Evangelicè sese efficiebat.
Sic ad regnum cœlorum
Sibi ingressum paravit.
Pium sperare æquum — Orate

32. *Ibidem. Autre en losange, contenant :*

Hîc jacet
Joannes Franciscus
Bernard
Sacerdos altarum Sedium capellanus
Prius per 10 annos in parochiâ divæ
Virginis vicarius, vir fuit mitis
Et pacificus, obiit 1° maii 1753
Annos natus 52, ora viator.
Ut . . . . .
Requiescat in pace.

33. *Ibidem. Semblable, contenant :*

Hîc jacet
R. D. Nicolaus Duprié
Altarum Sedium capellanus,
Vivens valde assiduus
Et moriens, post obitum fratris unici,
Ecclesiam et pauperes
Suos in universum instituit hæredes
Obiit 7 X^bris^ 1711 ætatis 74,
Et sacerdotii 49.
Requiescat in pace.

34. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Ici repose le corps
De maitre
Gérard Joseph
Lahaise
Chapelain des hautes formes
En cette cathédrale,
Mort le onze de mars
1757, âgé de 62 ans.
Requiescat in pace.

35. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Ici gist le corps de M^re^
Nicolas Brasseur
Pretre chapelain d'hautes
Formes, maitre de musique
De cette cathédrale
L'espace de 15 ans, décédé
Le 14 8^bre^ 1725, âgé de
Trente-sept ans.
Requiescat in pace.

36. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Hîc sepultus est
R. D. Petrus Dominicus
Josephus Masquelier
Capellanus alta sed. qui piæ

Vexillæ obiit in donum 25 8bre 1718,
Ætatis 39 annorum, sacerdotii 14, precare
Viator ut æternùm
Requiescat in pace.

37. *Ibidem. Autre de même, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacent Magistri
Gaspar Josephus et
Petrus Josephus Mallet
Fratres
Altarum Sedium capellani
Quorum primus defunctus est
23 9bris 1760 natus
Annos, 61 secundus vero
3 8bris 1761 ætatis 59.
Requiescant in pace.

38. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Ici gist Me Nicolas
François Delebars
Natif de Douay prêtre
Chapelain de hautes formes
De cette cathédrale décédé
Le 16 8bre 1719 administré
Des sacrements de notre
Mère la Ste Eglise
Agé de 45 ans.
R. I. P.

39. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet Magister
Gaspar Noel
Presbiter senior cappellanorum
Bassarum sedium hujus ecclesiæ, sacræ
Theologiæ baccalaureus formatus
Obiit 2ª martii
Anno Domini 1730
Ætatis 57.
Requiescat in pace.

40. *Ibidem. Autre avec armoiries, contenant :*

Hîc jacet Dominus
Joannes Franciscus Gaillart presbiter
Altarum Sedium hujus Ecclesiæ Capellanus
Necnon vinar câpl. ibidem per annos
36 secretariorum alter, obiit IXbris anno
MDCLXXVIJ
Requiescat in Pace.

41. *Ibidem. Autre en carré-long, ayant à droite un calice avec ces mots :* Vita panis Angelorum; *à gauche, une horloge avec ceci :* Vigila nescis horam; *et au milieu :* Omnibus protector adjutorq Deus, *avec un chiffre aux quatre coins, contenant l'année 1719, et plus bas :* Constantia et patientia, *et au milieu :* Regat amor oiaq vincet amor, *et en après :*

Deus Bone, parce mihi
Miserrimo

Vilissimoque
Peccatori.
Extra hanc januam
Inhumatum fuit corpus M^ri
Judoci Guislani capellarum
Revestarii et Thesaurariæ
Hujus cathedralis per annos circ^r
14 clerici, Bassarum Sedium
Et . . . ferè 7 capellani,
S^tæ vero Genovefac 35.
Obiit aprilis 19^a
Ætatis suæ 70,
Vivens tamen posuit.

42. *Ibidem. Autre en losange, contenant :*

D. O. M.
Sub hoc marmore
Inhumatum est corpus
D. Gasparis Meurquin
Sacerdotis altarum sedium hujus
Ecclesiæ capellanorum senioris
Marchiniâ in Famiennâ nati,
Obiit octogenarius 10 aug.
1716.
Requiescat in pace.

43. *Ibidem. Autre, en losange :*

Hîc jacet
M^r Michael Vinche
Presbiter capellanus altarum

Sedium, qui huic Ecclesiæ
Per 52 annos
Laudabiliter inserviit,
Decessit 16 aprilis 1727
Ætatis suæ anno 61.
Requiescat in pace.

44. *Ibidem. Autre en losange avec armoiries, contenant :*

Respice finem.
Apprecare quiescenti
Sub hoc marmore
D. Ægidio De Walle
Qui a pueris inter primitivos assumptus,
Virtute duce veteranus primi ordinis
Sacellanus evasit.
Qua vixit religione, mansuetudine
Temperanter mortuus est V.
Cal. Julii MDCLXXXI.

45. *Ibidem. Autre semblable sans armoiries, contenant :*

D. O. M.
Icy gist le corps de Maitre
Laurent Joseph Felix
Soury diacre et clercq
Du revestiaire de cette
Cathédrale, âgé de 26 ans,
Décédé le 21 de X$^{bre}$ 1728.
Requiescat in pace.

46. *Dans la grande nef de ladite cathédrale, autre pierre sépulcrale de marbre en losange, contenant :*

Hîc jacet R^dus D^nus
Ægidius Farvaques
Hujus Ecclesiæ capellanus
Altarum Sedium, natus 80 ann
Sacerd. 55, vivere desiit
Anno 1702, 17 junii,
Ut æternum
Requiescat in pace.

47. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet Magister
Laurentius Duby
Sacerdos altarum sedium hujus
Ecclesiæ capellanus, obiit
28 Januarii 1746 ætatis suæ
58, apprecare viator ut
Quantocius
Requiescat
In pace.

48. *Ibidem. Autre avec armoiries, contenant :*

Venerabilis et Revendus D^nus
Petrus Seeuwerper J. U. L.
Hujus ecclesiæ canonicus et cantor hîc situs est,
Qui muneris officio sine intermissione functo omnibus
Exemplum fuit. Ut ergo in viâ, sic in patriâ in æter-

num psallat precare viator. Decessit XXVIIJ augusti MDCLXVIJ ætatis suæ LXVJ . . . . . .

*Tout le reste étant effacé.*

49. *Ibidem. Autre semblable en partie brisée, contenant :*

Illustris ac Rev. D^nus^
D. Robertus Dandelot
Hujus Ecclesiæ canonicus
Hîc sepultus est,
Quem . . . . . splendor,
Indolis Candor
Mortis facerent expertem . . . . .
. . . . . obviis ergo S. . . . . .
Hîc clauditur quâ mortalis Christo fruitur
. . . . . .
Qua . . . instin immortalis
Bene lector adprecare
. . . obiit X^bris^ 1653

50. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Hîc situs est
Nobilis vir ac Dominus
Dominus Carolus Josephus
Preud'homme
Canonicus hospitalarius hujus Ecclesiæ
Qui ut singulari pietate vixit
In eâ mortuus est post expletum
49 ætatis annum 27 aprilis
Anno 1717
Requiescat in pace.

51. *Ibidem. Autre pareille, contenant :*

Ci gist Marie Christienne fille de Philippe de Croy
Comte de Solre gouverneur de Tournay et de
Madame Anne de Croy marquise de Renty
Laquelle mourut le 11 febvrier 1597

52. *Ibidem. Autre avec armoiries, contenant :*

Perenni memoriæ
Reverendi D. Joannis Iserbi Secliniensis
Quem præclaræ animi dotes
Morum integritas pietas musices scientia
Amor disciplinæ indefessa in choro sedulitas
Ex chorali primitivorum rectorem phonascum
Capellanum emeritum denique majoris altaris
Sacerdotem effecere, octoginta annis Deo et huic
Ecclesiæ consecratis virtutibus plenus Christo
Obdormivit in Domino X cal maij MDCLXXX ætat
LXXXJ. Adjacere optavit in navi, patronorum
Imaginibus quas vivens posuit
Moriens luminare donavit

53. *Ibidem. Autre semblable sans armoiries, contenant :*

D. O. M.
Hîc exanime jacet corpus
Antonii Ludovici Caudrelier
Sacerdotis majoris altaris qui
A tenera ætate huic inserviit
Ecclesiæ. e vivis migravit
Die 8 mensis augusti anno 1761

Ætatis suæ 57.
Poscite mortales
Æternâ pace fruatur
Amen.

54. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Sub hoc marmore tumul. . .
Jacet R. Antonius Le Bon. . .
Magnus vicarius qui morum
Caudore, in explendo munere
Assiduitate, vocis artisque
Musicæ præstantiâ, omnibus
Amabilis obdormivit in Domino
Ætatis anno . . . . Salutis
MDCLXXXIV mensis maii 16.
Mirare, imitare, adprecare

55. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Sta, Viator, lege. Jacet
Hîc mortale donec induerit
Immortalitatem R. D.
Gabrielis De Lannoy magni vicarii
Qui virtutis morumque suavitate
Commendatus languere et vivere desiit
Anno ætatis 45 et Christi MDCLXXXIIIJ
13 mensis aprilis cui, post cursum
In vitæ humanæ stadio
Immensum cœlestis ac
Æternæ bravium
apprecare et abi.

56. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Memoriæ
R. D. Antonii Scol Lutosani
Presbiteri inter magnos
Vicarios pietate, morum gravitate
Vocis præstantia, in choro assiduitate
In diuturni morbi cruciatibus
Mirabili patientia præcellentis
Binis anniversariis in adjacente
Parochiali fundatis sexagenarius
Obiit IV idus Janu. MDCLXXXIIIJ
Christiane defuncto
Viator apprecare

57. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
icy gist
M^r Marc Antoine Dubreucq
Pretre un des douze grands
Vicaires de cette église cathédrale
Décédé le XVII mai MDCCXXVJ
Agé de LXIIIJ ans
Requiescat in pace.

58. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Cy gisent les corps de M^rs
Jean Pierre Renaud
Trouvé assassiné dans sa maison le

27 Janvier 1741 agé de cinquante
Et de Maitre
Jacques Renaud
Son frère décédé le 1 d'octobre
1742 agé de 49 ans, tous deux
Pretres et grands Vicaires
En cette Eglise.
Priez Dieu pour leurs ames

59. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Ici repose le corps de M^r^ Antoine Petit pretre
Chapelain d'hautes formes de la cathédrale
De Tournai natif de la dite ville, décédé le
5 7^bre^ 1719 agé de 61 ans.
Priez Dieu pour son âme.

60. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet Reverendus Dominus
Michael Lenoir hujus Ecclesiæ
Cathedralis Magnus Vicarius in
Divinis officiis assiduitate, erga
Pauperes et oppressos charitate
Coram Deo et hominibus multum
Commendabilis, obiit subitaneâ
Morte, vigesima augusti
1707, ætatis vero 64
Requiescat in Pace.

61. *Ibidem. Autre pareille, contenant :*

Sub hoc marmore quieseit
R. D. Hugo Bataille
Presbiter Aldenardensis qui
A teneris annis Deo et Ecclesiæ
Addictus morum integritate
Et vocis præstantia in hac
Basilica per annos undecim
Majoris altaris sacerdos
Morte diuturno languore
Prævisa decessit 10
Augusti 1696, vitæ 65.
Requiescat in Pace.

62. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Sub hoc marmore
Sepultum jacet corpus mag^tri
Andreæ Henus
Dum viveret sacerdotis majoris altaris
Qui subita non improvisa morte ereptus
Caducam hanc miseram vitam
Cum æterna commutavit
11 septembris anno Domini MDCCXXXV.
Ætatis vero suæ sexagesimo octavo
XXV annorum spatio huic Ecclesiæ inserviit
Vixit candide ingenue pacifice,
In Deum pius, erga omnes benevolus,
In pauperes præcipue liberalis
Requiescat in pace

63. *Ibidem. Autre de même, contenant :*

M^r Claudius Mouret
Majoris altaris sacerdotum senior
Obiit anno ætatis
Suæ 64, 23 maii 1728.
Requiescat in pace.

64. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Et piæ memoriæ
Magistri Lucæ Duquesne
Hujus ædis altarum sedium capellani,
Vir fuit in vita divinis officiis assiduus
Morum æqualitate laudabilis laboribus
Indefessus, denique sicut ætate ita
et prudentia semper maturus prope
octogenarius et a sacerdotio
52, vivere desiit 17^bris 1725.
Viator apprecare ut
Æterna fruatur gloria
Requiescat in pace

65. *Ibidem. Autre de même, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet Reverendus Dominus
Philippus Regnier Binchiensis
Primus inter duodecim magnos vicarios
Hujus Ecclesiæ, pietate assiduitate in
Divinis officiis decantandis et charitate

Maxime singularis, obiit primâ
Martii, anno Domini 1709,
Ætatis 53. Pie lector apprecare.
Requiescat in pace.

66. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet Dominus ac
Magister Joannes Pety
Tornacensis hujus
Ecclesiæ magnus vicarius
Qui obiit anno Domini MDCCIIJ
XXIIIJ jan. ætatis 65.
Viator apprecare.

67. *Ibidem. Autre de même, contenant :*

D. O. M.
Icy gist
Mr Antoine Bacroix
Natif d'Antoing, prêtre
Grand vicaire de cette
Cathédrale l'espace de 19 ans,
Décédé le 24 avril 1718
Agé de 50 ans.
Requiescat in pace.

68. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

. . . . . Sit . . . . . .
R. D. Joannes . . . us Belgrade Duacenus
Hujus Ecclesiæ magnus vicarius

Quondam Ecclesiæ collegiatæ S^u^ Amati Duaci
Semiprebendatus, utrobique in divinis
Laudibus decantandis assîduus, vivere
Desiit XVIJ calend. Augusti 1697, ætatis suæ
Anno LV, sacerdotii XXXIJ pro cujus
Animæ refrigerio apprecare
Viator dicendo
Requiescat in pace

69. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Sub hoc lapide jacet magister
Joannes Franciscus Ceostelart
Quondam hujus cathedralis altarum sedium
Capellanus ac thesaurariæ per annos viginti
Septem primus clericus, qui ætatis
Anno sexagesimo primo sacerdotii
Trigesimo tertio
Pridie nativitatis Christi
Ingressus fuit viam universæ
Carnis,
Apprecare viator ut æternâ
Requiescat in pace.

70. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Ici reposent les corps de
M^r^ Charles-François
Cornu, prêtre et chapelain

D'hautes formes, décédé le 15me
Mai 1746, âgé de 69 ans,
Et de Mr Jacques Cornu, sous-diacre,
Décédé le 17 mai 1710,
Agé de 22 ans.
Requiescant in pace.

71. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet
Magister Benedictus Josephus Leman,
Sacerdos, qui diversis in locis parochi munere
Functus, primo pastor in Sailly per quinque
Annos, animas sibi creditas verbo et exemplo
Docuit, deinde post tres menses pastoratûs
In Marquain ægrotos visitans et sacramentis
Reficiens, morbo contracto, novo gregi
Desideratus obiit 29 Xbris 1742 annos
Tantum natus 38, sed consummatus
In brevi explevit tempora multa.
Requiescat in pace.

72. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
Reverendus Dominus ac Magister
Petrus Planchon presbiter Tornacensis
Hujus cathedralis altarum sedium capell.
Morum probitate prudentiâ insignis
In divinis officiis diligentiâ pietate præclarus,
Qui piis fundationibus Rdi admodum

Michaelis Navæi ac pauperibus hujus
Civitatis hæredibus ex asse institutis
Obiit 5 junii 1690, ætatis suæ 70.
Requiescat in pace.

73. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

In cæmeterio clauso hujus
Ecclesiæ tumulati sunt
Jacobus Franciscus
Et Antonius Josephus
Delrue
Germani fratres, sacerdotes altarum sedium capellani,
Successive olim per multos annos collegii
D. Pauli regentes primarii ac de litterariâ
Republicâ præclare meriti, obiêre prope
Septuagenarii, primus 22 januarii 1748,
Choralium domûs alter, tertiâ februarii 1753,
Emeritorum Director.
Precare viator
Ut quantociùs.
Requiescant in pace.

74. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Jacet hîc Reverend. D.
D. Blasius Becquet
Cathedralis hujus Ecclesiæ
Quondam vicarius magnus, obiit 28
Octob. 1681, ætatis 66 quem pietas
In parentes, in pauperis misericordia
Sedulitas in choro, vocis præstantia

Satis superque commendant ut
Vestris precibus ac sacrificiis
Ejus anima commendetur.
Requiescat in pace.

75. *Ibidem. Autre semblable entièrement effacée sauf qu'on y voit quelques lettres sans pouvoir lier un mot.*

76. *Ibidem. Autre de même, contenant :*

Dominus ac Magister
Philippus Polart Lessiniensis
Hujus ædis per annos 36 altarum
Sedium capellanus, morum
Candore insignis, in divinis
Officiis assiduus, ætatis suæ 79
Hîc situs est.
Vivere desiit pridie nativitatis
Domini anno supra millesimum
Sexcentesimo nonagesimo.
Defuncto apprecare
Viator ut sine fine
Requiescat in pace.

77. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Icy repose le corps
De M^r^ Alard Deffercq
Natif de Lille, vivant prêtre
Et chapelain d'hautes formes de
Cette cathédrale, âgé de 70 ans,

Décédé le 22 de mars 1691 après
Avoir fondé à perpétuité un obit,
Une messe chaque mois à la
Paroisse de Nostre-Dame
Et cent florins de rente aux
Pauvres qui ont reçu le viatique.
Requiescat in pace.

78. *Ibidem. Autre, contenant :*

Magister Bartholomeus Briet
Pbter altarum sedium hujus ecclesiæ
Capellanus ex Aix in Pabulâ oriundus
Vir morum integritate, indole, pietate
In divinis officiis frequentandis conspicuus
Hîc situs est.
Obiit prope septuagenarius anno
Domini MDCLXXXIIIJ
Mensis februarii die XIX.
Defuncti cineribus piè
Lector benè apprecare.

79. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
Reverendus Dominus Ægidius Dewale
Presbiter capellanus altarum
Sedium qui tenerâ ætate
Laudabiliter huic Ecclesiæ
Inserviit tam assiduitate chori
Quam in administrandâ receptâ
Fabricæ. Ætatis suæ LXXVIIJ

Annorum, obiit IIIJ septembris
MDCCXIX.
Requiescat in pace.

80. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet
Magister Joannes Baptista
Carolus Josephus Hallez, sacerdos
Hujus ecclesiæ cathedralis senior
Capellanus altarum sedium obiit decimâ
Sextâ martii 1765, 59 annos
Natus. Apprecare lector ut
Quantocius æternâ
Requiescat in pace.

81. *Ibidem. Autre de même, contenant :*

Memoriæ
Mag. Jacobi Hostelart Montensis
Altarum sedium per annos 14 capell.
Defuncti 4 7bris MDCLXXXXVJ.
Viator
Apprecare.

82. *Ibidem. Autre pareille, contenant :*

Hîc situs est
D. Nicolaus Pecq, sacerdos
Tornaci oriund. hujus ædis
Altarum sedium capellanus

In officiis divinis assid.
Vivere desiit 27 aug. 1690
Anno ætatis suæ 45.
Requiescat in pace.

83. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

D. O. M.
Ici repose le corps de Maître
Gilles Thiery.

84. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
Reverendus Dominus Ægidius Farvaque
Hujus ecclesiæ capellanus
Altarum sedium, natus 80 an.
Sacer. 57, vivere
Desiit anno 1702, 17 junii,
Ut in æternum
Requiescat in pace.

85. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc jacet
R. D. Carolus Boucher
Sacerdos emeritus,
Olim pastor vigilantissimus
In Froyennes
Deinde altarum sedium hujus
Cathedralis, omnium
Virtutum exemplar et pretiosam

Animam, ut speramus, Deo reddidit
Die 29 X^bris anni 1744.
Requiescat in pace.

86. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Ici repose le corps de
François-Louis Bessin
Prêtre chapelain des hautes
Formes de cette cathédrale
Ancien professeur et régent du
Collége de Saint-Paul, décédé le
7 de juillet 1766, âgé
de 49 ans.
Qu'il repose en paix.

87. *Ibidem. Autre de même, contenant :*

Anno MDCLXXVJ
XXIIIJ septemb.
Obiit Dominus ac M^er
Franciscus Guillaume
Presbiter capellanus alt. sed.
Hujus ecclesiæ
Ætatis suæ LVIJ.
Requiescat in pace.

88. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

A côté gauche de cette pierre
Repose le corps de Monsieur François Wils
Natif de Leuze, grand vicaire de cette église

Lequel après quelques légats
A institué ses héritiers les pauvres
De Tournai et de Leuze,
Il trépassa le 14 d'octobre 1675
Agé de 55 ans.
Priez Dieu pour son âme.

89. *Ibidem. Autre, contenant :*

Icy gist Monsieur
Jean Delevencre à l'heure
De sa mort premier des douze
Grands vicaires de cette
Eglise, qui trépassa
Le 17me de juin 1679, âgé
De 75 ans. Priez Dieu
Pour son âme.

---

**Recueil de toutes les pierres sépulcrales, dont les caractères ne sont point entièrement effacés, posées dans la grande croisée de l'église cathédrale de Tournai.**

90. *Vis-à-vis la chapelle de saint André, une pierre sépulcrale de marbre blanc et en carré long avec armoiries et huit quartiers de chaque côté savoir, à droite : Dellafaille, Stecher, Delahaye, Delacauchie, Triest, Devos, Damman et Braset ; à gauche, Delalaing, Fourneau, Vandernoot, Taye, Rim, Herloch, Rodri-*

*gues Devore, Ximenes-Aragon, contenant l'inscription suivante :*

D. O. M.
Mortale quod habuit
Joannes Josephus Dellafaille
Hujus ecclesiæ cathedralis
Sacerdos et canonicus
Hoc lapide tegitur, quod
Immortale æternitatem
Iniit 19 septembris 1774 ætatis 65,
Canonicatus 50, sacerdotii 40
Circiter. Precare lector
Et dic
Requiescat in pace.

91. *Ibidem. Autre pierre semblable avec les mêmes armoiries et quartiers que la précédente savoir, à droite, Dellafaille, Stecher, Delahaye, Delacauchie, Triest, Devos, Damman, Braset ; à gauche, Delalaing, Fourneau, Vandernoot, Taye, Rim, Herloch, Rodrigues Devore, Ximenes-Aragon, et l'inscription suivante :*

D. O. M.
Hîc jacet
Prænobilis Dominus
Engelbertus Martinus
Dellafaille Gandensis
Hujus ecclesiæ cathedralis
Canonicus et subdiaconus
Cui mors in flore
Ætatis non pepercit.

Obiit 22 julii 1722
Ætatis suæ 22, cujus animæ
Bene apprecare ut æternâ.
Requiescat in pace.

92. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Hîc situs est nobilis vir
Purpuratâ ac eruditâ dignitate conspicuus
D. Joannes de Bargibant eques auratus
Supremi apud gallobelgas senatûs
Præses ultro accersitus,
Cui per XXX annos
Summo civium consensu a consiliis præfuit,
Et de rep. Tornacensi ac populis parlamento subjectis
Navatâ indefessè operâ benè meritus,
Felici quia piâ et prævisâ morte decessit
Tornaci 24 julii MDCLXXIV.

93. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries et huit quartiers de chaque côté, à droite : Carnin, Flory, Markais, Cordes, Morel Tangry, Wignacourt, Pardo, Villegas; à gauche : Berghes, Houchin, Rambures, Bourbon, Goupigny, Rouck, La Haye, Lafolie, avec cette inscription :*

D. O. M.
Hîc jacet
Illustris Dominus
Josephus Adrianus
De Carnin S$^{t}$ Leger

Hujus ecclesiæ canonicus
Per X annos,
Qui post
Exercitam charitatem
Ergà pauperes tam in vitâ
Quam in morte, obdormivit
In Domino die V januarii
Anni MDCCXXIJ
Ætatis suæ LXIJ.
Hîc transiens
Ei benè apprecare.
Requiescat in pace.

94. *Ibidem. Autre pareille en losange avec armoiries, contenant l'inscription suivante :*

Hîc situs est
Nobilis ac Venerabilis Dominus
Ludovicus de Bargibant
Ecclesiæ collegiatæ Insulensis per annos 5
Dein hujus cathedralis per annos 46
Canonicus,
Pauperibus ac saluti suæ intentus
Lucernam eleemosinarum largâ et liberali manu
Certo præire maluit
Quam indubio sequi,
Plenus meritis ac fundato anniversario,
Obdormivit in Domino 18 kalendas
Dec. MDCCXVJ, ætatis LXXVIIJ.
Apprecare viator.

95. *Ididem. Autre en losange avec armoiries, contenant :*

Hîc situs est
Nobilis vir ac D. Petrus Ernestus de Humyn
Hujus ædis canonicus
Topercha in Schulbourg et illustris D. Claudii equitis
Quondam regi catholico a consiliis interioribus,
Et nobilis Dominæ Annæ Carolinæ D'Iserin
Filius,
Qui cum in Deum pietate, morum integritate ac animi
Candore, nomine et re humanus semper
Extitisset obdormivit in Domino 26 octobris 1679.
Lector bene apprecare.

96. *Vis-à-vis la chapelle du Thabor. Autre en losange avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet
Perillustris Dominus
Maximilianus De Roisin
Ex antiquissimis Baronibus De Roisin
Oriundus
Hujus ecclesiæ cathedralis canonicus
Per 40 annos
Qui post exercitam charitatem
Erga pauperes tam in vitâ quam in
Morte obdormivit in Domino die
14 aprilis 1708,
Ætatis suæ 64.
Hîc transicus bene apprecare.

97. *Vis-à-vis la chapelle de saint Thomas. Autre en losange avec armoiries et cette inscription avec devise :* Est modus in rebus.

Hoc marmore conditur
R. D. Franciscus Caron
Hesdiniensis
Presbiter J. U. Licentiatus
Canonicus hujus ecclesiæ
Qui obiit vigesimâ aprilis
Anno Domini MDCXXXXVJ,
Ætatis suæ LXVIJ.
Requiescat in pace.

98. *Vis-à-vis la chapelle de saint Gilles. Autre semblable avec armoiries et l'inscription suivante :*

D. O. M.
Hîc jacet
Nobilis vir
D. Petrus Franciscus Haller
Qui per 26 annos in regiâ Baillivatâ Tornacensi
Lo citenentis Generalis munere summâ cum
Laude perfunctus, tandem meliora
Charismata sectatus obiit hujus
Ecclesiæ cathedralis canonicus
Subdiaconus 26 septembris
1724 ætatis suæ 64.
Requiescat in pace.

99. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries et cette inscription :*

Reverendus adm. Dominus Petrus Reytof
Presbiter J. U. Licentiatus
Quondam S^ti Germani Thenis decanus,
Inde canonicus cathedralis Brugensis,
Ac demum Tornacensis,
Ubique ab integritate morum, munificentiâ
In pauperes et ecclesiam ac singulari
In Deum pietate
Laudem adeptus,
Hoc marmore tegitur.
Vivere desiit 12 junii 1688
Anno ætatis 66.
Requiescat in pace.

100. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries. En tête est une tête de mort et cette devise :* Mihi heri tibi hodie (Eccl. 12). *Au côté de droite :* Omnes moriemur (Matt.). *A gauche :* Vos estote parati (Luc. 12). *Au pied :* Nescitis horam (Matt. 25), *et l'inscription suivante :*

Sépulture
De Messire Jacques François
Deladerrière,
Chanoine prêtre de cette église,
Qui mourut le 18 de septembre 1703.
Requiescat in pace.

101. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries et cette inscription :*

Sub lilia, sub tilia,
R. D. Ægidius du Thilleul
Presbiter J. U. Licentiatus
Thesaurarius et canonicus
Hujus ecclesiæ hoc marmore
Conditur, obiit sexagenarius
26 aprilis 1635.
Requiescat in pace.

102. *Ibidem. Autre en carré-long avec armoiries supports et l'inscription suivante :*

D. O. M.
Hîc jacet in cæmeterio
Ven. et perillustris D. D.
Jos. Alph. Emm. Anton.
De Tolares de Campo
Hannomontan. Subdiac
Ecclesiæ Torn. per 9 ann. canon,
Qui consummatus in brevi
Explevit tempora multa,
In omnibus præbens exemplum
Bonorum operum,
In integritate, in gravitate
In divinis offic frequentand[is]
Assidiuus
Sincera in deum charitate
Effusâ in pauperes liberalitate
Conspicuus

Ob. 22 jul. 1741 æt. 29.
Requiescat in pace.

103. *Vis-à-vis la chapelle de sainte Catherine. Autre en losange avec armoiries, contenant :*

Reverendus admodum ac venerabilis Dominus
Joannes Gennaro J. U. L.
Hujus ecclesiæ per 18 annos Decanus
Et per 46 canonicus
Duorum episcoporum vicarius generalis et officialis
Ac jurisperitiâ eximius
Ob sanæ doctrinæ defendendæ acerrimum studium
Ob præclara in hanc ecclesiam et capitulum merita
Aliasquos insignes animi dotes
Elogio sepulterali dignissimus
Eoque majori laude commendandus
Quod hoc solum apponi præceperit :
Hîc sepultus est
J. Geunaro dec. et can. hujus ecclesiæ
Qui obiit anno ætatis LXXV..X, 9bris MDCXCIII
Orate pro eo.
Nescit homo finem suum.

104. *A peu près vis-à-vis les porches du chœur, du même côté. Autre en carré long avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Hîc jacet
Amplissimus Dominus
Dominus

Hyacinthus Ignatius
Momonier Dupuis
Subdiaconus
Hujus Ecclesiæ cathedralis
Per 15 annos canonicus
Quem vera pietas
Confratribus et omnibus
Charum reddidit,
Quique de bonis
Ecclesiasticis, benè
Et religiosè cogitans,
Tam in vitâ quam in morte
Liberalis
Erga pauperes extitit
Obiit 11ª aprilis 1725
Annos natus 42.
Precare lector.

105. *Au milieu vis-à-vis l'entrée du chœur. Autre en losange avec armoiries, contenant :*

Hîc jacet venerabilis vir D.
Michael de Nave dictus Naveus
J. U. L. Eccl. hujus cathedralis
Archidiac. et canonicus, studiorum
Aliarumque pietatum multarum,
Amplis a se fundationibus, patronus,
Qui obiit anno 1620, Nov. 20, æt. 82.
Requiescat in pace.

106. *Vis-à-vis l'extrémité du jubé vers la chapelle sainte Anne. Autre en carré.*

Hocce tumulo
Conditæ sunt mortales exuviæ
Philippi Huberti Josephi
Le Clement de Molinelle
De St-Marcq
Ecclesiæ Tornacensis lustris quinque
Canonici clerici
Qui generis nobilitatem
Cum candore morum
Aliisque virtutibus conjungens
Post diutinos morbos
Forti ac hilari pene animo toleratos
Diem suum extremum clausit
IV cal. april. MDCCLXVIIJ
Annos natus XLJ
Amicis, propinquis,
Egenis quos opibus suis sustentabat,
Magnum sui relinquens desiderium.
Requiescat in pace.

107. *Vis-à-vis la porte du porche. Autre semblable avec armoiries et cette inscription :*

D. O. M.
Huic mausoleo subjacet
Reverendus admodum ac nobilis
D. D.
Philippus Robertus Le Clement

De Molinelle de Saint-Marcq
Insulensis hujus ecclesiæ annos
Triginta quatuor canonicus sacerdos
Necnon toparcha in Geugnies, Taintignies.
Vir fuit in vitâ
Pauperum semper levamen et miseris
Latentibus omne solatium,
Virgini Deiparæ ex animo affectus
In hujus honorem
Splendidum, ut astat, obtulit monumentum
Donatis fabricæ reliquis marmoribus.
Obiit idibus martii 1742
Anno ætatis septuagesimo secundo.
Apprecare lector
Ut zelo et charitate perfusus
Gloriâ perfruatur æternâ.
R. I. P.

108. *Ibidem. Autre en losange avec armoiries, contenant :*

Hîc jacet
Reverendus ac vener. Dominus
D. Joes Bapt. Cardon insulensis
Presbiter, toparcha de la Vorde
Canfin D^us^
Collegiatæ Harlebecanæ per annos 46
Canonicus
In Deum ejusque Matrem pietate,
Ingenuitate morum et probitate
In templum et in egenos liberalitate
Conspicuus

Vitâ functus Tornaci 4 septembris
Anno Dni MDCIIIJ, XXIX ætatis LXX
Requiescat in pace.

109. *Ibidem. Autre semblable en losange avec armoiries, contenant :*

Nobilis ac generosus Dominus
Conradus Antonius de Haudion
Hîc situs est,
Domini ac Reverendissimi Episcopi Brugensis
Fratris filius . . . . . canonicus
. . . hujus ecclesiæ,
Quem in ætatis flore mors acerba
Matris et fratrum superstitum
Votis eripuit X kal. nov.
MDCL.

110. *Ibidem. Pareille pierre en losange avec armoiries, contenant :*

Nobilis vir
D. Adrianus de Steenhuys
Hujus ædis canonicus
Obiit XXIX septemb. MDCXXXVIJ
Conditus hoc marmore.
Viator bene apprecare.

111. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Hîc jacet
Nobilis ac Reverendus Dominus Daniel

Franciscus de Morison hujus Eeclesiæ
Canonicus, Serenimino ac Reverendissimo
D. D. Joanni Ernesto ex Principibus
In Lowenstein, Episcopo Tornacensi
Sac. Rom. imp principi, administratori
Stabulensi etc. a comitatu et intimis
Consiliis, qui ingenio sagacitate morumq.
Candore et honestate omnibus carus,
Magnum ubique suî desiderium reliquit,
Obiit quinquagenarius die IIJ
Februarii MDCCXVIIJ.
Apprecare Viator

112. *Proche de l'autel de Sainte-Anne. Autre en carré-long avec armoiries, contenant :*

Sistite parumper sacrorum ministri,
Exemplar quod sequamini suadet
Ven. D. Joes. Rasou Valenc hujus ecclesiæ sacerd. can.
Qui stirpis nobilitatem morum innocentiâ illustans
Cælicam inter mortales vitam peregit.
Inter virtutes eminebant eximia in Deum Pietas
Humilitas vere christiana abstinentia castitatis studiam
Corporis afflictatio, in choro sedulitas,
Charitas in pauperes adeo profusa
Ut sæpius quo indueretur vel quo vesceretur
Vix esset reliquum,
Bina alendis egentibus viduis hospitia
Tornaci et Valenc vivens instituit et dotavit,
Decessit, romani æmulus belga hîc Alexius
Sub gradibus in toro stramineo ac cilicio,

Vitæ ac mortis sanctioris vulgatâ et meritâ opinione,
VI Kal Julii a° Christi 1638 ætat 81 canonic 34
Capitulum ne tam præclari viri memoria pereat
Posuit 1683

113. *Ibidem. Autre en losange avec armoiries, contenant en tête :* Vita peregrinatio. *Au côté droit :* homo pulvis et umbra. *Au côté gauche :* Latet ultimus dies.

Exitus acta probat.
Hîc situs est
Reverendus D^nus^ Joannes Helle
Presbiter juris utriusque licentiatus
Hujus ecclesiæ canonicus et præcentor
Quem pietas Deo, benevolentia confratribus,
Prudentia sapientibus, humanitas omnibus,
Effêcere gratissimum.
Pauperes supremis tabulis scripsit hæredes.
Vivere desiit 6 9^bris^ 1702 anno, ætat. 60
Sacerdotii 30, can. 18, cantoriæ 14.
Viator apprecare,
Æternitati stude.

114. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Reverendus Dominus
Lamoraldus Becquet
Duacensis J. U. Licentiatus
Hujus ædis canonicus
Clauditur hoc marmore
Vixit annos LXIV, mens IV, dies 18,

Decessit XXIX novemb. 1653.
Viator adprecare

115. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Cy gist Monsieur maistre
Nicolas Philippe Loys prêtre
Licencié en la Sainte Théologie
Chanoine et prédicateur en cette église,
Qui trépassa le 14 janvier 1638
Agé de 57 ans. Priez Dieu pour
Son âme.

116. *Vis-à-vis ladite chapelle. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Hîc jacent corpora venerabilium
Ac revendorum admodum
Dominorum Ludovici Meersmans, dum
Viveret, archidiaconi Flandriæ et hujus
Ædis canonici, necnon Antonii Donné
Ibidem canonici scolastici, quorum
Prior obiit quintâ septembris anno a
Christo nato millesimo sexcentesimo
Nonagesimo, alter vero tertiâ maii
Anni millesimi septingentesimi.
Piis pro defunctorum cineribus
Apprecare viator.
Requiescant in Pace.

117. *Ibidem. Semblable pierre avec armoiries, contenant :*

Hîc jacet quod erat mortale
R. D. Joannis Hellin
S. T. L. hujus ecclesiæ canonicus,
Obiit 5 Augus. an MDCXCI.
Sit requies animæ defuncti

118. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
In pulvere et cinere
Huic subjacet marmori
Reverendus Dominus D^us^
Joannes Baptista Delcroix
Presbiter, sacræ theologiæ licentiatus
Et lustra per septem hujus ecclesiæ canonicus.
Vir fuit in vita pacificus, et honestus in omnes.
Diem clausit extremum 31 martii 1728, ætatis 70
Ora, transiens, ut sit in pace locus ejus
Et habitatio ejus in Sanctâ Sion

119. *Ibidem. Autre pareille avec armoiries, contenant :*

Ici gist Messire Jean Ernest
Nieulant archidiacre de
Flandre chanoine de cette
Eglise lequel trépassa
Le 21 juillet 1650, âgé
De .... ans. Requiescat
In Pace. Amen.

120. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Apprecare viator
Eximio Domino Joanni Waterloop
In Academiâ Duacenâ theologiæ doctori
Regio professori, seminarii Torn. præsidi
Ac tandem hujus ecclesiæ canonico theologo.
Vir fuit virtute, doctrinâ, pietate
In officiis divinis assiduitate conspicuus,
Studiosis et pauperibus moriens providit,
Sex bursis ad studia theologica
Et artes mechanicas piisseme fundatis,
Obiit calendis aprilis MDCXCIIJ
Anno, ætat 61, Sacerdotii 37, canon. 18.

121. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Memoriæ
Venerabilis viri
D. Thomæ P. Massin
Hujus ædis canonici,
Qui obiit sexagenarius
XXVIIJ aprilis 1647.
Viator
Bene adprecare

122. *Vis-à-vis l'autel de la dite chapelle. Autre en carré-long avec armoiries et huit quartiers de chaque côté; à l'un : Woestenraedt, Haultqsenne, Bertholff, Saint-Fontaine, Cloeth, Westhoff, Bawer, Quad; à*

*l'autre : Wyhe, Tynnagel, Lavenich, Schelling, Roelshauson, Palant, Esch, Roeffenbag ; contenant l'inscription suivante :*

D. O. M.
Hîc jacet
Perillustris ac amplissimus Dominus
Joannes Gasparus Josephus
Baro a Woestenraedt
Subdiaconus,
Per 60 annos hujus ecclesiæ canonicus,
Per 38 cancellarius,
Qui in vità, magister Cellarii,
Apud Status Tornacenses
Capituli deputatus, etiam sæpe
Ad principem et curiam missus,
Variis negotiationibus
Feliciter peractis, Capitulo utilis,
Pietate in Deum
Charitate ergà pauperes
Multiplicique virtutum genere prælucens
Confratribus, amicis, suisque
Mærorem suî relinquens,
Obdormivit in Domino
Anno salutis MDCCLXXX
19 novembris,
Ætatis vero 78.
Requiescat in pace.

123. *Ibidem. Autre en losange avec armoiries, contenant l'inscription suivante :*

Illustris
Ac Rever. Dom^us^ D^nus^ Philippus Albertus de Kessel
J. U. L.
Hujus ædis per annos 28 canonicus
Hîc quiescit.
Qui morum suavitate, religionis ardore et officii
Assiduitate omnibus gratus dum viveret, omnibus
Moriens magnum suî desiderium reliquit.
Obiit 7 martii 1679, Lector benè apprecare.

124. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Memoriæ Venerabilis Viri
D. Gaugerici de Ghersem
Hujus ecclesiæ canonici
Qui obiit XXV maii 1630.
Requiescat in pace.

125. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Hîc sitæ sunt mortales exuviæ Venb.
Ac R. D^ni^ Dyjonisii de la Hamaide presbiteri
Hujus Basilicæ per annos 13 canonici
Quem religio, amor disciplinæ Deo gratum,
Juris et negotiorum peritia capitulo carum effêcere,
Post annalem cum lethali morbo luctam
Placidè pié et constanter ut vixerat decessit
5^idus^ februarii 1692, annos natus 50.
Lector defuncto apprecare

*Land*
*han*
*tion*

Jam exemplar erat,
Mundi illeecbras, familiæ decora
Vel ignoravit vel contempsit.
Quod habuit opum jam indè a puero
Non tam suum esse duxit
Quam pauperum seu Christi,
Animus terrenis vacuus possedit omnia
Quia Deo plenus,
Morum innocentiâ pietate charitate
Juvenem cœlo maturum
Terris mors eripuit
Pridiè nonas Sept an. D^ni^ MDCXCIIJ
Anno XX.. Apprecare et disce a mortuo vivere,
Brevi forsan moriture.

128. *Ibidem. Autre en losange avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Et piæ memoriæ Venerabilis Domini D. Dominici de
Blye sacerd. origine insulensis, hujus ecclesiæ
Cathedralis canonici cujus corpus exanime hîc jacet.
Vir fuit vitæ integritate, morum honestate, in Deum
Religione, in divinis officiis celebrandis assiduitate
In afflictos miseratione, in egenos munificentiâ
Factus in exemplum ut sequaris quisquis hæc legis,
Vixit annis 47, vivere desiit 4° martii 1679.
Ut æternum in cœlis vivat defuncto bene apprecare
Et dic ex animo requiescat in pace

129. *Proche de la chapelle de S^tis^. Autre en carré-long avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Nobilis Arnoldus Franciscus De Bela
Malleosalensis, presbiter Olorensis Diœcesis
S. T. D.
Nugaronensi collegiatæ primùm addictus,
Clariori luce collocandus
Regiâ fultus opitulatione
Facilè pro meritis
Inter hujus cathedralis canonicos
Obtinuit aggregari anno 1746.
Nil desideratum in eo
Præter longiorem vitæ cursum
Eheu contractum nimis!
Non est nostrum tempora incusare,
Nostrum est pro defunctis exorare.
Raptus est anno 1769 ætatis 56.

130. *Vis-à-vis la chapelle de saint Domin. Autre en losange, contenant :*

Cy gisent
Messire Joseph Haudrichon
Sousdiacre et chanoine de cette
Eglise, mort le 17 aout 1727
agé de 81 ans
Et
Messire Joseph Raugueil
Très-digne prestre et aussi
Chanoine de cette cathédrale
Décédé le 12 juin 1741,
Agé de 48 ans.

Priez Dieu pour
Leurs âmes.

131. *Vis-à-vis des fonts Baptismaux. Autre en carré-long avec armoiries, contenant l'inscription suivante :*

D. O. M.
Et æviternæ memoriæ
Bernardi Francisci
De Grass
Brugensis, presbiteri ecclesiæ
Tornacensis per annos XX et
IIJ canonici, quem avitæ fidei
Simplicitatis ac nobilitatis
Speculum clerus populusque
Viventem dilexere, mortuum
Lugent. Vixit annis LXVIJ,
Excessit XVIII cal. april.
MDCCLXXV.
Requiescat in pace.

132. *Ibidem. Autre en carré-long avec armoiries, contenant :*

Hîc situs est
Venerab. ac Rev^dus
De Hugo de S^t Martin
Presb. Lugdunensis
Hujus ecclesiæ per XXXIJ annos
Canonicus,
Capituli sede Vac.
Vicarius generalis

Bis institutus,
Ab Illustriss. Episcopis
Bis continuatus,
Vixit annos LXXJ,
Pauperibus abunde sublevatis
Obiit pridie nonas april
Anno Rep. Sal. MDCCXIV.
Requiescat in Pace.

133. *Ibidem. Autre en carré-long avec armoiries, contenant :*

D. O. M.
Hîc
Sepultum jacet corpus
Ven. viri ac Domini
Martini Joannis Caroli Vanassche
Hujus ecclesiæ per 33 annos
Canonici presbiteri
Obiit die 3ª 9bris 1773
Ætatis suæ anno 70.
Requiescat in Pace. Amen.

134. *Proche la chapelle de saint Joseph. Autre en losange avec armoiries et la devise*, Sanctitate et justitia, *contenant :*

Ci gist Messire
Charles Doyenbrugge
Chanoine de ceste Eglise qui
Trépassa le 6 de mai 1636.
Requiescat in pace.

135. *Ibidem. Autre semblable avec armoiries, contenant :*

Cy gist Messire
Enghelbert Vanderheyden-
-Doyenbrugghe chanoine de
Ceste Eglise, qui trépassa le
25 de mars 1650.
Requiescat in pace.

136. *Au côté droit de l'autel de Sainte-Anne proche la porte des carolles. Autre en losange avec armoiries, contenant l'inscription suivante :*

D. O. M.
Hîc Jacet
D. Joannes Bap^ta^ Eustachius Dubois
Hujus Ecclesiæ canonicus presbiter,
Quem suis avunculo et cognato
In hac æde tumulus junxit
Ut eos in cœlo beata jungat æternitas.
Precare.
Obiit 10 Jan. 1698 anno, ætatis 50.
R. Q. J. P.

137. *Ibidem. Autre semblable, contenant :*

Hîc Jacet
Ven. D. Ferdinandus Waresquel
Presbiter juris utriusque Licenciatus
Excan. Eccles. Coll. D. P^tri^ Insulis,
Hujus ædis canonicus
Qui inter cætera pietatis opera

Largo in Montem Pietatis
Insulis donario
Rem pauperum ampliavit
Obiit 23 martii 1685.
Requiescat in pace.

*Collegit. le 9 sept. 1789.*

DELERUE, NOTAIRE.

# III

# ÉPITAPHES,

## EXTRAITES DU MANUSCRIT DE LOSSY.

1. *En descendant du chœur vers les cloîtres, se voient sous une voûte deux personnes à genoux devant la représentation de l'image de Notre-Dame, l'une représentant un homme, l'autre une femme, avec chacune son armoirie sur sa tête et l'inscription suivante, en bas :*

Cy gist Jacques Le Louchier, seigneur de Courchielles
Et en son temps fut Prevost de la Commune de Tournay,
Depuis Lieutenant de Monsieur le Bailly de Tournay
Et Tournesis, qui trespassa en l'an 1461, le 14e jour
De Juillet. Chy gist Gertrude De Sars
Femme et espouse dudit Jacques
Et fille de noble home Monsieur Guilleaume
De Sars, Chevalier, Seigneur d'Angre et d'Audregnies,

En son temps Bailly d'Haynau, et trespassa ladite Demoiselle l'an 1480 le 19 de juing.

2. *A l'entrée de l'église du côté du grand portail, proche du bénitier, est un carré de marbre blanc, représentant des armoiries et inscription :*

Illustris ac Reverendus Dominus
D. Robertus d'Andelot
Hujus ecclesiæ canonicus
Hîc situs est,
Quem nisi generis splendor
Indolis candor
Mortis facerent expertem
Mortuum crederemus.
Quid ergo?
Hîc clauditur quâ mortalis,
Christo fruitur quâ immortalis.
Ità lector adprecare.
Obiit 12ª. decembris 1653

3. *Dans le chœur de l'église proche du grand autel, tirant à main droite en entrant, est une grande lame de cuivre par terre représentant un Evêque en ses habits pontificaux, ses quartiers et inscription :*

Ecce Jacob totus accensus amore Rachelis
Pastor devotus, servus vigil, atque fidelis;

*Il s'agit de l'évêque Jean Des Prets ; nous renonçons à donner le reste de l'inscription tant notre texte fourmille de fautes.*

4. *Aux carolles à un pillier de marbre, à gauche, est cette épitaphe :*

Dnus Joannes De Marotte, ex toparchis
de Profondeville, Lustin, Mallies, comitatûs
Namurcensis, in decorem Domûs Dei vivens
Ponebat anno 1721.

5. *Au pillier, qui avoisine la chaire de vérité, aux deux clôtures, qui servent à la figure de Notre-Dame, se voient deux gentilshommes Espagnols à genoux, chacun avec sa cotte d'armes, à l'un côté est cette inscription :*

Nobilis Joannes De Medina, natus in Granadâ

*à l'autre côté est cette inscription :*

Franciscus Perès de Fregès, natus in Castiliâ.

*Leurs deux tombeaux sont aux deux côtés dudit pillier, dont il ne s'y voit que les vestiges des armoiries et inscriptions.*

6. *Selon un ancien manuscrit, dans cette église se voit l'épitaphe de Jean De Gand, conseiller de Tournay en l'an 1385, il portait d'azur à trois montagnes d'or ; il ne se trouve plus à présent.*

7. *Au pillier qui fait le coin de la croisée et de la nef, vis-à-vis de l'entrée des carolles du côté de la trésorie ; se voit une épitaphe en albastre avec trente-deux*

*quartiers, seize de chaque côté, et l'inscription suivante au-dessous.*

Nobili ac generaso
Philippo Dongnies,
Candore ac morum
Hilaritate conspicuo,
Hujus ædis presbitero
Canonico, Montibus
Hannoniæ 1603 defuncto.
Antonius Dominus
De Perenchy frater
Mæstissimus monumentum
Erigi curavit

8. *A l'entrée des cloîtres à la descente est cette épitaphe entée dans la muraille; les personnages faits de pierre blanche, sont en demi relief et l'inscription au bas :*

Cy devant gisent Gilles De Mauffaict, et Demoiselle
Agniès Sartielle sa fame, père et mère de Jean
Mauffaict. Cy devant gist Jean De Mauffaict leur fils,
Qui trespassa l'an de grâce 1395 le 29e jour du mois
De juings : Demiselle Jehanne Du Puie sa première
Fame et Demiselle Marie sa seconde fame,
Qui fut fille signeur Pieron Le Muissiel, qui trespassa
L'an de grace 1403 le 20e jour d'aprilz; priés pour
Leurs âmes.

9. *Dans le revestiaire est une lame de cuivre avec quartiers et l'inscription suivante :*

Georgius De Florentia canonicus
Hujus ecclesiæ, qui obiit anno
Domini 1350.

10. *Dans la chapelle où sont les reliques des SS. à la clôture de fer, qu'a fait faire M. de Nédonchel le chanoine, sont apposés aux deux côtés ses armoiries et quartiers.*

11. *A l'une des verrières de la paroisse sont peintes plusieurs personnes, toutes agenouillées avec une armoirie auprès d'eux et l'inscription suivante :*

*Dieu le console.*
Guillaume Lelegrane
Thrésorier de l'artillerie du Roy
D'Angleterre fist cette verrière faire
L'an mil cinq cens vingt six.

12. *Aux carolles, un peu outre la chapelle de saint Paul, est par terre une lame de pierre représentant les quartiers et l'inscription suivante aux environs d'icelle pierre.*

Cy gist le corps de deffunct maistre Pierre Bernart
En son temps chapelain, et clerc du chapitre de ceans :
A present chanoine de l'Eglise de ceans et confrere
De la confrerie des Damoiseaux, instituée en ladite
Eglise : lequel trespassa le 21e jour
de novembre 1556.*

(*) *Un autre manuscrit met 1536.*

13. *Aux carolles, à l'apposite de la chapelle de M. Cottrel, est une épitaphe relevée en bosse, entée dans la muraille qui sépare le chœur d'avec les dernières carolles, représentant deux hommes d'église à genoux, priant aux deux côtés de la Vierge, les armoiries sont au milieu, et l'inscription suivante en bas :*

Cy devant gisent Venerables personnes maistre Michel Bernart jadis Doien, et Guilleaume Bernart son Frère, licencié ès-loix, chanoines, et natifs de ceste Ville et cité de Tournay : lequel Maistre Michel Doien trespassa l'an 1448 le 6e jour de septembre : Ledit Guilleaume l'an 1467 le 12e jour de juing. Priés Dieu pour leurs âmes.

14. *Aux carolles, en entrant, à main droite, sur la devanture de la chapelle dédiée à l'ange Gardien est une armoirie avec l'inscription suivante :*

D. O. M.
S. Angelo Tutelari, piæque memoriæ nobilis
Et R. D. Guilielmi Lyger* Helvetii, hujus ædis
Canonici quem fidei avitæ ardor extorrem patriâ
Variisq itineribus et locis traduxit et tandem huic
Ecclesiæ mancipavit; cui velut optimæ parenti
Se suaque moriens ex asse transcripsit anno 1613
8° Idibus maii.

(*) *Quoddam Ms scribit Lygius.*

15. *Dans la chapelle de saint Louis se voit une belle*

*épitaphe de divers marbres, avec des quartiers et l'inscription suivante :*

Ad Dei opt. max. gloriam
Populique fidelium commoditatem
Nobilis vir Dnus
Carolus Destrompes
S. R. E. Protonot. hujus ædis canonicus, Fresnaii
Rubigelii, Upertrovii, Hurtebise, etc. Toparcha,
Joannis Scutiferi-Equitis, Westrovii, Fresnaii,
Meeris, Zanterveldæ, etc. Toparchæ nobilis filius,
Vivus adhuc valensque, ad capellæ hujus altare
Missam quotidianam ad mediam duodecimæ in
Perpetuùm celebrandam ab anno 1642 fundavit, et ad
Sanctorum sub Deo venerandam memoriam perenne
Hoc monumentum posuit
Anno 1652. Obiit 1658.

16. *Au premier pillier qui regarde la nef et la croisée est attachée une épitaphe de divers marbres avec des quartiers et inscription :*

Sancto Sigismundo Burgundiæ Regi, et memoriæ
Nobilis viri D. Sigismundi L'Hermite subdiaconi,
Hujus ecclesiæ canonici, cujus corpus ante altare
Divæ virginis sacrum hîc sepultum jacet. Obiit decimâ
Augusti 1628.

17. *Aux deux gros pilliers, qui séparent la nef d'avec la croisée de l'église, se voit l'Annonciation, savoir d'un côté la figure de l'ange, et de l'autre, celle de la sainte Vierge mère faite en albastre, aux*

*piétements desquelles figures se voient des armoiries et inscription :*

Dominus Lucas Jacobi sacræ Theologiæ licentiatus
Hujus ecclesiæ canonicus me fieri voluit.

*à côté est écrit :*

D. Lucas Jacobi Episcopus Sareptanus,

*sa devise était :*

Veritas filia temporis

18. *Aux carolles, en entrant, à main gauche, est une armoirie sur les deux feuillets de la table d'autel, en dehors et au-dessous est cette inscription :*

Ce dehors a donné feu Mons^r^ M^re^ François Dennetières
Chanoine de ceste, licencié en théologie ; priés Dieu
Pour son âme.

19. *Aux carolles entre la chapelle Flamengue et celle de saint Paul, est un tableau avec armoirie, et l'inscription par dessous :*

*Virtus fortunâ potior*
R^do^ et generoso D^no^ Joanni Spierinck Van Wel
Canonico et thesaurario hujus ecclesiæ diacono.
Obiit anno 1590 die aprilis 29^a^.

20. *Dans les cloîtres est par terre une lame de pierre avec les quartiers effacés, quatre de chaque côté et l'inscription suivante :*

Joanni De Cordes Caroli V Maximi Imperatoris nobili Domestico, qui cùm Selimanno Turcarum Domino Viennam obsidenti, Austriæ Germaniæque excisionem minitanti gnaviter operam ad eum propulsandum, Divo eodem Cæsare Augustissimo quarto bello Pannonico, navasset, cùmque in diversas expeditiones terrâ ac mari, ac in Hispaniam reducem secutus sit, equestri dignitate donatus; Fratribus Hieronymo De Cordes Scutifero, Domino De Ghisegnies et Carolo De Cordes nepotes et filii hæredes annua sacra pietatis ergo instituere, et ob eorum memoriam hoc cænotaphium mærentes posuere. Obiit Joannes prid. Kal., Octob. a° 1544. Hieronymus autem VI. Kal., Septem. a° 1569. Carolus vero 16 Kal., Febr. anno 1606. Lector, aut quisquis hàc transis, siste, et illis bene precare.

21. *Entrant dans les cloîtres à main gauche, est entée dans la muraille une épitaphe ancienne sous la voûte de la paroisse, représentant une demoiselle à genoux, ses deux armoiries aux deux côtés et l'inscription suivante en bas :*

Cy gist Demoiselle Clare fille de Jean De Mortaigne
Dict de Postelles chevalier seigneur de Celce et de
Bundelghem, laquelle trespassa l'an 1446,
Le 18e jour de Septembre.
Priés pour l'âme.

22. *Aux dits cloîtres du côté des Ecoles pend un tableau contre la muraille avec armoirie et l'inscription suivante :*

Cy gist Demoiselle Catherine Henneron, vefve
De feu noble homme Anthoine De Haudion dict
De Ghiberchies escuier, S^r de Ghibercies et de
Langiel qui trespassa l'an 1554 le sixième de may.
Priés Dieu pour son ame.

23. *En descendant dans les cloîtres à main droite, est une pierre dans la muraille, un tableau au milieu, une autre pierre bleue auprès, représentant l'inscription suivante :*

Cy devant gist Demoiselle Barbe Boulanger Damme Du Maisnil jadis femme de noble François D'Ennetières escuier, S^r de Beaumès, laquelle trespassa le onzième de Juillet 1597 : priés Dieu pour son âme.

Soubs ceste lame repose le corps de noble homme Jacques Dennetières, lequel a donné et adherité les povriseurs des povres de ceste paroisse de dix livres tournois de rente héritable par an : parmy tant, que les biens desdits povres soient tenus chacun an faire trois obits, pour les ames dudit Jacques, Demiselle Jehenne De Thonart, et Demiselle Jehenne Du Bos, qui furent femmes dudit feu ; et aussy de paier soixante solz de rente par an aux freres mineurs, pour avoir de la laigne pour escauffer lesdits freres apres matines et pour dire un De Profundis apres chacun sermon, qu'ils font à Saint-Piat, lequel Jacques trespassa l'an 1463 le vingt-septiesme de janvier. Priés pour leurs âmes.

24. *Aux carolles, sur une colonne de marbre est l'épitaphe suivante :*

Memoriæ D. Francisci Valentin presbyteri
Capellani altarum sedium hujus ecclesiæ ;
In quâ multùm oravit, pro quâ multùm laboravit.
Obiit 4ª february 1717.

25. *Au derrière des carolles à main gauche est par terre une lame de cuivre en carré, avec quatre écussons aux quatre coins ; au milieu est gravé un personnage revêtu en chanoine, et aux environs de lui cette inscription :*

Hîc jacet nobilis vir et apprimè doctus magister
Simon De Proisy in artibus magister, et in theologiâ
Baccalaureus, hujus insignis ecclesiæ canonicus
Presbyter nec non monasterij Sancti Calixti
Chisoniensis abbas commendatarius, et Sanctæ Sedis
Apostolicæ protonotarius, qui obiit anno
Domini 1486, mensis octobris die quintâ.
Orate pro eo.

26. *A l'opposite de la chapelle . . . . aux carolles à main gauche est par terre un tombeau de pierre bleue avec cette inscription à demi effacée par-dessus :*

Egregius et nobilis vir D. et M. Philippus De Lespine
. . . . . .

27. *A l'opposite de ce tombeau, est attaché à la muraille, qui sépare le chœur d'avec les carolles, un très-beau tableau, sur les feuillets duquel sont des armoiries, et au-dessous dudit tableau ces vers :*

. . . . et sacri corporis hujus
Membrum . . . . conditur hoc tumulo :
Tanta fuit vitæ probitas, dum vita maneret,
Externorum etiam rarus ut esset amor :
Illi visa fuerat Germania visaque Triplex
Gallia et Hesperius cognitus orbis erat ;
Non tamen hîc potuit veram reperire quietem,
Sustulit hunc miserans ad sua regna Deus.

28. *Au milieu de la nef se voient deux personnages couchés de leur long sur une lame de pierre, avec deux armoiries sur leurs têtes, et l'inscription suivante en bas :*

Cy gist honorable homme Pierre Botoul bourgeois
De Tournay, qui trespassa le 21e jour de 7bre
L'an 1436.
Cy gist Marie De Maulde fille de Monseigneur
Michel De Maulde en son temps chevalier Seigneur
D'Escarmes, espouse audit Pierre Botoul, qui
Trespassa le 26 jour d'aoust l'an 1415.

29. *En descendant du chœur vers les cloîtres, à main gauche, est entée dans la muraille la représentation de Notre-Dame, à ses côtés deux personnages à genoux avec les armoiries sur leur tête et en bas l'inscription suivante :*

Cy devant, dessoubs ceste lame, gisent honorables
Personnes Jacques Le Louchier fils de feu Jacques :
Et Demiselle Jehenne Vilain l'espouse, lequel
Jacques trespassa l'an 1470 et ladite Demiselle

Le dixième jour d'octobre l'an 1434 : priés Dieu pour leurs âmes.

30. *Dans la chapelle, qui est proche du Baptistère, que le défunt avait fait orner d'une table d'autel d'albastre, aux deux côtés d'icelle table et au devant d'icelle chapelle, est une petite lame carrée de marbre blanc, ayant l'inscription suivante au bas de ceste :*

Cy gist Messire Charles Doyenbrugghe chanoine
De ceste Eglise qui trespassa le 6 de may 1638.
Requiescat in pace.

31. *A l'opposite de cette chapelle est par terre une petite lame de marbre avec cette inscription :*

Cy gist Messire Engelbert Van der Heyden
Doyenbrugghe chanoine de ceste Eglise qui
Trespassa le 25 de mars an 1650.
Requiescat in pace.

32. *A la muraille de la chapelle de saint Denis est attachée une petite lame de cuivre, représentant une armoirie et au-dessous l'inscription suivante :*

Magister Dionysius De Latremouille utriusque juris
Peritus, hujus ecclesiæ canonicus subdiaconus,
Qui septem annorum hebdomadibus in canonicatu
Dei beneficio feliciter expletis, legitimum celebravit
Jubileum ; hanc sacram ædiculam extruxit, et interiùs
Exteriùsque decoravit ; in quâ singulis diebus post
Primæ pulsum, rem divinam fieri instituit

Anniversarias insuper exequias in remedium animæ
Suæ ét suorum salutem quotannis in choro diei
Proximiori festivitati Divi Dionysii celebrari
Ordinavit, tredecim prætereà laudatæ vitæ pauperes
Qui ejus exequiis intererunt voluit de suo revestiri,
Hujus sepulchrum cernitur proximè aram Virgini
Matri sacrum. Ejus animæ lector precare
Salutem. 1552.*

(*) *C'est la date de la pose de l'inscription, la date du décès est donnée sous le numéro suivant.*

33. *Sous la table d'autel d'icelle chapelle est cette inscription :*

Noble et venerable personne M. Denis De
Latremouille chanoine de cette Eglise trespassa
Le 15 decembre 1547.
Priés Dieu pour son âme.

34. *Près de la chapelle Saint André, on voit l'épitaphe suivante :*

Sepulture de Messire Jacques François
De Laderrière chanoine pretre de ceste Eglise, qui
Mourut le 18 de septembre 1703.

35. *A la chapelle de Saint Louis est une armoirie à la table d'autel, avec l'inscription suivante en bas :*

Ill^mus^ et R^mus^ Dominus Ludovicus De Berlaymont
Archiepiscopus et Dux Cameracensis comes

Cameracensii, Dux Cameracensis, S. R. J.
Princeps, Tornacensis administrator, poni curavit:
Qui relicto magno suî desiderio obiit 15ª Kal.
Martii anno 1596, precare ei lector requiem.

36. *Dans la dite Eglise se trouve un petit marbre carré représentant l'inscription suivante et dessus ledit marbre il se trouve un autre petit marbre carré, avec un écu au milieu, timbré d'un héron aux ailes ouvertes. Ledit écu a trois treffles et une rose au milieu :*

Icy gist soubz ceste lame Jean et Marie De Preys,
Lequel trespassa le 14 de janvier XVJ$^{c}$ et quinze
Et eagé de XIIIJ ans et deux mois. Ladite Marie
Le 13 de juing eagée de 16 mois. Priez Dieu
Pour leurs âmes.

37. *Devant la chapelle de Saint Jean-Baptiste aux carolles, à la muraille qui les sépare d'avec le chœur y est entée une épitaphe de pierre, deux personnages y sont relevés en bosse, en bas est cette inscription et l'armoirie :*

Cy devant gist noble et vertueulx Seigneur maistre
Denis de Montmorency licencié en loix en son
Temps Doien et Chanoine de Ceens, qui trespassa
L'an de grace 1474 le 23$^{e}$ jour d'aoûst, priés
Dieu pour son âme.

*Cette seconde épitaphe est ajoutée dans l'histoire de la maison de Montmorency par André Duchesne.* t. II, *preuves,* p. 175.

Restauratum a nobili viro Domino
Jacobo de Montmorenciano ejusdem
Ecclesiæ canonico, qui obiit anno 1596
Die 23ª mensis Junii.

38. *Sur les feuillets au dehors est cette inscription :*

Epitaphium hoc a nobili viro Dº Dionisio
De Montmorency quondam hujus ecclesiæ Decano
Et canonico positum, qui obiit anno Domini 1474.
Mensis augusti die 23ª restauratum a nobili viro
Dⁿº Jacobo De Montmorency ejusdem ecclesiæ
Canonico, qui obiit anno Dni 1596, die 23 mensis
Junii; precare eis lector, requiem.

39. *Aux carolles, vis-à-vis de la porte qui va au chapitre contre la muraille du chœur, pend un tableau avec armoirie et l'inscription suivante en bas :*

*Duris patientia gaudet.*
Jacobus Dongnies generis splendore coruscus,
Corde timoratus, castus amansque Dei,
Exhibet hanc oculis speciem, temploque decorem,
Ignaris librum, mnemosynonque sibi.
Obiit anno 1577, die 8ª augusti Canonicus hujus
Ecclesiæ et Archidiaconus in eadem.

40. *Aux carolles devant la Trésorie, est attachée à la muraille qui les sépare d'avec le chœur cette épitaphe :*

*Sancto Dionysio.*
R. D. Dionysius De Villers Tornac.

Presbyter Protonat. Apost. J. U. Doctor
Hujus ædis canonicus et cancellarius
Ob rei antiquæ peritiam orbi natus,
Ob ingenii præstantiam
Magnatibus gratus, litteratis charus
Magni Lipsii contubernio clarus,
Cujus largo mumere missa quotidiana
Ad altare S. Joan. Bapt. et ibidem Statio
In festo S. Dionysii fundata et alia
Pietatis opera per executores exercita
Ac multifaria selectorum libr^m^ supellex
Bibliothecæ hujus ecclesiæ relicta
Anno MDXLIV. Decessit prid. Kal.
Decembris MDCXX.

41. *Dans la chapelle saint Jean-Baptiste est par terre une pierre bleue avec cette inscription :*

Dionysius Vellerius obiit 30^a^ novembris 1620.

42. *Dans ladite Eglise selon un livre manuscrit très-ancien, se voyait ci-devant une épitaphe de bronze de....*

Calars Meurisse dit Normans fils Aimery en l'an 1446 il estait grand vicaire.

43. *Aux cloîtres à main gauche sur le pavé est une petite pierre bleue avec cette inscription :*

Icy gist demoiselle Philippine Reine Doyenbrugghe
Fille de feu Messire Pierre Doyenbrugghe

Capitaine du regiment de feu le colonel Labourlotte,
Laquelle trespassa le 27e d'aout 1613.
Priés Dieu pour son âme.

44. *Proche de cette pierre est une autre petite bleue par terre représentant des armoiries et inscription :*

Icy gist Madelle Barbe Goudt fille de feu Henry
Escuier, en l'an 1558 mayeur de cette ville, laquelle
A fondé un obit de distribution de 50 miches aux
Proches parents et pauvres de la paroisse.
Trespassa le 17 de juillet 1640.
Priez Dieu pour son âme.

45. *Dans la même Eglise, se voit une grande épitaphe de pierre blanche dorée représentant des armoiries et inscription :*

Par la mort, qui par tout separt,
Chy devant gist Jehan Hacart,
Qui eult trois femmes en sa vie,
Dont la première fut Marie,
Lemonne et en eut sept enfans;
Et d'une autre, qui en son temps
Fut Maigne La Trouillée appellée,
Eut une fille engendrée;
Puis pour sa tierche espeuse eslite
Eust ledit Hacart Marguerite
Pippelard, et de celle essirent
XVJ enfans, qui longtemps vesquirent.
Et gist cy dessoubz ceste lame.
Lequel dit Hacart rendit l'âme

A Jésus-Christ comme morteulx,
L'an mil CCCC, vingt et deulx,
Le XIJ jour de decembre
Qu'on prie pour ly se remembre.

46. *Dans la même église se voit contre terre un marbre long et étroit représentant deux enfants en face, portant chacun un écu sur la tête et un aux pieds avec l'inscription suivante : (les écus sont de Bernard écartelé de Rocques De Cordes, bordure dentée)*

Cy gisent Charles et Catherine Bernard enfans
De Maximilien Ecuier S^r^ de Florèn Betignies;
Et de Dam^elle^ Marie De Cordes. Lequel
Charles trespassa le 14 d'apvril 1603 : et ladite
Catherine le 18 de novembre 1606.

47. *Dans le cimetière fermé d'icelle Eglise, se voit un écu d'armoirie, avec l'inscription suivante :*

Chy gist Jehan de Gand conseiller de Tournay,
Qui trespassa le 14^e^ jour de may l'an
MCCCLXXXV.
Chy gist Demisielle Sarre Le Bregiere se speuse
Qui trespassa le VIII jour de février 1387.
Chy gist Mahieu De Gand leur fils
Qui trespassa l'an 1422 le 22^e^ jour de février.
Priez pour leurs âmes.

*L'écu représente trois barilots ou cadenats, ou montagnes.*

48. *Derrière le chœur se voyait anciennement une épitaphe sur une pierre bleue comme suit :*

Magister Johannes Moradas canonicus
Obiit 27 septembris 1357.
Philosophia fleat nimium quia debilitatur,
Parisius doleat, rectore bono viduatur.
. . . . veræ pacis mors fecit alumnum
Exemplar cleri supremum, summe summum
In studio rector Tornacensi ludi lector
Pravos correxit deviosque reduxit,
Canonicus Siclinii donatus hâcque
Cathedrali canonicus datus ubique dilectus,
O regina poli, ignorandis postponere noli.

49. *Derrière le chœur se voit dans la chapelle des Flamens une pierre bleue couverte d'une plaque de cuivre dans laquelle sont gravées des armes et l'inscription :*

Chy gist Messire Simon Du Portal jadis chantre
Et Doyen qui donna la première rente de XXIIIJ
Livres parisis monnaie de flandre pour distribuer
A ceaux, qui seront as matines des advens
Et de caresmes en l'Eglise des ciens, qui trespassa
Le VIIJ de décembre 1362.
Priez Dieu pour l'asme de ly.

50. *Derrière le chœur se voit l'épitaphe suivante :*

Ille Dei interpres Christi Mariæque Sacerdos
Hîc sua fessa Petrus membra Coretus habet;

Qui sive è cathedrâ cœlorum arcana recludit
Ceu calami hæreticos detegit arte dolos,
Certa pharus dubio portusque erectus in æstu
Gens pia naufragium ne pateretur, erat.

51. *Dans la chapelle du saint Ange Gardien se voit un monument de pierre avec la figure d'un chanoine dans un habit de violet; il représente le Sauveur dans le jardin de Gethsémani, auquel le chanoine dit :* Qui potes, oro, rei Christe memento mei, *et le Sauveur dit à Dieu le Père :* Si fieri potest, etc., *plus bas sont ces vers et armoirie*

Dum brevis est hora cum Christo flebilis ora,
Quæ reticet ora cœlestis, nesciet hora.
Quid fueris, quid sis, quid eris per me bene nostis
Joh. de Vastina stratum mementote ruinâ
Anno milleno-C-quater-X-circiter quoque terno

52. *Devant l'autel de saint André est une pierre bleue, représentant une armoirie et inscription :*

Hîc jacet quondam venerabilis vir Dominus
Ac Magister Guillielmus Arnaldi licentiatus
In legibus, hujus ecclesiæ decanus canonicus, qui
Obiit die 21 aprilis anno Dni 1429.
Orate pro eo.

53. *Près de la chapelle Flamengie, se voit au pavé une pierre bleue, avec un carré de cuivre, représentant un* Agnus Dei, *et ces inscriptions :*

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.
Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis
Requiem sempiternam.

Hîc jacet venerabilis Dominus Joannes Tinctorio
Sacræ Theologiæ professor, hujus ecclesiæ canonicus
Et hospitalarius, qui obiit anno Domini 1469. die
Tertia mensis junii, cujus anima in pace requiescat.
Amen.

54. *Devant la tribune des choraux se voit une lame de cuivre, qui est à terre avec l'inscription suivante :*

Chy gist venerable homme Sire Baude Lejonc jadis
Chanoine de cette église, qui trespassa en l'an de
grace 1475, le 8e jour dù mois de juing.

55. *Dans les carolles du côté du Doyen, se voit au pavé une lame de cuivre ronde, représentant ce qui suit :*

Hîc jacet venerabilis vir Dominus Ægidius
De Buland quondam hujus ecclesiæ canonicus
Qui obiit anno Domini 1467 die 25 mensis julii.
Orate pro eo.

56. *Dans les carolles susdites, près du précédent, se voit contre la muraille un monument de pierre, représentant le crucifix, avec une armoirie et inscription en vers :*

Homme en Dieu prens seur espoir
De pardon et de grace avoir

Dieu le Fil, et sa doulce Mère
Sont les moiens à Dieu le Pere,
Le Fil en montrant son lez ouvert
La mere son peis descouvert.
En tels signes de carité
N'aura refus en vérité.

Chi devant gist venerable personne maistre Jehan Lamelin natif de Valenchiennes, chanoine de cheens, qui trepassa l'an de grace 1470 le 2me jour du mois de jullette. Priez pour son ame.

57. *Dans les dernières carolles du côté susdit, en entrant, se voit une lame de cuivre, représentant des armoiries et inscription :*

Hîc jacet venerabilis vir magister Petrus Oleris in decretis licentiatus, hujus ecclesiæ, dum vixit, thesaurarius et canonicus, de Polininiaco oriundus, qui obiit anno Domini 1477 die 2 mensis junii. Orate Deum pro eo.

58. *Dans les carolles du côté du Doyen, se voit un monument d'albastre avec armoirie et inscription :*

In augustisimæ ædis hujus ornamentum et piorum devotionem, sui memoriam D. Anthonius Beaufermez canonicus, missæ quotidianæ, sex bursarum, aliorumque plurium piorum operum impossibile scitu fundator, posuit anno quâ decessit, 24 aprilis 1577.

59. *Derrière le chœur près de la chapelle Sainte-Croix se voit cette inscription dans une pierre ronde :*

Hîc jacet venerabilis ac circumspectus vir magister Guillelmus Rives presbiter, in artibus magister, et in Theologiâ baccalaureus, ac in decretis licentiatus, quondam hujus ecclesiæ canonicus, de comitatu Burgundiæ propè Poligniacum oriundus, qui obiit die 27 mensis novembris anno 1487. Orate pro eo.

60. *Devant la chapelle de Flamengie est en terre une lame de cuivre avec les armes et inscription :*

Hîc jacet vir venerabilis et egregius magister Ægidius Lapostole, decretorum doctor, hujus ecclesiæ, dum vixit, canonicus, et in eâdem Brugensis archidiaconus, qui obiit anno Domini 1504, die tertiâ julii. Orate pro eo.

61. *Dans la nef se voit l'inscription suivante :*

Cy gist maitre Jean Lebenne chanoine de Tournay et coustre de l'église de Saint-Quentin en Vermandois, qui trespassa le 30 jullette 1504.

62. *Devant l'entrée du chœur du côté gauche se voit une pierre, dans laquelle est insérée une lame de cuivre représentant des armoiries et inscription :*

Hic jacet Philippus Hennebert ex Popieul canonicus et hospitalarius, qui obiit 9 aprilis 1518. Post diversa pericula passus mari et terrâ, Tornacum canonicatum nactus est, ei infirmorum cura subdita est.

63. *Dans la nef de l'église se voit une pierre avec une lame de cuivre dessus, représentant cette inscription :*

Gist cy devant, venerable personne Maistre Jean De Genech en son temps chanoine de cette église, lequel en son vivant ordonna un bassin d'argent et une chandeille perpétuelle estre mise au chandelart devant l'image de nostre Dame, et fit ce présent chandelart, et donné cette image de saint Grégoire, trespassa le 7me jour de juing l'an 1519.

64. *Près de la chapelle de Flamengis se voit dans une lame de cuivre par terre ce qui suit :*

Eruditionis, religionis ac justitiæ cultor magister Jacobus Fourmanoir, qui nihil magis habuit in votis quâm de ecclesiâ benè mereri, hoc sarcophago tegitur. Obiit anno a nativitate Domini 1525, 13e mensis aprilis.

65. *Dans une table de cuivre attachée près de la chapelle de sainte Geneviève se voient l'armoirie et inscription suivantes :*

Cy devant en cette chapelle gist venerable personne sire Quentin de la Chapelle, au jour de son trespas pretre et chanoine de l'église de ceans, lequel en son vivant a fait construire cette présente chapelle à l'honneur de Dieu, et de madame sainte Geneviefve, fondé en icelle un chapelain des hautes formes chargé de celebrer messe chacun jour à l'heure de dix heures; et à cette fin a suffisament doué ledit chapelain sur l'office du refectoire d'icelle église : a pareillement

fondé ledit defunct fête double au nom d'icelle saincte aveucque certaines miches, son obit, et aucunes terres à l'office du cellier qu'audit refectoire, sans autres biens, qu'il a fait à ladite église, et trespassa le 7e jour du mois juillette 1527. Priez Dieu pour son ame.

66. *Sur une lame de cuivre vis-à-vis le confessionnal du pénitencier, se voit l'épitaphe suivante :*

Dès que fus nés, la mort me vint sommer,
Que certain jor me viendrait assommer.
Pour mon secours fis au monde accoutumance
Qui m'a presté de ses biens l'abondance.
Tant que chanoine et chantre comme indigne
J'ai Dieu servi en ceste Eglise digne,
Diable et la char pour l'ame decepvoir
Des biens mondains m'ont laissié trop avoir.
Fort me deplait, que tant y ait nuisure
Qui suis par mort gisant en ce sarcure,
Comme voyez pourtraité sur cette lame,
Priez à Dieu qu'il ayt merchy de l'âme.
L'an de grace 1520 le IX jour de décembre

67. *Devant le grand autel de la Vierge se voit dans une lame de cuivre enchassée dans une pierre bleue :*

Cy dessoubs gist discret et venerable Monsieur maistre Jean Bernard, seurement qui de ceans fut chanoine noble en son vivant et donna franchement
Cette table d'albastre fort cherie,
A l'honneur de la très-digne Marie,
Puis le second jour du mois de febvrier

La mort le faict de ce siècle devier
L'an 15 cent cinquante sept sans faulte.
Plaise à Jésus seul juge droicturier
Luy concéder lieu en sa gloire haulte.

68. *On voit l'inscription suivante dans un tableau du grand autel de saint André :*

Venerabilis vir Dominus Jacobus Laurent, Sacræ Theologiæ licentiatus hujus ecclesiæ canonicus et archidiaconus Flandriæ, hoc altare post vastationem ab hæreticis anno 1566 factam restauravit, exornavit, et candelabro æneo cinxit, et in eo fundavit missam quotidianam, festum sancti Andreæ triplici officio celebrari jussit, hospitale tam virorum quam mulierum in ejusdem sancti memoriam erexit, domum choralium hujus ecclesiæ, collegium Sancti Pauli pluribus redditibus annuis auxit, sicut et Lovanii collegium Adriani VJ. Pontificis et pedagogiam Falconis, et multis aliis in pios usus relictis, quievit in Domino 19 mensis Januarii 1594.

69. *Au revestiaire dans un tableau contre la muraille représentant un* Ecce homo *en étoffe d'or, se voit le suivant :*

Chy devant gist honorable personne Monsieur Maistre Nicole Pottier jadis chanonne de cheste Eglise qui trespassa le 28e jour d'octobre 1534. Priez Dieu pour son ame.

70. *Près de la chapelle saint Paul, dans une lame*

*de cuivre enchassée en cadre de bois contre la muraille, se voit une armoirie avec l'inscription suivante :*

Cy devant gist honorable homme Mons^r^ Maistre Simon Grenut en son temps chanoine de l'Eglise de ceans, lequel a fondé à perpétuité ung obit et anniversaire, qui se doit dire et chanter chacun au jour de son trepas au chœur de ladite Eglise cathédrale, durant lequel pareillement a ordonné de celebrer ung autre obit en la paroisse de ceans, auquel doivent être present XIIJ pauvres revestus de robe de drap gris de quatre aulnes, chacune robe au prix de 30 gros l'aulne ou environ. Lesquels pauvres se debvront choisir debiles et impotens, de bonne vie, par le curé et les pauvrisseurs de la paroisse et les deux plus prochains descendans de la ligne dudit fondateur, lequel trespassa le 10^e^ jour de 7^bre^ 1544. Priez Dieu pour son ame.

71. *Dans la chapelle de saint Martin se voit dans l'albastre l'épitaphe suivante :*

Domino Ludovico De Bouloigne, hujus ecclesiæ canonico dignissimo, quatuor solemnium missarum in singulis quatuor anni temporibus, pestis avertendæ causâ, fundatori meritissimo, qui obiit anno Dni 1559 pridie calendas 7^bris^, positum.

72. *Dans la chapelle de saint Denis et saint Eleuthère se voit contre la muraille un monument de cuivre avec des armoiries et inscription :*

Guillielmus de Fouvans natione Burgundus, hujus ecclesiæ canonicus, fundavit in hac capella duos capellanos ut in eadem, eorumque sit per juramentum et sub pœna III solidorum turonensium thesaurariæ applicandorum, missam singulis diebus anni quibuscumque prætermissis excusationibus infirmitatis et aliis, celebret, vel per alium faciat celebrari : quascumque distributiones refectorii et panis perdet illius hebdomadæ qua faciet defectum, in ipsa quoque capella thesaurariæ hujus ecclesiæ pro redditu sibi assignato tenetur ministrare omnibus triplicibus et duplicibus quatuor candelas in missis cum torchia; aliisque diebus anni duas candelas cum torchia : universa ipsius capellæ ornamenta, quæcumque fuerint, perpetuis temporibus et ministrare tenetur pari modo quo in capella B. Mariæ la Flamanghe ministrat et consuevit hactenus ministrare.

*Dans la même chapelle se voit aussi le tombeau dudit chanoine de pierre brute élevée de deux pieds avec cette inscription :*

Mundo qui saperis, hîc scriptum perlege versum.
Vile cadaver sum; vide cadaveris eris
Es quod eram, quod eris, ego sum; præcedo, sequeris
Morte meâ reperis exemplum, sic morieris.

*Plus haut se voit le portrait dudit chanoine en habit rouge.*

Dno Guillelmo Fouvans trium capellaniarum ad hoc altare fundatori Domini Decanus et Capitulum posuerunt anno 1546.

*Sur la table d'autel se voit cette inscription :*

Ex dono Dni Ægidii Centmars dicti Lemerchier quondam hujus ecclesiæ sacerdotis majoris altaris.

73. *Dans la même chapelle se voit sur une table :*

Cette table d'autel a été donnée par M. Franchois Dennetière chanoine de ceste eglise, licentié en théologie. Priez pour son ame.

74. *Devant la chapelle de Notre-Dame à la nef se voit par terre une petite table de marbre blanc représentant en haut une armoirie et en bas l'inscription suivante :*

Nobilis ac generosus Dominus Conradus Antonius De Haudion, hîc situs est, I^mi^ et R^mi^ Episcopi Brugensis fratris filius, istic canonicus, dein hujus ecclesiæ, quem in ætatis flore mors acerba matris et fratrum superstitum votis eripuit : X Kal. Nov. 1656.

75. *Dans la chapelle de sainte Marthe, se lit dans la table d'autel :*

Executores testamenti V. M. N. Ludovici Fidelis ecclesiæ Tornacensis hospitalarij posteritatis ergo posueruut 1569.

76. *Dans la chapelle de saint Michel Archange, se voit sur une lame de bois contre la muraille, ce qui suit :*

Hîc adversùm, jacet corpus Domini Gerardi Delmont, dum viveret hujus ecclesiæ cathedralis Tornacensis canonici, qui, ut consultò suæ prospiceret animæ saluti tertiam in pauperes bonorum suorum partem erogavit, anniversariumque hîc nec non in ecclesiis paræcialibus tam Cerviensis in Hannoniâ quam de Romwez in Franciâ quotidie, simul etiam de Pomeroel in præfatâ Hannoniâ dominicis diebus missarum solemnia perpetuo celebrari instituit. Hujus tabellæ spectatores orate pro eo. Obiit $5_a$ maii anno 1560.

*Pour sa devise :* Nativitatis gratia, victoriæ gratia.

77. *Près de la chapelle sainte Marthe dans les carolles se voit cette épitaphe :*

Chy gist venerable et discrete personne M^r^ Maistre Jehan Van Straten chanoine de ceste eglise et secretaire de Monseigneur le Reverendissime Eveque de Tournay Guilbert Dongnies, lequel trespassa le VIJ^e^ d'avril avant paques 1571. Priez Dieu pour l'ame.

78. *Derrière le chœur on lisait autrefois sur un tableau :*

Ce présent tableau a été donné à la chapelle Flamenghe par feu de bonne et heureuse memoire M^r^ Maistre Laurent Delesprée, prêtre archidiacre et chanoine de Tournay, et vicaire general de Saint-Amand en Pevele, lequel étant agé de 58 ans, passa de ceste fragile mortelle à meilleure et éternelle vie le 1^r^ d'apvril 1577. Priés Dieu pour son ame.

Munus in hoc clero magni sortitus honoris
Laurentius Pratanus hîc tandem jacet.
Hîc cineres, sursum mens est, laus orbe vagatur,
Umbræ, viator, quam velis præstes opem.

79. *On voyait autrefois cette épitaphe près de la porte du revestiaire :*

Hîc jacet Dominus Eustachius Robellart hujus ecclesiæ canonicus apud Buir le Secq in Artesia natus. Obiit 10ª augusti 1578.

80. *Sous la table d'autel de la chapelle saint Martin se voit cette épitaphe :*

Venerabilis Dominus ac magister Joannes Billemont hujus ecclesiæ canonicus posuit : qui fundatis duabus bursis, singulis ad quinquaginta florenos in universitate Lovaniensi, et unâ missâ per singulas septimanas feriâ sextâ in hoc sacello dicendâ, quievit in Dno, die 12 Xbris 1578 et ante hoc altare sepultus est.

81. *Entrant dans les carolles vis-à-vis la chapelle de sainte Geneviève sur un tableau attaché à la muraille se voit cette épitaphe :*

Cy gist honorable homme maistre Nicolas Petit prêtre, en son temps chanoine de cette eglise, qui trespassa le 5 de juin 1580. Priez Dieu pour son ame.

82. *Dans le vestibule du Chapitre se voit contre la muraille cette épitaphe :*

Ce tableau a donné et icy fait poser Monsieur Maistre Jean Carlier chapelain aux honneurs du Roy, pensionnaire sur l'Archevêché de Séville en Espagne, et chanoine de céans, lequel gist à Saint-Piat près de ses père et mère. Priez pour l'ame.

*Il portait pour devise :* Naturâ et arte.

83. *Vis-à-vis le siége du Pénitencier derrière le chœur se voit cette épitaphe :*

Cy gist venerable et discrette personne M^r^ Maistre Jean Liebart en son temps prêtre licencié ès-droits, chanoine et chancelier de ceste eglise lequel a laissé le residu de tous ses biens aux Pères de la société de Jésus en icelle ville à l'avancement de l'erection d'un collége pour enseigner et instruire la jeunesse en la foi chrétienne et bonnes mœurs, et deceda de ce monde le XIII^e^ d'avril 1587. Priez Dieu pour son ame.

84. *Dans la chapelle sainte Marthe on voit cette épitaphe et armoirie :*

Dominus ac magister Henricus De Corbry præsbiter, sacræ theologiæ doctor, hujus ecclesiæ canonicus, naturæ solvens debitum die 30^a^ martii anno 1591 seposito hîc paulisper corpore donec corruptibile induat incorruptionem a Dnis confratribus aliisque sacerdotibus exoptat, ut meminerunt sui præsertim dum ad altare fuerint, veniamque sibi defuncto ac requiem deprecentur. *Et infrà*

Tantum illud vos rogo, ut ad Domini altare memi-

neritis, ubi fueritis. *(S. Augustin. lib. 9, Confess. cap. 10.)*

85. *En entrant dans la chapelle saint Louis, se voit une lame de cuivre attachée à la muraille, avec cette épitaphe :*

Cy devant Maistre Jean Cottreau docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine et archidiacre en cette eglise, ou par l'espace de 25 ans n'ayant cessé par bonne vie, prédications de la parole de Dieu et doctes escripts d'edifier le peuple, il a par après fondé sermons les dimanches et fêtes, du matin et messe en la chapelle Saint-Loys, ordonna pour ce au prédicateur celebrant 12 patars. Lequel trespassa le 4 novembre 1592.

*Il portait pour devise :* Quis dedit gallo intelligentiam ?

86. *Dans le revestiaire se voit un tableau représentant la Sainte Cène, au bas duquel se lisent les vers qui suivent :*

Nocte intempestâ lucis prænuntius ales*
Præmonet a somno surgere, sæpe canens.
Tajicit infessos hostes alatâ sagittâ
Immanes etiam sternit acuta feras.
Allia desiccant stomachum cerebroque molestum
Dissolvunt crudum phlegma calore suo.
Æterni verbi, quo condita cuncta trahuntur,

(*) *Allusion au coq de sa devise.*

Divino Cottreau munere, præco vigil,
Doctrinâ exemploque, Dei munimine fultus,
Exolvi studuit corda sopore gravi,
Atque hostes fidei eloqui stridente sagittâ
Transfixit, mores edomuitque feros
Ardore ejusdem succendit pectora Verbi,
Exonerans animos phlegmate lethifero,
Orat pro vivo lectorem fundere vota,
Et pro defuncto, ut mens celer astra petat.
Obiit anno Domini 1592, mensis 9bris die IIIJ.

87. *Sur un tableau qui se trouve au vestibule du Chapitre :*

Hîc jacet venerabilis vir Dominus Joannes Sauvage presbyter, hujus ecclesiæ canonicus, ex Nova Villa Stⁱ Vedasti in Artesia oriundus, qui obiit 25ª martii anno 1595. Requiescat in pace.

*Sous ses armes est cette devise :* Sans être je suis Sauvage.

88. *Près de la chapelle saint Louis se voit cette épitaphe :*

Hîc jacet venerabilis vir ac Dominus magister Ludovicus Rodius* Gerardimontanus presbiter, hujus ecclesiæ quondam canonicus et pœnitentiarius, qui obiit die 19ª mensis junij anno Domini 1596.

(*) *Van Rode;* de cette famille est issu l'abbé de Saint-Martin.

89. *Sur un tableau à côté de la chapelle saint Paul se voit :*

Hîc jacet venerabilis magister Jacobus De Calonne hujus ecclesiæ canonicus, qui obiit die septima mensis septembris anno 1596. Orate pro eo.

*Il portait pour sa devise* : Domini est Salus.

90. *Dans les carolles, sur la clôture de marbre de la chapelle saint Piat, se voient des armoiries et inscription :*

Memoriæ Jacobi Chynci Scoti J. V. doctoris, hujus ecclesiæ canonici et pœnitentiarii, discipuli quondam magistri Joannis Hendersonii theologi scholæ Aberdonensis præfecti, Lutetiæ ad D.... sepulti, qui hoc sacello exornato, anniversario fundato, et seminario Scotico ex asse hærede relicto, obiit anno 1602 27 octobris.

91. *Derrière le chœur près de la chapelle Flamengue se voit un tableau, qui est contre le mur, avec armoirie et inscription :*

Memoriæ Dni Petri De Male presbiteri J. V. licentiati, in hac ecclesiâ canonici, qui post multos in evolvendis et digerendis ecclesiæ monumentis, et alios exantlatos labores, institutâ unâ missâ hebdomadali, annos natus 36, denatus est 7° Kalendas aprilis anno 1603.

Joannes, Curiæ episcopalis scriba, frater vivens mæstus confici, et post illius obitum Ludovicus et Rolan-

dus dicti Joannis filii hîc apponi curarunt. Lector eis benè precare.

Ingenium cujus meritis Europa refulsit per ora vulgi principumque laudibus, qui simul eloquio, linguis, doctàque poësi calamoque clarus omnibus pernotuit.

*Sa devise était :* Mala supersunt.

92. *Près de là se voit un autre tableau, avec cette inscription :*

Dominus Joannes Duquesne, dum videret, hujus ecclesiæ canonicus, fundatâ in vicino sacello singulis feriis sextis unâ missâ, alternatim de Passione et de Requiem, sibi poni curavit, qui obiit 8ª Aprilis anni 1605. Precare ei lector requiem.

*Sa devise était :* Stat quercus.

93. *Autre tableau près du précédent, avec cette inscription :*

Dominus ac Magister Anselmus Barbet, dum videret, hujus ecclesiæ canonicus et cantor, pro hujus ecclesiæ decoratione hoc epitaphium poni curavit, qui magno suî desiderio relicto, obiit 23 may 1606.

94. *Dans la chapelle de tous les Saints, au Trésor, se voit :*

Thesauraria Dⁿᵒ ac Magistro Guillelmo Moucheron Magno Vicario benefactori suo meritissimo hoc gratitudinis monumentum confici sollicitè curavit, et juxtà

locum sepulturæ apponi. Obiit 6ª junii anno 1608. Orate pro eo.

95. *Dans la chapelle saint Louis, se voit cette inscription :*

Cy devant gist venerable personne Maistre Jean Préers, fils d'Ottho natif de Berchem, en son vivant prêtre et chanoine hostelier de cette eglise, lequel trespassa le 25 décembre 1610.

Priez pour son ame.

*Sa devise était :* Pietate et concordiâ.

96. *Dans la chapelle sainte Geneviève se voit entre la muraille cette inscription avec armoirie :*

Hîc jacet Dominus et Magister Carolus De la Deuze qui anno 1559 ab episcopo Croy officialis creatus et anno 1561 canonicus, ac deinceps tam a successoribus Episcopis Dongnies et Pintaflour, Morillon et Venduille quam a Capitulo sede vacante in officio continuatus, cessat anno 1590, factus thesaurarius. Obiit autem 24 martii anno 1612.

97. *Dans la porte du chapitre se voient ces vers :*

Dùm bis octenis cui vitæ stamina lustris,
Ardua dum vivens prensat ad astra viam
Carolus hoc cœli extruxit La Deuza sacellum
Clavigeri certæ hoc munere certus opis.

98. *Et dans la table de l'autel saint Pierre, se voit le suivant :*

Hanc tabulam Dominus Carolus De la Deuze J. U. Licentiatus hujus ecclesiæ canonicus thesaurarius, hoc sacellum erexit et diversis altaris ornamentis instruxit, desiderans sacrificiorum esse particeps. Obiit 24 martii 1612.

*Sa devise était :* Omnia concilio De la Deuze.

99. *Au confessionnal, se voit cette inscription, derrière le chœur :*

Hoc confessionale posuit sibi et successoribus Dominus ac magister Hieronimus Bave Insulensis, hujus insignis et perantiquæ cathedralis ecclesiæ Tornacensis canonicus et pœnitentiarius. 1614.

100. *Dans les carolles à gauche se voit un tableau contre la muraille avec l'inscription qui suit et armoirie :*

Dominus Carolus Du Hot hujus ecclesiæ canonicus, constructo, ornato et fundato ad B. M. Virginis honorem sacello in oppido Landrecensi, natali solo, obiit anno 66. ætatis suæ, ipsis Kalendis januarij 1618. Orate pro eo.

101. *Vis-à-vis l'autel de la Vierge, se voit l'inscription suivante :*

Memoriæ admodum reverendi Domini Stephani Le Maire presbyteri sacræ theologiæ doctoris, ex pastore

S^ti Albani Duaci a Reverendissimo Michaële Desne in canonicum theologalem assumpti, qui residuum suorum bonorum reliquit epitaphii erectioni et anniversarij sui obitûs fundationi; sacella quinque cum tot Sanctorum imaginibus et candelabris supremæ voluntatis executores posuêre. Obiit 17 octobris 1619.

102. *Dans la nef de l'église, près de l'image de l'Annonciation :*

Hîc jacet venerabilis vir Dominus Michael De Nave, dictus Navæus J. U. Licentiatus, hujus ecclesiæ archidiaconus et canonicus, studiorum aliarumque pietatum multarum amplis ex fundationibus patronus, qui obiit 20^a 9^bris ætatis suæ 82. anno 1620.

103. *Sur la chapelle saint Paul, on lit cette inscription :*

Ad Dei gloriam, ecclesiæ decorem, suî suorumque memoriam D. Petrus Maillart Valentianus, hujus ecclesiæ quondam Phonascus, nunc canonicus et cantor hoc sacellum claudi exornarique vivens curavit. Obiit autem anno 1622, die 16^a mensis augusti. Orate pro eo.

104. *Dans la même chapelle se voit un monument d'albastre avec des armoiries et inscription :*

Dominus ac magister Petrus Maillart hujus ecclesiæ canonicus præcentor poni jussit hanc tabulam in hoc sacello quod vivens reparavit et ornavit, et tres missas

singulis hebdomadis in eo celebrandas, et quartam in altari S^ti Andræ ferijs secundis instituit. Obiit 16 augusti 1622. Requiescat in pace.

105. *Sur un pilier devant la trésorerie, on voit cette inscription :*

Memoriæ Sanctæ Hiltrudis virginis Lætiensis, cujus sacrum capitis os argenteæ imagini inclusum ecclesiæ huic donarunt, et in ea festivitatem annuam duplici officio celebrandam fundarunt Antonius abbas et monachi Lætienses, singularis monasterij sui patronæ venerabundi anno Domini 1626.

106. *Dans la nef, en entrant par le grand portail, du côté de la paroisse se voit sur un marbre l'inscription suivante :*

Icy gist maistre Jehan De la Haye prêtre et chapellain des hautes formes, et propre neveu à messire Jacques Laurent chanoine et archidiacre de Flandre en cette eglise, décédé le 11 août 1630, lequel a fondé un obit par an en la chapelle Sainct Michel, auquel se trouveront huit plus proches parents et recevront miches comme les chapelains. Priez Dieu pour le repos de son âme.

107. *Près de la chapelle de saint Gilles se voit l'épitaphe qui suit avec l'armoirie :*

*S. Hieronijmo. Siste viator.*

Hieronymus Van Winghe Lovaniensis, hujus eccle-

siæ canonicus, J. V. licentiatus, ex gente patritiâ, quæ ævo nostro Tornacensibus Episcopum dedit Maximilianum Morillon, Hieronymi avunculum; Lætiensibus ex cognatorum abbatem Antonium, Hieronimum fratrem Brabantiæ cancellarium, ac alios alibi viros spectabiles. Ipse artium et naturæ indagator eximius, non sibi sed nobis, rerum exoticarum et antiquitatum molem undique congessit, ac demùm bono publico bibliothecam hujus ecclesiæ fundavit primus, quam è domestica sua, sanè exquisità : inchoari voluit et ut augeatur, hæredem ex asse instituit. Abi viator et piis manibus viri optime de republicâ meriti bene precare : obiit octogenarius 15 julii 1637.

108. *Dans les carolles à gauche se voit contre la muraille une lame de cuivre avec cette inscription et armoiries.*

D. O. M.

Illustres cognati, inclytis oriundi majoribus urbium ac præfecturâ provinciarum insignitis, Petrus et Antonius Daubermont hujus ædis quondam canonici è regione siti sunt. Petrus post exactos in capitulo 52 annos, et pluribus in tuendâ ejus exemptione labores, quidquid frugaliùs vivendo sibi substraxerat totum officio Deiparæ Præsentationis fundando postquam dedicasset, decessit octogenarius VJ° Idus octobris 1648. Antonius in sacram è regia militia adscriptus, ubi sacrorum proventuum residuum prædicto Præsentationis officio jungi mandasset, obiit VJ° Idus julii 1633. ætatis 43. Utriusque largitione, quotidianis sacrificiis, Theologorum Duaci, Tornaci orphanorum

alimentis, anniversario ad III. Idus octobris quotannis celebrando, constructo insuper, monumenti vice, marmoreo vestibulo huic tabulæ continuo, abundè provisum. Abi viator et piis eorum manibus adprecare.

109. *Au sommet du monument est écrit :*

D. O. M.
Sancto Petro apostolorum Principi
D. C. Q.
Petrus d'Aubermont.

*Et de l'autre côté dans les carolles.*

D. O. M.
Sancto Antonio anachoretarum Duci
D. C. Q.
Antonius d'Aubermont.

110. *Sur la clôture de la chapelle Flamengue derrière le chœur :*

Venerabilis vir Dominus Nicolaus Du Chambge hujus ecclesiæ canonicus, post reditum de Hispaniis, à Reverendiss. D. D. Venduillo promotus, hoc sacellum divæ Mariæ sacrum vivens ornari curavit : qui tandem post multos labores in variis officiis dictæ ecclesiæ administrandis impensos, multis redditibus ad pios usus relictis, obiit anno 1638, die 16 februarii ætatis suæ 80. Se suosque precibus unius utriusque sexûs commendat.

*Sa devise était :* Pour un mieux Du Chambge.

111. *Et dans la dite chapelle se voit sur une pierre de marbre :*

Icy gist Messire Nicolas Du Chambge pretre chanoine de ceans, trespassa le 16 febvrier 1638, lequel se recommande aux prières des deux sexes.

112. *Du côté de l'autel saint André, on voit cette inscription :*

Hic jacet quod erat mortale Reverendi Domini Joannis Scelpin, sacræ theologiæ licentiati, hujus ecclesiæ canonici. Obiit 5 augusti 1646. Sit requies animæ defuncti.

113. *Près du siége du Pénitencier, se voit dans la muraille un monument de marbre, représentant cette inscription :*

Memoriæ nobilis viri Dni Petri Cuvelier J. V. licentiati, hujus ecclesiæ canonici, in Deum pietate, in pauperes liberalitate præclarus. Decessit 4. Jan. 1648. a° ætatis 48.

114. *Près du précédent se voit à terre une autre avec cette inscription :*

Gaspar Van Laureten è patritiis Bruxellensibus, præpositus Atrebatensis, ob servatan Sanctæ Legi fidem à Gallis pulsus Duaci, primum sede vacante vicarius post archidiaconus et canonicus Tornacensis à rege Catholico renunciatus, mox immaturo funere extinctus, decessit die XI 8$^{bris}$ 1648. hîc situs est.

115. *Près de là, est contre la muraille, un monument de marbre représentant ce qui suit :*

D. O. M.

Et memoriæ nobilis viri D. Antonii Leclercq cathedralis Brugensis, dein hujus ecclesiæ canonici, candore animi, facilitate morum insignis : qui fluxam mortalitatem expendens, et nihil esse quod momento præterit, in hac cogitatione extinctus IIIJ nonas augusti anno 1649, vixit annos 53. menses 2. dies 9. Fave viator.

116. *Devant le grand autel de la Vierge, est écrite cette inscription.*

Reverendus Dominus Lamoraldus Becquet duacensis J. U. licentiatus ædis hujus canonicus clauditur hoc marmore. Vixit annos 64. menses 4. dies 4. decessit 29 9bris 1653.

117. *Dans la chapelle de saint Louis, on voit cette inscription :*

Nobilis ac Venerendus vir Dominus Carolus Destrompes, Fresnoy, Hurtebizæ Toparcha, hoc marmore clauditur. Clausit vitam cum anno 1658 annos natus ferè 72. Illi, ut bene sit, adprecare lector.

118. *Derrière le chœur, se voit sur une pierre de marbre :*

Nobilis ac Reverendus Dnus Ludovicus Vandermeeren, juris utriusque licentiatus, hujus ecclesiæ

canonicus, hîc situs est anno 1662. 20 8$^{bris}$, cui lector bene adprecare.

119. *Auprès du revestiaire, on voit l'inscription suivante :*

Vir nobilis ac venerandus Joannes Chiffletius, Leovanus Vesontiensis, J. U. Doctor, Philippo IV regi et Leopoldo archiduci in aula Burgundica a sacris oratorii, prior domûs Bellifontis Vesontiæ, quondam ecclesiæ . . . . . ac hujus demum canonicus, eruditâ pietate insignis, et scriptis clarus hoc tegitur marmore; cujus virtutes in admiratione fuerunt, in exemplum etiam venturæ. Vixit annos 46, menses 9, dies X. decessit 5° Kalend. X$^{bris}$ 1663. Qui legis apprecare.

120. *Au dessus de la porte, en dedans la chapelle Flamengue :*

Ut sistas paululum, viator, monet togâ, sago, sacris inclytum juxta te illustre nomen, Carolus de Steenhuys, hujus ecclesiæ quondam canonicus; supremi apud Hispanos Belgas consistorii sacer senator, è Cleviis clarissimo, vel Tentonicis ornamentis, sanguine oriundus, Bruxellæ apud avitas curales natus, patrem, avum, fratrem, principum assesores, conciliorum principes, postremum nempe baronem Brabantiæ cancellarium nactus est. Quæ in Deum, Patriam, hanc Ædem, egenos, bonos omnes, fuerit charitas ex studiis, officiis, legatis, doctâ, piâ largâque manu eruditis colligitur; æternùm scilicet provisâ primitivorum plurium, itidem pauperum stipe illum sibi consulentem et pu-

blico, sæpius ad infulas vocatum, in ipso novi oneris summæ dignitatis vinciatu mors demessuit Mechliniæ anno 1666. 18 Julii ætatis 51. Tu lector adprecare.

121. *Près du revestiaire, on lit sur une pierre de marbre :*

Pie lector succurre precibus animæ Petri Mariæ Zuallart hujus ædis canonici et quondam cantoris, qui obiit 19 junii anno 1673, hîc sepulti.

122. *Dans la chapelle Flamengue, est écrit sur un marbre :*

Venerabilis ac clarissimus Dominus D. Petrus Du Chambge hujus ædis canonicus, J. U. Doctor, hîc inhumatus jacet, qui summo in venerabile sacramentum affectu et devotione motus, tabernaculum magnificum argento et auro cœlatum cum remonstrantia confici curavit et chori magno altari adscripsit, luminibus decoravit, bursas fundavit, pauperesque ex asse hæredes instituit. Viator tam devoto et munifico largitori requiem adprecare sempiternam. Obiit 17 augusti 1673.

123. *En entrant dans les carolles du côté droit, on voit un beau vestibule de marbre, où on lit d'un côté ce qui suit :*

D. O. M.

Et Beato Jacobo apostolo Philippus de Bouloigne hujus ecclesiæ decanus et canonicus hospitalarius, vivens ponebat.

*Et de l'autre côté :*

D. O. M.

Et Beato Philippo apostolo patrono suo Philippus De Bouloigne hujus ecclæ decanus canonicus vivens ponebat. Obiit 1674.

124. *Vers la porte du Chapitre, sur la clôture de marbre du chœur, est l'inscription suivante :*

Memoriæ Illustrissimorum Dominorum Philippi Arbosii et Petri Pintaflour Episcoporum Tornacensium hîc è regione tumulatorum, quorum alter obiit anno 1378. alter anno 1580. Mausoléum hoc in locum veteris sepulchri varié mutilati, et perquam incommodè prominentis,

D. C. Q.

Capitulum Tornacense, a° 1681.

125. *Sur une autre clôture de marbre du chœur, est écrit :*

Venerabilis vir Dnus Petrus Masureel ædis hujus canonicus et archidiaconus Flandriæ vivens posuit anno Domini 1681.

126. *Et sur une autre, du côté du doyen, est écrit ce qui suit :*

Ex dono nobilis viri Ægidii De Brabandt archidiaconi et canonici Tornacensis anno 1682.

127. *Au milieu de la chapelle saint Louis, est cette inscription :*

D. O. M.

Dans cette cave repose le corps de Messire Henry Bonneau chevalier seigneur de Trassy, marechal des camps et armées du Roy, gouverneur de la ville et citadelle de Tournay, décédé le 28 de février 1681.

128. *Et contre la muraille, est un monument très-magnifique de marbre avec cette inscription :*

Æternæ memoriæ
Nobilis et magnanimi viri Henrici
Bonneau equitis Domini de Trassy,
Annos ille triginta continuos militaribus
Officiis indefessus impendit,
Dux statim prætoriæ cohortis
Deinde exercitûs generalis instructor,
Mox ductor pedestrium turmarum,
Postremò Regiorum castrorum præfectus,
Omnibus se obsequiis fidum,
Omnibus se imperiis parem
Ubique præstitit.
Imperatoribus, sub quibus militavit
Fide, labore, ac diligentiâ,
Militibus, quibus præfuit
Humanitate, vigilantiâ ac liberalitate commendatus.
Berghensem præfecturam, postea
Tornacensem honorificè exercuit,
Summis atque infimis, popularibus
Atque exteris carus;

Tandem cum Gallicum in Belgio peditatum
Inspector inviseret, lethali febre immaturo
Fato correptus Valencenis pie ac constanter
Obiit pridiè Kalendas martias anno 1682.
Ætatis 48. Quæ supersunt exuvîas, morientis
Jussu, in hane ædem translatas omnes
Nerviorum ordines mæsti tumulavere.
Preces viator animæ superstiti impertire
Hoc
Amantissimo fratri mæstus frater
Claudius Bonneau De Purnon, primus
Fratris unici, Regis Dapifer, post vota
Et lacrymas erexit.

129. *Dans les carolles à droite, se voit, contre la muraille, un très-beau mausolée de marbre avec cette inscription et armoirie :*

D. O. M.

Hîc è regione quiescit nobilis et venerabilis Dominus Joannes Philippus Franciscus Le Vaillant hujus ædis per annos 36 canonicus et Protonotarius apostolicus qui supremis codicillis hoc epitaphium ad templi magis ornamentum quam nominis memoriam construi curavit, correptus ultimo morbo, æternitati prævidit præmissis sacrificiis, piorum precibus, et fundato in die obitûs anniversario, obiit 24 augusti 1686. Pro defuncto lector precibus faveto.

130. *Sur la clôture de marbre du chœur, se voit en différents endroits :*

Memoriæ nobilis viri Dni Ludovici Amandi de Scuderi canonici et archidiaconi Tornacensis, sui nominis ultimi.

Memoriæ nobilium virorum D. D. Judoci et Michaëlis De Bocheler, fratrum hujus ecclesiæ canonicorum.

Venerabilis viri Domini Ludovici Meersman archidiaconi flandriæ et canonici suîque memoriæ.

131. *Devant l'autel de la Vierge, près des fonds Baptismaux, on lit :*

Hîc Jacet Anna Franciscus Theodorus De Guines dictus de Bonnières, Caroli Ignatii comitis de Sonastre et Mariæ Joannæ De Crequi filius, hujus cathedralis canonicus, qui vitæ ecclesiasticæ vix dum tiro, jam exemplar erat, mundi illecebras, familiæ decora vel ignoravit vel contempsit : quod habuit opum jam à puero non tam suum esse duxit, quam pauperum Jesu-Christi, animus terrenis vacuus possidet omnia, quia Deo plenus : morum innocentiâ, pietate, charitate juvenem cœlo maturum terris mors eripuit pridiè nonas 7$^{bris}$ anno Domini 1693, ætatis 20. Apprecare et disce à mortuo vivere, brevi forsan moriture.

132. *Derrière le chœur, dans la chapelle Flamengue, est écrit :*

Venerabilis Dominus Gaspar Du Chambge J. U. licentiatus hujus ædis canonicus, diligentiâ in officiis divinis clarus, liberitate in pauperes magnificus ; morum

simplicitate et vitæ innocentiâ conspicuus. Obdormivit in Domino 17 junii 1695, ætatis suæ anno 64. Requiescat in pace.

133. *Près de la chapelle de sainte Geneviève, du côté du Doyen, est écrit :*

Hîc jacet perillustris Dominus Philippus Gaspar De Hennin Lietart ab Alsatia ex Baronibus de Folseux, juris utriusque licentiatus, hujus ecclesiæ canonicus subdiaconus per. 37. annos. Obiit 10ª septembris 1697. Requiescat in pace.

134. *Dans les carolles, près de la chapelle saint Paul, est l'épitaphe suivante :*

Hîc jacet nobilis ac Reverendus Dominus Maximilianus Franciscus Mamets Maillet, juris utriusque licentiatus ac sacræ theologiæ doctor per quatuor annos hujus ecclesiæ cononicus theologus ; qui virtutibus ecclesiasticis ornatus, et munitus ecclesiæ sacramentis, obiit die 30ª junii 1710, ætatis suæ 42.

Requiescat in pace.

135. *Sous les orgues, on voit l'inscription qui suit :*

Hîc Jacet amplissimus Dominus Hiacinthus Ignatius Monmonnier Dupuis, subdiaconus hujus ecclesiæ cathedralis per 15 annos canonicus, quem vera pietas confratribus et omnibus carum reddidit, quique de bonis ecclesiasticis, benè et religiosè cogitans, tam in vita

quam in morte liberalis ergà pauperes extitit. Obiit IIª aprilis 1725, natus 42.

136. *En descendant le portail du marché aux charbons, on voit, contre la muraille, l'épitaphe qui suit, avec cette armoirie :*

D. O. M.

Hîc retro jacet Celsus ac Illustris Dominus Andreas ex vicomitibus de Berghes à Stᵗᵒ Winoco. Principum Rachium sanguis, Toparcha d'Helseghem. Roqueghem, hujus ecclesiæ cathedralis canonicus ; qui vivens omnibus gratus, humilitatem nativitati præposuit, pietatem sacerdotio conjunxit, virtutes alias nobilitati æquavit. Desiderium suî cunctis relinquens annos natus 62, vivere desiit 22 septembris 1725. Pie lector apprecare ut æternâ requiescat in pace.

137. *Dans la chapelle saint Louis, à côté de l'autel, on lit le suivant :*

Amis, si désiréz sçavoir le personnage
Duquel cy gist le corps au font de ce passaige
C'est maistre Jehan Scohier qui fut en son premier
Au noble Duc d'Arschot chapellain aulmosnier,
Puis à six Evesques de Tournay en ce lieu
Chappelain aux honneurs au service de Dieu.
Il fut du Tournesis des pasteurs le Doyen
Pour la gloire de Dieu non pour autre moyen,
Il fut fort caressé de toute la noblesse
Pour avoir ses avis pour en tirer adresse,
En la fin de ses jours abandonnant le monde

Ou toute vanité, toute misère abonde,
En vraie humilité rendit son ame à Dieu
Et son corps à la terre, où il gist en ce lieu.
Priéz Dieu pour son ame, amis qui cy passez
Et n'oubliez jamais les fideles trespassez.

138. *De l'autre côté de l'autel, vers l'épître, on lit le suivant :*

Hæc vovit Ægidius Dutilleu præsbyter hujus
Ædis sacratæ Tornacensisque Scholaster
Clerici, ubî primis habitum gestavit ab annis,
Indè gradum sophiæ Grudiis suscepit in arte,
Insignivit et hunc utriusque licentia juris,
Deinde viros coluit celebres et stemmate claros.
Obiit XXIII junii MDCXVJ.

138bis. *Ibidem.*

Jacet hîc è regione
Jacobus Dongnies Gandæ archidiaconus, indè
Guillebertus Dongnies præsul quoque nervius illum
Excipit, indè Croy subit atria magna Philippi,
Sed post . . . . repetens hæc limina templi
Octo à secretis Domini fit et amplius annos
Ac per eos tandem decoratus honore scholaris.

139. *Aux cloîtres de l'église, se voit un tableau représentant des hommes priant, les armes et inscription :*

Chy devant gist Arnoult de Helsecamp dict le

grand Arnoult qui fit faire ce tableau; qui trepassa l'an de grace 1405 le 7e jour au mois de mars.

Chi devant gist Demiselle Catherine Le Cupre qui fu fame dudit Arnoult, qui trespassa l'an 1408. Priez pour leurs ames.

140. *Au grand cimetière, est attaché, à la tour Brunin, un beau marbre, représentant des armoiries et inscription :*

D. O. M.

Nobilis vir Petrus Maria de Calonne Beaufaict, sacræ theologiæ licentiatus, hujus cathedralis insignis et perantiquæ ecclesiæ canonicus presbiter, frequentioribus cleri populique ac devoti feminei sexûs precibus, tàm vivus quam mortuus se et majores suos de hâc basilicâ optime meritos commendatos haberi cupiens hoc cœnotaphium posuit anno 1745 in memoriam Georgii de Calonne, istius sacræ ædis canonici hospitalarii, Nicolai de Calonne, Domini de Montifaut, aliàs supremi Civitatis Tornacenæ Præpositi, suorum parentum, qui ob singularem in Deum et Regem suum fidem à rebellibus exilio bonisque multatus fuit; et Petri, Toparchæ de Calonne ad Scaldim militis, qui, sicut in capituli monumentis relatum est, plures redditus in honorem et decorem Corporis Sancti Eleutherii, Nerviorum Apostoli ac Patroni, anno 1271 donavit. Quisquis hæc legis, viator, Deum lauda, piisque illorum manibus in clauso cœmiterio quiescentibus bene apprecare, ut immortali æternum luce præfulgeant.

141. *Dans la dite église, se voit, contre un pilier, l'épitaphe suivante avec des armoiries :*

Cy devant gist venerable et noble personne Messire Anthoine De Ligne, jadis chanoine de ceste Eglise, lequel trespassa le 7e jour du mois d'aoust l'an 1547. Priez pour son ame.

142. *Dans la chapelle saint Nicolas de ladite paroisse, se voit, contre la muraille, une pierre entée dans le mur, représentant ces armes et inscription :*

Chi dessous au cloitre gist le corps de Demoiselle Marguerite De Pottes fille de feu Jacques De Pottes Escuyer, Seigneur d'Aulnoyt, et de Demoiselle Jehenne Boulogne, laquelle trespassa le Xe jour de novembre 1557, agée de 25 ans.

Priez pour son âme.

143. *Dans l'église paroissiale de Notre-Dame, à côté du lutrin, se voit, posée par terre, l'épitaphe de marbre ci-dessous mentionnée, blasonnée de ses 16 quartiers et inscription suivante au milieu :*

Icy repose le corps, de Messire Charles François De Vissery, écuier Seigneur De Beaulieu, qui après avoir servi dans les armées de Louis XIV, roi de France, pendant 22 ans, a été capitaine dans le regiment du comte De Sors, et ensuite plusieurs fois juré dans le magistrat de cette ville; et mayeur des échevins 6 ans. Et de Dame Louysselet, son épouse, inhumée à la

paroisse Saint-Jacques, le 20 octobre 1728, agée de 65 ans.

Requiescat in pace.

144. *Cette épitaphe se trouve placée contre la muraille qui sépare la cathédrale de la paroisse Notre-Dame, le tout peint sur toile encadrée :*

D. O. M.

Philippus Albertus comes de S^te^ Aldégonde de Noircarmes, Baro de Bours. dominus de la Grunie, de Rumes, de Lepinoy, du Maretz, quum vixesset. annos II et LXX. suâ et avorum gloriâ clarus, diem extremum clausit nonis mart MDCCXLVI, sepultus Tornaci templo quod D. Nicasio sacrum est. Et conjuges ejus ambæ feminæ lectissimæ, altera Augustina Roberta de Landas-Mortagne; post hanc Rosa Clara Dorothea d'Esclaibes comtessa in Hults et Sac. Rom. imp. quæ natalium et virtutum splendore æque illustris meliori sæculo adscripta fuit atq. in hac sacra æde sepulta anno MDCCLXVIII. Mortuum proemiserat filium suum Augustum Ludovicum Josephum de Sancte Aldegonde, turmæ equitum ducem et Cæsaris Cubicularium, vitâ functum Vindebonæ anno MCCLXIV. Mox sequentem habuit filium alterum Maximilianum Tornacensis ecclesiæ canonicum, qui vivere desiit nonis Decembris annos natus XXX quum a materno funere necdùm exacti essent menses duodeviginti. Parentibus opt. et fratri dulciss. Philippus Albertus comes de Sancte Aldegonde et Carolus Alexander comes de Noircarmes, cum lacrymis posuêre.

145. *En entrant à main droite de la dite cathédrale, se voit, dans la nef au-dessous de la voûte et posée par terre, une très-belle lame de marbre blanc avec armoirie au-dessus timbrée et l'inscription suivante en bas, en latin :*

Hoc tumulo Philippi Huberti le Clement De Motinelle de S^t^ Marcq, ecclesiæ Tornacensis lustris quinque canonici clerici, qui generis nobilitatem cum candore morum aliisque virtutibus conjungens, post longos morbos forti ac hilari pene animo toleratos diem suum extremum clausit IV cal april MDCCLXVIII anno natus XLI, amicis, propinquis, egenis, quos opibus suis substentabat, magnum sui relinquens desiderium.

Requiescat in pace.

146. *Au côté droit de la précédente, près de la chapelle Sainte Anne, est par terre une grande lame de marbre blanc avec l'armoirie comme la précédente, timbrée de même et l'inscription aussi en latin, le cordon et la croix doivent être exceptés :*

D. O. M.

Huic mausoleo subjacet, reverendus admodum ac nobilis D : D : Philippus Robertus le Clement De Molinelle de S^t^ Marcq, insulensis, hujus ecclesiæ annis trigintaquatuor canonicus sacerdos necnon toparcha in Guignies, Taintegnies, vir fuit in vitâ pauperum semper levamen et miseris latentibus semper solatium, Virgini Deiparæ ex animo affectus in ejus honorem, splendidum, ut astat, monumentum obtulit. Obiit, idi-

bus martii 1742 anno ætatis septuagesimo secundo. Adprecare lector ut zelo et charitate perfruatur æternâ.

R. I. P.

147. *En entrant dans les carolles à main droite de la dite cathédrale, près de la sacristie :*

D. O. M.

In ambitu hujus chori sepulti sunt perillustres ac venerabiles DD. hujus ecclesiæ canonici. D. Carolus Ignatius Bertinus Damman pb$^{ter}$, anno natus 53 obiit 26$^{a}$ 8$^{bris}$ 1695 et Augustinus Wolphard$^{us}$ Damman pb$^{ter}$ prius per 6 annos Eccl. Coll. Cortracensis decanus, octogenurio major obiit 29$^{a}$ 7$^{bris}$ 1752. et Augustinus Ignatius Damman diaconus annos 46 natus, obiit 5$^{a}$ julii 1723, D. Philippus Augustinus Eugenius Damman pb$^{ter}$ annos natus 75, obiit decanus anno 1783 ad altare sacelli parochialis hujus ecclesiæ tumulatus, et D. Philibertus Ignatius Damman Eques ordinis et cœlebs obiit 76 æ$^{tis}$, 15 7$^{bris}$ 1746.

148. *Au chœur, près du banc de communion, est posée par terre une très-grande lame de marbre blanc avec huit quartiers et inscription :*

D. O. M.

Sepulture de Monsieur Charles Joseph Schynekele escuier seigneur de Westbrouch et Bisselinghe etc, décédé le trois d'avril mil sept cent trente quatre agé de soixante ans.

Priez Dieu pour le repos de son ame.

149. *Sous le même marbre, on lit cette inscription :*

Dessous ce marbre est inhumé le corps de Monsieur Simon Dumortier, pretre et licencié ès loix, lequel ayant rempli les devoirs de son ministère l'espace de 9 ans offrit enfin son ame à Dieu en sacrifice le 22 de juin l'an 1719 agé de 39 ans.

Priez Dieu pour son ame.

150. *Cette épitaphe se trouve placée dans les carolles de l'église cathédrale de Notre-Dame, vis-à-vis la chaire de vérité. Le tout comme suivant :*

D. O. M.

Hîc situs est magister Josephus Alexander Thery,* hujus cathedralis, per annos 14 altarum sedium sacellanus, obiit 3 martii 1737, ætatis 48, sacerdotii vero XXII.

Requiescat in pace.

(*) *De cette même famille était Anne Joseph Thery, femme de Jean François Guilbert De Corde-Vacque,* etc. : *Sgr de Saint Amand, D'Ausque,* etc. *laquelle le rendit père de Demoiselle Gertrude Françoise De Corde-Vacques, femme de Louis De Corneulle, dont postérité.*

151. *Cette épitaphe se trouve conforme à l'original reposant derrière le chœur de l'église cathédrale de Tournay, en une lame de marbre blanc :*

Hîc jacet illustris Dominus Philippus Felix ex

comitibus De Merode, hujus ecclesiæ canonicus clericus, morum innocentiâ, animi mansuetudine, singulari in pauperes munificentiâ conspicuus, immaturâ morte correptus, obiit die 30 octobris anno 1766, annos natus 30ª.

Requiescat in pace.

152. *Dans ladite cathédrale, à la croisée, vis-à-vis des fonts Baptismaux, est posée par terre l'épitaphe de marbre, le tout comme s'en suit :*

D. O. M.

Et æviternæ memoriæ Bernardi Francisci De Gras Brugensis, presbiteri ecclesiæ Tornacensis per annos XX et III canonici, quem avitæ fidei simplicitatis ac nobilitatis virum clerus populusque viventem dilexêre, mortuum lugent. Vixit annis LXVII, excessit XVII cal. april. MDCCLXXV.

Requiescat in pace.

153. *Dans ladite cathédrale, à la croisée vis-à-vis de la chapelle des Saints Guillaume et Paul ermite, est posée par terre l'épitaphe de marbre comme dessous :*

D. O. M.

Hîc sepultum

Jacet corpus venerab. viri ac Domini Martini Joannis Caroli Vanassche, hujus ecclesiæ per 33 annos canonici præsbiteri. Obiit die 3ª 9bris 1773, ætatis suæ anno 70.

Requiescat in pace.

154. *A la chapelle de Sainte Anne, aux deux côtés des autels de saint Antoine ermite etc. est posée par terre une très-grande lame de marbre blanc avec des armes dans un écu en cartouche écartelé, etc. comme ci-dessous l'inscription :*

D. O. M.

Nobilis Arnoldus Franciscus De Bela Maleosolensis, præsbiter Oronensis diæcesis, Nugaronensi collegiæ primùm addictus, clariori luce collocandus, regiâ fultus opitutatione, facile per merita, inter hujus cathedralis canonicos, nil desideratum in eo præter longiorum vitæ cursum. Eheu contrarium nimis! non est nostrum tempora incusare, nostrum est pro defunctis exorare. Raptus est anno 1769, ætatis 56.

155. *Au côté gauche des chantres à la paroisse, est par terre une lame de marbre blanc avec des armoiries et inscription :*

Icy gisent les corps de feu honorable homme Jacques Grau, en son vivant juré et grand pauvrisseur de cette ville, décédé le 9e de janvier 1661, agé de 41 ans et de Demoiselle Marguerite Pont de Pierre sa femme, laquelle trépassa le 2 8bre 1682, agée de 76 ans.

Priez Dieu pour leurs ames.

156. *A la chapelle de Notre-Dame de Lorette, vis-à-vis de l'autel, se voit posée par terre une lame de marbre blanc avec armoirie en tête, timbrée de son heaume et l'inscription suivante :*

Icy reposent les corps du sieur Charles Dubois, vivant conseiller pensionnaire des échevinages de cette ville, qu'il a exercé l'espace de 10 ans, avec toute la probité et l'honneur d'un digne sujet, décédé le 24 octobre 1702 agé de 86 ans et de D^elle^ Marie Marguerite De Meyniot, son épouse, décédée le premier décembre 1748, agée de 80 ans.

157. *A côté des chantres à main droite, se voit une lame de marbre blanc avec armoirie et inscription :*

Cy gist Demoiselle Marie Françoise De La Croix De Maubray, laquelle après avoir passé toute sa vie dans l'exercice des bonnes œuvres, a rendu son ame à Dieu le XIII^e^ décembre MDCLXXX, de la LX de son age. Priez Dieu pour elle.

158. *Au chœur de ladite paroisse Notre-Dame, se voit par terre une lame de marbre blanc, avec des armes et inscription :*

Sepulture de Jacques François Le Mouchon dit le Sauche, ecuier seigneur De Maresville, vivant conseiller pensionnaire de Messieurs les prévost et jurés de cette ville, décédé le 24 avril 1712 agé de 54 ans, et de Dame Catherine Cosquiet son épouse décédée le 8 mai 1707 agée de 40 ans; laquelle a fondé dans cette chapelle une messe par semaine à perpétuité. Priez Dieu pour leurs âmes.

*Je trouve que la croix de la Saulche, doit être comme je l'ai blasonnée, mais non en sautant comme l'épitaphe l'indique. (Note du manuscrit De Lossy.)*

159. *Au milieu du chœur de ladite église est posée par terre une lame de marbre blanc avec deux armoiries accostées et l'inscription suivante en bas :*

Dans cette paroisse sont inhumés Monsieur Guillaume Deflines, vivant cons^er^ proc^r^ fiscal au Baillage de Tournay et Tournésies, décédé le 16 avril 1676. Dem^elle^ Catherine De La Fosse, sa p^re^ femme, décédée le 25 9^bre^ 1668 et Demoiselle Jacqueline Le Boucq, sa seconde femme, décédée le 6 octobre 1670, et sous cette pierre gisent D^elle^ Marie Anne Villeton femme au sieur Pierre Joseph De Flines, licencié es lois, décédée le 16 mars 1722. Ledit Pierre Joseph De Flines décédé le 27 mars 1727 agé de 72 ans.

Requiescat in pace.

160. *Dans ladite église se voit par terre une lame de marbre blanc avec des armoiries timbrées et l'inscription :*

Icy gisent Monsieur Robert Visart, qui trépassa le 28 octobre 1676, et qui fut 24 ans, tant échevin juré que mayeur des finances de cette ville, duquel la bonne vie et la belle fin, doivent nous faire espérer de la béatitude éternelle; et Demoiselle Jenne De Calonne son épouse, laquelle passa toute sa vie en piété et dévotion singulière, elle a fini le 20 novembre 1667.

Requiescat in pace.

161. *Au chœur de ladite église, est posée par terre une lame de marbre blanc avec armoirie en ovale*

*couronnée d'une couronne comtale, supportée par deux lions, aussi l'inscription suivante :*

D. O. M.

Messire Jacques Le Lievre, Chevalier, Seigneur De Beau-Fieul, ci-devant major du regiment de cavalerie de Saint-Simon, décédé le 1er avril 1698, agé de 63 ans.

Priez Dieu pour son ame.

FIN DES ÉPITAPHES.

# ARMOIRIES

# DES ÉVÊQUES DE TOURNAI

# ARMOIRIES

DES

# ÉVÊQUES DE TOURNAI

## I

Mgr Voisin s'était occupé, dès 1852, à rechercher les sceaux de nos évêques, comme il l'annonçait dans la séance du 6 mai de cette année. (Cf. *Bull.* III, p. 165).

Ce ne fut qu'en 1858, qu'il communiqua à la Société les planches, que nous publions aujourd'hui (*Bull.* VI, p. 63); mais il ne réalisa pas son projet d'en donner un texte explicatif. C'est cette lacune que nous nous sommes efforcé de combler.

Nous croyons utile de faire précéder notre travail de quelques pages, extraites du *Dictionnaire de Diplomatique de Quantin, édition Migne,* qui résument très-bien et très-succinctement cette partie de la science héraldique, qui concerne les évêques et les chapitres.

« Dans les premiers siècles, les évêques ne scellaient qu'avec des anneaux représentant des sujets

arbitraires; ils y faisaient aussi graver leur nom ou leur monogramme. Ces anneaux représentaient aussi fort souvent les patrons des cathédrales. Quoique plusieurs évêques eussent eu, dès le IXe siècle, des sceaux proprement dits, cependant la plupart n'avaient encore que des anneaux. Au Xe siècle, on rencontre déjà sur plusieurs sceaux l'image et le nom des évêques; mais cet usage, qui devint à peu près général dans la suite et dura jusqu'à la fin du XIVe siècle, ne fut complétement établi qu'à la fin du XIIe.

» La manière dont les évêques étaient représentés a éprouvé des variations. On les voit d'abord à mi-corps, ensuite assis, puis debout; quelquefois aussi agenouillés, quand le haut du sceau figurait l'image d'un saint. Au XVe siècle, la plupart des évêques avaient abandonné cet usage et ne faisaient plus graver sur leurs sceaux que des armoiries. Les Bénédictins donnent pour cause de ce changement l'habitude que prirent, au XIVe siècle, les évêques et les abbés d'Allemagne, qui étaient des princes ou issus de grandes familles, d'ajouter à leur effigie l'écu de leurs armes et celui de leurs églises. Cependant j'ai vu un sceau de G. de Melun, archevêque de Sens, de l'an 1328, qui le représente bénissant et accosté de deux écussons; ce qui pourrait faire remonter le commencement de cet usage un peu plus haut que ne le pensaient les Bénédictins (1).

» Vers 1350 au plus tard, les évêques de France

(1) Ceci explique les lacunes dans les sceaux de nos évêques au XIIe et au XIIIe siècle, et les armoiries, données ci-après pour ces deux siècles, sont plutôt celles des familles que des évêques eux-mêmes.

commencèrent à sceller avec des cachets ou petits sceaux et à distinguer le grand du petit. Quelquefois ils scellaient avec leur grand sceau et leur signet tout ensemble.

» Le plus ancien sceau reproduit par les Bénédictins est celui de Roricon, évêque de Laon (961); il était de forme ovale et représentait cet évêque à mi-corps, vêtu des habits pontificaux, la mitre en tête, tenant une crosse de la main gauche, et donnant la bénédiction de la main droite. A compter de la fin du XII^e^ siècle, dit M. de Wailly, et pendant les deux siècles suivants, presque tous les sceaux d'évêques ont la forme de l'ogive; la plupart de ces prélats sont représentés debout, en habits pontificaux, donnant la bénédiction de la main droite et tenant une crosse de la main gauche. Quelques-uns tiennent leur crosse d'une main et un livre de l'autre. Les Bénédictins regardent comme assez ordinaire cet usage, qui remonte en effet à une haute antiquité; mais nous présumons qu'il était tombé en désuétude dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle. Il ne faut pas confondre les évêques qui tiennent un livre et une crosse avec ceux qui tiennent un livre seulement; ces derniers sont des évêques *élus*, qui n'ont pas encore été sacrés. Au XII^e^ siècle on trouve à peu près autant d'évêques que d'archevêques qui sont représentés assis; au XIII^e^ et au XIV^e^, les prélats qu'on voit assis sont presque toujours des archevêques; mais il y en a aussi qui sont debout.

» Les évêques commencèrent à se faire représenter à genoux devant les saints patrons de leurs églises à

partir du milieu du XIII^e^ siècle. Ces sujets se rencontrent plus souvent sur les sceaux du siècle suivant; toutefois ceux qui représentent les évêques debout ou assis ont toujours été d'un usage plus répandu.

» Les évêques se servirent de contre-sceaux (1) dès le XII^e^ siècle. Les empreintes en sont très-variées. Tantôt c'est le prélat lui-même, qui y est représenté, ou bien ses armoiries; tantôt c'est l'épisode le plus saillant de la vie de son saint patron; d'autres fois c'est l'*Agnus Dei*, la figure de la croix, la sainte Vierge, etc. En général il est nécessaire, pour expliquer les sujets figurés sur les contre-sceaux des évêques, de connaître les saints, sous le vocable desquels sont placées les églises cathédrales.

» Selon les Bénédictins, les doyens des cathédrales n'ont pas eu de sceaux particuliers au XI^e^ siècle. Le seul sceau de ce genre, qu'ils aient rencontré au siècle suivant, est celui d'Hervé de Montmorency, doyen de Paris, en 1189, et qui portait seulement son nom en monogramme. Le concile de Londres de l'an 1227, qui ordonne que tous les ecclésiastiques constitués en dignité auront des sceaux authentiques, y comprend les doyens ruraux, mais il ne fait nulle mention des doyens des cathédrales : c'est sans doute, disent les Bénédictins, parce que l'évêque était alors regardé comme le supérieur immédiat de son chapitre, les exemptions des chanoines n'ayant pas encore séparé le chef des membres. Et ils ajoutent plus bas qu'ils n'ont point de

(1) On appelait ainsi le petit scel, apposé au revers du sceau, pour empêcher qu'on ne le détachât.

preuves que les doyens et prévôts des cathédrales aient eu ordinairement des sceaux authentiques, distingués du sceau commun des chanoines.

» Cependant il ne faudrait pas conclure absolument de ce qui précède que cette classe de dignitaires ecclésiastiques n'eût pas eu de sceaux authentiques. M. de Wailly cite en effet des preuves du contraire par les sceaux de Robert, doyen de Laon en 1174 (1); de Lébert, doyen d'Orléans en 1224, et de deux autres du même siècle, appartenant aux doyens d'Avranches et de Saintes. J'y ajouterai ceux de Guillaume, doyen d'Auxerre en 1212; de Bartholomé, doyen de Chartres, en 1217, etc.

» Les archidiacres ont eu presque tous des sceaux particuliers, au moins depuis les premières années du XII^e^ siècle, pour régler les affaires de la partie du diocèse confiée à leurs soins : témoin les sceaux de Milon, archidiacre de Troyes en 1202; de Manassès, archidiacre d'Auxerre en 1305; d'un archidiacre de Sens en 1206; de Raoul, archidiacre de Ponthieu en 1207; d'Adam, archidiacre de Paris en 1211, et de plusieurs autres. Il existe aux archives de la préfecture de l'Yonne des sceaux de quelques autres officiers des cathédrales du commencement du XIII^e^ siècle : par exemple, ceux du préchantre et du trésorier de l'église de Sens en 1206; ceux du chantre (1215), du sacriste (1214) et du lecteur (1223) de l'église d'Auxerre.

» Les simples chanoines eurent également des sceaux

(1) Nous en produirons plus loin un antérieur, celui de Gualter, qui fut doyen de 1149 à 1166.

dès le même temps; ils étaient d'une très-petite dimension et représentaient toutes sortes d'objets.

» Les évêques, les archidiacres et les doyens des cathédrales ont eu des officialités, chargées de juger les causes qui ressortaient de chacune de ces autorités ecclésiastiques. On ne remarque pas grande différence entre leurs sceaux, si ce n'est dans la légende. Ceux des officialités épiscopales représentent le plus souvent le buste de l'évêque au nom duquel la justice était rendue, (1) ou bien encore une mitre, ou une main tenant une crosse avec ces mots : † *Sigillum* ou *mandatum curiæ episcopi;* ou, dans quelques-uns, le nom du pays suit immédiatement le mot *curiæ*. On rencontre de ces sceaux, dès les premières années du XIII^e^ siècle. Un sceau de la cour du doyen d'Auxerre de l'an 1259 présente un buste accosté de deux lis. Le sceau de la cour de l'archidiacre de Sens (1229) porte l'image de saint Etienne à mi-corps avec ces mots : † *Sigill. curiæ Archid. Senon.*

» On regarde les sceaux, propres aux officiaux, comme très-rares. Nous avons été assez heureux pour en rencontrer un. Il est de l'official du doyen d'Auxerre, et présente un buste, tête nue et cheveux frisés et a pour légende : † *Sigill. Guill. official. decani Autisio.* (1215). La plupart des sceaux d'officialités sont orbiculaires. »

(1) Voir pour le sceau de l'official de l'évêque de Tournai. *Bull. IX, p. 205.* Il représente le buste d'un évêque; le contre-scel figure la cathédrale et sur le côté les insignes épiscopaux, la mitre, la crosse et l'anneau.

## II

Nous allons donner maintenant l'interprétation héraldique des blasons, recueillis par Mgr Voisin; les numéros correspondent à ceux des planches, qui viennent à la suite.

1. *Simon de Vermandois* (1123—1146) porte échiqueté d'or et d'azur, six pals, au chef d'azur à trois fleurs de lis d'or en fasce.

2. *Evrard* (1174—1190) était fils de Gualter d'Avesnes, avoué de Tournay et d'Ide de Mortagne. — D'or et de gueules en bandes de six pièces.

3. *Walter de Marvis* (1219—1251), un évêque vêtu de ses ornements pontificaux. « Sumpsit pro sigillo effigiem episcopi stantis in pontificalibus ornamentis. » (Ly Muisis). (1)

4. *Walter de Croix* (1252—1261), d'argent à une croix d'azur.

5. *Jean Buchiaus* (1262—1265) de... à un bucheau (2) en pal de..... tenant à la bouche un oiseau de.....

6. *Jean d'Enghien* (1267—1274), gironné de dix pièces d'argent et de sable, sur chaque pièce de sable 3 petits trèfles d'or, 2. 1. (*Ms Ronsy.*) — Son sceau épisopal portait un évêque debout et à gauche du

(1) Nous avons vu que ces armoiries étaient communes à beaucoup d'évêques de cette époque.

(2) Bucheau, bosquiel, écureuil.

personnage une colombe, perchée sur un tronc d'arbre (innitentis stipiti). (1)

7. *Philippe Mus, de Gandavo* (1274—1282), d'argent au chef de sable.

8. *Michel de Warenghien* (1284—1291) d'or à six lions passants de sable. — Son sceau épiscopal était aussi un évêque debout, vêtu pontificalement et une fleur de lis de chaque côté — le contresel représentait une tête d'évêque mitré et la crosse épiscopale.

9. *Guy de Boulogne* (1301—1326) écartelé, au 1er et 4e d'or à trois tourteaux de gueules, au 2e et 3e d'or au gonfanon de 3 pièces de gueules frangé d'azur.

10. *Guillaume de Ventadour* (1329—1333), échiqueté d'or et de gueules.

11. *André Ghini, cardinal de Florence* (1335—1343) d'azur au rocher d'argent à cinq pointes, sommé d'un lion d'or rampant contourné.

11bis. Autre écu d'*André Ghini,* bandé de 7 pièces d'or et de vair.

On voyait au revestiaire de la cathédrale une lame de cuivre du chanoine Ghini de Florence, mort en 1650, avec un écu en tête, bandé de 7 pièces de sable et d'argent, sur les trois pièces d'argent sont des espèces d'annelets par trois, de sable. A gauche de la lame, cet écu est parti avec celui de l'évêché de Tournai.

12. *Jean Des Prets* (1344—1349), un lion de..... avec un lambel de..... brochant sur le tout.

13. *Pierre De Forest* (1350—1351) d'azur à trois fuseaux d'or.

(1) Même remarque que pour Walter de Marvis.

13 bis. Autre *du même*, d'après Cracconus, un arbre de sinople arraché.

14. *Philippe d'Arboy* (1351—1377), d'azur à trois roses d'or, à la crosse d'argent en pal, chargée d'un croissant d'or.

D'après le Ms du *Sire de Ronsy*, il n'y a pas de crosse en pal.

*L'Histoire des grands officiers de France du P. Anselme* lui donne pour armoiries d'azur à la bande d'argent, accompagné de deux moutons de même; mais ce sont plutôt les armes de la ville d'Arboy.

15. *Pierre d'Auxy ou d'Aussay* (1378—1389) de gueules et trois châteaux d'or crénélés.

16. *Louis de La Trimouille* (1389—1418) d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur becquées et membrées.

17. *Jean de Thoisy* (1413—1433), d'azur à trois glands d'or.

18. *Jean de Harcourt* (1435—1439) de gueules à deux fasces d'or.

19. *Jean Chevrot* (1440—1460), d'or au chevron d'azur chargé en pointe d'une croix ancrée d'argent.

20. *Guillaume Filastre* (1461—1473) porte écartelé au 1er et au 4e de..... au rencontre de cerf d'or; au 2e et 3e de..... au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

21. *Ferry de Cluny* (1474—1483) *cardinal;* écartelé, au 1er et 4e d'azur à deux clefs d'or adossées, qui est Clugny (ville), au 2e et 3e d'argent à trois fleurs de lis de sable 2. 1. C'est le blason qui décore son épitaphe

dans l'église de Sainte-Marie du Peuple, à Rome, où il fut enterré.

22. *Antoniottus Pallavicini* (1483—1484) *cardinal,* cinq poincts d'argent équtpollés à quatre d'azur, au chef d'or chargé d'une fasce de sable contre-crenelée.

23. *Pierre Kuick* (1497—1506) d'azur à la croix d'or alezée, chargée en cœur d'un cornet de sable, un poisson d'argent en pointe.

23 bis. *Le même,* selon Basenghien, écartelé, au 1er et 4e d'or à la fasce d'azur, au 2e et 3e fascé d'or et de gueules, à un limaçon de sable brochant sur le tout.

24. *Louis Pot* (1487—1501) (*en schisme*) écartelé au 1er et 4e de..... à une fasce de....; au 2e de..... à trois fleurs de lis en chef et 3 billettes 2. 1 en pointe; au 3e *illisible.*

25. *Charles du Hautbois* (1506—1513), de gueules à trois étoiles d'or, au chef d'hermine. — Sa devise : *Nichil deest timentibus Deum.*

26. *Louis Guilard* (1513—1524) de gueules à deux bourdons de pèlerin posés en chevron accompagnés de trois montjoyes d'argent. — Devise : *Victrix fortunæ.*

27. *Charles de Croy* (1524—1564) écartelé au 1er et 4e d'argent à 3 fasces de gueules, au 2e et 3e d'argent à 3 doloires de gueules, 2 en chef et 1 en pointe. — Devise : *Espérant Croy.* Sur une tapisserie, à la sacristie de la cathédrale, ces armoiries sont écartelées avec celles de l'évêché de Tournai.

28. *Guilbert d'Oignies* (1565—1574) de sinople à la fasce d'hermine.

29. *Pierre Pintaflour* (1575—1580) écartelé, au 1er et 4e d'azur à trois têtes de lévriers d'or, animées et

béantes, au 2e et 3e de gueules à trois balustres d'or, 2. 1.

30. *Maximilien Morillon* (1583—1586), d'or à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or, à six raies.

31. *Jean Vanduille* (1588—1592) d'azur à la gerbe d'or.

32. *Louis de Berlaymont, administrateur* (1593—1596) fascé de vair et de gueules.

L'épitaphe *de Berlaymont* porte un écu de vair et de gueules au chef d'or à une aigle éployée de sable.

33. *Michel d'Esne* (1557—1614) de sable à dix billettes d'argent.

34. *Maximilien Vilain de Gand* (1615—1644) et *François Vilain, neveu* (1647—1666) de sable au chef d'argent.

35. *Gilbert de Choyseul* (1671—1687) écartelé, au 1er de gueules au lion d'or armé, lampassé et couronné de même, au 2e fascé d'or et de sable, au 3e d'argent à la fasce de gueules, au 4e d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, sur le tout d'azur à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes, 5. 5. 4. 4. qui est Choyseul.

36. *François Caillebot de La Salle* (1693—1705) d'or à 6 annelets de gueules 3, 2, 1.

37. *Louis Marcel de Coëtlegon* (1706—1707) de gueules à trois écussons d'hermine.

38. *René-François de Beauvau* (1708—1713) d'argent à quatre lionceaux de gueules armés, lampassés et couronnés d'or.

39. *Jean-Ernest de Bavière de Loewenstein* (1713—1731) parti de 1, coupé de 2, ou de 6 quartiers, au 1er d'argent à une brebis d'or, la patte appuyée sur une

crosse épiscopale posée derrière en barre, et un arbre en pal; au 2e d'argent au lion d'azur passant, lampassé et couronné, au 3e coupé d'or à l'aiglette de sable éployée issant, et de gueules, chargé de 3 roses d'or, au 4e d'or à l'aiglette éployée de sable, au 5e d'argent à deux fasces d'azur, au 6e d'argent au lion rampant d'azur, couronné, armé et lampassé. Sur le tout fuselé en bandes d'argent et d'azur, qui est Bavière.

40. *François-Ernest de Salm Reifferscheid* (1731—1770) écartelé, sur le tout d'argent à trois glands ou losanges d'azur.

41. *Guillaume-Florentin de Salm-Salm* (1776—1794) parti de plusieurs, sur le tout d'argent à deux poissons adossés de gueules, qui est Salm.

42 et 43. *François-Joseph Hirn* (1802—1819) dans le principe il n'eut pas d'armoiries, mais ses initiales F. J. H. enlacées en tenaient lieu; autour du sceau : *Franc. Josephus Hirn episcopus Tornacensis,* et dessous, *Départt. de Jemappes.* En 1808 nommé baron de l'empire, il prit : écartelé, au 1er d'azur à une Vierge debout, portant l'Enfant Jésus, au 2e de gueules à une croix alésée d'argent, au 3e de gueules à une corne d'abondance; au 4e d'azur à un château ouvert à trois tours, dont les deux des côtés ouvertes et celle du milieu crénelée, la croix de la Légion d'honneur suspendue à la pointe de l'écu. (*Voir Bull. de la Soc., tom. XIV, p. 252.*)

44. *Jean-Joseph Delplanque* (1829—1834) d'argent avec les cinq tours de la cathédrale de sable, avec la devise : *Deus mihi adjutor.*

45. *Gaspar-Joseph Labis* (1835—1872) de gueules,

semé de tours et d'abeilles d'or, avec la devise : *Fortiter et suaviter.*

46. *Edmond-Joseph Dumont* (1872), coupé au 1er d'azur à une étoile d'or à cinq raies, au 2e de sinople à tranches oudées d'argent et de sable, la devise : *Ave Maris stella.*

47. *Armoiries de l'évêché de Tournay.*

De France ancien à une tour d'argent crenelée avec machicoulis et couverte, à deux crosses d'or posées par derrière en sautoir. La tour a une porte et au-dessus deux fenêtres, une de chaque côté de la tour, la porte est de gueules. — La tour est sommée d'une mitre d'or.

L'indication de la mitre d'or est donnée seulement dans le manuscrit de Dufief. Le manuscrit des épitaphes *De Lossy,* où les armes de l'évêché sont plusieurs fois représentées, omet toujours la mitre et donne la tour couverte en pointe. Il me semble qu'il faut opter entre les deux, la mitre et la pointe ne pouvant aller ensemble. *Le manuscrit de Dufief étant plus sûr, j'opterais pour la tour découverte surmontée d'une mitre,* dit Mgr Voisin. — Je ne puis me ranger à cet avis, car sur les tapisseries de l'év. Croy, 1534, il n'y a pas de mitre. Ne serait-ce pas au contraire à la fin du XVIe siècle, vers l'époque de Dufief qu'on ajouta la mitre.

48. *Armoiries du Chapitre, Sede episcopali vacante.*

On se sert aujourd'hui d'un cachet orbiculaire représentant la Vierge assise, la main gauche posée sur l'appui du fauteuil, et la droite tenant l'Enfant Jésus qui bénit de la droite et tient de la main gauche le globe surmonté d'une croix, avec l'inscription en lettres

romaines : *Sigill. capituli Tornac. Sede episc. vacante.*

C'est à peu près l'ancien sceau *aux causes* du chapitre au XV^e^ siècle et au XVI^e^ et même au XVII^e^, d'après cette citation de Duchambge : « Sigillum ad causas Ecclesiæ Tornacensis erat effigies Beatæ Virginis cum puero Jesu in dextris et pomo in sinistâ, quo hodie utuntur. » (1)

49. *Sceau du chapitre, ancien.*

Il est du milieu du XII^e^ siècle, et porte l'effigie d'un roi (probablement Chilpéric) revêtu d'un manteau ouvert, ayant sur la tête une couronne à trois fleurs de lis, à la main droite un sceptre, à la gauche une couronne fermée, sommée d'une grande fleur de lis, avec la légende. *Signum ste Marie Tornacensis eccle.*

Il est de forme ogivale et en ivoire, on le possède encore.

50. *Sceau du chapitre, moderne (qui n'est peut-être qu'un contre-scel).*

De France ancien chargé de l'image de la cathédrale d'or avec une porte ogivale en accolade abritant une vierge debout : la flèche centrale polygonale et très-surbaissée d'un gothique de décadence.

On le voit peint à l'intérieur de la grande sacristie, au-dessus de la porte, l'ancienne croix des chanoines appendue autour.

51. *Sceau de Walter ou Gualter I, doyen* 1149, élu évêque en 1166.

Deux Walter furent doyens, le second au XIII^e^ siècle,

(1) Nous croyons que c'est là le type de la statue de Notre Dame de Tournay.

mais l'écriture romaine et la main bénissante indiquent le XII^e^ siècle ; il en est de même de la forme du calice.

52. *Armes du chapitre de Notre-Dame de Cambray,* d'or à un double aigle de sable, armé, lampassé de gueules à un écu en abyme gironné de 12 pièces d'or et d'azur, à un second écu en abîme de gueules.

53. *Saint Martin (abbaye de).*

1° D'après une chronologie manuscrite des abbés, à la Biblioth. de Bourgogne, d'or au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lis d'argent ; sur le champ un saint Martin à cheval coupant son manteau pour le donner à un pauvre. Le cheval de sable ; la tête, le col, la main et l'épée du saint d'argent, ainsi que les chairs du mendiant ; le manteau de saint Martin de gueules, le reste des vêtements d'azur. Les haut-de-chausses du mendiant de gueules, les souliers de même, les jambes nues ; ce que le mendiant a sur le dos, ainsi que le bâton, jaune sale. Sommé de la crosse d'or et de la mitre d'argent.

2° D'après Bozière, d'or à un saint Martin de carnation, vêtu d'argent, botté d'azur, au cheval d'argent et coupant de son épée un manteau de gueules, qu'il donne à un pauvre demandant l'aumône. *(Mém. de la Soc. Hist. VI, 364.)*

54. *Saint Nicolas des Prés (abbaye de).*

De gueules à un saint Nicolas de carnation, vêtu d'une aube d'argent, d'une chape d'azur bordée d'or, la mitre en tête, aussi d'azur et bordée d'or, tenant à senestre une crosse de même, et bénissant de la main dextre 3 enfants de carnation dans une cuvette d'argent. *(Mém. de la Soc. Hist. VI, 364.)*

55. *Saint Amand (abbaye de).*

Parti, au 1er d'or à un demi-aigle de sable, armé et lampassé de gueules, au 2e d'azur à 13 fleurs de lis d'or. 3. 2. 3. 2. 3.

D'après Bozière, d'or à 2 aigles de sable, mi-parti d'azur semé de lis d'or. *(Mém. de la Soc. Hist. VI, 366.)*

*(Voir dans Bozière, ibid., pour les autres communautés et corporations.)*

FIN DES ARMOIRIES.

1

SIMON DE VERMANDOIS (1123-1146)

2

EVRARD (1174-1190)

3

WALTER DE MARVIS (1219-1251)

4

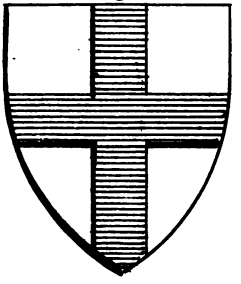

WALTER DE CROIX (1252-1261)

5

JEAN BUCHIAUS (1262-1265)

6

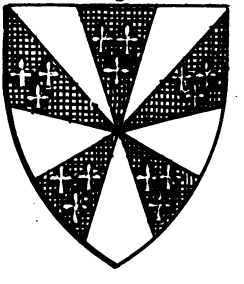

JEAN D'ENGHIEN (1267-1274)

7

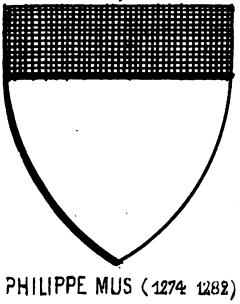

PHILIPPE MUS (1274-1282)

8

MICHEL DE WARENGHIEN (1294-1291)

9

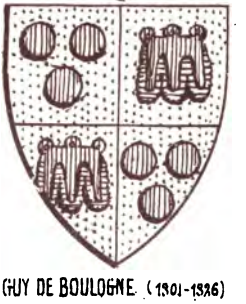

GUY DE BOULOGNE (1301-1326)

10

GUILLAUME DE VANTADOUR (1329-1333)

11

ANDRÉ GHINI, CARDINAL DE FLORENCE (1335-1343)

11 bis

JEAN DES PRETS (1344-1349)

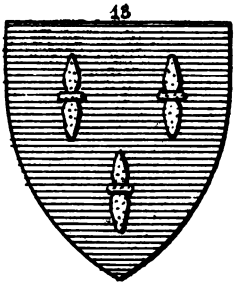

PIERRE DE FOREST (1390-1451)

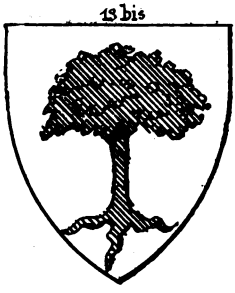

AUTRE du même.

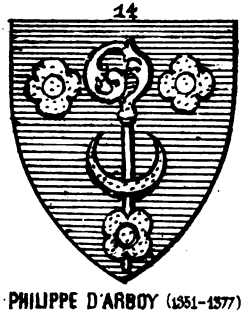

PHILIPPE D'ARBOY (1351-1377)

PIERRE D'AUXY (1378 1389)

LOUIS DE LA TRIMOUILLE (1389-1418)

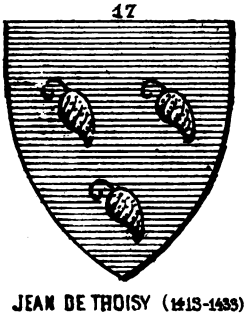

JEAN DE TROISY (1413-1433)

JEAN DE HARCOURT (1435 1597

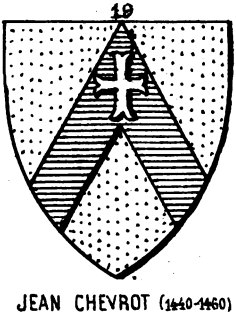

JEAN CHEVROT (1440-1460)

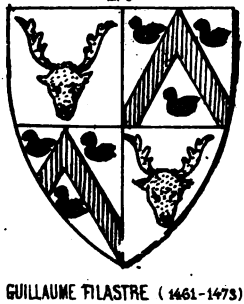

GUILLAUME FILASTRE (1461-1473)

FERRY DE CLUNY (1474-1483)

ANTONIOTTUS PALLAVICINI (1483-1484)

23

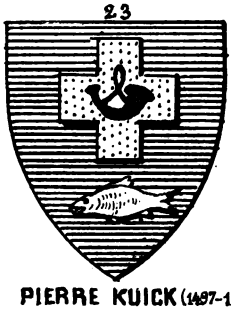

PIERRE KUICK (1497-1506)

23 bis

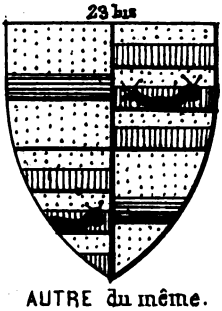

AUTRE du même.

24

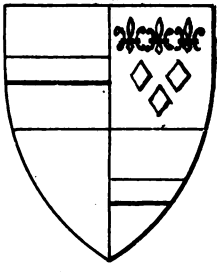

LOUIS POT (1487-1501)

25

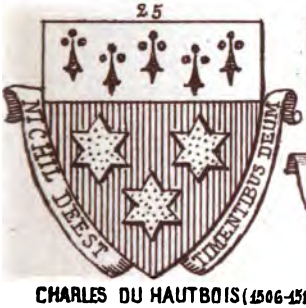


CHARLES DU HAUTBOIS (1506-1513)

26

LOUIS GUILARD (1513-1524)

27

CHARLES DE CROY (1524-1564)

28

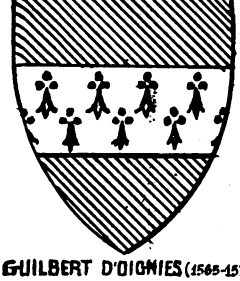

GUILBERT D'OIGNIES (1565-1574)

29

PIERRE PINTAFLOUR (1575-1580)

30

MAXIMIL. MORILLON (1583-1586)

31

JEAN VANDUILLE (1588-1592)

32

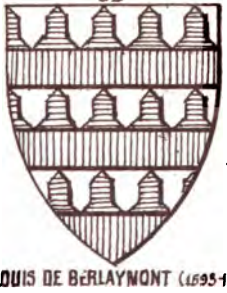

LOUIS DE BERLAYMONT (1595-1596)

33

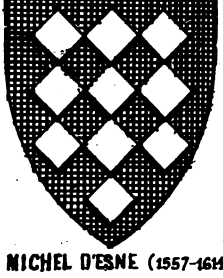

MICHEL D'ESNE (1557-1611)

34

MAX.N VILAIN DE GAND (1618-1644)
et FRANÇ.S VILAIN, Neveu (1647-1666)

35

GILBERT DE CHOYSEUL
(1671 1687)

36

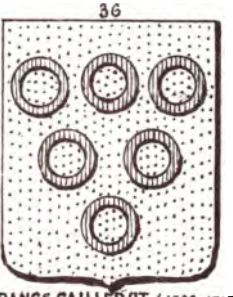

FRANÇ.S CAILLEBOT (1693-1705)

37

LOUIS MARCEL DE CÖETLEGON
(1706-1707)

38

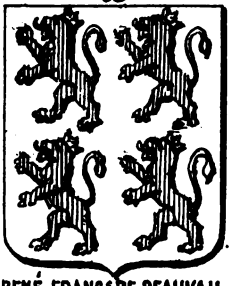

RENÉ-FRANÇ.S DE BEAUVAU
(1708-1713)

39

J.E. DE BAVIÈRE DE LOEWENSTEIN
(1713-1731)

40

F.E.ERN. DE SALM REIFFERSCHEID
(1731-1770)

41

GUIL. FLOR. DE SALM-S. (1776 1794)

42

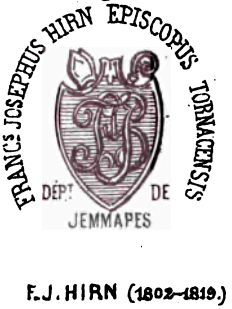


F.J. HIRN (1802-1819.)

43

F.J. HIRN (1808)

44

JEAN-JOS.H DELPLANQUE
(1829-1834)

45

GASP.D JOSEPH LABIS (1835-1872)

46

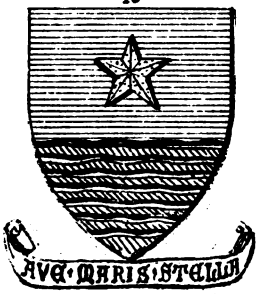


EDMOND-JOSEPH DUMONT
1872.

47

ARMOIRIES DE L'EVÊCHÉ DE TOURNAY.

48

ARMOIRIES DU CHAPITRE.
SEDE EPISCOPALI VACANTE.

49

SCEAU DU CHAPITRE ancien.

50

SC. du CHAPITRE MODERNE

51

SCEAU DE WALTER OU GUALTER I
doyen 1149, élu Evêque en 1166.

52

ARMES DU CHAPITRE
DE NOTRE-DAME DE CAMBRAY.

53

ABBAYE DE SAINT MARTIN

54

ABBAYE DE
SAINT NICOLAS DES PRÉS

55

ABBAYE DE SAINT AMAND.

Autog. Vasseur frères à Tourn

LE

# MAITRE-AUTEL DE LA CATHÉDRALE

LE

# MAITRE-AUTEL DE LA CATHÉDRALE

La Renaissance païenne s'est non-seulement attaquée à nos anciennes églises pour les remplacer, partout où elle l'a pu, par de nouvelles, et pour en dénaturer le style, quand elle ne pouvait parvenir à les faire disparaître, mais elle en a changé l'aspect intérieur, en modifiant leur mobilier, sans tenir aucun compte des règles et des exigences liturgiques.

Parmi les meubles, qui ont le plus souffert, pendant la longue crise que nous avons traversée et qui, espérons-le, touche à sa fin, il faut placer les autels, auxquels on a donné les formes et les accessoires les plus extravagants. Il nous sera facile de le démontrer en faisant une étude sérieuse et attentive du maître-autel de la cathédrale de Tournai.

Pour faire cette étude, il faudra naturellement rappeler les prescriptions qui concernent cette matière, et nous verrons non-seulement combien peu elles ont été observées, mais dans quel oubli elles étaient tombées.

Ce petit travail aura encore l'utilité de faire cesser

le danger que présente un mauvais exemple donné, danger d'autant plus grand qu'il vient de plus haut. On est porté à croire que tout ce qu'on voit dans une cathédrale est parfait, et qu'on ne peut rien faire de mieux, pour l'ornementation des églises ordinaires, qu'en se modelant sur ce qui se trouve et se fait dans l'église-mère. La critique que nous allons faire éclairera ceux qui voudraient chercher à la cathédrale de Tournai des exemples à imiter et leur fera apprécier à leur juste valeur son maître-autel.

Je passerai successivement en revue toutes les parties de cet autel, et j'indiquerai aussi ce qui lui manque. Mais auparavant disons quelques mots de sa provenance.

Lorsque Mgr François Hirn arriva à Tournai en 1802, il trouva le chœur de sa cathédrale, dévasté et sans pavement. On avait établi un autel sous le dôme vis-à-vis du jubé, et c'est en cet endroit qu'on recommença à célébrer l'office canonial. Ce ne fut qu'en 1804 qu'il parvint à remettre le chœur dans un état assez décent pour les cérémonies religieuses; il était parvenu à obtenir l'autel de l'église de l'abbaye de Saint-Martin, et il en fit la consécration solennelle le 15 septembre 1804.

Cet autel avait été fait en 1727 sous l'abbé Dom Denis Van Rode (1), qui voulut le faire servir de monu-

(1) M. D'Anstaing en attribue le dessin à un orfèvre de Mons, nommé Debettignies, qui fit également la croix, les chandeliers et le tabernacle. Le bas-relief de l'urne est de Gaspard Lefebvre de Tournai. (La Cath. tom. 1, p. 370.) La présente notice nous donne à douter que Debettignies soit réellement l'auteur du plan de cet autel. (*Note de l'éditeur.*)

ment funèbre pour lui et pour ses successeurs, comme on le voit par une inscription sur une lame de pierre, qui se trouve à la cathédrale et dont nous donnons le texte ci-dessous (1).

Quand on compare cet autel avec celui qui existait anciennement à Notre-Dame de Paris, et dont un dessin a été publié dans un ouvrage intitulé : *Recueil des plus beaux édifices anciens et modernes, de baldaquins, alcôves, buffets d'orgues, chaires à prêcher,* etc., imprimé chez Charpentier à Paris en 1757,

(1) La pierre, qui était près de l'autel de Saint Martin, se trouve maintenant à la cathédrale. Elle a quatre-vingt-dix centimètres de largeur sur un mètre trente-cinq centimètres de hauteur. Voici l'inscription qu'on y lit :

D. O. M.
Ædis hujus avito more decorem zelatus
In Domino confidens majorem erexit aram
Et religiose de resurrectione cogitans
Mausolœum hoc in mnemosynon posuit
Rev. adm. ac amplissimus Dominus
D. Dionysius Van Rode
Abbas 36us
Anno Dni MDCCXXVII.
Bonis et meritis gravis obiit
X martii MDCCXLII ætatis 88.
Apprecare viator
Ut quorum nomina hic exarantur in silice
Scripta inveniantur in libro vitæ.
R. I. P.

Les dernières lignes de cette inscription peuvent faire supposer que, dans l'intention de l'abbé Denis Van Rode, le monument, qu'il avait fait élever, devait servir à perpétuer la mémoire des abbés ses successeurs comme la sienne. Il y aurait donc eu un diptyque destiné à recevoir le nom des abbés.

on ne peut douter que l'architecte, dont s'est servi l'abbé Van Rode, ne se soit inspiré de ce qu'il avait vu dans cette cathédrale. L'aspect des deux autels est le même. A Paris, l'autel était placé vis-à-vis de l'arcature de la clôture du chœur, qui occupait la travée du fond, et cette arcature faisait en perspective le même effet que la niche du tabernacle de notre autel.

Lebrun Des Marettes, qui a publié en 1753 sous le nom de sieur de Mauleon : *Ses voyages liturgiques de France,* indique comme une particularité, qu'il trouvait digne de remarque, les deux anges adorateurs, en plomb doré, qui se trouvaient aux côtés de l'autel; et nous retrouvons ces deux mêmes anges à Tournai dans la même position, placés aussi chacun sur une volute.

A Paris, on avait mis dans l'arcature du fond la Sainte Vierge, tenant sur ses genoux le corps inanimé de son Fils, au pied d'une grande croix qui dominait au-dessus. A Tournai, la grande croix de l'autel remplace celle de la niche de Paris : elle fait le même effet vue de loin, et le sujet pieux de la Vierge, s'occupant des apprêts de la sépulture du Sauveur, est représenté en bas-relief, sur le devant de l'autel, dans un médaillon d'argent, encadré de bronze doré.

On conçoit très-bien comment un abbé de Saint-Martin du dix-huitième siècle a eu la pensée de chercher, dans la capitale de la France, un modèle pour le maître-autel de son église. Celle-ci avait été reconstruite, pendant la domination française en Belgique et la première pierre en avait été posée par Louis XIV et par la reine Marie-Thérèse d'Autriche,

le 14 juin 1671, année dont le chronogramme : *Ludovicus magnus* rappelait le souvenir dans l'église abbatiale.

Quant à l'autel de Notre-Dame de Paris, il venait alors d'être fait, par les ordres du cardinal de Noailles, sur le dessin qu'en avait donné le premier architecte du roi De Côte, en 1714. Ce fait avait son importance, et il n'est pas étonnant que l'on en aît eu connaissance ici.

Les objets qui doivent particulièrement attirer notre attention, dans l'autel de la cathédrale, sont les suivants : L'urne, le palier et les degrés, les gradins, les chandeliers, les anges, la croix, le contre-retable avec le tabernacle, et les chasses (1).

### I. — L'URNE ET LA TABLE DE L'AUTEL.

D'après le pontifical romain, l'autel proprement dit se compose de deux objets : la table et son support (*mensa et stipes*); celui-ci peut être unique ou multiple et la table doit y adhérer d'une manière fixe.

L'une des cérémonies de la consécration est l'onction, que l'évêque fait aux quatre coins, en formant une croix, à l'endroit de la jonction de la table avec son support (2). Il est évident que le texte du pontifical ne

(1) Il n'est pas question, dans cette description, de la partie postérieure du retable, qui est une innovation fantaisiste, créée postérieurement à 1804, avec des débris de divers monuments funèbres.

(2) Tum pontifex... cum pollice dextræ manus chrismate intincto inungit in modum crucis *conjunctiones mensæ seu tabulæ* altaris cum tituli sive stipitis quatuor angulis, quasi illa conjungens. (*Pontific. Roman.*)

suppose pas une urne qui forme un tout, reposant sur des pieds, et dont le couvercle fait l'une des parties intégrantes : l'idée de la table disparaît, et l'évêque consécrateur pourrait hésiter pour savoir si ses onctions doivent être faites à la jonction du couvercle sur l'urne, ou à la jonction de l'urne sur les supports. Aussi ne connaît-on pas d'autels anciens en forme d'urne; c'est une innovation assez récente et qui était fort en vogue au commencement du dix-huitième siècle.

L'autel de la cathédrale est une urne en marbre blanc un peu veiné, à l'exception du fond, qui est en marbre jaspé. Cette urne a des cannelures avec des ornements en cuivre doré et ses quatre pieds, aussi de marbre blanc, reposent sur un socle du même marbre que le fond de l'urne. Le devant est orné, comme il a été dit, d'un grand médaillon en argent entouré d'un cadre en bronze doré.

### II. — LE PALIER ET LES DEGRÉS.

Les degrés de l'autel sont au nombre de quatre. Il devrait, selon les instructions de saint Charles, n'y en avoir que trois, où l'on aurait dû en mettre cinq (1). Cette prescription repose très-probablement sur les mêmes motifs que ceux pour lesquels les rubriques ordonnent

(1) Si a lateribus et a fronte spatii satis datur, tres gradus adhibeantur, unus scilicet quem per se bradella facit, tum alii duo ipsâ bradellâ inferiores. Ubi vero pro ecclesiæ altarisque majoris amplitudine gradus plures esse possunt, ibi quinque exstrui poterunt.

que le nombre des oraisons à la messe soit impair : il n'y a qu'une oraison aux fêtes doubles; il y en a trois aux semi-doubles, et il peut y en avoir cinq ou sept aux fêtes simples et aux féries.

Benoît XIV en donne pour raison que l'Eglise aime l'unité et l'union et qu'un nombre impair en est le symbole plutôt qu'un nombre pair, parce que le premier est plus difficile à diviser. Les rubricistes ajoutent que l'unité rappelle l'essence divine, le nombre trois la Trinité des personnes, les trois jours passés par le Sauveur dans le tombeau, et ses trois oraisons dans le jardin des oliviers; le nombre cinq est celui des plaies de Notre-Seigneur; enfin le nombre sept se rapporte aux sept sacrements, aux sept dons du Saint-Esprit et aux sept demandes de l'oraison dominicale.

D'après saint Charles, les marches inférieures doivent être en pierre ou en marbre et le palier en bois. Celui-ci doit dépasser la longueur de l'autel de manière à ce qu'il l'embrasse de trois côtés (1).

Ici toutes les prescriptions ont été méconnues : il n'y a que quatre marches à l'autel; le palier est en marbre et il ne fait pas retour sur les côtés; de sorte qu'aux messes chantées, lorsque le célébrant lit l'évangile entre le diacre et le sous-diacre, celui-ci est obligé de se tenir sur le troisième degré au lieu d'être sur le palier.

(1) Gradus vero tertius, qui ex ipsâ bradellâ existit, e sectilibus tabulis esse debet. Bradella autem a fronte altaris cubitos duos et a lateribus etiam producta uncias sexdecim latè pateat, ita ut a tribus partibus illud complectatur.

### III. — LES GRADINS (1).

Ce qui sert de gradin, à l'autel à la Cathédrale, est en bois et pourrait bien avoir été ajouté en 1804, lorsqu'on a transféré cet autel de l'abbaye de Saint-Martin à la place qu'il occupe. Comment en effet l'abbé Van Rode, après avoir fait employer avec profusion le marbre, le cuivre doré et l'argent pour son autel, en aurait-il laissé faire, si mesquinement en bois, la partie la plus apparente et qui devrait être la plus riche? je regarde donc comme très-probable que primitivement cet autel n'avait pas de gradin.

On a la preuve qu'un changement a été fait à cette partie de l'autel, postérieusement à sa construction, dans la base de la croix. Cette base a été exhaussée au moyen d'une assise en bois, qu'on a ajoutée au marbre pour atteindre le niveau du gradin. Il est d'ailleurs évident que le modèle du gradin a été pris dans l'église même aux autels latéraux du transept. Ici du moins ces objets sont en marbre; mais en 1804, les ressources de la fabrique de la Cathédrale ne permettaient pas l'emploi de cette matière.

En ajoutant ces espèces de bancs sur l'autel et surtout en les multipliant, on retrécit la table au point de rendre impossible l'observation de certaines rubriques. C'est ainsi qu'à la Cathédrale un prélat ne pourrait pas dire la messe, en usant du missel appelé *canon;* ce qui est un privilége réservé aux évêques et qui

(1) Voir Append. I.

consiste à placer un petit missel spécial, ouvert derrière le calice, appuyé contre le pied de la croix.

### IV. — LES CHANDELIERS.

Les chandeliers d'autel étaient anciennement en petit nombre et peu élevés, mais très-riches. Les chandeliers du maître autel, dit saint Charles, que nous savons avoir été anciennement faits en or, pourront, si les facultés de l'église ne permettent pas l'emploi de ce métal précieux, être au moins faits en argent pour servir aux offices les plus solennels et ils seront quant à la matière et la forme en rapport avec la croix de l'autel (1).

Nous sommes loin des temps, où ces instructions étaient suivies. On a multiplié les chandeliers, on leur a donné des proportions exagérées, et on a fini par reculer devant la dépense qu'il faudrait faire, même pour les avoir on cuivre; on a substitué le bois et le marbre aux métaux jusque dans les cathédrales. Les chandeliers, qui sont sur notre autel, viennent probablement de l'abbaye de Saint-Martin, mais comme nous en voyons quatre en marbre et deux en bois, on doit supposer que ces derniers ont été ajoutés aux autres en 1804.

Il est étonnant qu'en donnant tant d'importance

(1) Candelabra altaris majoris (quæ etiam aurea olim fuisse animadvertimus) si ex auro per facultates fieri non possunt; saltem ex argento conficiantur ad usum solemniorum festorum, ita ut et metalli genere et opere cum cruce congruant. S. Carl. Borr. Instr. lib. part. II.

au volume des chandeliers, non-seulement on n'en ait pas agi de même pour les chandelles, mais qu'en beaucoup d'églises on leur a substitué des tuyaux en fer blanc, ou des bâtons de bois peints ; ce qui n'aurait certainement pas été toléré en des temps où les fidèles avaient une foi plus vive que la nôtre.

Pour ce qui est des chandeliers, je signale avec bonheur une heureuse innovation à la cathédrale de Tournai. On vient de faire l'acquisition pour le maître-autel de six chandeliers en cuivre, rehaussés d'émaux et de cabochons du plus bel effet, dans le style du chœur.

### V. — LES ANGES.

Les anges adorateurs que nous voyons, presque partout maintenant près du maître-autel, ont été remarqués comme chose rare, à Notre-Dame de Paris par le sieur de Mauléon dans le siècle dernier. Ces anges sont venus prendre la place des courtines et ils produisent sur le peuple un effet diamétralement opposé. Les rideaux, placés à côté de l'autel pour le recueillement du célébrant, semblaient avertir les assistants que ce qui se passe dans la célébration de la sainte messe, est tout mystérieux, qu'il faut réprimer toute vaine curiosité et s'abandonner aux lumières de la foi, pour adorer la Victime du divin sacrifice. La position et l'attitude des anges adorateurs qui les font paraître avides de voir les espèces eucharistiques, sont de nature, au contraire, à faire désirer au peuple d'avoir la vue sur l'autel. Ce n'est pas à dire que ce désir soit

coupable, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est opposé à ce qu'a pratiqué l'antiquité : cette manière de représenter des anges près des maîtres-autels n'a peut-être pas été sans influence, dans bien des localités, pour faire enlever les jubés. Somme toute je verrais volontiers les courtines prendre leur place.

### VI. — LA CROIX.

Anciennement la croix, qui se plaçait sur l'autel pour la célébration de la sainte messe, servait aussi pour les processions et c'est pourquoi Saint Charles recommande de faire la partie inférieure de cette croix un peu plus longue, en la terminant par un tube, qu'on puisse emboiter aussi bien sur un pied que sur une hampe (1).

Il ajoute, que dans les églises cathédrales et collégiales, cette croix sera faite avec des lames d'or, si on en a le moyen, sinon avec des lames d'argent, pour servir aux fêtes solennelles ; et qu'on pourra en avoir une autre en cuivre doré, artistement ciselée, pour les jours ordinaires (2).

A cette occasion, Monsieur le chanoine Van Drival fait la réflexion que les croix, ne faisant pas corps avec

(1) Cujus tamen pars inferior in tubulum desinet : ut cum ad usum processionum, aliarumque ecclesiasticarum actionum opus erit, a suo possit fulcimento commode eximi.

(2) Ex aureis, aut (si minus per facultates possit) argenteis laminis crux altaris majoris erit in basilica cathedrali ecclesiisque collegiatis : hæcque usui solemniorum dierum atque officiorum : altera autem ex aurichalco inaurato condecenter cælata elaboratave aliis diebus adhibenda.

la base ou avec la hampe, mais s'adaptant à l'une ou à l'autre selon les besoins, il était plus facile de les orner avec plus de richesse, une seule suffisant pour les divers usages liturgiques. Il cite ensuite plusieurs anciennes croix conservées, qui sont d'une grande beauté et d'un grand prix.

La croix, d'après les rubriques du missel, doit être sur l'autel et la tablette des secrètes doit reposer sur son pied. Benoît XIV a cependant permis de la placer ailleurs, pourvu qu'elle soit facilement vue du célébrant et du peuple. Cette concession a été faite par ce savant Pape, lorsque l'usage des croix, du genre de celles dont parle Saint Charles, était déjà, en beaucoup d'endroits, abandonné. Ici les proportions des chandeliers ont évidemment déterminé celles de la croix. L'élévation qu'on lui a donnée est en harmonie avec ce qui l'accompagne, elle peut être aperçue de loin, mais le célébrant à l'autel, qui doit, pour se conformer aux rubriques, la regarder, en différents points de la messe, ne pourrait la voir qu'en prenant une position ridicule.

Elle ne satisfait donc pas à ce que prescrivent les rubriques, qui concernent tous les autels en général, et bien moins encore, quand il s'agit des rubriques spéciales des messes épiscopales, pendant lesquelles le cérémonial des évêques exige qu'il y ait sur l'autel sept chandeliers. La croix doit être placée vis-à-vis du chandelier du milieu, et celui-ci doit avoir plus d'élévation que les six autres (1).

(1) Celebrante vero episcopo candelabra septem super altari ponantur, quo casu crux non in medio illorum, sed antè altius candelabrum in medio cereorum positum locabitur. *Cæremontale Episcoporum.*

## VII. — LE TABERNACLE (1).

C'est bien un tabernacle, qui est derrière l'autel, mais l'ensemble du monument, qui l'abrite, sert de contre-rétable. Une niche est ménagée dans le milieu entre deux pilastres géminés, aux chapiteaux ioniques, se détachant sur un arrière-corps, orné aux deux extrémités de deux autres pilastres du même genre, mais beaucoup plus forts. Deux médaillons en argent, avec cadre en cuivre doré, sont placés entre les pilastres.

Le médaillon du côté de l'Epître représente la manducation de l'agneau pascal. De nombreux personnages, ayant tous un bâton à la main et vêtus comme s'ils allaient se mettre en voyage, entourent une table sur laquelle est déposé l'Agneau symbolique. Celui du côté de l'Evangile a pour sujet Moïse, frappant de sa baguette le rocher, dont il fit sortir la source qui désaltéra les Israélites dans le désert. La manne couvre le sol et déjà plusieurs corbeilles en sont pleines.

Je ne connais aucun exemple d'autel, existant ailleurs dans ces conditions; tant il est vrai de dire qu'à l'époque où le nôtre a été fait, on se croyait affranchi de toute règle traditionnelle. Deux choses ont pu en faire naître l'idée, d'abord le désir de donner à l'autel un aspect grandiose au moyen du contre-retable, puis l'imitation de ce qui était dans beaucoup de cathédrales, où derrière le maître-autel on en avait établi un second. A Paris on l'appelait l'*autel matutinal,* à

(1) Voir Append. II.

Tournai l'*autel de la fërie*. Ne pouvant à Saint-Martin faire la même chose, parce que l'espace manquait sans doute, on se borna à y placer le tabernacle. Cette disposition ne pourrait plus être employée maintenant, depuis que la Congrégation des Rites a fait connaître que le tabernacle devait être sur un autel.

Il est encore à remarquer que la forme du tabernacle ne permet pas de le recouvrir du conopœum, prescrit par le rituel romain. L'artiste, qui en a tracé le plan, n'avait évidemment aucune idée de cette prescription. On était sous Louis XV occupé de toute autre chose que des usages liturgiques et des marques de respect à donner au Saint-Sacrement. L'architecte n'a eu en vue, en plaçant le tabernacle derrière l'autel, que l'effet de perspective que le tout devait produire dans le chœur. Il voulait un grand rétable, dans lequel devait figurer le tabernacle ; et c'est pourquoi il en a placé la porte à une élévation au-dessus du sol, telle qu'on ne peut y arriver qu'au moyen d'un gradin de quatre à cinq marches. Quand le prêtre, qui doit prendre le Saint-Sacrement, s'y trouve placé comme sur une échelle, il est fort heureusement caché par les chandeliers et par les châsses, lorsqu'il s'efforce de faire un mouvement qu'on appelle une génuflexion, mais qui n'en est que la grimace.

## VIII. — LES CHASSES (1).

Les fiertes de la Sainte Vierge et de Saint Eleuthère étaient autrefois l'ornement principal du maître-autel. Elles furent conservées pendant la Révolution française chez M. Du Mortier-Willaumez, et rapportées à la Cathédrale avec la plus grande solennité, le jour où l'on recommença à faire les offices au chœur. Le souvenir de la place qu'elles avaient autrefois occupée, faisait naturellement désirer de les voir replacer de la même manière; mais avec le nouvel autel, la chose était devenue impossible. Il fallut donc recourir à un expédient. Sur un plan donné par M. l'architecte Renard, on fit un piédestal de chaque côté du chœur en arrière de l'autel, et on y plaça les deux châsses, aux endroits où elles sont encore aujourd'hui. Strictement pour pouvoir être encensées pendant la messe, elles devraient être à l'autel, mais on crut, dans la nécessité où l'on se trouvait, pouvoir s'affranchir de cette règle.

(1) Voir Append. III.

# APPENDICE

## I. — LES RÉTABLES.

Les gradins ont l'inconvénient de retrécir l'autel et, lorsqu'ils sont un peu larges ou si on les multiplie, comme on ne le voit que trop souvent, le véritable rétable devient impossible.

En effet qu'est-ce qu'un rétable? Le mot lui-même indique la chose : c'est un objet qui se met au *rez*, au niveau de la *table* de l'autel. Cet objet est tout ce que l'on veut, pourvu qu'il soit de nature à édifier le célébrant et le peuple. Ainsi on peut employer pour servir de rétable un tableau, un relief, des statuettes, des groupes, etc., et lorsque le choix en est fait, on donne à ces objets des accessoires selon les exigences de l'art : des cadres aux tableaux, des niches aux statues, etc. Mais par une confusion d'idées bien regrettable on a substitué l'accessoire au principal, et dans le langage vulgaire, le mot rétable signifie un appareil quelconque, qui doit figurer derrière un autel, et le plus souvent on fait le rétable, sans savoir quels objets pieux il doit recevoir. Il arrive même qu'on donne aux rétables prétendus une forme, qui ne permet d'y rien placer.

L'usage des rétables remonte assez haut. Le plus ancien que nous connaissions est celui qui provient du trésor de la cathédrale de Bâle et qui a été acquis par le gouvernement français pour le musée de Cluny. On l'a d'abord pris pour un antipendium, mais il est évident que c'est un rétable. *(Voir la description qu'on en fait dans le catalogue du musée de Cluny.)*

Les rétables prirent une plus grande importance à mesure

que le goût du luxe pénétrait dans la décoration intérieure des églises. Déjà très-riches au XIIIe siècle, mais renfermés dans des lignes simples et sévères, ils ne tardèrent pas à s'élever et à dominer les autels, en présentant un échaufaudage d'ornementation et de figures souvent d'une assez grande dimension, ou une succession de sujets couvrant un vaste champ. Les cathédrales seules conservèrent longtemps les anciennes traditions, et ne laissèrent pas étouffer leurs maîtres-autels sous ces décorations parasites. Il faut rendre justice à l'Eglise française, cependant : elle fut la dernière à se laisser entrainer dans cette voie fâcheuse pour la dignité du culte. L'Italie, l'Espagne, l'Allemagne nous devancèrent et couvrirent dès le XIVe siècle leurs rétables d'un fouillis incroyable de bas-reliefs, de niches, de clochetons, qui s'élevèrent bientôt jusqu'aux voûtes des églises. Les dossiers des autels, des églises espagnoles notamment, sont surmontés de rétables, dont quelques-uns appartiennent au XIVe siècle et un plus grand nombre aux XVe et XVIe siècles, qui dépassent tout ce que l'imagination peut supposer de plus riche et de plus chargé de sujets et de sculptures d'ornement. Sans tomber dans cette exagération, les autels de France perdent à la fin du XIVe siècle l'aspect sévère qu'ils avaient su conserver encore pendant le XIIIe, et les rétables y prennent assez d'importance (excepté comme nous l'avons dit, dans quelques églises cathédrales). Pour faire disparaître la belle disposition des autels de Saint-Denis, on n'établit pas cette distinction entre l'autel et le reliquaire s'élevant derrière lui; tout se mêle et devient confus; l'autel, le rétable et le reliquaire ne forment plus qu'un seul édicule, contrairement à la loi de la primitive Eglise. Il ne nous appartient pas de décider si ces changements ont été favorables ou non à la dignité des choses saintes; mais il est certain qu'au point de vue de l'art, les autels ont perdu cette simplicité grave, qui est la marque du bon goût, depuis qu'on a surchargé leurs dossiers d'ornements parasites, depuis qu'on a remplacé les suspensions du saint ciboire par des tabernacles qui s'ouvrent au milieu du rétable; depuis que les rétables eux-mêmes, convertis en gradins, ont été couvert d'une quantité innombrable de flambeaux, de vases de fleurs artificielles; depuis que des tableaux avec encadrements présentent des scènes réelles aux yeux, et viennent distraire plutôt qu'édi-

fier les fidèles. Notre opinion sur un sujet aussi délicat pourrait au besoin s'appuyer sur celle d'un auteur ecclésiastique, que nous avons déjà cité bien des fois dans le cours de cet article, Thiers, qui, en parlant de ces innovations qu'il regarde comme funestes, dit : « *Les petits esprits, les esprits faibles, les dévots de mauvais goût, qui ont plus de zèle que de lumières, et qui ne sont pas prévenus de respect pour les antiquités ecclésiastiques, louent, approuvent ces nouvelles inventions, jusqu'à dire qu'elles entretiennent, qu'elles excitent leur dévotion. Comme s'il n'y avait pas eu de dévotion dans l'antiquité; comme si l'on ne pouvait pas être dévot sans cela, comme s'il n'y avait pas de dévotion dans les églises cathédrales, où les tabernacles sont extrêmement simples, aussi bien que les autels, quoique les embellissements leur conviennent incomparablement mieux qu'aux églises des Réguliers, entre autres.* » Que dirait donc Thiers aujourd'hui que toutes les églises cathédrales elles-mêmes ont laissé perdre la vénérable simplicité de leurs autels sous des décorations, qui n'ont même pas le mérite de la richesse de la matière, ou de la beauté de la forme? Depuis l'époque où écrivait notre savant auteur (1688), que de tristes changements dans les chœurs de nos églises-mères, quelle monstrueuse ornementation est venue remplacer la grave et simple décoration de ces anciens autels, témoins des faits les plus émouvants de notre histoire nationale? Qu'eût dit Thiers, en voyant le chapitre de la cathédrale de Chartres démolir son jubé et son autel du XIII^e^ siècle; le chapitre de Notre-Dame de Paris présider à la destruction de son ancien autel, de ses reliquaires, de ses tombes d'évêques; celui de la cathédrale d'Amiens remplacer par du stuc, du plâtre et du bois doré, son magnifique maître-autel?

Il ne paraît pas que jusqu'au XV^e^ siècle il fut d'usage, dans le Nord de la France, de placer des statues de Saints, et à plus forte raison le Christ ou la Sainte Vierge, sur le devant des autels au-dessous de la table. En admettant qu'il n'y eût pas là une question de convenance, les nappes des autels anciens descendant fort bas, il était inutile de placer sur la face des bas-reliefs, qui n'eussent point été vus. Mais pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles on sculpta souvent des figures de saints sur les devants d'autel, des anges, des scènes de la Passion; on représenta même, sous la table de l'autel, le Christ au sépulcre en

ronde bosse, avec les saintes femmes et les soldats endormis. Ce n'est qu'au XVI^e^ siècle que l'autel cesse d'affecter la forme d'une table ou d'un coffre, pour adopter celle d'un tombeau, d'un sarcophage. Jusque alors l'autel n'est pas le tombeau du Christ ou d'un martyr : il recouvre le tombeau, c'est la table posée sur le tombeau ou devant lui, et même sur la crypte renfermant le tombeau. Cette idée est dominante, et les exemples que nous avons donnés le prouvent surabondamment. La façon dont sont disposés les corps saints sous l'autel des reliques de l'église de Saint-Denis, derrière les autels de saint Firmin, de la sainte Vierge, de saint Eustache de la même église, de la cathédrale d'Amiens même, indique bien nettement que l'autel n'est pas un tombeau, mais un meuble devant ou sur des reliques saintes.

Les rétables mobiles étaient encore dans notre pays en usage au XVI^e^ siècle, nous en avons une preuve dans l'inventaire des joyaux, ornements d'église, etc. de Charles-Quint, dressé à Bruxelles en 1536, et communiqué récemment à l'académie de Belgique par M. Micheland attaché à la Bibliothèque nationale à Paris. Nous y trouvons la description de quatre rétables brodés, désignés sous le nom de *tables d'autel*. C'est la traduction du mot *tabula* qui en basse latinité signifie *rétable*. « *Une table d'autel, fort riche de brodure, où il y a trois pièces, celle du milieu historiée de la Nativité où sont les trois Rois qui viennent offrir, garnye tout autour de diverses histoires de divers saints, ayans les capiteaulx et pilliers eslevez, et les autres deux pièces de pareille fachon historiées, l'une d'icelle de la Royne Saba qui vient vers le roy Salomon, et l'autre historiée du roy David estant en son trosne, auquel par deux chevaliers est faict présent de deux fiolles, lesdites trois pièces armoyées des armes de feu Mgr le duc Philippe.*

» *Une autre table d'autel fort riche, assez pareil ouvraige de brodure eslevée, contenant trois pièces dont l'une est où les trois rois viennent offrir, et des deux autres l'une est de la nativité de Notre-Seigneur et l'autre du trespas et assumption de Notre-Dame, armoyée des armes de feu Mgr le duc Philippe, à tous la thoison autour desdites armes.*

» *Une autre table d'autel toute brodée de fin fil d'or, au milieu d'icelle le coronnement de Notre-Dame, et sur chacun costé dudit coronnement six apostres.*

» *Une autre table d'autel riche, brodée de petites perles, historiée de la gesine de Notre-Dame et de plusieurs autres divers histoires de Vielz Testament et du Nouveau, sur chacun boult deux évangélistes avec les armes du duc Philippe et sa devise, et autour des armes le colier de la thoison d'or.* »

## II. — LES BALDAQUINS.

Il est prescrit dans le Cérémonial des évêques de placer au-dessus de l'autel un baldaquin carré assez grand pour couvrir l'autel et son palier, le tout en étoffe de la couleur des parements du jour. On ajoute qu'on peut se dispenser de faire le baldaquin, si l'autel est placé sous un ciborium fait en pierre ou en marbre, et qu'en ce cas, on se bornera à orner le ciborium de fleurs et de feuilles.

La sacrée Congrégation des Rites a été consultée, pour savoir si l'obligation de placer un baldaquin au-dessus de l'autel ne concernait que les cathédrales, ou si elle s'étendait aux églises paroissiales; et, de plus, si dans celles-ci on ne devait mettre ce baldaquin qu'au-dessus du maître-autel où se trouve le tabernacle. Il a été répondu le 27 avril 1697 *in omnibus*, c'est-à-dire que le baldaquin était nécessaire *au-dessus de tous les autels*.

Nos anciens statuts synodaux ordonnent aussi de placer un *umbraculum* au-dessus des autels.

Dans le synode de Tournai de 1366 se trouve le statut qui suit :

« *Cortinæ lateribus altaris mundæ et aptæ appendantur utrimque, cortina concidens sursum super altare extendatur, quod protegat* et *defendat altare ab immunditiis et incommoditate immunditiarum descendentium.* »

La même chose fut ordonnée par le synode de Cambrai de 1550.

« *Loca circa altare ab aranearum telis, pulveribus cæterisque immunditiis sæpius emundentur. Cortinæ convenientes, quæ alæ dicuntur, a lateribus altaris utrimque appendantur, nec tempore sacrificii ab aliquo retrahantur : Cortina convenienter sursum supra altari extendatur, quæ protegat et defendat altare ab incommodis immunditiarum descenditium.* »

Toutes les basiliques de Rome ont leur maitre-autel, surmonté d'un ciborium ou d'un baldaquin. A Pise presque tous les autels ont leur umbraculum. On voit en Italie un assez bon nombre d'umbracula suspendus à la voûte des églises au-dessus du maitre-autel.

A Mons dans l'église de Sainte-Waudru, il y a, dans la carolle du côté du midi, un petit baldaquin en pierre au-dessus de l'autel de saint Joseph.

A Liége à l'église de Saint-Jacques, on voit dans le chœur, sur deux verrières du côté du nord, des autels représentés avec leur baldaquin.

Voici comment s'exprime Jacques Myller, vicaire apostolique de Ratisbonne, dans les instructions latines qu'il donna à ce diocèse en 1591 : « *Que l'autel soit protégé et recouvert par un baldaquin ou ciel de soie rouge, blanche et bleue, rehaussé d'or et de peinture, si les facultés de l'église le permettent, ou tout au moins en toile propre, bien teinte convenablement étendue et ornée de franges; on pourra aussi, à défaut de mieux, se contenter d'un ciel en bois, orné de peintures représentant des Saints, où le bleu surtout dominera; et on suspendra cet appareil avec des chaînes de fer, soit à la charpente, soit à la muraille ou autrement, pourvu qu'il soit fixé avec solidité.*

» *Quel que soit le baldaquin, il doit être assez grand pour recouvrir l'autel et le célébrant de manière que l'un et l'autre soit protégé contre toutes immondices qui pourraient tomber.* »

Il fait ensuite la recommandation de ne donner au baldaquin ni trop ni peu d'élévation pour la raison que, s'il était trop haut, on ne pourrait pas le nettoyer facilement, et que, s'il était trop bas, le prêtre pourrait à l'élévation le toucher avec la sainte hostie. Ce qui doit nous faire croire que les baldaquins en Allemagne étaient fort bas à cette époque.

L'agencement des différents membres, qui constituent l'autel de la Cathédrale, porte à faire croire que l'idée de lui donner un ciborium ou un baldaquin n'a pas préoccupé l'architecte, qui en a donné le plan. On n'avait cependant pas à cette époque entièrement oublié cet ornement, on en avait même conservé le nom, mais on l'avait appliqué à des conceptions qui ne remplissaient en aucune manière le but de la chose. C'est ainsi que l'architecte Caqué, en 1749, nommait baldaquin les quatre colonnes surmon-

tées d'une gloire, au milieu desquelles il plaça l'autel de l'église de l'Oratoire de Paris ; et que l'année suivante l'architecte du roi, Servandon, qualifiait de la même manière les huit colonnes torses, surmontées de consoles supportant une niche, entre lesquelles était l'autel de Saint-Sulpice de la même ville. Mais les prétendus baldaquins ne protégeaient rien, puisqu'ils étaient à jour. »

Les deux autels latéraux dans le transept de la cathédrale, qui datent à peu près de la même époque, ont une voûte à leur partie supérieure, qui est un véritable ciborium, mais il n'est pas assez large, et trop élevé pour être vraiment utile.

L'ancien autel de la cathédrale avait un umbraculum, suspendu par une chaîne ou par une corde à la voûte. L'appareil, au moyen duquel on le faisait descendre et monter existe encore : mais on l'a changé un peu de place, pour le faire servir à la suspension de la lampe. Nous connaissons par là avec précision l'endroit où était autrefois le maître-autel : c'était sous le second formeret de la voûte, où il y a un trou recouvert par un médaillon, un peu au-delà du luminaire suspendu devant le Saint-Sacrement.

### III. — RELIQUES ET CIBORIA.

« Ce n'était pas manque de respect, dit Bocquillot (1), pour les reliques des Saints qu'on ne les plaçait point sur l'autel dans les premiers siècles. Saint Odon, abbé de Cluny, cite un fait, rapporté par l'abbé Bernon, qui montre que cet ancien usage durait encore de son temps. Voici le fait : les reliques de sainte Galburge ou Ganburge, ayant été tirées du lieu où elles étaient, et posées sur l'autel, aussitôt elles cessèrent de faire des miracles. Quelque temps après, la Sainte parut à un des malades qui imploraient son assistance, et lui dit : « Ce qui fait que vous n'êtes pas guéris, c'est qu'on a mis mes reliques sur l'autel du Seigneur, qui ne doit servir qu'aux Saints Mystères. » Cette sainte n'est pas la seule, qui se soit offensée de voir ses reliques, placées sur l'autel. Saint Bercaire, abbé de Moutier-en-Der en fit autant. Le sacristain de l'église où reposaient ses reliques les ayant une

(1) Liturgie Sacrée, liv. I, ch. V.

nuit placées sur l'autel, où sa dévotion particulière les trouvait mieux, le saint abbé lui apparut, et l'obligea par ses menaces de les reporter à leur place ordinaire. On croit avec raison que cet ancien usage a duré huit cents ans. Au commencement du neuvième siècle on souffrit les reliques sur l'autel. Le Pape Léon IV, qui mourut vers l'an 847, le permit nommément, « en défendant de rien mettre sur l'autel, excepté les châsses des reliques, le livre des Saints Evangiles et la boîte où le corps du Seigneur est enfermé. » Le Concile de Reims peu après, fit la même défense, et en excepta aussi les reliques et le livre des Evangiles; et dans le siècle suivant, Rathier, évêque de Vérone, enjoignit la même chose à ses curés, en insérant dans son Epître Synodale les paroles de Léon IV.

» Pour ce qui est des images, on n'a commencé d'en mettre sur l'autel que depuis le dixième siècle, et peut-être longtemps après. Si le silence des auteurs ecclésiastiques de ces dix siècles n'est pas une preuve suffisante de ce fait, on ne peut disconvenir que les paroles de Léon IV, du Concile de Reims, de l'évêque de Vérone n'en soient une bonne et solide. Quoi de plus clair que ce que dit le Concile de Reims? « Que l'on ne mette rien sur l'autel, que les châsses des reliques des Saints et les quatre Evangiles : *Nihil super eo ponatur nisi capsæ cum Sanctorum reliquiis et quatuar Evangelia.* » Si les Evêques de ce Concile, si Léon IV, et l'évêque de Vérone avaient eu la moindre pensée qu'on pût mettre des images sur l'autel, ils l'auraient spécifié aussi bien que le reste; car il s'agit de régler ce qui se pouvait ou ne se pouvait pas mettre ou laisser sur l'autel. Ils font une défense générale de rien mettre sur la sainte Table, à laquelle ils apportent quelques exceptions; on doit donc conclure que tout ce qu'ils n'ont pas excepté, est compris dans cette défense.

» Depuis que les religieuses, par une piété plus digne de leur sexe que de la gravité de nos mystères, se sont avisées d'y mettre des vases de fleurs naturelles et artificielles, leur exemple n'a été suivi que dans les églises des Mendiants, et dans les paroisses de la campagne, où pour l'ordinaire ce sont des femmes dévotes qui ornent les autels. Ce nouvel usage, que je nommerais abus si l'Eglise ne le tolérait, n'a pu s'introduire jusqu'ici dans les églises cathédrales, ni dans les collégiales, ni chez les Moines qui ont quelque soin de conserver les anciennes pratiques. Il

faut donc s'en tenir à l'ancien usage, partout où le nouveau ne s'est pas encore introduit, persuadés comme nos saints Pères que la Table Sainte est uniquement consacrée pour le Sacrfice, et qu'on n'y doit rien mettre de superflu.

» Au-dessus de l'autel il y avait dans les commencements, un petit édifice fait en forme de voûte, de dôme ou de tour, soutenu de quatre colonnes et d'autant d'arcades. Cela s'appelait *Ciborium*, ciboire, terme que les Latins avaient emprunté des Grecs, pour signifier le couvert ou le dais de l'autel : *Tegimen et umbraculum altaris*. Les colonnes étaient hautes, et la voûte exhaussée et ornée de peinture. A chacune des arcades il y avait un grand rideau pendant jusqu'à terre, que l'on tirait en certains temps de la messe pour cacher l'autel.

» Quant à ce qui regarde les ciboires, je ne sais depuis quand on les a démolis ou laissé tomber en France, où ils étaient autrefois aussi communs qu'ailleurs, au moins dans les principales églises; car pour les églises de la campagne et pour les chapelles, on se contentait de mettre autrefois sur l'autel un dais d'étoffe, suspendu comme nous les voyons à présent partout. Et afin qu'ils ressemblassent en quelque chose aux ciboires, on peignait au fond du dais le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe. Il y a beaucoup d'apparence que dans les églises où les anciens ciboires sont venus à tomber de vieillesse, la plupart ne se sont pas trouvés en état d'en faire de nouveaux. Il a donc fallu se contenter d'un dais suspendu, eu attendant que Dieu mît dans le cœur de quelques personnes riches, de fournir à la dépense d'un ciboire. Mais ce temps est encore à venir.

» Tout ce que nous avons dit des chœurs et des autels jusqu'à présent, démontre visiblement qu'ils étaient situés en sorte que l'on tournait tout au tour. Cet usage dure encore. Que l'on regarde des autels des églises cathédrales, collégiales, et monacales, je ne sais si l'on trouvera un seul grand autel (ce n'est que de ceux-là que je parle) autour duquel on ne puisse tourner. Je renverrai de même aux églises paroissiales des villes et de la campagne, où les autels étaient aussi disposés de cette sorte; mais il n'y en a presque plus que l'on ait laissés dans leur ancienne situation. En divers endroits on les a plaqués contre la muraille au fond de l'église, les uns pour gagner du terrain, et les autres pour appuyer ces grands tabernacles dorés, si fort

à la mode dans notre siècle, et si peu connus des anciens. Dans les lieux où ils occupent encore leur première place, on a pris tout le derrière pour en faire une sacristie, que les uns ont fermée d'un mur, et les autres de ces grandes machines d'architecture ou de menuiserie, qu'on appelle rétables. Voilà comme se changent les usages les plus anciens, les plus universels et les plus commodes.

» On a mis aussi des gradins sur l'autel en quelques-unes de ces églises, quoiqu'il n'y ait point de tabernacle; mais l'usage qu'on fait de ces gradins, marque visiblement leur époque. Car à quoi servent-ils? à mettre des chandeliers, la table des secrètes ou du canon, celle de l'Evangile de Saint Jean et celle du psaume *Lavabo*. Or, combien y a-t-il que toutes ces choses se mettent sur la Sainte Table? On peut découvrir facilement depuis quand on a commencé d'y mettre des chandeliers. La manière dont ils sont faits en découvre l'âge aux connaisseurs. »

### IV. — LE PALLIUM.

La Rubrique du Missel veut que le devant de l'autel soit orné d'un *pallium*, « *Pallio quoque ornetur (altare) coloris, quoad fieri potest, diei festo vel officio convenientis*. Cette Rubrique est regardée comme préceptive par Saint Charles et par Myller (1), et ni l'un ni l'autre ne supposent des cas, où l'on pourrait se dispenser de s'y conformer. On peut en tirer la conséquence que, de leur temps, l'on ne construisait pas encore d'autels en forme d'urne.

Gavantus, qui leur est postérieur, dans son ouvrage intitulé : *Thesaurus sacrorum rituum*, commence à dire qu'on pourrait célébrer sans qu'il y eût un *pallium* à l'autel, pourvu que celui-ci fût orné d'or ou de pierres précieuses. Pour ce qui est de notre époque, Monsieur Falise, qui partage la même opinion, fait con-

(1) Jacques Myller, docteur en théologie, était vicaire apostolique du diocèse de Ratisbonne. Il donna en 1591 des instructions dans le genre de celles de Saint Charles auxquelles il fit de nombreux emprunts textuels. Ces instructions furent publiées en latin et en allemand, et le texte allemand fut accompagné de dessins, représentant les principaux meubles des églises.

naître où l'on en est venu, en disant clairement comment on interprête maintenant l'obligation de recouvrir le devant de l'autel d'un pallium; ou plutôt pour quelles raisons on peut s'en croire dispensé : « Si, dit-il, l'autel est orné d'or, d'une pierre » précieuse, ou, comme on dit vulgairement d'une RICHE TOMBE, » on pourrait y célébrer la messe, même sans devant d'autel. »

Ce sont donc les *tombes* qui ont fait disparaître les *pallia* et empêché l'observation de la Rubrique, qui en fait un précepte.

Monsieur Bouvry, dit que l'usage du *pallium* a presque cessé; « on se contente maintenant, dit-il, de remplacer l'antipendium » par une garniture en dentelle plus ou moins belle (1). » Nous verrons tout à l'heure que cet ornement est bien distinct de l'antipendium.

Si les *pallia* n'étaient supprimés que dans les églises, qui ont de riches autels, on aurait moins de regret; mais que voit-on le plus souvent? Dans beaucoup de paroisses, il y a des devants d'autel en toile peinte, sur laquelle un artiste de village a représenté plus ou moins maladroitement une urne, avec des accessoires dignes de son talent.

Le véritable pallium est devenu si rare, que je n'en ai jamais rencontré de fait, selon les règles anciennes. Ceux qui nous restent sont tendus sur des châssis en bois et souvent recouverts par un encadrement, qui sert à les retenir en place. Voici ce qu'en dit André Bocquillot, dans son *Traité historique de la liturgie sacrée* : « On n'a jamais vu ni dans l'antiquité, ni même dans le » dernier siècle, ces corniches de bois que nous voyons ajouter » aux autels, dans celui où nous vivons. On ne les souffre point » dans les églises cathédrales, ni dans les collégiales, ni même » dans les monastères d'hommes, qui n'aiment pas les nouveau- » tés. Elles sont expressément défendues dans le Cérémonial des » Evêques (2). Ces corniches sont encore proscrites dans le Céré- » monial des Chanoines du Père de Braillon, 4. p. append. 2. c. 2. » § 3., dans le Cérémonial de Paris, p. 4. c. 3. n. 6., dans le

(1) Apud nos pro antipendio apponi solet aliqua tela denticulata, plus minusve ornata. *Expositio rubricarum*. II. p. 248.

(2) Nullæ coronides ligneæ circa altaris angulos ducantur, sed carum loco apponi poterunt fasciæ ex auro vel serico elabarotæ... quibus ipsa altaris facies aptè redimita ornatior appereat. — *Ceremon. Episc. lib. 1. cap. 12.*

» *Commentaire de Gavantus sur les Rubriques du Missel Ro-*
» *main;* dans le Rituel d'Aleth, etc. Outre ces défenses, les
» auteurs que nous venons de citer montrent que les corniches
» sont indécentes, incommodes, qu'elles gâtent les ornements du
» prêtre et des ministres. On les a faits si larges en quelques
» lieux, qu'on ne peut faire les cérémonies, prescrites par les
» Missels, comme de baiser l'autel et les reliques. Cependant
» malgré toutes ces choses, la nouveauté prévaut, parce qu'elle
» est favorisée de l'épargne et de la paresse. Il faut l'avouer de
» bonne foi, c'est l'épargne ou la paresse, ou les deux ensemble,
» qui ont fait éclore cette invention nouvelle, et qui l'introdui-
» sent presque partout. Il faut un peu moins d'étoffe pour un
» devant d'autel à corniche, que pour un autre qui n'en a point.
» Cela suffit pour déterminer des filles, qui sont naturellement
» ménagères : aussi est-ce aux religieuses qu'on attribue cette
» belle invention. Un devant d'autel, cloué sur un châssis, est
» bientôt placé dans une corniche, il faut un peu plus de temps
» pour un autel qui n'en a point; c'est assez pour déterminer
» plusieurs clercs séculiers et réguliers qui aiment besogne faite. »

Mais comme nous l'avons déjà vu, depuis Bocquillot qui écrivait en 1701, on a fait du chemin. Comme on ne savait où placer dans les églises les lourds châssis sur lesquels on avait tendu les pallia de différentes couleurs, on trouva qu'on pouvait s'en passer en faisant de *belles tombes.*

Saint Charles et Jacques Myller décrivent minutieusement comment doivent être faits et arrangés les pallia. Il y avait autour de chaque autel, un appareil en bois fixe, appelé *telare*, qui était en haut et sur les côtés garni, dans de petits enfoncements, de crochets qui servaient à fixer le pallium par de petits anneaux (1). Les pallia pouvaient donc être pliés et placés

(1) Ad altare etiam instrumentum adhibeatur, quod telare dicunt : in quo pallium expansum, parvulisque uncis affixum, ipsi altari accommodetur : idque e querneis nuceisve asseribus sit, tum perpolite confectum, tum etiam unciis quatuor latum; atque ejusmodi, quo altaris mensa ab anteriori parte, rursusque ab utroque latere circumdetur.

Cujus telaris capita summitatesve paricti effigantur innectanturve qui altare inhæret.

Fulcimenta item quibus telare ipsum sustentatur, ex iis nuceis seu querneis

dans les mêmes armoires que les ornements. Le pallium est comme un vêtement tendu et suspendu autour de l'autel; et il doit le couvrir entièrement.

Vers le haut, à un palme de l'extrémité (sept à huit centimètres) on attachera transversalement une bande frangée, confectionnée en or et en soie, en y faisant dominer la couleur liturgique pour laquelle le pallium doit servir (1).

Saint Charles veut en outre que la partie supérieure du pallium soit recouverte d'un petit *voile* ou *bandeau* qu'on désigne aussi quelquefois sous le nom de *superfrontel* dans les inventaires, et il décrit cet ornement dans un petit chapitre qu'il intitule : *De Velamento seu fascia ad ornatum altaris.* « Ce voile, dit-il, sera attaché à la partie supérieure du pallium, et ne descendra que jusque sur la frange ou la passementerie transversale dont il est orné. Ce bandeau se terminera par une frange. Il sera de fine toile de lin brodée à l'aiguille ou ornée de tout autre manière. On rehaussera d'or et d'argent celui dont on se servira aux fêtes solennelles (2). »

asseribus duo sint; unum a dextro, alterum a sinistro altaris cornu anteriori; et alterutrum unciis quatuor latitudine esse debet.

Ubi vero altare a pariete remotius est telare totum altare undique cingat; adsintque duo alia fulcimenta in cornibus posterioribus altaris, quibus ab ea parte sustineatur.

A parte etiam superiori, quæ altaris mensam æquat, idem telare in ipsa superficié aliquot exiguas fossulas tenuiter concavas habeat; iisque singulis fossulis tenues clavi uncinuli, quibus pallii cordulæ, minutive annuli annectantur, et ita inserantur atque infigantur, ut ipsius altaris solum non superent.

E quibus fossulis una omnino fieri debet, quæ in telari ad medium altare sit; reliquæ autem hinc inde binæ, ternæve, vel plures pro amplitudine altaris, æquali intervallo esse possunt.

(1) Pallium seu palla, vestimentum scilicet, quod ante altare tenditur suspensum, paulo longius quam altare patere debet; eoque altius, ut ab ima parte paululum sub coronice scabelli ejusdem altaris occultetur et superiore parte palmam a summo distante, laciniis, quas frangias dicunt, auro sericoque elaboratis, pro colorum ratione et ecclesiæ ritu præscripta ornetur. (Saint Charles, *De Palliis.*)

Supra ipsum autem pallium a cornu epistolæ ad cornu evangelii linea, quæ distet una palma a summitate altaris vel fronte mensæ, ducatur auro et serico texta vel tota aurea. (Myller.)

(2) Velamentum (quod ad ornatum frontispicii altaris in missæ sacro adhibetur,

On voit que cette bande de toile dont devait être orné le devant de l'autel en retombant sur le pallium, correspond à ce qu'on appelle maintenant *garniture d'autel*, et dont parle Monsieur Bouvry. Les prescriptions de Saint Charles étaient anciennement observées à la Cathédrale de Tournai. On distinguait les parties du pallium sous les noms de *drap d'autel, parure* et *rabatteau*. Dans l'inventaire écrit de la main du doyen Malcotte, mort en 1626, on renseigne : « *Six bons draps d'autel à savoir : de Cluniaco, de Chevrot, de Cocquiel sive Merchier, verd et rouge, velour de Mgr d'Oignies et un de velour noir.* » Remarquons ces pallia donnés par les évêques Jean Chevrot, Ferri de Cluni et Guilbert d'Oignies.

A Tournai, le rabatteau et la parure étaient attachés à la nappe de l'autel, comme on peut en juger par les articles suivants de l'inventaire du doyen Malcotte :

*Item, une nappe damassée avecq parure, de Chevrot, sans rabatteau.*

*Item, autre nappe damassée de Cluniaco, avec parure et rabatteau.*

*Item, une nappe avec parure et rabatteau, de velour violet et fleurs de lis de Merchier.*

*Item, autre nappe avec parure et rabatteau de velour noir.*

*Item, une autre nappe avecq parure et rabatteau de verd velour et autre de rouge parure et rabatteau de feu Mgr le Reverendissime Doignies.*

*Item, trois autres nappes avecq rabatteaux et parures de verd, rouge et blan damas.*

Ces parures avec rabatteaux, et ces draps d'autel faisaient partie des ornements complets. On en a la preuve dans le même

superiorique parti pallii in ipso altari tamquam frontale quoddam obtenditur) ejusmodi sit, ut demissum usque ad serica filamenta quæ pallio assui solent, vel paulo infra perveniat.

Longe præterea pateat, ut adæquet altare, aut paulo amplius.

Ejus extremitas quæ in hominum conspectu est, fimbria decorè exornetur.

E protiosa tela linea, eaque tenui admodum confectum, per latitudinem lineis acu aliave ratione elaboratis, apteque certo intervallo dispositis, distincte ornatum appareat.

Pretiosius porro, quod solemnioribus diebus officiisque usui erit, insignius esse debet, auro scilicet argentoque contextum.

inventaire, qui mentionne les ornements donnés par les évêques Chevrot, de Cluny, d'Oignies et le chanoine Merchier. Le tout était donc de la même couleur, de la même richesse et bordé de la même manière.

Le rabatteau était en dessous de l'orfroi. Celui-ci touchait à la nappe : le rabatteau était l'étoffe pendante, *rabattue* sur le pallium.

Du Cange donne au mot de *parure* la signification d'orfroi, de broderie et renvoie au mot *paratura*. Par *orfroi*, orfrais, *orfalise* en latin *aurifrigia*, on désigne en général toute espèce de broderie, principalement celles d'or et d'argent.

Dans un inventaire du trésor de l'église de Saint-Julien, à Ath, fait en 1522, les pallia sont aussi désignés sous le nom de *draps d'autel;* et la description qu'on en fait prouve qu'ils avaient la même forme qu'ici :

« *Item, ung drap de damas pers, servant au grand autel.*

*Item, ung autre drap de velour rouge, bandé de drap d'or, et la bordure de deseure de drap d'or, servant audit autel.*

*Item, ung autre drap d'autel de satin de Bruges blan, bandé de velour rouge, et la bordure de drap d'or, velour sur velour, pareille à la bonne viese casure.*

*Item, ung autre drap d'autel de velour noir et les frinches vertes.*

*Item, un drap d'autel de bourgette rouge et gaune kief de satin de Bruges vert, sorti de vieses frinches de soyes.* »

De même dans l'inventaire de l'église de Saint-Brice, fait le 17 janvier 1451 :

« *Ornements du grand autel, deux gourdines et drap d'autel piers semés de fleurs de lis d'or servant audit grand autel.*

*Item un drap de drap d'or servant audit grand autel.*

*Item ung drap de toile à croix vermeille et une couverture de toile servant au grand autel et tout pers.*

*Item deux draps d'autel ouvret de haulte liche à deux images de Saint Nicholay, que Pasquier Grenier donna.*

*S'ensuivent aultres... draps et couvertures d'autels.*

*Item neuf nappes parées et quatre-vingt nappes non parées.*

*Item pour sept autels estoffés cest essavoirde draps, nappelettes, couvertures et gourdines de soie et de toile dehors le ceur.* »

Le champ extérieur du pallium doit être orné, dit Saint Char-

les, d'un sujet pieux comme d'une croix, de la figure d'un Saint, ou des Saints sous le nom desquels l'autel a été dédié (1).

Les extraits d'inventaires que cite Pugin dans son *Dictionnaire des ornements ecclésiastiques*, prouvent que les pallia en Angleterre étaient faits de cette manière, et on y voit de plus qu'ils sont souvent désignés sous le nom de *frontels;* le superfrontel devant correspondre à notre rabatteau. Mais il paraît qu'il y avait aussi en Angleterre des draps d'autel qui couvraient tout à la fois la table et le devant de l'autel.

« Draps en soie pour le grand autel de la cathédrale de Lincoln :

*Un drap riche en étoffe d'or servant aux fêtes principales ayant dans le milieu les figures de la Trinité avec des patriarches, prophètes, apôtres, vierges et beaucoup d'autres images en or avec un devant différent.*

*Item un drap en or en partie rouge et en partie blanc ayant dans le milieu la figure de la Sainte Vierge, et celle de son Fils dans un cercle, avec huit anges, et à droite un archevêque debout dans un cercle avec huit anges, et à gauche un évêque debout dans un cercle avec huit anges, et avec un devant du même genre ayant dans le milieu la Trinité avec deux anges de chaque côté avec un encensoir. Donné par le duc de Lancastre.*

*Item un drap blanc avec des plis en or ayant l'Annonciation de Notre-Dame dans un cercle rouge, et un frontel blanc.* (Monasticum Anglicanum.)

» Saint-Paul à Londres. — Chapelle, Carnaria.

*Item un drap de frontel (pannus frontalis) de bandekin, et un drap de superfrontel (pannus superfrontalis) de couleur rouge et orné de petites tours et de léopards en or.*

*Item un drap d'autel en futaine blanche avec des roses rouges et bordé avec les images du Crucifix, de Marie et de Jean, avec un frontel du même genre.*

» Inventaire de la chapelle du collége royal à Aberdeen.

*Trois frontels pour le maître-autel* 1° *un en laine et en toile représentant l'histoire de la Sainte Vierge,* 2° *un qui porte les figures des apôtres Saint Pierre, Saint André et Saint Jean.* »

(1) Cui pallio ab exteriori parte, crux aut imago sancti, sanctorumve quorum nomine altare dicatum est, aut alia sacra effigies apte recteque in medio assuatur. (S. Car. instr. p. 260.)

Pugin a été dans l'erreur en croyant qu'il y a eu des pallia en métal et en bois. Il est évident qu'il a pris des rétables pour des frontels. C'est ainsi qu'il regarde le rétable en argent, donné à la Cathédrale de Bâle par Saint Henri comme un frontel. De Caumont s'est aussi trompé au sujet du rétable de Bâle. On pourrait signaler d'autres erreurs de ce genre. Au musée de Bologne, plusieurs tableaux sont indiqués sur les catalogues comme des *devants d'autels*. J'ai constaté moi-même, que ce sont de véritables rétables.

On discute la question de savoir si la frange, qui doit se mettre à sept centimètres du haut du pallium en détermine la couleur, de manière telle que par le changement de cette seule partie, on pourrait mettre le pallium en harmonie avec la couleur des ornements du jour ou de la fête. M. le chanoine Van Drival émet cette opinion, mais je ne la partage pas. Nous avons déjà vu qu'à la Cathédrale de Tournai, chaque ornement avait son drap, son rabatteau et sa parure. Myller ne parle pas de la couleur de cette frange, qu'il voudrait même voir tout en or; mais il ajoute que l'on doit tracer sur le pallium quatre lignes perpendiculaires avec du galon ou de l'étoffe. Cette manière d'orner les pallia était probablement particulière à l'Allemagne (1).

En Belgique, la partie supérieure de l'antipendium est assez ordinairement d'une autre couleur que le reste, et elle s'appuie sur une bande de même couleur, placée à l'extrémité de chaque côté.

M. Falise dit que la partie supérieure du parement de l'autel ou antipanne doit avoir vingt centimètres, sans indiquer par quelle autorité ou par quel auteur cette mesure est donnée.

Guillaume Durand, évêque de Mende, nous apprend qu'au XIII^e^ siècle on avait déjà coutume d'entourer l'autel d'un orfroi. « Le devant de l'autel, dit-il, est orné d'une frange d'or, selon cette parole de l'Exode, chapitre XXV et XXVIII : Tu me construiras un autel et tu l'entoureras d'une guirlande haute de quatre doigts. »

Que les autels anciens, revêtus des étoffes les plus précieuses,

(1) Similis quoque linea seu fimbria, sine laciniis tamen, in quatuor partibus æque distantibus a fronte altaris seu pallii usque ad imam ejus marginem perpendiculariter sub laciniis demittatur. (Myller).

embellis et enrichis de tout ce que la main de l'homme avait pu y ajouter pour en augmenter le prix, étaient différents de nos autels presque nus, entourés d'une guipure souvent en coton empésé pour lui donner l'apparence du lin ! Espérons qu'on ne se bornera pas à reconnaître que le moyen-âge excellait dans l'art de construire nos édifices religieux, mais qu'on se convaincra aussi qu'il avait le secret de les décorer et tout particulièrement d'orner les autels, qui en sont la partie la plus importante et dont la consécration est aussi solennelle que celle des églises elles-mêmes.

On ne se sert plus pour l'autel du chœur de notre Cathédrale, que d'un seul antipendium tendu sur châssis, qui a été donné par la famille de Steenhuys. On en garnit l'autel quand on fait usage d'un bel ornement noir de première classe, qui est aux armes de cette même famille.

On conserve encore à la sacristie un riche antipendium, orné de broderie en grosses bosses et de personnages, représentant l'arbre de Jessé (1).

(1) Il en existe un troisième, également fort riche, orné de trois médaillons où se trouvent représentés l'Immaculée-Conception, la Résurrection et l'Ascension de Notre-Seigneur.

(L. H.)

# VITRAUX

DE LA

# CHAPELLE DE SAINT VINCENT

# VITRAUX

DE LA

# CHAPELLE DE SAINT VINCENT

Si on avait reproduit ou imité les anciennes peintures murales, qui décoraient la chapelle de Saint-Vincent, on aurait dû adopter pour les vitraux un genre qui permît l'introduction de beaucoup de lumière; mais on donna la préférence pour la peinture aux tons, employés dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Denis, près de Paris; et ce choix, une fois fait, ne pouvait plus s'harmoniser qu'avec la riche coloration des vitraux, datant de 1140, que possède encore ce monument. Le peintre-verrier a donc pris pour modèle les deux magnifiques verrières, qui sont dues à la munificence de l'abbé Suger et dont ce prélat a fait lui-même la description.

## SUJETS.

L'évêque Etienne nous apprend, dans une de ses lettres, qu'il avait représenté, dans les verrières de

sa chapelle, *Saint Euverte* et *Sainte Geneviève;* et nous savons d'ailleurs qu'elle était dédiée à Saint Vincent. La légende de ces Saints devait naturellement être choisie pour trois des six fenêtres, qui éclairent la chapelle, ce sont celles du côté du couchant. L'histoire de Saint Vincent fut représentée entre celle de Sainte Geneviève et celle de Saint Euverte. Dans les trois fenêtres opposées, qui devaient servir, pour ainsi dire, de rétable à l'autel, placé du côté du levant, on peignit les mystères de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge.

## I. — SAINT VINCENT.

La verrière de *Saint Vincent,* titulaire de la chapelle, devait convenablement occuper une place d'honneur et être placée dans une des deux grandes fenêtres, qui sont accostées de deux plus petites. On lui a aussi donné un plus grand nombre de médaillons : ils sont au nombre de seize, tandis que les deux verrières de Sainte Geneviève et de Saint Euverte n'en ont chacune que cinq.

Saint Vincent, dont on fait la fête le 22 janvier, souffrit le martyre en 304. Ses actes publiés par Bollandus sont regardés comme sincères et on en a tiré les seize sujets, représentés dans la chapelle épiscopale.

« Saint Vincent, dit Alban Butler, l'un des plus illustres martyrs de Jésus-Christ, naquit à Sarragosse, en Espagne. Valère, évêque de cette ville, après l'avoir fait élever dans la connaissance des Saintes Lettres, et dans les maximes de la plus sublime piété, l'ordonna

diacre, et le chargea, sans avoir égard à sa grande jeunesse, du soin de distribuer aux fidèles le pain de la parole divine. L'Espagne avait alors pour gouverneur Dacien, l'un des plus cruels persécuteurs qu'ait jamais eus l'Eglise. »

### PREMIER MÉDAILLON.

*Saint Vincent est ordonné diacre par Saint Valère.*

*La principale cérémonie dans l'ordination d'un diacre, après l'imposition de la main de l'évêque, est la tradition du livre des Evangiles. C'est cette tradition, qui est ici représentée. Saint Vincent reçoit ce livre sacré des mains de Saint Valère.*

### DEUXIÈME MÉDAILLON.

*Saint Valère confie à Saint Vincent, bien jeune encore, la mission d'annoncer l'Evangile.*

*Ce sujet est très-bien rendu. Saint Valère, la main droite un peu élevée, avec l'index détaché des autres doigts, tient la crosse de la main gauche et son attitude est celle d'un homme qui parle. Saint Vincent, vêtu en lévite, l'écoute, et le livre des Evangiles, qu'il a entre les mains, fait comprendre la nature de la mission qu'il reçoit.*

---

Dacien fit arrêter Valère et Vincent, qui furent d'abord tourmentés à Sarragosse, puis transférés à

Valence et renfermés dans une horrible prison. Ils y restèrent longtemps exposés à tout ce que les chaînes et la faim ont de plus rigoureux. Le proconsul, qui se flattait que cette torture lente aurait ébranlé leur constance, se les fit amener. Il fut très-surpris de leur voir un corps vigoureux et de trouver toujours en eux une intrépidité supérieure à toutes les épreuves. Après avoir reprimandé les gardes, sous prétexte qu'ils n'avaient pas traité les prisonniers conformément à ses ordres, il se tourna vers les deux confesseurs, qu'il essaya de gagner à force de promesses et de menaces. Comme Valère, qui avait de la difficulté à parler, ne répondait point, Vincent lui dit : « Je parlerai, mon père, si vous me l'ordonnez. — Mon fils, reprit Valère, je vous ai déjà confié le soin d'annoncer la parole de Dieu ; ainsi je vous charge présentement de répondre, pour faire l'apologie de la foi, que nous défendons ici. » Le saint diacre ayant donc pris la parole, déclara qu'ils étaient tous deux chrétiens ; qu'ils n'adoraient qu'un seul et vrai Dieu avec Jésus-Christ, Notre-Seigneur son Fils unique, qui n'est qu'un avec le Père et le Saint-Esprit, et qu'ils étaient prêts à tout souffrir pour son nom. Valère fut condamné à l'exil. Quant à Vincent, il passa par tous les genres de tortures que put imaginer la cruauté la plus raffinée (1).

(1) Pour l'histoire de Saint Vincent, nous continuerons d'emprunter le texte de la traduction de la Vie des Saints d'Alban Butler.

### TROISIÈME MÉDAILLON.

*Saint Vincent est conduit, avec Saint Valère, devant Dacien gouverneur de la Province.*

*Un soldat, dont on voit la tête derrière Saint Valère et dont la lance est engagée dans la bordure du vitrail, fait marcher devant lui ses deux captifs, pour les faire comparaître de nouveau devant le proconsul.*

### QUATRIÈME MÉDAILLON.

*Dacien ordonne aux deux Saints de sacrifier aux idoles. Refus de Saint Vincent.*

*La grandeur du médaillon a permis à l'artiste de compléter ici toute la scène. Dacien placé sur un siége romain, l'épée dégaînée, ordonne aux deux Saints de sacrifier à une idole, qu'on voit représentée sur une colonne sous la forme d'un petit monstre, ailé et cornu et tenant en mains une lyre.*

---

Valère qui éprouvait de la difficulté pour parler se sert de Vincent, son diacre, pour répondre au juge.

Les tortures de Saint Vincent furent telles que la nature humaine n'aurait pas été capable de les supporter sans une force surnaturelle. Le gouverneur fit lier d'abord le martyr sur le chevalet et commanda aux bourreaux de lui tirer les pieds et les mains avec des cordes; ce qu'ils exécutèrent, avec tant de violence que ses os en furent disloqués. A cette torture, on

ajouta encore celle des ongles de fer. Pendant ce temps-là, Vincent raillait les bourreaux et leur reprochait de manquer de force et de cœur.

### CINQUIÈME MÉDAILLON.

*Saint Vincent est attaché sur un chevalet.*

*Le chevalet de couleur jaunâtre se détache sur un fond bleu. Le Saint, les pieds, les mains et les reins serrés avec des cordes, souffre avec une résignation et un calme parfait cette cruelle torture.*

### SIXIÈME MÉDAILLON.

*On déchire Saint Vincent avec des ongles de fer.*

*Le Saint est dans la même attitude qu'au médaillon précédent. Un bourreau, armé d'un croc à deux dents, lui déchire les chairs.*

---

Deux fois les bourreaux interrompirent les tortures, afin de se reposer et de rendre plus vives les douleurs du martyr, en laissant refroidir ses plaies; ensuite, animés d'une nouvelle fureur, ils le reprirent, déchirèrent toutes les parties de son corps avec tant d'inhumanité, qu'en plusieurs endroits on lui voyait les os et les entrailles : mais la grâce agissait dans son âme à proportion de ce que souffrait son corps. Les consolations intérieures, dont il jouissait, se manifestaient par la joie, peinte sur son visage; le juge, voyant le sang

couler de toutes parts et l'affreux état où l'on avait réduit le saint martyr, sans qu'il eût été possible de l'ébranler, ne pouvait revenir de sa surprise. Il s'avoua vaincu et sa rage parut un peu se ralentir. Il fit cesser les tourments, dans l'espérance que les voies de douceur réussiraient peut-être à la fin. « Ayez pitié de » vous-même, dit-il à Vincent; sacrifiez aux dieux, ou » au moins livrez-moi les écritures des chrétiens, con- » formément aux derniers édits, qui ordonnent de les » brûler. » Toute la réponse du Saint fut qu'il craignait beaucoup moins les tourments qu'une fausse compassion.

### SEPTIÈME MÉDAILLON.

*Saint Vincent reparaît devant Dacien. — Nouveaux refus de sacrifier aux dieux.*

*Un bourreau ramène Saint Vincent devant Dacien, qui ordonne de nouveau au Saint Martyr de sacrifier à l'idole, à qui cette fois l'artiste a donné la forme d'un guerrier, qu'on voit sur une colonne. Les figures de ce petit tableau sont très-expressives.*

---

Dacien condamne ensuite Saint Vincent à la cruelle question du feu. L'instrument, préparé pour le supplice, était un lit de feu, dont les barres faites en forme de scie et garnies de pointes aiguës, étaient posées sur un brasier ardent. On étendit et on lia le saint sur cette horrible machine. Toutes les parties de son corps, qui n'étaient pas tournées du côté du feu, furent déchi-

rées à coups de fouet et brûlées avec des lames toutes rouges. On jetait du sel sur ses plaies et les pointes de ce sel, aidées par l'activité du feu, entraient fort avant dans sa chair. On tourmenta successivement de la sorte les différentes parties de son corps, et cela à diverses reprises. Sa graisse, qui fondait de tous côtés, servait d'aliment aux flammes, et en augmentait la violence. Ce supplice, dont la seule pensée saisit d'horreur, semblait ranimer sans cesse le courage du serviteur de Jésus-Christ; car plus il souffrait, plus il paraissait gai et content.

### HUITIÈME MÉDAILLON.

*Dacien assis sur son tribunal fait mettre Saint Vincent sur un lit de fer, garni de pointes aiguës et posé sur un brasier ardent.*

*S'il y a peu de perspective dans ce tableau, il ne faut pas en faire un crime à l'artiste. Il ne pouvait sans altérer le style de son œuvre mettre plus de correction dans son dessein. Le sujet du reste est représenté d'une manière saisissante, et l'art de la renaissance ne saurait frapper aussi fortement l'imagination.*

---

Le gouverneur, voyant que les tourments n'avaient fait qu'accroître la constance du Saint Martyr, le renvoya en prison, avec ordre de le coucher sur des morceaux de pots cassés et de lui mettre les pieds dans des ceps de bois, qui lui tinssent les jambes fort écartées, et de ne laisser rentrer personne, soit pour

le voir, soit pour lui parler; ce qui fut ponctuellement exécuté. Mais Dieu n'abandonna pas son serviteur; des anges, descendus du ciel, vinrent le consoler et chanter les louanges de son protecteur. Le geôlier, ayant regardé par les fentes de la porte, vit le cachot, éclairé d'une vive lumière et le Saint, qui se promenait en chantant des hymnes. Il fut si frappé de ce prodige, qu'il se convertit sur-le-champ et reçut ensuite le baptême.

### NEUVIÈME MÉDAILLON.

*Le Saint est reconduit en prison.*

*Le bourreau reconduit ensuite le Saint en prison dont on a représenté sur la droite la porte avec ses pentures.*

### DIXIÈME MÉDAILLON.

*Des anges viennent la nuit visiter Saint Vincent et chanter avec lui les louanges de Dieu.*

*Ce tableau représente l'intérieur de la prison où Saint Vincent vient d'être ramené. On voit sur le sol quelques morceaux de pots cassés. Autour du pied gauche du Saint est une chaîne qui vient de se détacher, au moment de l'apparition des anges, qui unissent leurs voix célestes aux chants du Saint Martyr.*

### ONZIÈME MÉDAILLON.

*Conversion du geôlier.*

*Ce sujet est le même que le précédent, mais on représente ici la circonstance de la conversion du*

*geôlier, qui, placé à la porte de la prison, est témoin du prodige qui vient de s'opérer, et se convertit.*

---

La nouvelle de cette conversion fut pour Dacien comme un coup de poignard; il en pleura de rage : il laissa pourtant le Saint en repos. Les fidèles eurent aussi la permission d'aller le visiter; ils baisaient, en pleurant, les cicatrices de ses plaies, et recueillaient son sang dans des linges, qu'ils emportaient respectueusement chez eux, comme un préservatif assuré, qui les garantirait de tous maux. On mit ensuite le Saint sur un lit fort mou; mais à peine y fut-il couché, qu'il expira. On croit que sa bienheureuse mort arriva le 22 janvier 304.

### DOUZIÈME MÉDAILLON.

*Mort de Saint Vincent.*

*Les chrétiens viennent avec empressement baiser les plaies de Saint Vincent qu'on a placé sur un lit. Ils recueillent avec des linges le sang, qui en découle.*

---

Dacien fit jeter le corps de Saint Vincent dans un lieu marécageux; mais Dieu commit un corbeau, pour le défendre contre la voracité des bêtes et des oiseaux de proie; il fut jeté ensuite dans la mer, cousu dans un sac, auquel on avait attaché une grosse pierre. Le dessein du gouverneur échoua encore. Le sac fut poussé sur le rivage, par une attention particulière de

la Providence. Deux chrétiens, ayant connu par révélation le lieu où était le corps du Saint Martyr, l'enlevèrent secrètement, et l'enterrèrent dans une petite chapelle, hors des murs de Valence, où il s'opéra plusieurs miracles, par la vertu de ses reliques.

### TREIZIÈME MÉDAILLON.

*Le corps de Saint Vincent, jeté dans un champ, est défendu par un corbeau contre des oiseaux de proie et d'autres bêtes.*

*On ne pouvait mieux rendre cette scène. La lutte entre le corbeau, qui repose sur le nimbe du Saint, et les animaux voraces superposés, est inégale, mais le succès en est bien marqué. A les voir, on ne sait trop si c'est la crainte du corbeau ou le respect, que leur inspire le corps de la Sainte Victime, qui les retient.*

### QUATORZIÈME MÉDAILLON.

*Le corps de Saint Vincent, cousu dans un sac auquel on a attaché une grosse pierre, est jeté dans la mer.*

*On voit la pierre qui touche déjà les flots. Elle est attachée à la tête du Saint, dont la forme, à cause de cette ligature, se dessine au bout du sac dans lequel on a mis le corps. L'un des bourreaux tient le sac et le jette dans la mer.*

### QUINZIÈME MÉDAILLON.

*Le corps du Saint, jeté sur le rivage, est recueilli par deux fidèles.*

*Le corps de Saint Vincent est encore baigné par les vagues, qui sont peintes au bas du tableau. Deux pieux*

*fidèles, pleins de reconnaissance pour la bonté divine qui leur a conservé les restes mortels du Saint Martyr, s'apprêtent à les recueillir avec respect.*

### SEIZIÈME MÉDAILLON.

*Les deux fidèles enterrent le corps de Saint Vincent dans une petite chapelle hors des murs de Valence.*

*L'artiste fait ici preuve de ses connaissances archéologiques et fait voir quelle attention il a eue de mettre ses vitraux en rapport avec le style de la chapelle Saint-Vincent. Le sarcophage dans lequel deux personnages placent le corps du Saint est orné d'arcatures romanes géminées alternant avec des quatre-feuilles. Rien ne pouvait donner une idée plus claire de l'époque de transition à laquelle appartient le curieux édifice. L'ensemble de ce médaillon est rempli d'une douce et suave harmonie. Quelle placidité dans la figure du Saint Martyr! Quel respect, quelle piété dans l'attitude des deux chrétiens, qui lui rendent les derniers devoirs!*

Au bas de ce vitrail, on voit un écu engagé dans la bordure, surmonté d'une crosse et d'une mitre, de gueules à un semis d'abeilles d'or et de tours d'argent. Ce sont les armoiries de Mgr Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai, donateur de toutes les verrières, qui ornent la chapelle de Saint-Vincent.

Mgr Voisin n'a laissé dans son manuscrit que la description, qu'on vient de lire, de la fenêtre, consacrée à la légende de Saint Vincent.

Nous complèterons son petit travail, en indiquant les sujets peints sur les autres verrières.

## II. — SAINTE GENEVIÈVE. — SANCTA GENOVEFA.

### PREMIER MÉDAILLON.

Sainte Geneviève, âgée de sept ans, est conduite par ses parents devant Saint Germain d'Auxerre et Saint Loup de Troyes. Saint Germain fait approcher la petite fille et prédit sa sainteté future.

### DEUXIÈME MÉDAILLON.

A quinze ans, l'évêque de Paris donne le voile sacré de la Religion à Sainte Geneviève et à deux de ses compagnes. Sainte Geneviève est mise au premier plan.

### TROISIÈME MÉDAILLON.

La Sainte rassure les Parisiens, effrayés de l'arrivée d'Attila.

### QUATRIÈME MÉDAILLON.

Clovis fait bâtir la basilique des Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, à la sollicitation de la Sainte.

### CINQUIÈME MÉDAILLON.

Sainte Geneviève morte est portée vers la dite église pour y être inhumée.

## III. — SAINT EUVERTE. — SANCTUS EUVERTIUS.

PREMIER MÉDAILLON.

*Saint Euverte est désigné pour être évêque d'Orléans.* — Un intérieur d'église. — Des évêques prosternés. — Saint Euverte en habits de voyageur, contre la porte de l'église, ayant une colombe lumineuse sur le sommet de la tête, que le Saint veut éloigner de lui avec les mains.

DEUXIÈME MÉDAILLON.

Saint Euverte bénit la première pierre de l'église Sainte-Croix.

TROISIÈME MÉDAILLON.

Le Saint consacre l'église de Sainte-Croix et pendant cette cérémonie *une main divine le bénit.*

QUATRIÈME MÉDAILLON.

Saint Euverte est inhumé dans le champ du préfet Tédradius, au lieu où fut bâtie une chapelle de Notre-Dame, près l'Abbaye de Saint-Euverte.

CINQUIÈME MÉDAILLON.

Les reliques de Saint Euverte sont transférées de l'église de Saint-Etienne, où elles avaient été mises en sûreté pendant la guerre des Sarrasins, dans l'église de Notre-Dame, lieu de la sépulture du Saint. Le temps devenu affreux tout d'un coup, empêche les nombreux assistants de marcher. — Les porteurs de

la châsse sont environnés de lumière et préservés de la pluie.

FENÊTRES A L'ORIENT.

Ces trois verrières sont destinées à surmonter l'autel et à lui servir de rétable; la vie toute entière de Notre-Seigneur y est représentée en vingt-huit médaillons, distribués comme aux fenêtres du couchant, savoir : dix-huit panneaux dans la verrière centrale et cinq dans chacune des fenêtres de côté, dans l'ordre suivant :

FENÊTRE LATÉRALE DE GAUCHE.

1er médaillon. L'Annonciation.
2e » La Visitation.
3e » La Nativité.
4e » Les bergers sont instruits par l'Ange.
5e » Adoration des bergers.

FENÊTRE LATÉRALE DE DROITE.

6e médaillon. Les Mages interrogent Hérode.
7e » Adoration des Mages.
8e » La présentation de Jésus au temple.
9e » La fuite en Egypte.
10e » Le massacre des Innocents.

FENÊTRE CENTRALE.

11e médaillon. Jésus au milieu des docteurs.
12e » Jésus travaille avec Saint Joseph.

13e médaillon. Baptême de Jésus-Christ.
14e » Les noces de Cana.
15e » Jésus chasse les vendeurs du temple.
16e » Jésus instruit ses apôtres.
17e » La Transfiguration.
18e » Jésus guérit l'aveugle-né.
19e » La Sainte Cène.
20e » L'Ecce Homo.
21e » Jésus porte sa croix.
22e » Le crucifiement.
23e » La descente de croix.
24e » Joseph et Nicodème embaument le corps de Jésus.
25e » La Résurrection.
26e » L'Ascension.
27e » La descente du Saint-Esprit.
28e » *Jésus-Christ juge,* assis sur l'arc-en-ciel et nimbé des sept colombes, figuratives des sept dons du Saint-Esprit.

Cette fenêtre porte également au bas, comme celle de Saint-Vincent, les armoiries de Mgr Labis.

FIN.

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# MONSEIGNEUR JEAN-JOSEPH DELPLANCQ

ÉVÊQUE DE TOURNAY

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# MGR JEAN-JOSEPH DELPLANCQ

ÉVÊQUE DE TOURNAI.

Avant de parler de la promotion de Jean-Joseph Delplancq au siége épiscopal de Tournay, nous devons rappeler en quel triste état se trouvait l'église de Belgique à la fin du règne de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Après l'érection du Collége philosophique à Louvain et la fermeture des écoles ecclésiastiques, ce monarque avait dû reculer dans la voie où il s'était engagé; l'attitude du clergé, pleine de fermeté, lui avait fait comprendre les dangers qu'il courait, s'il continuait à persécuter la Religion, et il s'était déterminé à recourir au Saint-Siége pour en obtenir un concordat, qui fut conclu en 1827.

On avait jusque-là laissé vaquer les siéges épiscopaux, après la mort des titulaires, et il ne restait dans tout le pays que deux évêques, d'un âge très-avancé : c'étaient Mgr le prince de Méan, archevêque de Malines, et Mgr Ondernard, évêque de Namur. Quand il fallut, en exécution du concordat, pourvoir aux évêchés

vacants, il y eut encore de bien grandes difficultés à vaincre. On vit que si le Gouvernement hollandais était revenu à des sentiments plus raisonnables, l'esprit d'hostilité et de défiance, qui animait ses agents, était demeuré le même. Le ministre Goubau avait conservé ses fonctions et il fallait que les candidats aux siéges épiscopaux fussent acceptés par cet homme d'Etat, pour pouvoir être agréés par le roi.

Bien des sujets avaient été présentés pour l'évêché de Tournay, mais tous les prêtres du diocèse, qui auraient pu être promus à cette dignité, avaient trop mérité de la Religion et inspiraient trop de défiance au Gouvernement pour être acceptés.

On dit, et je regarde comme vrai, que de guerre las, le représentaut du Saint-Siége ne pouvant parvenir à faire accepter aucun de ses candidats, finit par demander au ministre Goubau de lui présenter lui-même une liste de sujets, agréables au Gouvernement, afin de voir si parmi eux on n'en trouverait pas un, qu'on pût demander au Souverain-Pontife de nommer évêque à Tournai. Cette offre fut acceptée et, parmi les noms qui figurèrent sur la liste de Goubau, se trouvait celui de M. Delplancq, curé-doyen à Hanut.

Les renseignements qui furent donnés sur cet ecclésiastique distingué, qui d'ailleurs était originaire du diocèse de Tournai, déterminèrent le Nonce à le présenter au Pape, qui le nomma évêque de Tournai, le 18 mai 1829. Des trois bulles adressées à l'Elu, deux portent cette date et la troisième, celle du lendemain. Les bulles, adressées respectivement au clergé de la ville et du diocèse de Tournay, au peuple, à l'arche-

vêque métropolitain et aux vassaux de l'évêché de Tournay, sont du 18 mai.

Le placet royal fut obtenu le 4 octobre suivant. On y déclare que les bulles papales relatives à la nomination de Mgr Delplancq, comme évêque de Tournai, sont agréées.

Jean-Joseph Delplancq, naquit à Thieu, le 30 janvier 1767, de parents honnêtes et chrétiens.

La petite ville du Rœulx avait alors un collége qui, fondé en 1601 par Lambert de Croy, avait pris de tels accroissements, qu'on y enseignait, dans le siècle dernier, toutes les humanités. La proximité de cet établissement du village de Thieu, lui fit donner la préférence pour y placer le jeune Delplancq, et c'est de là qu'il passa à Louvain, pour y suivre les cours des hautes études ecclésiasiques. Après les avoir terminées dans cette célèbre Université, il fut promu à la cure de Ville-en-Hesbaie. C'est dans cette modeste paroisse qu'il passa la plus grande partie de sa vie. Chéri de ses paroissiens, dont il était le père, autant qu'estimé de ses confrères, on le désignait sous le nom de *bon pasteur*. En vain s'efforça-t-on par trois fois, à différentes époques, de l'arracher à sa petite paroisse, qui comptait moins de sept cents habitants, il résista à toutes les sollicitations, à toutes les instances que l'on fit pour le déterminer à accepter un poste plus important. Ce ne fut qu'en 1827 qu'on parvint à vaincre sa répugnance et qu'il consentit à passer au doyenné d'Hanut, paroisse d'ailleurs d'une médiocre importance, puisqu'il n'y a que onze cents habitants environ. Mais comme on connaissait sa science, son zèle et son tact,

on voulait, dans cette position, utiliser ses talents pour la direction de ses confrères.

Avec un caractère et des dispositions telles qu'avait le vénérable doyen d'Hanut, quelle ne dut pas être sa stupeur, lorsqu'on lui apprit qu'on avait jeté les yeux sur lui pour l'élever à la dignité épiscopale! La résistance était cependant impossible, c'eût été exposer l'église de Tournai à voir se prolonger indéfiniment son veuvage, qui durait depuis la mort de Mgr Hirn, décédé en 1819. Les représentations et les larmes ne purent donc être écoutées, et il fallut que le *bon pasteur* d'Hanut abandonnât ses chères ouailles et les confrères, avec lesquels il était étroitement lié depuis quarante ans; car, Ville-en-Hesbaie étant du canton d'Hanut, son déplacement au chef-lieu le laissa au milieu de ses amis.

Le nouveau Prélat prit possession de son siége par procuration le 26 novembre 1829. Cette cérémonie se fit avec beaucoup de solennité, en manière accoutumée. Les bulles furent lues au peuple du jubé; Mgr Godefroy, camérier du Souverain-Pontife, qui avait administré le diocèse pendant toute la vacature du siége, fut conduit aux endroits de l'église, désignés par le pontifical pour les prises de possession, par M. Duvivier, archidiacre, seul dignitaire du Chapitre, et un *Te Deum* fut ensuite chanté à grand orchestre.

Le sacre se fit à Namur par Mgr Ondernard, et très-peu de membres du clergé de Tournai y assistèrent.

Il annonça sa promotion et sa consécration au clergé et aux fidèles du diocèse par un mandement, sous la date du 10 décembre 1829, dans lequel, après avoir

exprimé tous les sentiments dont il était pénétré au début de la nouvelle carrière qui s'ouvrait devant lui, il réclame le secours des prières et fait quelques prescriptions à cette fin.

L'état du diocèse était, à cette époque, de nature à effrayer le zèle le plus intrépide. Depuis la mort de Mgr Hirn, l'administration diocésaine avait été gérée par Mgr Godefroy, qui était rompu à la vérité aux affaires, par une longue expérience, ayant été secrétaire de l'ancien archevêché de Cambrai, dans le siècle dernier ; mais il était d'un grand âge, et ne pouvant plus se déplacer. Il y avait plus de deux ans qu'aucune visite de paroisse n'avait été faite et que l'on n'avait administré le sacrement de confirmation. Le nombre de ceux qui ne l'avaient pas encore reçu était tel, que dans la paroisse où je me trouvais, lorsque Mgr Delplancq vint confirmer, toutes les personnes adultes, au-dessous de l'âge de vingt-huit ans, lui furent présentées.

Les études ecclésiastiques étaient désorganisées depuis les fameux arrêtés de 1825 du roi Guillaume. Les petits Séminaires n'existaient plus, et le grand Séminaire, ne pouvant recruter d'élèves nulle part, était vide.

Les ordinations avaient donc cessé et les rangs du clergé paroissial s'éclaircissaient chaque jour de plus en plus, au grand préjudice du salut des âmes.

Cependant l'horizon semblait s'éclaircir, le Concordat de 1827 allait bientôt porter ses fruits. Le ministre Goubau, de triste mémoire, avait fait place à M. le baron de Pélichy, et une ère de réparation semblait commencer.

A peine arrivé à Tournai, il n'eut rien de plus empressé que de réorganiser des Séminaires, en exécution du Concordat récemment conclu. Dans un long mandement en date du 19 décembre 1829, il affecte l'ancienne abbaye de Bonne-Espérance, que ses religieux avaient donnée au Séminaire en 1822, à la tenue de toutes les classes, que devait comprendre la première section des études, c'est-à-dire les humanités et la philosophie. Le Séminaire de Tournai était réservé uniquement pour les cours de théologie.

Le 5 janvier 1830, il annonçait l'examen des aspirants, et le 3 avril suivant, il fixait l'ouverture du Séminaire de Bonne-Espérance au mardi 4 mai. Mais ce ne fut qu'au mois d'octobre de la même année que l'organisation des deux sections du Séminaire fut achevée, par l'ouverture de tous les cours, comme on le voit par une circulaire du 21 août.

Dans l'entretemps, un grave événement avait changé la face de la Belgique. Une violente révolution l'avait séparée de la Hollande, avec les commotions qui accompagnent l'insurrection d'un peuple, et Mgr Delplancq fit à cette occasion un mandement, le 20 octobre, pour ordonner des prières publiques.

Attristé à la vue des troubles, des dégâts, des actes de violence et de pillage, qui avaient eu lieu, il fit un nouveau mandement, le 10 novembre 1830, pour engager le clergé à faire tout ce qu'il pourrait pour le maintien du bon ordre.

Sincèrement dévoué à son pays et comprenant l'importance de la bonne composition des Chambres législatives, appelées à décréter toutes les lois qui doivent

en assurer le bonheur et la prospérité, Mgr Delplancq adressa au sujet des élections, qui se firent le 29 août 1831, une assez longue instruction aux membres de son clergé, pour leur faire partager ses sentiments sur l'obligation de tout électeur de n'avoir en vue, en exerçant son droit électoral, que le bien public, tant de la Religion que de l'Etat.

. . . . . .

*Ici s'arrête le manuscrit de Mgr Voisin*; des actes de ce court, mais fécond épiscopat, il n'a eu à parler jusqu'ici, dans l'ordre chronologique, que de la réorganisation du Séminaire et de la fondation de Bonne-Espérance. Comme on le verra par la suite des mandements, que nous plaçons à la fin, en appendice, il aurait eu à signaler encore l'établissement des retraites ecclésiastiques, l'institution de l'Adoration perpétuelle diocésaine, la coopération de notre évêque à l'érection de l'Université Catholique, établie à Malines d'abord, et définitivement ensuite à Louvain. Du reste, Mgr Delplancq avait eu déjà son biographe en M. Le Maistre d'Anstaing, qui, dans son livre « *Recherches sur l'église Cathédrale,* » n'omet rien d'essentiel dans la courte, mais substantielle notice, consacrée à ce prélat.

Nous ajouterons quelques détails, omis dans les deux biographies, et que nous avons recueillis d'ecclésiastiques, contemporains et dignes de foi.

1° Quant à son origine, son père était clerc paroissial à Thieu; un de ses frères, d'un premier mariage, était également prêtre et il s'attacha à notre diocèse, dès le Concordat de 1802; il était doyen de Dour et survécut à l'évêque.

2° Il n'est pas non plus indifférent de connaître comment le modeste doyen d'Hanut fut mis, à son insu, sur la liste des candidats au siége de Tournai.

M. le Comte de Celles, notre ambassadeur à Rome, avait son château à proximité d'Hanut, il estimait profondément ce digne prêtre, et le désigna au Ministre; il le recommanda également au nonce Capaccini, qui, après des informations sûres, fut heureux de le choisir, dans la liste du Gouvernement.

3° On nous a raconté également qu'à son entrée à Tournai, une scène désagréable faillit se produire avec le Gouverneur de la Province, venu exprès de Mons, avec des instructions pour procéder à son installation. Mgr et son Conseil résistèrent énergiquement et le magistrat n'insista pas davantage.

4° Un des plus beaux titres de Mgr Delplancq à la reconnaissance du clergé et des fidèles, est sans contredit l'institution de l'Adoration perpétuelle : c'est lui-même qui prit l'initiative de cette œuvre si belle et si touchante, qu'il avait connue et vu fonctionner dans le diocèse de Liége.

5° Jusqu'à la nomination d'un évêque en 1829, Mgr Godefroy, seul vicaire-capitulaire depuis 1819, dirigea et conduisit par lui-même toutes les affaires de l'administration. A l'arrivée de Mgr Delplancq, bien qu'il conservât le titre de vicaire-général, il ne s'occupa plus guère de son office; vieux et infirme, il se retira dans sa maison de la rue des Choraux, où il passa ses dernières années dans le calme et dans les exercices de piété. M. Duvivier eut dès lors toute la confiance de Mgr, et jusqu'à sa mort en janvier 1834, c'est-à-dire

presque toute la vie du prélat, il fut son confident et l'âme de toute son administration.

6° Mgr Delplancq a été enterré à la cathédrale, dans la carolle derrière le maître-autel : une simple dalle blanche marquée d'une croix, en indique la place. Il n'y avait pas alors d'hostilité contre le clergé, et il n'y eut aucune opposition de la part des autorités. L'inhumation s'était faite cependant la veille du service, après l'office des morts, les portes du temple closes.

7° Nous avions songé à reproduire dans l'appendice, le texte de l'oraison funébre, que prononça M. Vinchent, ancien professeur de rhétorique, et alors curé de Marquain; mais nous y avons renoncé, ce discours ne renfermant pas de particularités historiques, qui ne soient reprises dans l'une ou l'autre des biographies.

# APPENDICE

## MANDEMENTS ET LETTRES PASTORALES DE MGR DELPLANCQ.

*10 décembre 1829.*

Il s'annonce au clergé et aux fidèles. — Il ordonne des prières pour attirer sur lui et sur tout le diocèse les bénédictions de Dieu.

*19 décembre 1829.*

*Long mandement.* — Exécution du Concordat de 1827. — Il réorganise les études de son Séminaire et forme deux sections, celle de Bonne-Espérance et celle de Tournai.

*18 janvier 1830.*

Mandement pour le jubilé, donné par Pie VIII à l'occasion de son avènement.

*5 février 1830.*

Annonce des examens pour la réception des élèves au Séminaire.

*9 février 1830.*

Mandement de Carême. — Exhortation à la pénitence.

*3 avril 1830.*

Ouverture du Séminaire de Bonne-Espérance, annoncée pour le mardi 4 mai.

*13 juillet 1830.*

Il ordonne des prières pour la cessation de la pluie. — Il rappelle aux doyens leur obligation de faire les visites d'église chaque année et fixe l'honoraire à 2 florins des Pays-Bas.

*21 août 1830.*

Organisation définitive des deux sections du Séminaire. — Annonce des examens d'admission pour la section de Tournay.

*20 octobre 1830.*

Prières ordonnées à cause des circonstances. (*La Révolution*).

*10 novembre 1830.*

A l'occasion des troubles, des dégâts, des violences, des pillages, etc., il engage le clergé à faire tout ce qui est possible pour le maintien du bon ordre.

*24 décembre 1830.*

Annonce de la mort de Pie VIII.

*29 janvier 1831.*

Mandement de Carême, exhortation à la pénitence.

*8 mars 1831.*

Il fait connaître au clergé et au peuple, la promotion de Grégoire XVI.

*18 juillet 1831.*

Prières ordonnées pour le beau temps.

*27 juillet 1831.*

Arrivée et inauguration du prince Léopold de Saxe-Cobourg nommé roi des Belges. — Prières qu'on chantera chaque dimanche et fêtes pour le roi.

*28 juillet 1831.*

Examen des aspirants au Séminaire annoncé.

*11 août 1831.*

Elections pour les Chambres. — Devoirs du clergé et des fidèles. — Prières ordonnées.

*11 septembre 1831.*

Annonce de la retraite ecclésiastique au Séminaire de Tournai. — L'an prochain il y en aura deux.

*8 décembre 1831.*

Te Deum ordonné à l'occasion du traité par lequel les cinq grandes puissances de l'Europe consacrent l'indépendance de la Belgique.

*10 janvier 1832.*

Il demande aux curés le nombre des enfants qui fréquentent les écoles et le nombre de ceux qui ne les fréquentent pas.

*19 février 1832.*

Mandement de carême, sur le jeûne.

*Sans date.*

Annonce d'une retraite à Bonne-Espérance pour le 13 mai.

*13 avril 1832.*

Instruction pastorale et prières, ordonnées à l'occasion du choléra par tous les évêques.

*30 mai 1832.*

Institution de l'Adoration perpétuelle dans toutes les paroisses du diocèse.

*20 juillet 1832.*

Annonce de l'examen des aspirants au Séminaire.

*21 août 1832.*

Te Deum à l'occasion du mariage du Roi avec la princesse Louise d'Orléans.

Tableau à remplir pour connaître les revenus et les charges des fabriques.

*29 novembre 1832.*

Te Deum pour l'anniversaire de la naissance du Roi, le 16 décembre.

*1 février 1833.*

Mandement de Carême, sur le jeûne et l'abstinence.

On cessera de dire les prières, ordonnées pour être délivré du choléra.

*8 avril 1833.*

Grossesse de la Reine, prières ordonnées.

En vertu d'un rescrit papal, il donne à tous les confesseurs le pouvoir de donner l'indulgence plénière à l'article de la mort.

*30 juillet 1833.*

Te Deum à l'occasion de la naissance d'un prince.

Annonce des examens des aspirants au grand et au petit Séminaire.

*15 novembre 1833.*

Instruction pastorale de tous les évêques sur la sanctification des dimanches et fêtes.

*Janvier 1834.*

Instruction latine de tous les évêques sur l'exécution de l'arrêté royal du 7 janvier 1834 pour la révélation des biens cédés au profit des fabriques. — Déclaration du Saint-Père à ce sujet, avec la traduction.

*26 janvier 1834.*

Mandement de Carême, sur le jeûne et l'abstinence.

Annonce de deux retraites, l'une à Tournai le 3e dimanche après Pâques, l'autre à Bonne-Espérance le 31 août.

*31 janvier 1834.*

Instruction sur l'exécution de l'arrêté royal du 7 janvier 1834, aux administrations fabriciennes. — Autre, de même date, adressée au clergé.

*Février 1834.*

Annonce de la création de l'Université catholique par tous les évêques. — Souscriptions.

*21 mai 1834.*

Mort du prince royal.

*Juillet 1834.*

Tous les évêques annoncent que l'érection de l'Université est approuvée par bref du 8 avril 1834 de Grégoire XVI.

*30 juillet 1834.*

Mandement des vicaires-généraux Godefroy, Mocq et Labis annonçant la mort de Mgr Delplancq.

FIN.

# TABLE DES MATIÈRES


Dédicace . . . . . VII
Préambule. . . . . IX-XV
Notice sur les archidiacres. . . . . 1-79
Les épitaphes de la Cathédrale. . . . . 81-245
Les armoiries des Evêques de Tournai . . . . . 247-264
Les cinq planches d'armoiries, intercalées . . . . . .
Le maître-autel de la Cathédrale . . . . . 265-300
Vitraux de la chapelle Saint-Vincent. . . . . 301-318
Biographie de Mgr Delplancq . . . . . 319-329
Table . . . . . 337-342


## SÉRIE DES ÉPITAPHES

### I. — CONTENUES DANS LE MANUSCRIT DELERUE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| Dumani. | 87 | David. | 90 |
| De Hennin-Liétart. | » | De Bargibant, Fr. | 91 |
| De Gros. | 88 | Lebrun. | » |
| Bernard, J. | 89 | Vilain, Adrien. | 92 |
| Thienpont. | » | De Vooght. | 93 |
| Hespel. | » | De Froidmont. | 94 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Brunas. | 95 | Havet, Louis. | 106 |
| Du Wielle. | » | Masurel. | 107 |
| D'Haffrenghes. | 96 | De Croy Solre. | » |
| Loe Van Meere. | » | De Rasse, J.-B. | 108 |
| De la Woestine. | 97 | Mamets-Maillet. | » |
| Vilain, François Gilbert. | 98 | Galbart. | 109 |
| Du Fief. | 99 | Major. | » |
| Odailly. | 100 | Havet, Gabriel. | 110 |
| Waucquier. | 101 | Schiets. | » |
| De Mastaing. | » | Damman. | 111 |
| De Gomiecourt. | 102 | Fabarshorst. | 112 |
| Stratius. | » | Leleu. | » |
| De Mérode. | 103 | D'Ive. | 113 |
| Havet, Fr. | 104 | Le Baillet. | 114 |
| Pillot. | 105 | Saladin. | 115 |
| Van Lauretin. | » | Waepenare. | 116 |
| Vilain, Maxim., chan. | 106 | Neerincx. | » |


## II. — SUITE DU MANUSCRIT DELERUE.


| | | | |
|---|---|---|---|
| Monnier, Etienne et Antoine. | 118 | Bonnier. | 127 |
| Dumont. | 119 | Haron. | » |
| Thiefry, Ph -J. | » | Dub. | 128 |
| De Rasse, G. | 120 | Delemotte. | » |
| Vanmelle. | 121 | Vallé. | 129 |
| Blauwet. | » | Bouckaert. | » |
| Colle. | 122 | Laurent, G. | » |
| Desfontaines. | » | Theifry, J.-F. | 130 |
| Matmans. | » | Duhamel. | » |
| Théry. | 123 | Bernard, J.-F. | 131 |
| Delcoutte. | » | Duprié. | » |
| Monnier, J. | 124 | Lahaise. | 132 |
| Lebon, V. | » | Brasseur. | » |
| Desrucq et Delvaux. | 125 | Masquelier. | » |
| Cornillot. | » | Mallet, Gasp. et Pierre. | 133 |
| Godin. | 126 | Delebars. | » |
| Baclan. | » | Noël. | 134 |
| Gailliet. | 127 | Gaillart. | » |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Guislain. | 135 | Hostelart. | 151 |
| Meurquin. | » | Pecq. | » |
| Vinche. | » | Thiery, Gilles. | 152 |
| De Walle. | 136 | Farvaque (bis 137). | » |
| Soury. | » | Boucher, Ch. | » |
| Farvaques (bis 152). | 137 | Bessin. | 153 |
| Duby. | » | Guillaume. | » |
| Seeuwerper. | » | Wils. | » |
| Dandelot. | 138 | Delevencre. | 154 |
| Preud'homme. | » | Dellafaille, J.-J. | 155 |
| Croy, Marie-Christine (de). | 139 | Dellafaille, Engelbertus. | » |
| Iserbi. | » | De Bargibant, J. | 156 |
| Caudrelier. | » | De Carnin-S. Léger. | » |
| Lebon, Ant. | 140 | De Bargibant, Lud. | 157 |
| De Lannoy. | 141 | De Humyn. | 158 |
| Scol. | » | De Roisin. | » |
| Dubreucq. | » | Caron. | 159 |
| Renaud, Jean et Jac. | » | Hallez. | » |
| Petit, Ant. | 142 | Reytof. | 160 |
| Lenoir. | » | Deladerrière. | » |
| Bataille. | 143 | Du Thilleul. | 161 |
| Henus. | » | De Tolares de Campo. | » |
| Mouret. | 144 | Gennaro. | 162 |
| Duquesne. | » | Momonier-Dupuis. | 163 |
| Regnier. | » | De Nave. | » |
| Pety. | 145 | Le Clément de Molinelle, Phil.-Hub. | 164 |
| Bacroix. | » | Le Clément de Molinelle, Phil.-Rob. | » |
| Belgrade. | » | Cardon. | 165 |
| Ceostelart. | 146 | De Haudion. | 166 |
| Cornu. | » | De Steenhuys, Adr. | » |
| Leman. | 147 | De Morison. | 167 |
| Planchon. | » | Rasou. | » |
| Delrue, Jac. et Ant. | 148 | Helle. | 168 |
| Becquet, Blasius. | » | Becquet, Lamoraldus. | 169 |
| Polart. | 149 | Loys. | » |
| Deffercq. | » | Meersmans. | » |
| Briet. | 150 | Hellin. | 170 |
| Dewale, Æg. | » | | |
| Hallez. | 151 | | |

Delcroix. 170
Nieulant. »
Waterloop. 171
Massin. »
Woestenraedt. 172
De Kessel. 173
De Ghersen. »
De la Hamaide. »
Malcot. 174
De Guines de Bonnières. »
Blye. 175
De Bela. 176
Haudrichon. »
De Graas. 177
De Hugo de S. Martin. »
Vanassche. 178
Doyembrugge, Ch. »
Vanderheyden-Doyembrugge. 179
Dubois, J.-B. »
Waresquel. »

## III. — EXTRAIT DU MANUSCRIT DE LOSSY.

Jac. Le Louchier et Gertrude De Sars. 181
D'Andelot. 182
Des Prets, év. »
De Marotte. 183
De Medina-De Fregès. »
Dongnies, Phil. 184
De Mauffaict-Sartielle-Du Puie. »
Georgius De Florentiâ. 185
Lelegrane. »
Pierre Bernart. »
Michel et Guill. Bernart. 186
Lyger. »
Destrompes. 187
L'Hermitte. »
Lucas Jacobi. 188
D'Ennetières, Fr. »
Spierinck Van Wel. »
De Cordes. 189
De Mortaigne, Postelles. »
Henneron. 190
Du Maisnil-D'Ennetières, Jac. »
Valentin. 191
De Proisy. »
De Lespine. »
Botoul-De Maulde. 192
Le Louchier-Vilain. »
Doyembrugge, Ch. (bis 178). 193
Vanderheyden-Doyembrugge (bis 179). »
La Tremouille. 194
Deladerrière (bis 160). »
Berlaymant. »
De Preys. 195
Montmorency. 196
Dongnies, Jac. »
De Villers. »
Meurisse. 197
Doyembrugge, Phil. »
Goudt. 198
Hacart. »
Bernart, Ch. et Cath. 199
De Gand. »
Moradas. 200
Du Portal. »
Coretus. »
De Wastine. 201
Arnaldi. »
Tinctorio. 202
Baude-Lejonc. »

| | | | |
|---|---|---|---|
| De Buland. | 202 | Préers. | 218 |
| Lamelin. | 203 | De la Deuze. | » |
| Oleris. | » | Bave. | 219 |
| Beaufermez. | » | Du Hot. | » |
| Rives. | 204 | Le Maire. | » |
| Lapostole. | » | De Nave (bis 163). | 220 |
| Lebenne. | » | Maillart. | » |
| Hennebert. | » | Abbas Lætiensis. | 221 |
| De Genech. | 205 | De la Haye. | » |
| Fourmanoir. | » | Van Wynghe. | » |
| De la Chapelle. | » | Daubermont. | 222 |
| Bernard, Jean. | 206 | Du Chambge, Nic. | 223 |
| Laurent, Jac. | 207 | Scelpin. | 224 |
| Pottier. | » | Cuvelier. | » |
| Grenut. | 208 | Van Lauretin, (bis 105). | » |
| De Bouloigne, Louis. | » | Leclercq. | 225 |
| De Fouvans. | 209 | Becquet, Lamoraldus. | » |
| Le Merchier. | 210 | Destrompes (bis 187). | » |
| D'Ennetières, Fr. | » | Vandermeeren. | » |
| De Haudion. | » | Chifflet. | 226 |
| Fidelis. | » | De Steenhuys, Car. | » |
| Delmont. | 211 | Zuallart. | 227 |
| Van Straten. | » | Du Chambge, Pet. | » |
| Delesprée. | » | De Bouloigne, Ph. | » |
| Robellart. | 212 | D'Arboy et Pintaflour. | 228 |
| Billemont. | » | Masureel (bis 107). | » |
| Petit, Nic. | » | De Brabant. | » |
| Carlier. | 213 | Bonneau de Trassy. | 229 |
| Liébart. | » | Le Vaillant. | 230 |
| De Corbry. | » | De Scuderi. | 231 |
| Cottreau. | 214 | De Bocheler. | » |
| Sauvage. | 215 | De Guines de Bonnières. | » |
| Rodius, Van Rode. | » | Du Chambge, Gasp. | » |
| De Calonne. | 216 | Hennin-Liétart, (bis 87). | 232 |
| Chynci. | » | Mamets-Mailliet, (bis 108). | » |
| De Male. | » | Monmonnier-Dupuis, (bis 162). | » |
| Duquesne, Jean. | 217 | De Berghes S. Winoc. | 233 |
| Barbet. | » | Scohier. | » |
| Moucheron. | » | Du Tilleu. | 234 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dongnies, Jac. | 234 | Dumortier, Simon. | 240 |
| Helsecamp. | » | Thery, (bis 123). | » |
| De Calonne-Beaufaict. | 235 | De Mérode, (bis 103). | |
| De Ligne. | 236 | De Graas, (bis 177). | 241 |
| De Pottes. | » | Vanassche, (bis 178). | » |
| De Vissery. | » | De Bela, (bis 176). | 242 |
| S. Aldegonde. | 237 | Grau. | » |
| Le Clément de Molinelle, Ph.-Hub. (bis 164). | 238 | Dubois, Charles. | 243 |
| | | De la Croix de Maubray. | » |
| Le Clément de Molinelle, Ph.-Rob. (bis 164). | » | Le Mouchon (Le Sauche). | » |
| | | Deflines. | 244 |
| Damman. | 239 | Visart. | » |
| Schynekele. | » | Le Lièvre. | 245 |

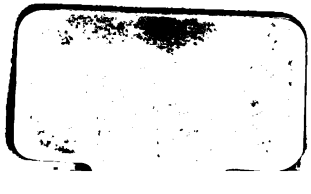
Tournai, typ. Casterman.